ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU

GATINAIS

TOME XVIII

FONTAINEBLEAU

MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ

Rue de l'Arbre-Sec, 32

1900

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DÉPÔT
Seine-et-
18

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

259

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU

GATINAIS

TOME DIX-HUITIÈME

FONTAINEBLEAU

MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ

Rue de l'Arbre-Sec, 32

1900

Per. 8°
12417

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU, LE 19 MARS 1899

Cette réunion, tenue à l'Hôtel de Ville, à 2 heures, a été présidée par M. G. Pallain, gouverneur de la Banque de France, président de la Société.

M. Eugène Thoison a donné lecture d'un intéressant travail sur deux familles d'artistes, les Nivellon, peintres, et les Périllieux, émailleurs sur terre, qui ont longtemps habité Fontainebleau.

De la part de M. Maurice Lecomte, il a été donné lecture de son programme d'une bibliographie de Fontainebleau et de son canton.

A la mort de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, sa succession à la principauté de Neufchâtel, dont elle était souveraine, suscita bien des compétiteurs se croyant, par leur naissance et leur haute situation, avoir les meilleurs droits à cette succession. L'étude présentée par M. le baron de Niedermeyer est précisément consacrée aux démêlés, aux intrigues des divers prétendants dont les droits

sont clairement définis dans ce travail qui a vivement intéressé les auditeurs.

M. Quesvers présente ensuite une statuette, en bronze, de Mercure — trouvée au cours de dragages exécutés en Seine — qui présente plusieurs particularités curieuses : la bourse, placée ordinairement dans la main droite du dieu, est dans la gauche; les jambes ne se détachent qu'à partir des genoux; les ailes surmontant la tête sont mal faites et ressemblent à des cornes; enfin la figure est très grossière, de même que l'ensemble, dénotant chez l'auteur un art encore à l'enfance. D'aucuns pensent que ce Mercure ainsi figuré, et dont on connaît diverses autres représentations, serait l'ancêtre du « diable », tel que l'iconographie chrétienne se plaît à nous le montrer.

A l'occasion de cette communication, M. G. Lioret a eu l'amabilité de présenter à la Société un certain nombre de pièces curieuses également trouvées dans la Seine, près de La Celle, et appartenant à un collectionneur morétain, M. François Bergeron; dans cet ensemble intéressant, il y a des objets de toute origine et d'époques très diverses, tels que framées, outils, haches, pointes de lance en bronze, clefs, etc.

Enfin, M. H. Stein a donné communication d'un texte du xve siècle relatant les circonstances dans lesquelles un portier du pont de Nemours, Arménien d'origine, fut blessé grièvement dans une dispute avec un commandeur de la commanderie voisine de Beauvais, Jean d'Avesne, qui mourut peu après, et dont le caractère peu conciliant s'adaptait mal à ses fonctions.

A la fin de la séance, les membres de la Société ont adopté à l'unanimité les deux vœux suivants, proposés par le secrétaire :

1° Que le Conseil municipal de Fontainebleau veuille bien, lors de la création de nouvelles rues, profiter de la circonstance pour rappeler sur les nouvelles plaques, les noms des artistes qui ont contribué à l'embellissement du Palais, le Primatice, Fréminet, Ambroise Dubois, Le Breton, etc., etc.;

2° Que l'on demande, par la voie de la presse, aux propriétaires des anciens hôtels de la ville ou propriétés ayant appartenu à des personnages célèbres, de vouloir bien rappeler, par une plaque apposée sur la façade de leurs maisons, l'ancien nom de ces hôtels ou le séjour de célébrités dans ces mêmes maisons.

La séance a été levée à 4 h. 1/4 après inscription de quelques membres nouveaux.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

Tenue a Montargis, le 22 Mai 1899

La Société historique et archéologique du Gâtinais s'est réunie le lundi de la Pentecôte, en l'Hôtel de Ville de Montargis. Quinze membres de la Société et autant de personnes de la ville avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. La réunion, présidée par M. Jules Devaux, vice-président de la Société, en l'absence de M. G. Pallain, s'est ouverte sur une allocution du secrétaire, M. H. Stein, qui a d'abord excusé le président, que ses hautes fonctions ont retenu à Paris, alors qu'il se faisait un plaisir de venir dans ce pays qui est le sien.

M. Eugène Jarry a apporté le résultat de ses recherches archéologiques sur la crypte retrouvée dans le jardin actuel du château de Montargis, dont il a déterminé très exactement le caractère et l'époque (XIIe siècle), après l'avoir étudiée consciencieusement sur place et en avoir dressé le plan avec la plus grande précision.

M. Camille Bloch, archiviste du Loiret, a étudié plus particulièrement l'époque de l'histoire montargoise qui a immédiatement précédé la Révolution française; il a pu reconstituer

l'existence éphémère, en 1787, du « département de Pithiviers et Montargis » qui groupait deux élections voisines, mais dépourvues de relations, et rivales, à ce point que Montargis fit tous ses efforts pour enlever la préséance à Pithiviers, sans toutefois y parvenir.

M. Jules Devaux a ensuite donné lecture d'un très intéressant travail de haute érudition sur l'origine celtique du nom de la ville de Pithiviers (Petovaria, c'est-à-dire la Forteresse du Sanglier). Il a présenté sur l'étymologie de Pithiviers, nom si étrangement défiguré au moyen âge sous des formes variées (Peviers, Pluviers, etc.), des conclusions qui paraissent excellentes et devront être adoptées. La communication de M. Jules Devaux a été particulièrement goûtée et très remarquée.

De M. H. de Flamare, archiviste de la Nièvre, a été présentée une partie d'un important travail sur une branche ignorée de la famille de Courtenay (les Courtenay de Bontin, éteints au début du XVIIe siècle), dont il a su retrouver tous les éléments dans des archives privées; il a reconstitué pièce par pièce, génération par génération, cette suite des seigneurs féodaux qui, pour n'avoir pas joui de la notoriété de la famille royale des Courtenay, n'est pas moins digne de figurer dans les généalogies gâtinaises.

Enfin M. H. Stein a résumé ses recherches sur l'histoire de l'imprimerie à Montargis; il n'a pas rencontré de typographe local antérieur à 1667, époque à laquelle décéda un sieur Frappin, qualifié d'imprimeur-libraire, et auquel succéda Jean-Baptiste Bottier; mais les origines typographiques de Montargis restent encore un peu mystérieuses, puisqu'on ne sait rien de ce Frappin, ni de ceux qui ont pu le précéder.

La journée s'est terminée par la visite des ruines du château de Montargis, où il ne reste intérieurement rien d'intéressant à voir. On a seulement admiré le panorama, visité la crypte étudiée par M. Jarry, et reconnu l'emplacement des courtines, de l'enceinte, des tours, du donjon du château dont les plans nous ont été laissés par Androuet Du Cerceau.

ÉTAT DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ
au 31 décembre 1899.

	RECETTES. fr. c.	DÉPENSES. fr. c.
1° En caisse au 31 décembre 1898	935 30	» »
2° Cotisations encaissées en 1899	1920 »	» »
3° Cotisations arriérées	24 »	» »
4° Cotisations reçues pour 1900	36 »	» »
5° Vente de publications	100 »	» »
1° Facture de M. Maurice Bourges, imprimeur *(Annales de 1899)*	» »	1469 85
2° Remis à M. M. Bourges comme acompte de l'impression du *Cartulaire de Saint-Benoit-sur-Loire*	» »	600 »
3° Débours divers de l'imprimeur	» »	94 30
4° Impressions diverses	» »	90 05
5° Frais de gravure et de clichage	» »	132 35
6° Frais de bureau et divers	» »	69 45
7° Frais de recouvrements et quittances	» »	32 95
8° Frais de séances et étrennes	» »	18 »
		2506 95
Reste en caisse au 31 décembre 1899		508 35
TOTAL ÉGAL	3015 30	3015 30

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ
au 1er janvier 1900.

Président : G. PALLAIN (C. ✻), gouverneur de la Banque de France, maire de Gondreville-la-Franche (Loiret).

Secrétaire-Trésorier : H. STEIN (I. ✿), archiviste aux Archives nationales, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

Membres du Comité : P. MARTELLIÈRE (✿), ancien magistrat, à Pithiviers; — F. HERBET (✿), avocat, archiviste-paléographe, à Barbizon (Seine-et-Marne).

Archiviste-Bibliothécaire : E. THOISON (I. ✿), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Larchant (Seine-et-Marne).

LE PSEUDO-RETABLE DE RECLOSES

Il est peu de personnes, parmi celles qui s'intéressent à l'histoire de l'art français et à ses productions, qui n'aient entendu parler du retable de *Recloses*, où le sculpteur *Jacques Segogne* a représenté la Vendange divine. Mais il en est moins encore qui aient vu ce retable et sachent quelque chose de son auteur.

Cela tient vraisemblablement à ce que les sculptures de Recloses, d'ailleurs très intéressantes, n'ont jamais constitué un retable, et que Jacques Segogne, personnage très réel, n'a jamais été sculpteur.

Telle est la double proposition, un peu brutalement résumée, que je voudrais essayer de démontrer.

Recloses est une commune du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, canton de La Chapelle-la-Reine. Elle est de médiocre importance; le duc de Nemours et l'abbé de Barbeau s'en partageaient autrefois la seigneurie.

L'église, très probablement du treizième siècle, a été agrandie et complétée, en 1521, par l'adjonction d'un chœur, ainsi que l'indique une inscription placée sur le mur nord.

Jusque vers 1879, on voyait dans le bas côté droit un certain nombre de morceaux de sculpture sur bois, les uns en bas-relief, les autres en ronde bosse, déposés pêle-mêle. C'est au moins dans cet état que les trouva Edmond Michel, lorsqu'il visita l'église de Recloses pour son livre *les Monuments du Gâtinais*, publié en 1879.

Un peu plus tard, un curé moins insouciant et mieux inspiré que ses prédécesseurs, M. l'abbé Bois, aujourd'hui retiré à Bourron, fit ranger ces sculptures sur une tablette fixée à gauche et à l'entrée du chœur, au-dessus des stalles, et les sauva ainsi d'une destruction totale. Elles y restèrent plusieurs années, jusqu'à ce que d'importants travaux exécutés dans l'église aient amené leur déplacement, et y furent photographiées, malheureusement en trois parties, par M. Martin-Sabon. Ces photographies donnent néanmoins de l'ensemble une idée suffisante pour faire tout d'abord hésiter à y voir les fragments d'un retable unique. J'espère qu'après la description de ces treize morceaux classés par nature de sujet, cette impression de doute sera devenue plus profonde encore.

Nous rapprocherons en premier lieu quatre panneaux où les personnages se détachent en ronde bosse, et qui offrent une indiscutable similitude de faire et de composition. Ces quatre panneaux figurent autant de scènes de la *Vie de saint Éloi*, et

ont été presque certainement inspirés par le livre que son contemporain, saint Ouen, a consacré à l'évêque de Noyon.

Première scène. — Le roi Clotaire avait confié à saint Éloi de l'or et des pierres précieuses pour que celui-ci lui confectionnât un trône : *sella regia.* Au jour fixé, le consciencieux orfèvre apportait au roi le trône commandé et, au grand étonnement de Clotaire, un autre siège, en tout semblable au premier, ayant eu l'honnête adresse de faire sortir deux trônes au lieu d'un de la quantité de métal et de pierreries mise à sa disposition. Le roi mérovingien a le costume et les traits de Louis XII; il tient une bourse à la main; un garde est derrière lui, appuyé sur une hallebarde (?) dont le fer a disparu, et voici saint Éloi suivi de son valet portant la seconde *sella;* la première est à terre. Seulement, par une amusante erreur de la traduction du texte de saint Ouen, l'artiste, au lieu de deux fauteuils, a représenté deux selles de cheval.

Deuxième scène. — Une femme qui s'avance gravement et la tête un peu baissée, c'est sainte Aure chargée par Éloi de diriger le couvent qu'il avait fondé dans le voisinage de sa demeure. Le sculpteur nous montre, en effet, les bâtiments du monastère, et, tout auprès, une forge avec ses accessoires, caractéristique ordinaire de saint Éloi.

Troisième scène. — Quelque temps après la translation des reliques de saint Martial à Paris, cette ville souffrit d'un grand incendie qui consuma de nombreuses maisons. Les flammes, que le vent poussait de tous côtés, endommageaient déjà le

plomb couvrant l'église de Saint-Martial, et l'on perdait tout espoir de vaincre le fléau quand, sur les instantes prières de saint Éloi, il s'arrêta de lui-même. On voit ici deux travailleurs essayant de protéger, à l'aide de moyens singulièrement primitifs, un édifice dont le feu atteint la toiture.

Si le quatrième bas-relief appartient, comme il semble bien, à la même suite que les trois premiers, il doit figurer une des guérisons de paralytiques et de boiteux obtenues par l'intercession de saint Éloi et rapportées par la légende.

L'incertitude est beaucoup plus grande devant le bas-relief qui représente une femme couchée. Bien que, comme dimensions, comme dispositions générales et aussi comme style, il se rapproche de ceux que je viens de décrire, il ne m'a pas été possible de le rattacher à un fait précis de la vie de saint Éloi.

Il faut dire encore que, primitivement, les quatre premiers panneaux étaient revêtus d'un riche décor polychrome dont on retrouve les traces sous le badigeon qui les déshonore, et que le cinquième, au contraire, paraît n'avoir été jamais peint.

Quoi qu'il en soit, je ne crois être démenti par personne en considérant ces sculptures comme un travail français des premières années du seizième siècle.

Le second groupe se compose de cinq morceaux. Je renverrai pour leur étude comparative à l'article d'Eugène Grésy, dont je parlerai tout à l'heure, et pour leur intérêt ecclésiologique à celui qu'a publié M. l'abbé Marsaux dans la *Revue de l'art chrétien* (numéro de mai 1890). Il me suffira d'en indiquer rapidement le sujet.

La pièce principale représente le *Pressoir mystique;* la scène s'y déroule sur trois plans[1]. En haut est le chariot portant la vendange divine; il est accompagné des attributs des quatre évangélistes. Le lion et le bœuf sont attelés côte à côte; l'aigle, retenu au chariot par une sorte de trait, plane au-dessus d'eux; enfin, l'ange fait office de conducteur. Le compartiment du milieu figure une vigne non vendangée et protégée par une haie vive; au centre de cette vigne s'élève une tour; c'est la traduction plastique des paroles du prophète Isaïe rappelées par Notre-Seigneur dans la parabole des vignerons : *Plantavit vineam electam et edificavit turrim in medio ejus et torcular extruxit in ea;* nous trouvons, en effet, le pressoir au troisième plan. Mais, avant de quitter le sujet central, signalons les miniatures qui décoraient autrefois le fond du tableau. Très mutilées aujourd'hui, on y devine plus qu'on y voit deux scènes de la même parabole : les mauvais traitements infligés par les colons infidèles au domestique et au fils même du propriétaire. Le bas du panneau est occupé par le pressoir; mais au lieu de raisin, c'est le corps de Notre-Seigneur qui semble soumis à la pression d'une vis invisible; son sang coule à flots et est recueilli dans un baquet; à droite et à gauche sont des tonneaux destinés à être emplis de ce sang précieux. Nous sommes, on le voit, en pleine symbolique, en plein mysticisme.

---

1. Voir la planche ci-après.

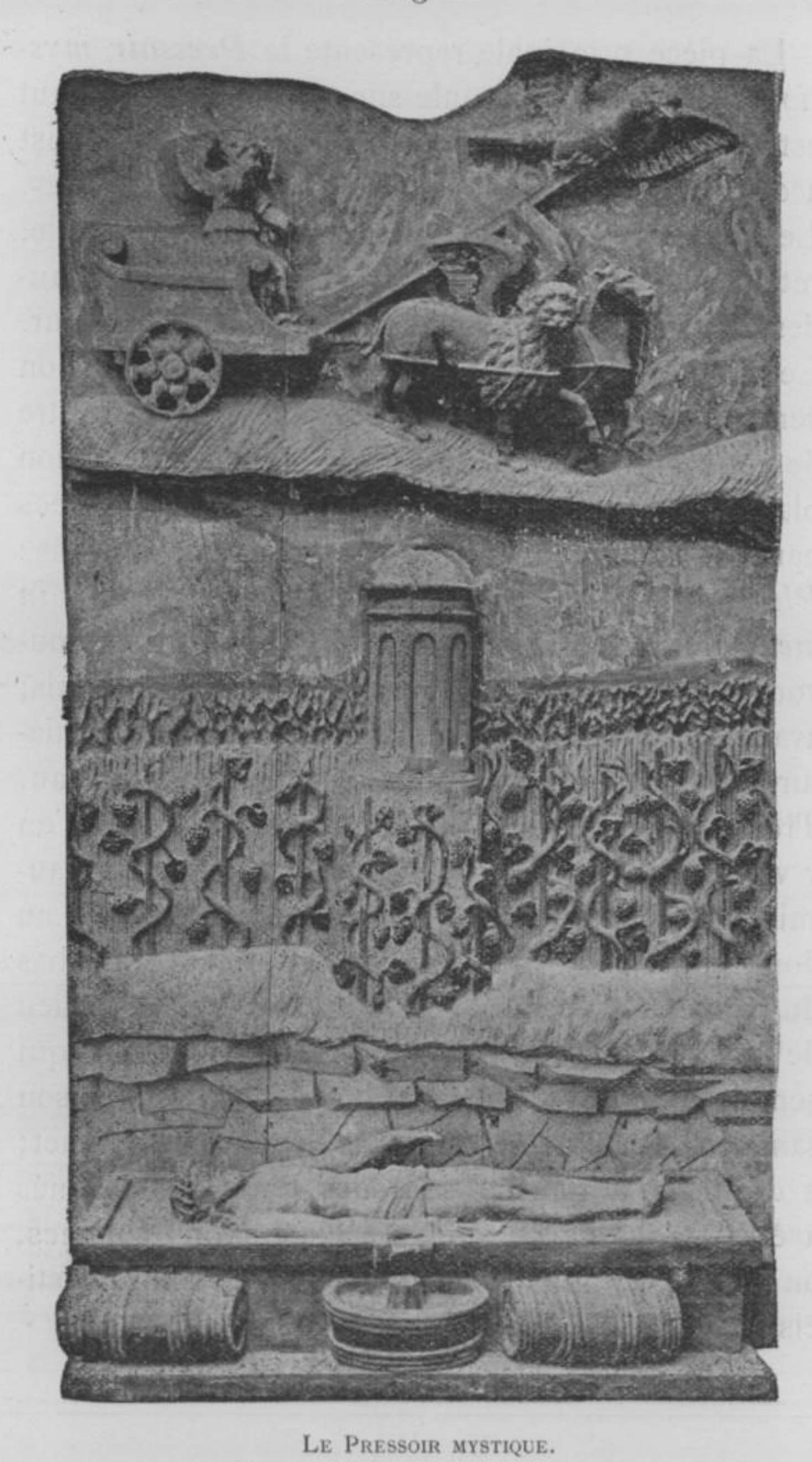

Le Pressoir mystique.
Panneau dans l'église de Recloses.

De chaque côté de ce sujet principal était placé, sur la tablette, un bas-relief se rattachant incontestablement au thème de la vendange divine : à gauche, ce sont les patriarches et les prophètes qui taillent et façonnent la vigne; à droite, les apôtres qui récoltent les fruits.

C'est encore une idée symbolique, très acceptable d'ailleurs, qui a fait rapprocher de ces trois derniers bas-reliefs deux autres figurant deux sacrements issus du sang de Jésus-Christ : la *Pénitence* et l'*Eucharistie*.

La Pénitence est mise en scène sous les apparences d'un prêtre assis auprès de l'autel et donnant l'absolution à un homme à genoux devant lui. L'absence de confessionnal n'est pas une indication chronologique très précieuse, l'usage de ce meuble n'ayant été prescrit, d'après M. l'abbé Marsaux, que par le concile de Milan, en 1565, et personne ne pouvant avoir l'idée de faire descendre la date de ces sculptures plus bas que le seizième siècle. A la porte de l'église se montre sans doute un autre pénitent, le chef encore couvert, détail qui n'implique d'ailleurs aucune époque déterminée, la coutume de garder le chapeau sur la tête, même au sermon, ayant persisté jusqu'au siècle de Louis XIV. Le retable de l'autel que l'on voit à droite est formé par un diptyque dont les volets représentaient autrefois le sacrifice d'Abel et celui de Caïn. Ces deux petits tableaux ont subi les mêmes regrettables mutilations que ceux de tout à l'heure, et leur interprétation en est devenue très difficile.

Le sacrement de l'Eucharistie est volontairement

confondu avec celui de l'Extrême-Onction; nous avons, en effet, sous les yeux le saint Viatique, qu'un prêtre précédé d'un clerc sonnant d'une clochette aujourd'hui disparue porte à quelque moribond. Quatre passants arrêtés dans leur route tombent à genoux dans l'attitude de la prière; un bourgeois qui, de sa fenêtre, aperçoit le Saint Sacrement, lève la main vers son bonnet pour se découvrir.

Tel est le deuxième groupe à propos duquel il convient d'appuyer sur ceci : que depuis qu'elle est connue par les descriptions de Grésy et de M. l'abbé Marsaux, par les dessins — très lâchés — du premier et surtout par les phototypies qui ornent la brochure du second, cette représentation sculptée de la légende du *Pressoir mystique* est, ainsi que le premier jour, considérée comme unique. Le même sujet a été rencontré trois fois sur d'anciens vitraux, et un peu plus fréquemment sur des gravures; mais les sculptures de Recloses sont les seules consacrées à la traduction figurée du texte d'Isaïe reproduit par saint Matthieu.

J'achèverai ma description en signalant sommairement, d'abord un *Saint Jacques* tout à fait insignifiant, puis deux grandes compositions dont l'une, placée sous un dais ou un lambrequin ajouré qui ne se raccorde absolument à rien, est une *Flagellation;* dans l'autre sont des scènes d'un martyre anonyme.

Enfin, je n'hésite pas à rattacher à la collection — le mot n'est qu'un peu prématuré — un quatorzième bas-relief ornant l'autel de saint Roch et où l'on voit une *Mise au tombeau* comme motif principal.

J'arrive à la partie la plus délicate de la tâche que

j'ai assumée : prouver que ce que nous venons de passer en revue n'a jamais été associé dans un rétable unique, œuvre du sculpteur Jacques Segogne vivant et travaillant à Recloses en 1531.

Pendant longtemps, on s'est peu inquiété de savoir à qui attribuer des objets d'art dont on ne faisait pas grand cas, et qui se déplaçaient dans l'église au hasard de l'inspiration du curé. En 1865, ou environ, un archéologue distingué, Eugène Grésy, membre de la Société des antiquaires de France et de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, eut l'occasion de les voir, en dessina quelques-uns, et publia dans le *Bulletin* de cette dernière Société, paru en 1867, un article enflammé dans lequel, sans scrupules ni hésitations, il donne le jour à Jacques Segogne, « sculpteur et miniaturiste du seizième siècle, venu à une époque où Fontainebleau ne prêtait son soleil qu'aux artistes italiens. L'école de la Renaissance n'avait d'enthousiasme que pour les monuments de l'antiquité, et son ciseau comme ses pinceaux étaient tout au service de la mythologie païenne. Jacques Segogne, au contraire, artiste éminemment français, éminemment chrétien et ne demandant ses inspirations qu'à la Bible ou aux pieuses légendes, confiait à une modeste église de campagne..., etc.[1]. » Toute la tirade est de cette belle envolée.

Depuis 1867, Jacques Segogne a fait son chemin : le *Bulletin archéologique* publié par le ministère de l'Instruction publique lui donne droit de cité dans

---

1. *Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne*, 4e année (1867), p. 333.

l'art par la plume de M. Lhuillier[1], et pour M. l'abbé Marsaux, ce n'est que justice, car « Jacques Segogne, dit-il, a bien mérité de la patrie » !

Cet accès de lyrisme un peu calmé, sans doute on nous permettra de demander où l'on prend Jacques Segogne. — Son nom, répond Grésy, est inscrit avec son prénom au dos de *chacun* de ces bas-reliefs. « *Chaque* bas-relief, appuie M. Marsaux, porte la signature de l'artiste. » — J'aurais beau jeu à épiloguer sur ce mot « chaque » ou « chacun », puisque sur quatorze compositions, le nom n'est inscrit que sept fois; mais je n'ai pas besoin de m'attacher à des subtilités. Cette « signature » d'un artiste du seizième siècle, c'est une main du dix-huitième, sinon plus récente, qui l'a tracée à l'encre et au pinceau, en lettres de trois à quatre centimètres de haut. Quant à la date de 1531 que l'on assigne à l'œuvre[2], c'est plus merveilleux encore : elle n'existe pas, ou plutôt on lit, écrit de la même main moderne, sur trois bas-reliefs de la vie de saint Éloi : 1351; et sur deux de ceux de la Vendange divine : 1338; sur les deux autres, rien.

Grésy était trop savant et trop archéologue pour donner au quatorzième siècle une inscription du dix-huitième, et surtout pour donner au quatorzième siècle les sculptures qu'il avait sous les yeux; mais Jacques Segogne était né dans son cerveau, et, plutôt

---

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1890, p. 411 (p. 7 du tirage à part).

2. Il n'est pas impossible que Grésy ait songé à cette date, à cause de celle de 1521 qui figure dans l'inscription rappelée en commençant, mais il ne le dit pas.

que de renoncer à cette création, il imagine de toutes pièces un document que personne n'a vu — pas même lui — fournissant apparemment nom et date... « quelque document contemporain, dit-il, et à la lecture l'écrivain du dix-huitième siècle aura confondu le 5 avec le 3, deux chiffres qu'un œil inexercé peut facilement prendre l'un pour l'autre dans les manuscrits du seizième siècle ». Voilà textuellement l'argument : une hypothèse et rien de plus. Encore cette hypothèse oublie-t-elle que, pour faire sortir 1351 de 1531, il faut prendre non seulement le 5 pour un 3, mais en outre le 3 pour un 5.

Supposons pourtant cette double et singulière erreur; il reste à Grésy à nous expliquer comment 1338 vient, lui aussi, d'un 1531 mal lu. Mais Grésy se tire très simplement de cette difficulté : en n'en soufflant pas mot dans son article. Son siège est fait, et personne, sans doute, n'ira voir ce nombre malencontreux et embarrassant.

Eh bien! quoique l'ayant vu, je veux l'oublier et croire malgré tout à ce manuscrit du seizième siècle interprété par un ignorant de deux cents ans plus près de nous. Ce nom : Jacques Segogne, est celui de l'auteur du retable entier; il désigne au moins le sculpteur et de la Légende de saint Éloi et du Pressoir mystique, puisqu'il est écrit à la fois sur les deux groupes principaux. — Or cela est artistiquement cent fois plus impossible et invraisemblable que la plus invraisemblable permutation de chiffres.

Et je suis, pour l'affirmer, dans des conditions relativement mauvaises, n'ayant à m'appuyer que sur des reproductions. Mais lorsqu'il y a quelque temps,

j'eus l'occasion de faire à plusieurs de mes confrères de la Société du Gâtinais, dans l'église de Recloses, en présence des originaux eux-mêmes, la démonstration que je renouvelle ici, ce n'est pas la certitude seulement, c'est l'évidence qui éclata pour tous les esprits. Sans hésitation, tous reconnurent que ni l'inspiration ni l'exécution n'étaient communes; que ni les attitudes ni les costumes ne rappelaient la même main. Tous sentirent combien l'influence de la Renaissance italienne, cette influence à laquelle justement Grésy félicite son Segogne d'avoir échappé, domine dans le Pressoir mystique depuis le char et la tour jusqu'aux détails de l'architecture, tandis qu'elle est absolument bannie de la Vie de saint Éloi. Deux époques, séparées l'une de l'autre par près d'un demi-siècle, se lisent clairement dans ces dix bas-reliefs, et Grésy a rendu son hypothèse plus inacceptable, s'il est possible, en voulant les dater de la même année.

Un seul point commun rapproche ces œuvres si dissemblables : elles paraissent bien toutes les deux un travail français. Mais cette *Mise au tombeau*, d'origine incontestablement allemande, cette *Flagellation*, ces *Martyrs*, trois pièces qui détonnent tellement avec le reste qu'on n'ose pas les attribuer à Segogne, dont elles ne portent d'ailleurs pas le nom, que viennent-ils faire dans cet ensemble laborieusement construit avec des matériaux disparates? Pour n'avoir pas à le dire, on tait leur existence même. C'est un procédé vraiment trop commode.

En éludant ainsi les difficultés, en fermant les yeux sur les impossibilités, on se croit en présence des

fragments d'un retable unique; on le dit du moins; au lieu de voir ce qui est : des morceaux d'origines diverses sortis de quatre ciseaux, si ce n'est plus. Étrange aberration d'un esprit distingué qui se torture pour soutenir une erreur, alors que la vérité apparaît avec une si limpide clarté! Cette vérité, je crois la posséder en partie, et voici ce que je sais :

Le 19 octobre 1716, naissait à Recloses, dans une des plus anciennes et des plus honorables familles du pays, un garçon qui reçut au baptême le nom de Jacques et, de son père, celui de Segogne. Il connut dès son enfance les bienfaits de l'instruction, à en juger par la signature que, de bonne heure, il appose hardiment au bas des actes où il figure comme acteur ou comme témoin. Parti jeune encore de son pays natal pour suivre une carrière qui avait été celle de plusieurs des siens, et qui le conduisit assez rapidement à l'aisance, il ne revient à Recloses qu'à de rares intervalles, notamment, le 26 mars 1739, pour assister à l'enterrement de son père, et treize ans plus tard, en septembre 1752[1], pour y être parrain. Nous le trouvons à cette époque valet de chambre de M. Marie, conseiller-secrétaire du Roi, garde des archives de l'ordre militaire de Saint-Louis et chef de bureau à la guerre. En 1753, il réside rue de l'Orangerie, à Versailles, dont il est dit « bourgeois », et, le 9 novembre de ladite année, il vient à Fontainebleau, en l'étude du notaire Prou, acheter de François Simoneau de Boisrenard, chevalier de Saint-Louis,

1. Les dates que j'ai l'occasion de citer me sont fournies, soit par les registres paroissiaux de Recloses, soit par les minutes notariales.

ancien capitaine commandant au régiment de Béarn, une maison et des terres à Recloses.

La maison vendue contenait, seul détail à relever, un petit corps de bâtiment, sur le devant, composé de deux chambres basses,.. grenier au-dessus. Jacques chargea son frère Bonaventure de l'administration de ses biens de Recloses, y compris sa nouvelle acquisition, et nous avons trouvé plusieurs baux passés, en 1755 et en 1756, pour différentes pièces de terre, mais nous ne voyons pas que la maison bourgeoise de la grand'rue ait été louée. Probablement Jacques Segogne se l'était réservée avec la pensée de finir ses jours dans son pays; la mort déjoua ce projet, le 12 septembre 1767, au château de Cernay-la-Ville, près de Chevreuse.

Le 12 août 1768, les trois héritiers de Jacques resté célibataire, à ce qu'il semble, savoir : Bonaventure et Catherine Segogne, et un beau-frère, partagèrent sa succession devant Benoit, notaire à Fontainebleau. Le premier lot, comprenant la maison bourgeoise, échut à Bonaventure, et le notaire prend soin d'indiquer au levant, à l'extrémité de la cour, et ayant son entrée sur la grand'rue, un petit bâtiment à usage de *chapelle*. Ce sont les deux chambres basses et le grenier de tout à l'heure transformés par Segogne, et, chose importante au premier chef, cette « petite chapelle est garnie de saints et de tableaux ». N'ajoutons rien pour le moment, et revenons à Bonaventure.

Né le 13 janvier 1704, il célébra ses noces d'or le 17 novembre 1777, et mourut le 4 janvier 1789, laissant pour héritiers ses trois enfants : Bonaventure, Jacques et Élisabeth. La carrière de Jacques, mort

seigneur de La Mancellière, département d'Eure-et-Loir, serait intéressante à suivre, mais nous écarterait de notre sujet. Les trois cohéritiers, quelque temps indivis, vendirent, lorsqu'ils trouvèrent l'occasion favorable, les biens de la succession et notamment, le 14 mars 1792, devant Fenard, notaire à la Chapelle-la-Reine, la maison de la grand'rue à Jean-Claude Lucet, homme de loi à Paris, pour le prix de six mille livres. Le 27 ventôse an III, Lucet échange, devant Larcher, notaire à Paris, cette maison avec les sieur et dame Perret, qui la gardent peu de temps et la vendent, le 4 brumaire an IV, à Jean-Louis Chopin, sculpteur, rue du Faubourg du Roule, numéro 198, à Paris. Celui-ci cède à son tour la même maison, le 18 ventôse an IX, aux sieur et dame Davy.

Mais tandis que les trois actes précédents ne mentionnent qu'un bâtiment « disposé *ci-devant* à servir de chapelle », rédaction qu'expliquent suffisamment les idées du temps, le vendeur du 9 mars 1801, plus libre et mieux en état que ses devanciers d'apprécier ce qu'il vend, désigne expressément au contrat : « le petit bâtiment disposé en chapelle, avec autel en boiserie et quelques anciens tableaux et *bas-reliefs* sur bois ». Aucun doute ne peut subsister sur l'identité de ces « anciens bas-reliefs », en même temps que les expressions dont on se sert écartent toute idée de retable dressé en place dans cette chapelle, que l'on qualifie très justement de « petite ».

Lorsque, le 18 mars 1826, la propriété passe du sieur Davy aux sieurs Fabre et Roger, la chapelle a disparu, et le bâtiment qui la contenait a

été de nouveau partagé par un plancher. Dès cette époque il formait, comme aujourd'hui, une pièce au rez-de-chaussée et une chambre au premier étage. Peu de temps après, les 18 et 23 mars 1834, Mme Marie-Joséphine-Alexandrine-Aldegonde Brulay, veuve de Jean-Jules Fabre, et M. François Roger vendirent leur maison devant Renoult, notaire à la Chapelle-la-Reine, à M. Riché, dont la fille, Mme veuve Billette, l'occupe encore à présent. Le 6 septembre 1837, M. Riché fut nommé maire de Recloses, et l'ancienne chapelle devint la mairie.

Quant aux bas-reliefs, Grésy aurait pu apprendre comme moi de la très obligeante Mme Billette, qu'ils avaient été transportés dans l'église lors de la désaffectation de l'oratoire privé, et par conséquent par M. Davy, entre 1801 et 1826.

De cette aride mais indispensable énumération de dates et de noms propres, il résulte d'incontestable façon : 1° que le pseudo-retable de 1531 n'est dans l'église de Recloses que depuis le commencement de ce siècle ; 2° que les œuvres d'art qui nous ont si longuement retenus étaient, pour la plupart, au moins, en 1767, la propriété d'un Jacques Segogne. Il devient donc plus que vraisemblable que ce nom inscrit au dos d'un certain nombre de nos bas-reliefs est celui du possesseur, et très admissible que les fragments, absolument différents des autres comme style et comme caractère : la *Flagellation*, les *Martyrs* et la *Pieta*, ont été ajoutés à l'embryon de collection Segogne peut-être par le citoyen Chopin, sculpteur et propriétaire de cette collection, à une époque où des épaves nombreuses étaient faciles à recueillir. Il

serait alors tout naturel qu'ils ne portassent pas la fameuse inscription.

Si l'on accepte les opinions que je viens de soutenir, on aura, je le reconnais, rayé un nom de nos annales artistiques sans, malheureusement, en inscrire un ou plusieurs autres à sa place. Cela ne vaut-il pas mieux, néanmoins, que de l'y maintenir contre toute raison, toutes probabilités?

Mais les nombres 1338, 1351? Je n'ai, à leur égard, qu'une seule conviction : ce ne sont pas des dates; et j'ai combattu trop vivement une hypothèse hasardée pour prêter le flanc à pareille critique. Je laisserai donc cette question irrésolue, et ne ferai plus que formuler un vœu.

Qu'on n'abandonne pas à toutes les causes de destruction et de dilapidation ces œuvres d'art dignes, malgré l'anonymat que j'ai essayé de leur imposer, d'un sort meilleur et d'un avenir plus assuré. L'administration l'a compris d'ailleurs, en classant récemment ces sculptures au nombre des monuments historiques[1].

EUG. THOISON.

---

1. Cette étude a déjà été publiée dans le compte rendu des *Sociétés des Beaux-Arts des Départements*. Mais il a paru à la Société historique et archéologique du Gâtinais qu'elle pouvait sans inconvénient être reproduite ici. En effet on ne saurait assez aider à détruire des légendes acceptées par le public : c'est ainsi que Ch. Brossard, dans la partie consacrée au département de Seine-et-Marne dans son nouveau *Dictionnaire géographique de la France*, parue en 1899, donne encore à Jacques Segogne et à son « retable » une place qu'il ne mérite plus. Par contre S. Lami, dans son récent *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française*, fait justice de cette erreur trop longtemps accréditée.

HISTOIRE DE L'ABBAYE
DE
FERRIÈRES EN GATINAIS
(VIe-XVIIIe SIÈCLES)

(Suite.)

CHAPITRE XIX

JEAN POT, PIERRE DE MARTIGNY, LE CARDINAL DE TOURNON, ABBÉS. — PREMIÈRE RÉFORME DU MONASTÈRE. — GRAVES INCIDENTS. — LES VERRIÈRES DE L'ÉGLISE ABBATIALE. — UN GRAND ET HABILE ADMINISTRATEUR.

(1505-1556)

Quand les moines de Ferrières eurent rendu les derniers honneurs à Louis de Blanchefort, ils se réunirent dans la salle capitulaire pour procéder à l'élection de son successeur, conformément à la Règle bénédictine. La reconnaissance envers le regretté défunt fit porter leurs suffrages sur son neveu, Jean VII Pot de Rhodes. Il était fils de Jean Pot de Rhodes, seigneur de Chemault, et de Souveraine de Blanchefort, sœur de l'abbé Louis. Un de ses frères, Phlippe Pot, fut trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, puis abbé de Saint-Euverte d'Orléans, où il reconstruisit la tour du clocher et le portail, et où l'on voit encore ses armoiries, écartelées de celles de sa mère[1].

1. Elles portent : *au 1er et au 3e d'or, à la fasce d'azur*, qui est Pot de Rhodes; *au 2e et au 4e, d'or également, à deux lions passants léopardés, de gueules*, qui est de Blanchefort.

Jean Pot était moine de Vergey au diocèse d'Autun quand il fut élu. Mais malgré la régularité de sa nomination, il ne put pas obtenir du pape Jules II ses bulles de provision. La cause en fut dans l'opposition de Louis XII, qui nomma abbé de Ferrières son favori, Tristan de Salazar, archevêque de Sens, prélat d'un grand mérite, mais très ambitieux, et lui fit prêter serment en cette qualité le 6 novembre 1506[1]. Jean Pot porta sa cause devant le Parlement de Paris, qui reconnut la justice de son droit et lui remit la gestion des affaires du monastère. C'est pourquoi, dans tous les actes de cette époque, le siège abbatial est déclaré vacant, et Jean Pot appelé simplement abbé élu ou administrateur[2].

Il s'efforça de marcher dans les voies suivies par son oncle. Après lui avoir fait ériger le superbe tombeau décrit au chapitre précédent, il bâtit, tout en pierres de taille, le clocher de Saint-Éloi, remarquable par sa solidité et son élévation, sans pouvoir cependant l'achever. Par son ordre, on fondit en même temps une cloche, nommée *Marie*, destinée sans doute à y être placée.

Une dame de Ferrières, veuve d'Étienne Formier, donna aux religieux tous ses biens, situés au-dessus du grand étang, à charge de plusieurs messes, services et vigiles ; à condition aussi qu'ils la logeraient et la nourriraient, sa vie durant, et, après sa mort, l'associeraient à leurs prières en célébrant pour elle le même office que pour un religieux trépassé[3].

---

1. *Archives nationales*, P. 725[1], n° 208.
2. *Gallia christiana*, t. XII, p. 168.
3. *Archives du Loiret*, ancienne cote 20 D, dossier 7, n° 7.

Afin de maintenir la ferveur spirituelle dans sa communauté, Jean Pot l'affilia à la congrégation bénédictine de Bursfeld, fondée en Allemagne et approuvée par le pape Pie II. Cette congrégation opéra une réforme complète des monastères associés, en les ramenant à la stricte observance de la Règle primitive, et en les y maintenant par la tenue d'un Chapitre général annuel, et l'envoi de visiteurs tous les deux ans, dans chaque maison unie, pour en contrôler la direction. Elle compta bientôt de nombreux couvents dans sa Société, et forma en France deux provinces, celle de Tournai et celle du Mans. Jean Pot fit inscrire dans cette dernière son abbaye de Ferrières, qui y demeura près de cent ans, comme nous l'apprend un ancien manuscrit d'Afflinghem[1]. Les moines payaient cent livres par an pour les frais généraux de l'association, recevaient ses visiteurs et se conformaient aux décisions prises dans le Chapitre général.

Pour la confirmation de ses actes, l'abbé Pot se servait d'un sceau très artistique, dont la matrice, en cuivre argenté, a été retrouvée récemment et déposée au Musée historique d'Orléans. Ce sceau est d'une forme ovale, aigu à ses extrémités. Dans le champ, il porte en haut saint Pierre, debout sous un dais ogival, un livre dans sa main droite et les clés dans la gauche. Au-dessous de lui, dans une niche circulaire, l'abbé, crossé et mitré, est à genoux; à sa gauche, ses armes : *d'or à la fasce d'azur;* à sa

1. Célèbre abbaye bénédictine au diocèse de Malines (Belgique).

droite, celles de l'abbaye. Les deux écus ont une crosse pour cimier. On lit en exergue :

S. JOANNIS ABBATIS FERRARIENSIS CONV.

[*Sigillum Joannis abbatis ferrariensis conventus.*]

SCEAU DE JEAN POT, ABBÉ DE FERRIÈRES[1].

L'abbé Jean Pot mourut en 1516. Il fut le dernier abbé régulier de son monastère, élu conformément à la règle de Saint-Benoit.

Les difficultés qui s'étaient produites pour la possession du siège abbatial à l'époque de son élection se renouvelèrent après sa mort. Dans un acte de 1516, un certain Antoine de Crévent est nommé abbé

1. C'est par erreur que ce sceau a été précédemment publié (XVII, p. 113) comme étant celui de Jean d'Arrabloy.

commendataire de Ferrières[1], sans qu'on trouve ailleurs aucune mention de ce personnage.

D'autre part, les frères Sainte-Marthe donnent, pour successeur à Jean Pot, son frère Philippe Pot. Bien que quelques listes portent son nom, on ne le voit inscrit sur aucun titre ancien de l'abbaye, parce que Tristan de Salazar, toujours opiniâtre dans ses prétentions, s'opposa à son élection. Ce prélat ne jouit pas lui-même longtemps de la possession du monastère, parce qu'il survint alors un événement qui mit d'accord tous les prétendants, en les évinçant tous.

Ce fut la conclusion du fameux Concordat de 1516, entre Léon X et François Ier. Cet acte de haute politique attribuait au roi, sous le nom de *commende*, la nomination des titulaires aux bénéfices, évêchés, abbayes, prieurés, et reconnaissait au pape le droit de leur donner l'investiture spirituelle, moyennant la jouissance des *annates*, ou perception d'une année du revenu produit par ces bénéfices.

Après des résistances qui se prolongèrent de divers côtés, et que le pouvoir royal finit par vaincre, ce Concordat devint la loi du pays. Mais quel boulversement il apporta dans l'existence des institutions religieuses, des monastères en particulier ! L'abbé commendataire n'était plus, comme le voulait la Règle, un religieux de l'ordre ou de l'abbaye, désigné au libre choix de ses frères par son mérite; ce fut un moine étranger, ou un prélat déjà pourvu de plu-

---

1. *Archives nationales*, X1a 1518, fo 185 vo.

sieurs bénéfices ; puis ce fut le premier venu, un abbé de cour, un protégé de quelque ministre, ou le ministre lui-même, ou enfin un laïque, un enfant, un poète, un grand seigneur, un capitaine, parfois protestant, auquel le roi donnait un couvent, comme on donne une pension. Cet abbé ne résidait presque jamais dans son abbaye. Il n'y venait, ou ne s'en occupait guère que pour en tirer le plus d'argent possible ; il s'attribuait le plus souvent tous ses revenus, ne laissant aux religieux qu'une maigre rente, à peine suffisante pour les faire vivre. Naturellement de tels chefs n'avaient aucune autorité spirituelle sur la communauté. Un grand-prieur la gouvernait, avec des ressources insuffisantes et une autorité amoindrie, puisqu'elle était déléguée.

L'exécution du Concordat introduisit la commende dans le monastère de Ferrières. Elle lui donna quelques bons abbés ; on vit encore à sa tête des hommes d'un mérite éminent ; mais le plus souvent, il devint une sorte d'apanage donné par la faveur à des personnages sans valeur, absolument étrangers à la vie monastique. Ce funeste régime y détruisit fatalement l'esprit religieux, ruina sa fortune et le conduisit, par une déchéance lente mais irrésistible, à sa disparition définitive, quand la Révolution le supprima, comme on voit le souffle de l'orage jeter à terre le fruit depuis longtemps malade.

Le premier abbé commendataire, nommé par François Ier pour Ferrières, fut Pierre de Martigny, déjà évêque de Castres. Les moines refusèrent de reconnaître cette nomination et de le recevoir dans leur couvent. Ils ne voulaient qu'un abbé élu confor-

mément à leur règle et appuyaient leur résistance sur l'article VI du Concordat, qui obligeait le roi à donner pour chefs aux monastères des religieux du même Ordre. Ils choisirent donc André Jacquinet, leur aumônier. Mais Pierre de Martigny passa outre; il prêta serment de fidélité pour le temporel de son abbaye, le 21 janvier 1518[1], et se présenta à ses portes, quelques jours plus tard. Les moines, ou du moins leurs gens, retranchés dans leur enceinte, s'opposèrent énergiquement à son entrée. L'abbé fit appel au lieutenant du roi et à ses soldats, qui repoussèrent facilement leurs faibles opposants. Pierre de Martigny entra alors, et tous se soumirent.

Malgré ces commencements peu pacifiques, le nouvel abbé gouverna son monastère avec sagesse, défendit ses droits et se conduisit en toutes choses avec la prudence et le zèle d'un vrai religieux. Il favorisa le développement de la confrérie de Notre-Dame de Bethléem, dont la renommée attirait à Ferrières un nombre toujours croissant de pèlerins. Sur sa demande, le pape Adrien VI lui adressa, en 1520, une bulle confirmant tous les privilèges et indulgences jadis accordés par ses prédécesseurs. Mais cette extension même du pèlerinage avait amené des abus. Avec la multitude des fidèles, « basteleurs et jongleurs y accoururent aussi pour donner du plaisir au peuple, représentant mille farces et jeux de passe-passe, et se firent banquets dissolus avec spectacles,

1. *Archives nationales*, P. 725[1], n° 230.

après les prières[1]. » Le sévère abbé de Ferrières ne voulut pas supporter ces désordres. Il s'adressa au roi, qui ordonna la suppression de tous ces jeux. Le pèlerinage conserva dès lors son caractère exclusivement religieux.

Un soin plus grave occupa l'abbé de Martigny dans le même temps. Le concile de Bâle, tenu en 1440, avait ordonné la réformation de tous les monastères. Celui de Ferrières en avait alors autant besoin que les autres. Malgré son union à la congrégation de Bursfeld, ses moines menaient une vie trop peu conforme à leur vocation. L'oraison, les veilles, le jeûne, le silence, la retraite étaient adoucis ou négligés; tout, jusqu'à la forme austère des vêtements, avait été modifié dans un esprit contraire à celui de saint Benoit.

Pierre de Martigny essaya d'abord, par ses exhortations, de ramener ses religieux aux observances de la Règle primitive. Voyant ses efforts inutiles, il résolut de transformer radicalement son abbaye. Dans ce but, il s'adressa à Dom Étienne Gentil, grand-prieur des Clunisiens, qui lui envoya 15 moines, dont 9 prêtres, 4 profès et 2 convers, tous très vertueux et zélés pour les pratiques de leur règle. A leur tête vint, comme prieur, Bertrand de Lassus, homme énergique, que n'effrayait aucune opposition. En même temps, un règlement et constitution, en 26 articles, fut dressé entre Dom Gentil et Pierre de Martigny, pour fixer la situation des nouveaux

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 794.

religieux dans le monastère[1]. Le prieur des Clunisiens fut désigné pour être leur visiteur. Le cardinal de Sainte-Sabine approuva cet accord au nom du pape, et François Ier le confirma par une ordonnance enregistrée au Parlement, le 11 janvier 1522[2].

Cependant les anciens religieux ne voulaient pas se soumettre à ce nouvel ordre de choses. Ils rédigèrent un mémoire de protestation, où ils disent qu'ils veulent bien être unis aux Clunisiens en association de prières, mais non par un lien de juridiction ou de sujétion[3].

Pierre de Martigny, aidé par Bertrand de Lassus, se montra inébranlable dans son dessein. Il y eut alors des hostilités ouvertes; des scènes regrettables se produisirent, dans l'une desquelles un opposant frappa le prieur d'un coup mortel[4].

La victime de cet attentat fut inhumée dans l'église abbatiale, devant le grand-autel. Quant au meurtrier, livré au bras séculier, il fut condamné à mort. Avant qu'on le livrât au supplice, il demanda l'absolution du pape. Après qu'il eut subi son châtiment, il fut enterré dans un lieu inconnu, en exécration de son crime.

Il y a une cinquantaine d'années, tandis qu'on faisait des fouilles près de l'église, du côté du nord, on trouva un corps mutilé, le visage contre terre. Sa vue rappela cet événement dont le vague souvenir était resté dans le pays, comme une sinistre légende.

---

1. *Bibliothèque nationale*, manuscrit français no 12778.
2. Livre des Ordonnances de François Ier, t. VIII, p. 93.
3. *Bibliothèque nationale*, ms. latin n° 11791.
4. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 16670, f° 85.

L'ordre finit cependant par se rétablir. Quelques-uns des anciens religieux se retirèrent dans leurs prieurés; les autres cédèrent à la force, puis s'éteignirent successivement. Le règlement de 1521, confirmé par des ordonnances royales en 1565, 1594 et 1603, demeura en vigueur, au moins nominalement, jusqu'à la réforme de Saint-Maur[1].

Malgré les graves soucis que lui causaient ces affaires, Pierre de Martigny s'occupait avec soin des intérêts temporels de son monastère. En 1517, il désigna un prêtre pour desservir la paroisse de Chaon, en Sologne, dépendante de Ferrières.

En 1526, François Ier, de retour de sa captivité de Madrid, leva une lourde contribution sur tous les établissements ecclésiastiques de France. Ferrières fut imposé pour 100 livres parisis, que son abbé paya entre les mains du procureur fiscal, à Montargis.

La plus belle œuvre réalisée par Pierre de Martigny fut la création des admirables verrières, dont il orna les grandes fenêtres du chevet de l'église abbatiale. Elle sont au nombre de cinq.

La première, à gauche du spectateur, représente les principales scènes de la vie de la sainte Vierge, dans huit panneaux superposés, deux à deux. On y voit successivement : le mariage de saint Joachim et de sainte Anne, ses père et mère; — sa nativité; — son mariage avec saint Joseph; — l'Annonciation par l'archange Gabriel; — la Nativité de Jésus-Christ, son fils; — et sa Purification dans le temple de Jéru-

1. *Bibliothèque nationale,* ms. no 12670.

salem. Ce vitrail paraît plus ancien que les autres; il est d'un ton plus sombre, quoique d'un grand mérite, et fort estimé des connaisseurs. Selon toute probabilité, il fut placé du temps de Louis de Blanchefort, à la fin du xve siècle.

La verrière suivante, en avançant vers la droite, résume la vie de saint Pierre, patron de l'abbaye et en même temps de l'abbé de Martigny. Tels sont les motifs qu'elle reproduit : saint Pierre reçoit de Jésus-Christ les clés, symbole de son autorité souveraine; — il prêche devant les Juifs qui vont l'arrêter; — l'apôtre est miraculeusement délivré de sa prison par un ange; — il baptise les Juifs convertis; — saint Pierre punit de mort Ananie et Saphire qui veulent le tromper; — il guérit un boîteux à la porte du temple; — lui-même est condamné à mort, — et marche vers le lieu de son supplice; — au sommet, dans un médaillon, on le voit attaché à la croix, la tête en bas.

La troisième verrière, au milieu du chevet, est consacrée à la représentation du grand mystère de la Rédemption, des souffrances et de la mort de Jésus-Christ. Dans ses huit panneaux, on le voit : d'abord, priant au jardin des Oliviers, pendant que ses trois apôtres dorment près de lui; — puis il est trahi par Judas et emmené par les soldats; — il est ensuite frappé de verges dans le prétoire; — Pilate le présente au peuple : c'est l'*Ecce Homo;* — on lui préfère Barabbas; — le Sauveur est conduit sur le Calvaire, chargé de sa croix; — enfin, il apparaît crucifié entre deux voleurs; — et, après sa mort, est déposé dans le tombeau; — le médaillon supérieur,

qui couronne toute la composition, nous le montre sortant du tombeau dans la gloire de sa résurrection. Ce vitrail se distingue entre tous par la beauté du travail, l'expression des figures et la vivacité des couleurs. On croit que le personnage richement costumé et agenouillé près de Notre-Seigneur, est le portrait d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII.

La verrière suivante représente la légende de saint Christophe, symbolisant les luttes de la vie chrétienne : d'abord il porte sur ses épaules, à travers les flots, un enfant qui est Jésus-Christ, « lourd comme un monde », montrant ainsi la force de la charité; — puis il triomphe de la triple concupiscence : de l'Orgueil; des démons, déguisés en grandes dames, sollicitent sa protection; il baisse les yeux et refuse de leur parler; — de l'Avarice; un démon, sous une forme humaine, portant une ceinture dorée d'où pend une sacoche pleine, lui offre des rouleaux d'écus semés à terre; il détourne la tête et repousse ce présent; — de la Volupté; un autre démon, ayant pris la figure d'une femme à cheval, le sollicite au mal; le saint s'humilie à genoux près d'un anachorète. — Dans les deux panneaux supérieurs, il rend la vie à un mort, en présence de nombreux témoins, — et guérit de malheureux paralytiques. — Au-dessus, saint Christophe est soumis à l'épreuve du feu, assis sur un tréteau de fer rougi par des charbons ardents; — puis les bourreaux déchirent ses chairs avec des tenailles, tandis que les démons insultent à ses tourments; — enfin, dans le médaillon du haut, le courageux athlète meurt, remportant la palme du martyre. Sur les côtés sont peintes les

armes de l'abbaye et celles de deux abbés inconnus.

Ces trois verrières, de saint Pierre, de la Rédemption et de saint Christophe, sont d'une valeur inappréciable, particulièrement à cause de la beauté et de la solidité des couleurs qui ont triomphé, sans rien perdre de leur éclat ni de leur fraîcheur, de l'action destructive des siècles. On y admire le velouté et la translucidité du coloris unis, dans une merveilleuse harmonie, à une rare perfection du dessin. Aussi ont-elles cette clarté et cette tonalité lumineuse qui caractérisent les beaux vitraux du XVIe siècle. Ce sont les seuls de cette époque que possède le diocèse actuel d'Orléans.

Ils furent commandés et exécutés sous la direction de l'abbé de Martigny, qui se fit représenter au bas de la verrière de saint Pierre, son patron, à genoux, les mains jointes, et revêtu du costume épiscopal. Près de lui sont ses armes, dans un écusson : *de gueules, au lion rampant d'argent, armé et lampassé de même.*

D'après de très sérieuses présomptions, on croit que Jean Cousin en fut l'auteur. Ce grand artiste, à la fois architecte, sculpteur et peintre renommé, naquit et vécut longtemps près de Sens, dont il orna la cathédrale de vitraux du même style que ceux de Ferrières. On peut donc sans témérité lui attribuer ces derniers, bien dignes de son génie.

La cinquième verrière, du côté du midi, est plus confuse. Elle contient des scènes sans liaison entre elles. Quatre panneaux sont consacrés à saint Paul; ils représentent sa conversion, — sa comparution devant l'Aréopage, — sa morsure par une vipère

dans l'île de Malte, — et ses prédications. Les autres contiennent plusieurs faits empruntés à la vie et aux miracles de saint Aldric.

Ces verrières éclairent magnifiquement le chœur de l'église abbatiale, dont elles peuvent être regardées comme le plus bel ornement. Sous les feux du soleil levant, leur éclat l'illumine tout entière d'une splendeur incomparable[1].

Pierre de Martigny donna sa démission en 1527; nous ne savons pour quel motif.

Sa place fut occupée par Louis II de Canossa, Italien, évêque de Bayeux, qui échangea son évêché contre la commende de Ferrières. Nous savons peu de choses de son administration. Après qu'il eut été nommé par François Ier, il prêta serment de fidélité pour le temporel de son abbaye le 16 mai 1531, par l'intermédiaire de Jacques d'Annebaut, aumônier ordinaire du roi[2].

Les officiers de Renée de France, fille de Louis XII et apanagiste de Montargis avec ses dépendances, empêchaient les religieux de jouir de leur droit d'usage dans la forêt de Paucourt. Ceux-ci adressèrent leurs réclamations à Renée de France, alors résidant à Ferrare (en Italie), par suite de son mariage avec Hercule II d'Este, duc de Ferrare. Cette princesse, qui n'avait point encore embrassé le Protestantisme, comme elle le fit peu après, écrivit une lettre, datée du 13 février 1531, par laquelle elle

---

1. Quelques dégradations s'y étant produites, malgré leur solidité elles furent restaurées avec habileté par des artistes de Paris, en 1852.

2. *Archives nationales*, P. 725[1], cote 261.

reconnaît aux moines de Ferrières leurs droits d'usage dans ladite forêt, ordonne à ses officiers de les rétablir dans la jouissance de leurs anciennes coutumes, et leur défend de les molester à l'avenir[1].

Les religieux et les habitants de Ferrières désiraient vivement reconstruire leur enceinte de murs fortifiés qui, depuis les guerres anglaises, n'avait pas été relevée de ses ruines. Ils représentaient surtout qu'il y avait urgence de pourvoir à la sécurité des pèlerins qui venaient sans cesse plus nombreux à Bethléem. Malgré l'opposition des gens de Montargis et de Nemours, le roi fit droit à leur demande, et, par lettres patentes du 22 octobre 1522, leur permit de se fortifier convenablement. La ville fut donc renfermée dans une muraille continue, très haute, d'un mètre d'épaisseur. Des tours, percées de meurtrières, la flanquèrent de distance en distance, et un fossé profond la protégea sur tout son pourtour. Ce grand travail, commencé en 1530, fut terminé seulement en 1552, sous le règne de Henri II[2].

Louis II de Canossa mourut en 1531.

François Ier lui donna pour successeur un des plus célèbres personnages de cette époque, le cardinal François de Tournon, fils de Jacques de Tournon et de Jeanne de Polignac. Il était entré fort jeune dans le monastère de Saint-Antoine-de-Viennois. Son mérite personnel et la faveur des souverains l'élevèrent successivement aux dignités d'archevêque d'Embrun, de Bourges, d'Auch, de Lyon, et de car-

---

1. *Archives nationales*, K. 178, no 54.
2. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 718.

dinal, en 1530. En même temps, il fut pourvu en commende des abbayes de Tournus (ancien diocèse de Chalon), d'Ambronay (au diocèse de Lyon), de la Chaise-Dieu (au diocèse de Clermont), d'Ainay (à Lyon), de Saint-Germain-des-Prés (à Paris), de Saint-Antoine-de-Viennois et de Ferrières-en-Gâtinais, en 1531.

François de Tournon conserva pendant sa longue existence les bonnes grâces des rois François Ier,

Le Cardinal de Tournon, Abbé de Ferrières
[D'après l'*Histoire des Cardinaux.*]

Henri II, François II et Charles IX, dont il devint tour à tour conseiller, ministre et ambassadeur. Lorsqu'il fut abbé de Ferrières, ces souverains vinrent fréquemment séjourner dans son abbaye, qui revit les beaux jours de son ancienne prospérité. François Ier s'y arrêta le 9 septembre 1537, puis les 14, 15 et 20 avril 1546. Des actes authentiques font

connaître qu'Henri II y demeura le 31 janvier 1548, ainsi que les 14, 18 février et 1er mars 1550[1].

En 1532, François Ier permit au cardinal de Tournon, revenant de Rome, de faire couper et vendre à son profit cent arpents de bois de haute futaie, dans la forêt de Montargis, « la moitié du prix de cette vente appartenant au roi, qui en fait don audit cardinal, en reconnaissance des services qu'il lui a rendus auprès du pape[2]. »

On doit dire, à la louange de cet abbé commendataire, qu'il gouverna l'abbaye avec beaucoup de sagesse et prit soin de ses intérêts, comme s'il n'eût eu qu'elle seule à diriger. Il se montra particulièrement défenseur énergique de ses privilèges et immunités, tant au temporel qu'au spirituel.

Le procureur du bailli de Sens voulut, en 1531, exercer sa juridiction sur les dépendances du monastère situées dans le ressort de son bailliage; mais le cardinal, le prieur et les religieux, ainsi que les seigneurs, curés et habitants des lieux leur appartenant, soutinrent fermement leur droit d'être régis par la seule coutume de Lorris, sous la sauvegarde du roi. Ils firent triompher leur cause, et le procureur fut contraint de se désister de ses prétentions.

Renée de France, dame de Montargis, gagnée par les sophismes de Calvin, avait renié la foi catholique et embrassé le Protestantisme, dont elle fut un des plus ardents soutiens[3]. Elle ne tarda pas à sus-

---

1. E. Thoison, *Séjours des rois dans le Gâtinais*, pp. 36 et 170.
2. *Archives nationales*, J. 960, n° 40.
3. L. Jarry, *Renée de France*, p. 4.

citer des difficultés aux religieux de Ferrières, pour leurs bois du Mardeleux. Ceux-ci se défendirent, et, après une longue procédure, obtinrent enfin une sentence favorable à leurs intérêts[1].

Le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, désira donner les saints ordres dans l'église de N.-D. de Bethléem, au mois de mai 1544. L'abbé et les religieux, jaloux de conserver intactes leurs exemptions, s'opposèrent à ce désir, jusqu'à ce qu'il eût déclaré, par un acte signé de sa main, qu'il ne prétendait rien innover contre leurs privilèges, ni acquérir aucun droit nouveau par cette ordination[2].

Pendant la longue période des troubles passés, beaucoup de seigneurs et de détenteurs de biens appartenant au monastère avaient, soit omis d'en payer les rentes, soit cherché à se les approprier, soit enfin refusé de reconnaître leur dépendance. Le cardinal de Tournon les fit tous rentrer dans l'ordre. Il obligea Marie de Chaillou, dame du Colombier, à lui rendre foi et hommage, comme à son seigneur suzerain, le 8 mai 1537, pour les fiefs de Guignard et du Bas-Toury; de même Joachim de la Châtre, seigneur de Nançay, en 1540; Jacques de Courtenay, en 1541; Claude de Villars, seigneur de Montereau, en 1550, et beaucoup d'autres[3].

Jean de La Forge et consors, locataires d'une maison sise rue Neuve, à Montargis, qui appartenait aux moines, furent condamnés par le procureur royal

---

1. *Archives du Loiret*, ancien fonds de Ferrières (série H), dossier 7.
2. *Histoire du Gastinois*, p. 763.
3. *Gallia christiana*, t. XII, p. 169.

à payer l'arriéré de leurs loyers, se montant à 357 livres, et à prendre l'engagement, pour l'avenir, de les payer régulièrement chaque année[1].

Plusieurs habitants de Ferrières avaient indûment occupé 80 arpents de terre du monastère. Ils furent contraints de reconnaître son droit de propriété et de lui payer les fermages échus, en 1538[2].

François de Tournon conclut de nombreuses affaires, toutes à l'avantage de son abbaye. Il reçut des donations, en particulier celles de deux maisons situées à Ferrières, au faubourg du Perray ; il constitua des rentes sur des immeubles; acheta, vendit ou échangea des biens fonciers. Il fit des baux et traça des bornages pour déterminer d'une manière précise les limites de ses domaines.

Nous ne citerons qu'un seul de ces actes, particulièrement intéressant, parce qu'il porte la signature de tous les religieux, au nombre de seize, qui composaient alors la communauté bénédictine de Ferrières[3]. C'est un procès-verbal de bornage, dressé le 9 avril 1540, au nom de l'abbé, par Jean Massier, grand-prieur, en présence d'Édmond Neveu, clerc de notaire, et du curé de Chantecoq, pour les dîmes de Chantecoq et de Courtemaux[4].

En 1546, le roi de France ordonna à toutes les

---

1. *Archives du Loiret*, ancienne cote 20 D, dossier 18, nos 11 et 15.
2. *Archives du Loiret*, idem.
3. Ces religieux étaient : Jean Massier, grand prieur; Jean Bouviez, chambrier; Pierre Rouguet, Adrien Lelièvre, Jean de Machault, Blaise Pennel, Jean Rousset, Pierre Cogniet, Jean Hue, Jean Cherrier et Claude Lecerf, tous prêtres; Nicole Richemilbeau, Jean de Monmiètre, Pierre Brochet, Jacques de Bourges et Nicole Bribaut, religieux.
4. *Archives de l'Yonne*, G. 646.

abbayes de faire un aveu ou déclaration de leurs biens. Cette mesure était devenue nécessaire, après les événements qui avaient apporté des changements profonds dans la fortune territoriale des institutions monastiques ; elle devait surtout servir de base aux taxes que la royauté leur imposait fréquemment. Le cardinal de Tournon enjoignit donc à ses agents de dresser un inventaire exact de tout ce que possédait le couvent de Ferrières. Cet acte fut présenté au bailli de Sens, le 25 janvier 1547, puis enregistré à la Chambre des Comptes et approuvé par le roi à la fin de la même année. Il forme un cahier en papier, de vingt-trois feuillets, contenant le dénombrement de toutes les propriétés du monastère, leur délimitation exacte, leurs conditions administratives, valeur, produits, rentes, charges et profits, droits et servitudes[1]. On y voit que Ferrières, au milieu du XVIe siècle, avait sous sa dépendance vingt grands fiefs possédant tous les droits seigneuriaux et féodaux alors existants, et vingt-deux petits fiefs, simples domaines ou centres agricoles, exploités par des cultivateurs, sous la direction du cellerier, qui en percevait les revenus pour le compte de la communauté[2].

Afin d'assurer la conservation de tous ces biens par des titres authentiques et incontestables, l'abbé de Ferrières fit recueillir tous les actes qu'il fut possible de trouver. Par son ordre, un conseiller au présidial de Sens, nommé Vuiardot, les collationna

---

1. *Archives nationales*, T. 316, no 47.
2. Voir pièce justificative XXIV (Liste des fiefs au XVIe siècle).

avec soin, et les transcrivit de nouveau[1]. Par ces mots, Dom Morin entend sans doute la confection du cartulaire et du livre terrier, dont on sait d'autre part que le cardinal avait ordonné la composition. Malheureusement ces ouvrages, si précieux pour l'histoire de notre abbaye, ont disparu.

Quelques travaux restaient encore à achever pour compléter l'entière restauration des édifices conventuels. On lui doit la construction du côté sud du grand cloître. Quand il l'eut terminé, on y peignit ses armes, qui sont : *parti, au 1er d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au 2e de gueules, au lion d'or*[2].

Le cardinal de Tournon administra ainsi avec une continuelle sollicitude le monastère de Ferrières durant les vingt-cinq années qu'il en fut abbé. Ce n'était là cependant qu'une des moindres tâches auxquelles suffisait son activité presque universelle. Il alla plusieurs fois à Rome, afin d'y traiter des plus grands intérêts de l'Église et de l'État. Après la mort du pape Marcel II, en 1555, il eut des voix au Conclave pour lui succéder. Paul IV le nomma évêque d'Ostie et doyen des cardinaux. Archevêque de Lyon, il fut le conseiller prudent et dévoué des rois de France, l'adversaire énergique du Protestantisme qui commençait sa propagande, le protecteur des savants, et le fondateur du célèbre collège de Tournon, à Paris.

Sentant approcher le terme de sa vie, il voulut se

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 771.
2. Voir planche des armoiries no 1, p. 57.

décharger d'une partie du fardeau qu'il avait si vaillamment porté durant de longues années. Il résigna son titre d'abbé de Ferrières, en 1556, et décéda à Saint-Germain-en-Laye, le 22 avril 1562, âgé de 73 ans, laissant la réputation d'un des plus grands et plus vertueux personnages de son siècle.

CHAPITRE XX

L'ABBAYE DEUX FOIS PRISE ET DÉVASTÉE PAR LES PROTESTANTS. — MORT DE SIX RELIGIEUX. — ODET DE COLIGNY, TOUSSAINT BARRIN, ABBÉS.

(1556-1581)

Odet de Coligny, communément appelé le Cardinal de Châtillon, obtint de Henri II l'abbaye de Ferrières, après que le cardinal de Tournon l'eût résignée en sa faveur. Le pape Paul IV lui en expédia les bulles, le 11 juillet 1556.

Odet était né en 1515, au château de Châtillon-sur-Loing, second fils de Gaspard I de Coligny, maréchal de France, et de Louise de Montmorency, sœur aînée du célèbre connétable de ce nom. Doué d'une vive intelligence et élevé avec soin, Odet, que dévorait une ambition insatiable, entra sans vocation dans l'Église, où la haute position de sa famille lui fit bientôt obtenir d'innombrables et scandaleuses

faveurs[1]. Le pape Clément VII le nomma, à peine âgé de dix-huit ans, cardinal du titre de Saint-Adrien; l'année suivante (1534), il fut élevé à l'archevêché de Toulouse, avec dispense, car il n'était pas prêtre; et le 20 octobre 1535, il reçut l'évêché de Beauvais, qui lui conférait le titre de comte et pair de France. En même temps, et dans les années suivantes, cet avide personnage se fit pourvoir de bénéfices, qui allèrent jusqu'au nombre de seize, choisis parmi ceux dont les revenus étaient les plus considérables.

Les cinq premières années de l'administration d'Odet de Coligny à Ferrières offrent seulement quelques faits de peu d'importance.

En 1563, les religieux obtinrent du roi Charles IX la confirmation du règlement arrêté, en 1521, pour la réformation de leur monastère[2].

Le 15 mai 1564, ils louèrent leur moulin de Courbelin, paroisse de Griselles, par un bail à long terme, moyennant 15 livres de cens annuel[3]. La même année, le 4 octobre, le chambrier du couvent céda à Pierre Desmoulins, bourgeois de Ferrières, une maison, avec cour et jardin sis audit lieu, pour une rente de 4 livres parisis[4]. Au temps de la moisson de l'année suivante, sur la demande de l'abbé, le bailli de Melun fit défense à tous ceux qui tenaient des terres du monastère de rentrer en grange aucune gerbe de blé, de seigle ou d'orge, sans en avoir payé

---

1. *Voir Annales de la Société du Gâtinais*, t. I (1883), p. 153.
2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 12670 (Synopsis), f° 97.
3 et 4. *Archives du Loiret*, carton 20 C, dossier 2, nos 7 et 9.

la dîme ou le champart, dans tout le ressort de son dit bailliage[1].

Vers cette époque se produisit un fait qui fut pour l'abbaye de Ferrières le principe d'affreux malheurs. Son abbé commendataire, Odet de Coligny, entraîné par l'orgueil et les plus tristes passions, suivit l'exemple de ses frères, Gaspard et François de Coligny. On le vit, lui évêque et cardinal de l'Église romaine, renier le catholicisme, en septembre 1560; puis, le 1er décembre 1564, épouser publiquement sa maîtresse, Isabelle de Hauteville, dame de Lorrez; et enfin se jeter avec une sorte d'acharnement dans les luttes qui déchirèrent alors son pays, en même temps qu'il tenait, à l'égard de ses subordonnés, une conduite dont l'hypocrisie n'était égalée que par son insatiable cupidité.

Afin d'avoir part aux riches dépouilles enlevées du trésor des monastères, il avait déjà laissé piller, en 1562, son abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire; en 1563, celle de Quincy[2], et, en 1564, celle de Fontaine-Jean. Il n'empêcha pas celle de Ferrières de subir le même sort, en 1568, alors qu'il le pouvait facilement.

Les Huguenots avaient mis à leur tête Louis de Condé, oncle d'Henri de Béarn qui fut plus tard Henri IV. Au mois de février 1568, ce prince, qui avait embrassé la Réforme depuis plusieurs années, et s'était révolté contre son souverain légitime

---

1. *Archives du Loiret*, carton 20 C, dossier 2, n° 14.
2. Abbaye de l'ordre de Citeaux, près de Tonnerre (Yonne).

Charles IX, envahit le Gâtinais et s'empara presque sans coup férir de toutes les villes de cette province. Celle de Ferrières refusa de lui ouvrir ses portes. Il l'assiégea avec plusieurs pièces de canon, de la cavalerie et 1200 hommes de pied. Malgré la courageuse résistance des habitants, il ouvrit une brèche dans la muraille, en face du bois des Glands, donna l'assaut et emporta la place de vive force, après neuf heures d'un combat acharné. Le vainqueur livra la malheureuse ville au pillage pendant trois jours. Les soldats huguenots se précipitèrent d'abord vers l'abbaye, où ils entrèrent sans résistance; ils coururent à l'église, dont les richesses excitaient leurs convoitises. Tous les trésors, que la pieuse générosité des rois, des princes et des abbés avait réunis, pendant tant de siècles, dans ce sanctuaire vénéré, tombèrent entre leurs mains[1].

Les grandes châsses, placées derrière le maître-autel, furent descendues et brisées. Celle de saint Aldric enflamma surtout leur ardeur sacrilège; ils rompirent en morceaux ses parois d'argent, arrachèrent tous ses riches ornements et enlevèrent les figures d'or, ainsi que les pierres précieuses placées sur son pourtour. La croix d'or, le calice donné par Dagobert Ier, la haute crosse d'argent pesant 30 marcs, qui supportait l'Eucharistie, les insignes du sacre des rois Louis et Carloman furent dérobés et disparurent pour toujours. Une partie de ce butin fut livré au chef de l'expédition, Louis de Condé,

---

1. Voir pièce justificative XXV (Inventaire du Trésor de l'abbaye de Ferrières).

qui l'envoya à la Tour-Neuve d'Orléans, où on le fondit pour en frapper la monnaie destinée à soutenir les Protestants. La soldatesque s'appropria le reste; sa cupidité alla jusqu'à brûler un grand nombre d'ornements sacerdotaux, chappes, voiles d'autel, chasubles, tissus d'or et d'argent, pour en extraire le métal.

Tous ne profitèrent pas de leur larcin. Deux soldats, qui s'étaient emparés de la croix d'or, la brisèrent afin d'en avoir chacun leur part, laissant tomber sans respect le fragment de la Vraie Croix qui y était enchâssé. Mais bientôt, se croyant mutuellement frustrés dans leur lot, ils en vinrent aux menaces, aux injures et aux coups; ils finirent par s'entrepercer de leurs épées, et expirèrent, par un juste châtiment de leur impiété[1].

Quant aux saintes reliques, elles furent indignement profanées. Il y en avait, dans l'église abbatiale, un nombre considérable, apportées de tous les lieux du monde chrétien[2]; elles formaient un trésor d'un prix inestimable pour la piété des religieux et des fidèles, mais sans valeur pour l'avidité des Protestants. A mesure qu'ils brisaient les châsses et les reliquaires, ils en tiraient les ossements sacrés qu'ils jetaient sur le pavé de l'église; ils en firent un monceau, le couvrirent des débris des stalles, des bancs de bois qu'ils allumèrent, et les consumèrent presque tous. Il resta cependant de nombreux fragments que

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 721.

2. Voir pièce justificative XXVI (Inventaire des saintes reliques de Ferrières).

le feu n'avait pas détruits entièrement, ainsi que plusieurs reliques qu'ils n'eurent pas le loisir de jeter dans le brasier; leur fureur impie leur suggéra l'idée de les mêler avec les os d'autres trépassés, et même d'animaux, pour empêcher qu'on ne pût les reconnaître et les honorer[1].

Après leur départ, quelques personnes courageuses recueillirent ces saintes épaves; mais comme leurs authentiques n'existaient plus, Dom Le Sourd, grand-prieur, les déposa toutes, en 1598, dans un reliquaire commun; il y plaça cette simple inscription : *Châsse de tous les Saints.*

Le fanatisme ne s'arrêta pas à ces profanations; les Huguenots se mirent à saccager tout ce qu'ils ne pouvaient enlever. Les autels furent renversés, les images saintes, peintures et statues, rompues en morceaux; les vêtements sacrés déchirés et brûlés. La cendre même des morts ne fut pas respectée; on dispersa les pierres du tombeau des rois Louis et Carloman; celui de Louis de Blanchefort, que son seul mérite artistique aurait dû sauver, fut démoli, sa statue réduite en poudre, et ses ossements jetés sans honneur.

Ces horribles excès durèrent trois jours entiers, tant dans le monastère que dans la ville. Cependant Odet de Coligny, abbé de Ferrières, n'ignorait pas ce qui se passait. Il se tenait à peu de distance. Il intervint, quand il craignit de voir s'amoindrir la valeur immobilière du bénéfice dont il percevait tou-

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 784.

jours les revenus; car, par un singulier abus que peut seul expliquer le désordre général de ces temps agités, ce révolté, apostat de sa foi, excommunié par le pape, déclaré traître au roi et condamné par le Parlement, continua à jouir des rentes de son monastère, jusqu'au jour où il mourut en Angleterre[1]. Odet de Coligny pria donc, le troisième jour du pillage, le prince de Condé de le faire cesser, et de retirer ses troupes. Tant était grande son autorité dans le parti protestant, qu'il fut aussitôt obéi. Les moines, pour cette fois, ne subirent aucun mal dans leurs personnes; mais tout ce qui avait été dérobé, pillé ou détruit, fut perdu sans retour.

La malheureuse abbaye de Ferrières n'était pas encore arrivée au terme de ses désastres.

A la faveur des troubles que ne pouvait apaiser la faiblesse de l'autorité royale, il s'était formé de toute part des bandes de malfaiteurs qui terrorisèrent longtemps les provinces de la France. Une des plus redoutables fut celle que commandait le capitaine huguenot Guillaume de Beaumont, chevalier du Boulay[2], surnommé le *grand larron* du Gâtinais. Il avait pour lieutenants Hugueville, Lescagne[3], Gaudfin, Garraut et Pandeloup, scélérats de la pire espèce, pour qui la Réforme n'était qu'un prétexte à piller, voler et torturer les infortunés tombés entre leurs mains. Ils dévastèrent le Gâtinais, jusqu'au jour où

---

1. *Gallia christiana*, t. XII, p. 169.

2. Château-fort, aujourd'hui en ruines, à une lieue de Souppes, arrondissement de Fontainebleau.

3. *Bibliothèque nationale*, collection St Germain Harlay, n° 323. Dom Morin écrit par erreur Boutteville et Lescaigne.

la colère du peuple les écrasa sous les coups de sa vengeance.

Le 16 août 1569, à quatre heures du matin, pendant que les religieux célébraient l'office de matines, du Boulay arriva inopinément devant les murailles de Ferrières, à la tête d'une troupe nombreuse. La trahison lui en ouvrit les portes, « par l'intelligence de quelques religionnaires, bourgeois de la ville ». Ils s'y précipitèrent avec furie, et « y ayant fait grande tuerie », coururent à l'abbaye dans l'espérance de s'emparer d'un riche butin. Les moines, surpris et effrayés, s'enfuirent et parvinrent à s'échapper, à l'exception de sept d'entre eux, que leur âge ou leurs infirmités avaient mis dans l'impuissance de se dérober à la brutalité des assaillants. Ceux-ci cherchèrent de tous côtés dans l'église, fouillèrent la sacristie ; leur déception fut grande de n'y rien trouver. Ils tournèrent leur colère contre les prisonniers ; ils les amenèrent dans l'église, leur mirent la corde au cou, « les dépouillèrent tous nuds en chemise », et les battirent cruellement, pour savoir où étaient cachés les trésors et les reliques des saints. Les moines répondirent qu'il ne restait plus rien dans leur couvent, puisqu'au mois de février de l'année précédente les gens du prince de Condé avaient tout pris et emporté. Alors la fureur « de ces tygres, ne pouvant tirer autre chose d'eux », fut à son comble. Ils leur ordonnèrent de renier leur religion et de se déclarer protestants, s'ils ne voulaient être pendus aussitôt. Sur quoi les moines dirent : « La mort nous est peu de chose, et nous ne craignons point ceux qui, ayant tué les corps, ne peuvent rien

sur les âmes; mais celuy seul nous est à craindre qui, après la mort, nous peut jeter en la gehenne éternelle; et nous souffrirons plutôt mille maux que de renoncer à notre religion, laquelle est la véritable et la première instituée de Jésus-Christ[1] » : réponse digne des martyrs de l'Église primitive.

Lescagne, joignant la moquerie à la cruauté : « Morbleu, s'écria-t-il, vous faites les rustres; que celui qui veut sauver sa vie, qu'il pende son compagnon. » Tous repoussèrent cette proposition avec horreur. Alors il les entraîna près du maître-autel, où cette horde sauvage les insulta et maltraita longuement; il fit ensuite pendre à une grande échelle appuyée au mur Dom Jean Boursier qu'il saisit par les jambes et tira jusqu'à ce qu'il l'eut étranglé; les bourreaux firent subir le même sort au cellerier Dom Loys Bonnet. Aussitôt après, aidés de quelques habitants de la ville, ils tuèrent les quatre autres, D. Loys Gilles, D. Loys Galopin, D. Jacques Colombel et D. Claude Bordin, à coups d'épée et de pistolet; puis ils jetèrent leurs corps sur la place, au bas des degrés de l'église[2]. Quant au septième, Dom Jean Huré, il fut épargné à cause de son grand âge, après avoir été longtemps l'objet de cruels outrages.

Pour couronner ces atrocités, les Huguenots voulurent brûler le Saint-Sacrement. Ils brisèrent le tabernacle et en arrachèrent le ciboire. Mais ils le trouvèrent vide. Une personne courageuse, restée

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 722.

2. *Archives du Loiret* (Procès-verbal du massacre des moines et du pillage de l'abbaye). Voir pièce justificative XXVII.

inconnue, en avait retiré les espèces eucharistiques, qui échappèrent ainsi à la profanation.

Lescagne fit mettre le feu à un grand coffre placé dans le transept, où étaient renfermés une partie des titres les plus anciens du monastère, bulles papales, chartes royales, actes de propriété, et probablement aussi les cartulaires et papiers terriers. Tout fut consumé. Les flammes se communiquèrent à l'église même dont l'ameublement, les hautes stalles du chœur et la couverture furent brûlées. Cependant du Boulay craignit que cet incendie ne détruisit la ville, où il voulait séjourner avec les siens; il ordonna d'éteindre le feu.

En homme qui connaissait la valeur des livres, il enleva la bibliothèque, riche en nombreux ouvrages et en manuscrits anciens d'un prix inestimable, que le travail patient des moines-copistes avait amassés pendant des siècles. Il les transporta sur plusieurs voitures dans son château du Boulay, à trois lieues de Ferrières. Ils vinrent plus tard en la possession du chancelier de Sillery; depuis ils ont presque tous péri ou disparu, notamment le célèbre Commentaire sur la Bible, de Loup Servat, qui fit si longtemps l'admiration générale.

Ces scènes de carnage et de brigandage finirent par une orgie. Les Huguenots pénétrèrent dans les caves, où ils répandirent sur le sol les sacs de blé et de farine, provision du monastère; ils défoncèrent les tonneaux de vin, détruisant ce qu'ils ne pouvaient plus absorber. Ils allaient descendre les cloches des clochers, pour les fondre, quand on vint les prévenir que le comte de Mansfeld, avec des troupes au ser-

vice du roi, s'avançait le long de la Seine, et avait déjà atteint Montereau. Aussitôt on les voit s'enfuir de Ferrières et s'enfermer dans la forteresse de Villemaréchal[1]. C'est là que devait les atteindre la justice divine, qui n'attend pas toujours la vie future pour châtier les grands criminels.

Mansfeld assaillit vivement la ville. Lescagne et Hugueville, forcés de se rendre, furent conduits à Paris où le Parlement les condamna, comme voleurs et assassins, à être pendus en place de Grève. Du Boulay avait fui pendant l'attaque et s'était réfugié à Courtenay; à peine y fut-il arrivé, qu'il fut tué d'un coup de pistolet, dans l'auberge des Trois-Mores. Pandeloup mourut hydropique, peu de mois après. Un cinquième, Garraut, poursuivi par les enfants de Ferrières, fut pris par eux et lié à un poteau, où il expira de folie furieuse. Le nommé Lenard et plusieurs autres « périrent enragez dans l'eau, Dieu vengeant ainsi la mort de ses serviteurs, martyrs en soutenant leur foy[2]. » Quant à la plupart des soldats huguenots, ayant été désarmés après la reddition de Villemaréchal, ils furent renvoyés dans la campagne; mais les paysans, à qui ils avaient fait tant de mal, les traquèrent comme des bêtes fauves, et les massacrèrent presque tous sans pitié.

Pendant que les Protestants dévastaient l'abbaye, cinq religieux, qui avaient pu leur échapper, s'étaient cachés dans un puits sans eau. Ils y vécurent jusqu'à

---

1. Aujourd'hui canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).
2. *Histoire du Gastinois*, p. 726.

leur départ, d'un peu de pain et de quelques raisins qu'un jeune garçon venait de temps en temps leur jeter, à l'insu de tous.

L'occupation de Ferrières avait duré quinze jours. Au delà de ce temps, les moines survivants rentrèrent dans leur monastère. Leur premier soin fut de donner une sépulture honorable aux corps de leurs frères. Ils les tirèrent d'un fossé où on les avait jetés, les uns sur les autres. Bien qu'il y eut plus de deux semaines qu'ils fussent tués, dans la saison des fortes chaleurs, la décomposition de la mort ne les avait aucunement atteints ; ils étaient encore vermeils et aussi frais que le jour où ils avaient été mis à mort. Après qu'on leur eût fait des funérailles avec toute la solennité que comportaient les circonstances, on les inhuma dans la chapelle de Notre-Dame de Bethléem, près de l'autel, trois de chaque côté. Un bourgeois de la ville, partisan de la Réforme, qui avait aidé à les étrangler, entendit sonner les cloches et en demanda le motif. On lui dit que c'était pour l'enterrement des pauvres religieux égorgés. Sur le champ il tomba mort, sans pouvoir prononcer une seule parole[1].

Dom Jean Huré fit faire un procès-verbal détaillé des massacres, vols, pillages et destructions que les Protestants avaient commis dans l'abbaye. A cet effet le roi envoya un sergent à cheval, du nom de Christophe Aubery, pour procéder régulièrement à cette lamentable enquête. Celui-ci s'entoura de

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 726.

toutes les garanties possibles de vérité, interrogea les nombreux témoins de ces actes et consigna leurs déclarations dans un rapport qu'ils signèrent de leur main.

Cet important document existe encore, aux archives du Loiret. Nous le reproduisons dans son intégralité aux pièces justificatives[1]. Il offre, avec beaucoup d'actes semblables du même temps, un témoignage indéniable autant qu'intéressant des atrocités commises durant les guerres de Religion et de la fureur impie avec laquelle les Réformés s'acharnèrent contre les personnes et les choses appartenant à l'Église catholique. Il est la meilleure réponse aux écrivains qui vantent sans cesse leur modération et s'efforcent d'atténuer leurs excès.

Comme les moines de Ferrières échappés à la mort se trouvaient dénués de toute ressource, en danger de périr eux-mêmes de faim, Charles IX prit pitié de leur malheureuse condition. Par lettres patentes du 15 octobre 1569, il accorda à chacun d'eux une pension, pour un an, afin de leur permettre de subsister, en attendant que leurs affaires fussent rétablies[2].

Durant ces tristes événements, Odet de Coligny, de plus en plus engagé dans la Réforme, multipliait ses scandales. Il aidait ses frères de ses conseils, de sa fortune, et plus d'une fois combattit en personne, à la tête des troupes protestantes, ne cessant de faire

---

1. Voir pièce justificative XXVII (Procès-verbal du massacre des religieux et du pillage de l'abbaye).

2. Voir pièce justificative XXVIII (Lettres patentes de Charles IX).

au catholicisme une guerre acharnée[1]. Il n'en demeurait pas moins abbé de Ferrières et d'autres lieux. Loin de se montrer secourable à ses religieux, il faisait lever rigoureusement les cens et rentes de chacun des domaines de son monastère; il aggrava même sa détresse, en faisant dégrader et couper une grande partie des bois de haute futaie, formant sa réserve.

La justice royale sévit enfin contre ce grand personnage. Un arrêt du Conseil du roi le condamna à 100000 livres parisis d'amende pour félonie et crime de lèse-majesté. Ses armoiries furent brisées partout où il les avait fait placer; elles portaient : *de gueules, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or*[2]. Lui-même fut décrété de prise de corps. Objet de l'exécration publique, ne se trouvant plus en sûreté en France, il s'enfuit en Angleterre, où il mourut en 1571, empoisonné par son valet.

Après la disparition d'Odet de Coligny, le monastère de Ferrières fut possédé en commende par divers abbés auxquels la faveur du roi ou les intrigues de la cour le donnaient, comme une source de faciles revenus. Ils n'y résidaient jamais, venaient rarement le visiter, soucieux seulement d'en tirer le plus d'argent possible. Pendant près de quarante ans, aucun d'eux ne s'occupa sérieusement de réparer les dégâts commis par les Huguenots, pas même de couvrir l'église, dont ils avaient brûlé la toiture.

Le premier de ces abbés fut Toussaint Barrin,

---

1. Léon Marlet, *Le cardinal de Châtillon* (*Annales du Gâtinais*, I, p. 170).
2. Voir planche des armoiries, n° 5, p. 57.

seigneur de Vincelles, docteur en droit canon, aumônier du roi Charles IX et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. Il était aussi abbé de Saint-Romain de Blaye (en Gascogne) et de Saint-Lô au diocèse de Coutances. Il reçut l'abbaye de Ferrières vers la fête de Saint Jean-Baptiste (24 juin) de l'année 1572, et ses lettres de provision lui furent expédiées le 25 mai 1573, par le pape Grégoire XIII[1]. Il posséda Ferrières en commende pendant neuf ans.

Durant ce temps, les religieux, réduits à dix ou douze, vivaient pauvrement et tristement, sans pouvoir augmenter leur nombre ni relever leur couvent de sa misérable situation. Ils étaient gouvernés par un grand-prieur, auquel incombait la direction de la communauté, mais qui, ne pouvant pas disposer de ses revenus, était impuissant à la rétablir dans son ancien état. Nous trouvons le nom du premier de ces prieurs dans un bail qu'il passa, en 1572, pour une maison, avec Honoré Jolly, chanoine de la Madeleine, à Montargis; il s'appelait Pierre de Lassus[2], et, en outre de sa charge de grand-prieur de Ferrières, possédait encore le prieuré de Chevannes[3].

Les guerres religieuses, en ruinant la France, avaient épuisé le trésor royal. Afin de le remplir, Henri III demanda au pape Grégoire XIII l'autorisation de lever des décimes sur les biens ecclésiastiques, sous le prétexte d'employer les sommes perçues à l'extinction de l'hérésie. La permission ayant

---

1. *Archives de l'Yonne*, G. 616.
2. *Archives de l'Yonne*, G. 605.
3. Commune du canton de Ferrières.

été accordée, Ferrières fut imposée d'une si lourde taxe que, pour l'acquitter, il fallut aliéner des terres possédées depuis plusieurs siècles. Ainsi fut vendu le fief de l'Angluze[1], autrefois baronnie et siège d'une très ancienne abbaye de religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît, qui avait été réunie à celle de Ferrières. En 1576, pour acquitter la taxe du roi, ce domaine fut vendu, après une longue procédure, à Claude Thiballier, gentilhomme-servant d'Anne d'Este, dame de Montargis et de Nemours. D'autres ventes suivirent celle-ci, notamment en 1578 et en 1592[2]. Le XVIe siècle fut constamment fatal aux institutions monastiques. Après avoir été ravagées par les Huguenots, elles furent contraintes d'aliéner des propriétés importantes, pour acquitter leurs dettes, satisfaire aux impositions royales, aux charges de toutes sortes et à d'indispensables réparations.

Quand les troubles furent apaisés, le grand-prieur voulut célébrer une cérémonie d'expiation, en mémoire des victimes immolées par les Protestants. Il obtint, à cette occasion, en 1575, du pape Grégoire XIII, une indulgence plénière, en forme de Jubilé, applicable à tous les fidèles qui viendraient prier et expier dans la chapelle Notre-Dame de Bethléem. On répondit avec empressement à son appel. Le Gâtinais s'ébranla presque tout entier et des foules nombreuses se succédèrent vers le sanc-

---

1. Aujourd'hui hameau de Nargis, canton de Ferrières.
2. *Archives de l'Yonne*, G. 579, p. 128.

tuaire vénéré. Beaucoup de pèlerins vinrent surtout de Montargis, quelques-uns pieds nus. Ils rappelaient la ferveur des anciens temps et apportaient, avec une consolation pour les douleurs passées, une espérance de jours meilleurs pour l'avenir.

Henri III visita plusieurs fois Bethléem; il fit quelques séjours à Ferrières, « s'y plaisant, dit Dom Morin, tant pour la dévotion qu'il avait à cette église, que pour la récréation qu'il prenait en ce lieu agréable et bien assis ».

Nous lisons dans les écrits du temps qu'en 1578, Monsieur, frère du roi, vint avec sa petite armée loger en l'abbaye de Ferrières. Le duc Henri de Bouillon, qui tenait son parti, était près de là, campé au château du Boulay, d'où il vint trouver Monsieur, désireux de voir sa troupe. Bouillon la mit en bataille, devant la porte de l'abbaye, et alla avec un détachement trouver Monsieur, qui monta à cheval et vint voir ces compagnies qu'il trouva fort belles. Ces soldats ayant donc donné le salut au frère du roi, et l'ayant reçu de lui, s'acheminèrent vers leurs quartiers[1].

Toussaint Barrin, dont aucun acte ne signale la présence à Ferrières, mourut le 2 mai 1581, à l'âge de 75 ans, et fut inhumé dans l'église de Jarcy[2]. Par son testament encore existant, il « lègue tous ses avoirs, en cinq lots, à ses neveux et domestiques[3] »,

---

1. *Bibliothèque de Montargis*, fonds Durzy, nº 482, p. 379.
2. Abbaye de bénédictines, près Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
3. *Archives nationales*, Y. 122.

sans rien donner à son abbaye, qu'il laissa dans un état aussi pauvre que celui où il l'avait reçue.

Aussitôt que les moines de Ferrières eurent appris la mort de Barrin, ils tentèrent de rétablir la pratique régulière de l'élection, jadis en usage dans leur Ordre, et portèrent leurs suffrages sur Pierre de Léon, alors leur prieur, le 14 mai 1581.

Mais Guillaume IV Pellerin, conseiller du roi, qui avait obtenu le monastère en commende, chassa le nouvel élu, avec l'aide de la force armée. C'était encore un de ces courtisans avides qui ne cherchaient dans la possession d'une abbaye que le moyen de s'enrichir, principalement lorsqu'il n'y avait aucun danger à courir. Or, en cette même année 1581, une maladie contagieuse, comme une sorte de peste, porta la désolation dans la ville de Ferrières. Les habitants quittèrent leurs maisons pour aller dans la campagne demeurer sous des tentes; ce fléau fit périr, dit-on, plus de 300 d'entre eux. Fut-ce là ce qui effraya Guillaume Pellerin? Toujours est-il, qu'à peine pourvu de son bénéfice, il s'en démit, et le céda contre une pension annuelle de 500 écus d'or, que son successeur s'engagea à lui payer, selon toute probabilité[1].

---

1. *Gallia christiana*, t. XII, p. 169.

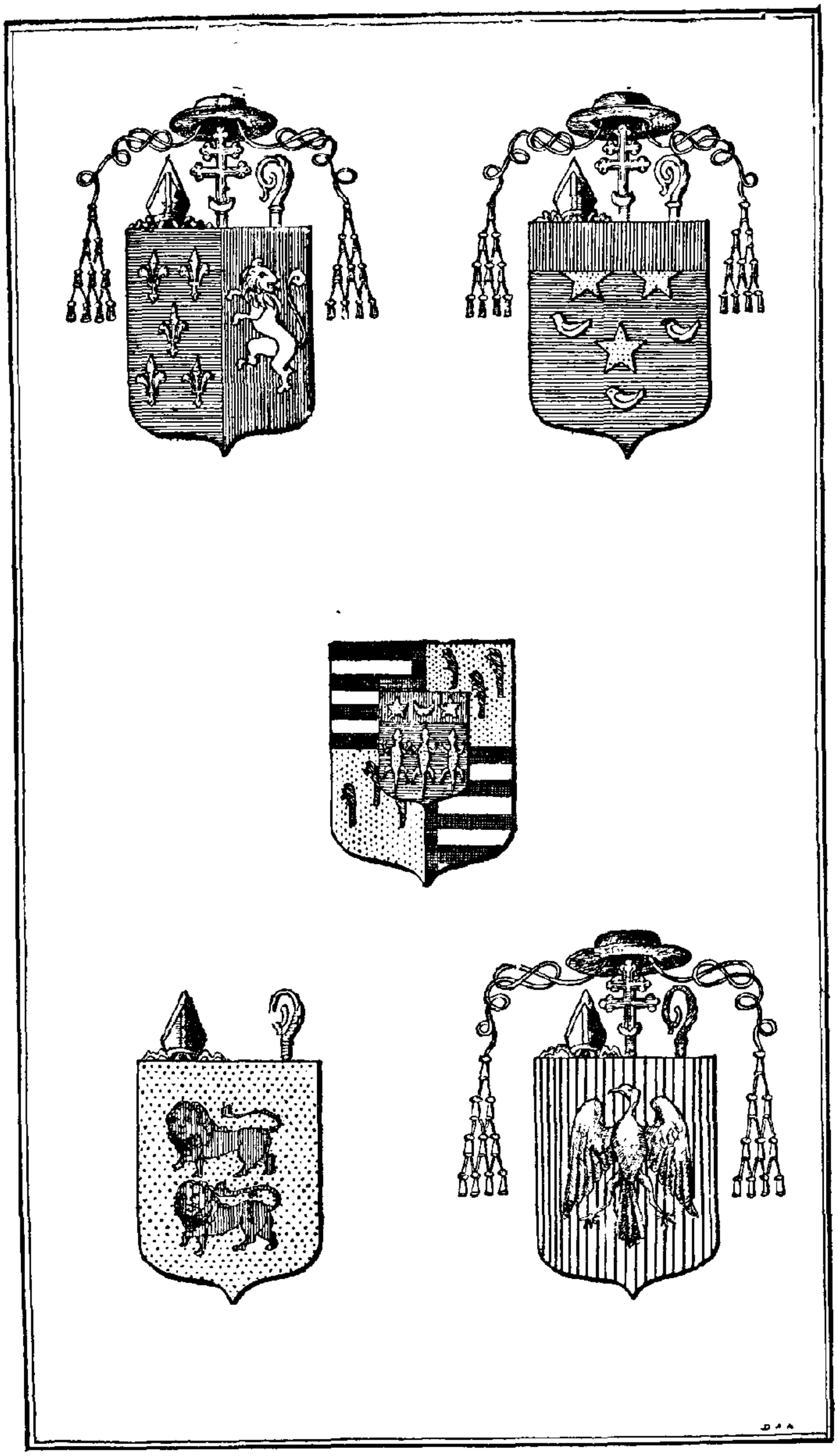

1. — Cardinal François de Tournon (1531-1556)

2. — André Frémyot (1628-1641)

3. — Dom Guillaume Morin (1610-1628)

4. — Louis de Blanchefort (1465-1505)

5. — Cardinal Odet de Coligny (1556-1572)

CHAPITRE XXI

LES TROIS SUBLET ET JEAN DU PIAU, ABBÉS COMMENDATAIRES. — DEUX GRANDS PRIEURS : DOM LE SOURD ET DOM GUILLAUME MORIN. — TRAVAUX ET ÉCRITS, MORT ET TOMBE DE CE DERNIER. — ÉCLATANTE PROSPÉRITÉ DE LA CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE BETHLÉEM.

(1581-1628)

Quand Guillaume IV Pellerin eut échangé sa commende contre le paiement d'une rente viagère, le monastère de Ferrières passa dans une famille d'origine orléanaise, d'où étaient sortis plusieurs intendants des finances, celle des Sublet, dont trois membres en occupèrent successivement le siège abbatial.

Le premier fut Claude I Sublet de Saint-Étienne, conseiller et aumônier du roi Henri III. Il possédait déjà en commende Saint-Benoit-sur-Loire, quand, par le contrat peu honorable passé avec G. Pellerin, il se fit céder Ferrières. Un décret royal l'en mit en possession; mais les guerres civiles qui déchiraient alors la France ne lui permirent pas de recevoir l'investiture pontificale de Rome. Il recourut à un arrêt du Grand Conseil pour entrer en jouissance de ses revenus[1].

On ne relève rien de notable durant les onze années de son abbatiat, si ce n'est qu'en 1583 il fit

1. *Gallia christiana*, XII, p. 169.

rendre foi et hommage à Antoine des Prés, pour quelques terres qu'il tenait du couvent. En 1591, il obtint du roi une lettre patente de protection contre les envahissements de plusieurs voisins, lettre qui fut enregistrée par la Chambre de la Table de Marbre, seulement quatre ans plus tard, le 13 mars 1595[1].

Claude Sublet ne fit rien pour relever son monastère du triste état où il languissait; il l'appauvrit encore davantage en vendant une partie de ses bois de haute futaie, pour augmenter sa fortune. Sentant sa fin approcher, il résigna son bénéfice en faveur de son neveu, nommé comme lui Claude Sublet, et mourut en 1593.

Claude II Sublet, membre du Parlement de Paris, se fit pourvoir par le roi du brevet d'abbé de Ferrières, et entra en possession le 20 juin 1593. Après avoir joui de sa prébende durant trois années, il la céda, en 1596, à son frère cadet Michel Sublet.

Celui-ci, déjà pourvu de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, avait sollicité du roi celle de Ferrières, devenue vacante par la mort de son oncle et la résignation de son frère. Elle lui fut accordée par lettres royales de 1597. Cet abbé ne signala son passage au monastère par aucun acte en sa faveur, se bornant, comme ses prédécesseurs, à en percevoir les rentes pour les employer à son usage particulier. Il y avait environ seize ans qu'il jouissait de cette lucrative sinécure, quand une ambition plus puissante la convoita, et intrigua pour le déposséder.

---

1. *Archives nationales*, T. 316[1].

Henri de Bourbon, prince de Condé, petit-fils du dévastateur de l'abbaye, dont la fortune était assez modeste, désira la commende de Ferrières. Heureuse de se l'attacher par ce moyen, la reine régente, Marie de Médicis, n'hésita pas à la lui accorder. Michel Sublet fut donc contraint de se démettre de son bénéfice. Mais il eût été par trop scandaleux de voir un prince du sang, homme d'épée, de cour et de plaisir, devenir publiquement titulaire d'une abbaye, sans avoir aucun caractère ecclésiastique. Henri de Condé mit en sa place un mandataire qui, par une substitution aussi bizarre que contraire à toutes les lois de l'Église, reçut l'institution canonique et fut, de nom seulement, à la tête du monastère. Cet *abbé confidentiaire*, comme on disait alors, était Jean VII du Piau, seigneur de Lhommeau, conseiller du roi. Il occupa huit ans le siège abbatial de Ferrières, dont tous les biens furent gérés durant ce temps par les soins de M. Viguier, surintendant de M. de Condé[1]. C'est pendant que siégeaient ces *fantômes d'abbés*, ainsi que les appelle la *Gallia christiana*, que nous voyons apparaître deux hommes qui furent les véritables chefs et restaurateurs du monastère, Dom Estienne Le Sourd et Dom Guillaume Morin, tous deux grands-prieurs. Les Sublet et leur successeur eurent du moins le mérite de ne pas les entraver dans leur œuvre de réorganisation.

Après quelques contestations, Dom Estienne Le Sourd avait succédé, en 1600, comme grand-prieur,

---

1. *Archives du Loiret*, fonds des notaires (actes de 1620).

à Dom Ancellot Robineau. C'était un homme actif, très énergique, animé du vif désir d'effacer les traces des derniers désastres subis par sa maison. Il obtint d'abord du roi Henri IV plusieurs surséances, et même remises complètes des impositions réclamées aux moines par le fisc, « attendu leur extrême pauvreté », disent les lettres royales[1].

Il recueillit en même temps plusieurs donations, des terres, des vignes, une maison qu'il loua au mieux des intérêts de sa communauté[2].

Malgré la modicité des ressources dont il disposait, il répara la plus grande partie des bâtiments claustraux. Pour rétablir la charpente de l'église abbatiale, il obtint du roi l'autorisation de prendre tous les bois nécessaires dans les hautes futaies de la Couronne. Plus tard, il lui fut encore permis de couper, dans la forêt de Paucourt, au lieu appelé la Héronnière, les chênes avec lesquels il fit faire des chaises destinées aux religieux dans le chœur de l'église de Saint-Pierre[3]. Il y en eut 69, ornées de sculptures, dont quelques-unes avec de hauts dossiers.

Quand il fut possible de loger convenablement les moines dans les édifices restaurés, Dom Le Sourd en fit venir de divers côtés, afin de remplir les vides causés par le massacre de 1569. Il en réunit jusqu'à vingt dans son couvent, où il les admettait seulement après un sévère noviciat et après s'être assuré

---

1. *Bibliothèque nationale,* fonds Clairambault, vol. 652, p. 61.
2. *Archives du Loiret,* casier 20 D, dossier 3.
3. *Bibliothèque nationale*, Synopsis, ms. latin 12670, f° 95.

de l'entière liberté et de la sincérité de leur vocation. Nous en voyons la preuve dans l'acte de profession que fit, en 1603, un religieux nommé Étienne Le Tellier[1]. Enfin le zélé prieur ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer au relèvement de sa maison. En 1603, il fit renouveler et confirmer par Henri IV les articles de réformation dressés par l'abbé de Martigny[2]. Il rechercha et réintégra aux archives les bulles et chartes, les rares manuscrits et papiers échappés au pillage des Protestants. Quant aux saintes reliques, restes d'un riche trésor, il les recueillit et les déposa dans une châsse commune à laquelle il donna le nom de *Châsse de tous les Saints*.

Au commencement du XVIIe siècle, vivait dans tout l'éclat de son talent Claude Chastillon, habile architecte et dessinateur de grand mérite, qui fut le créateur du Pont-Neuf et de la Place Royale, à Paris. Vers l'année 1600, il vint à Ferrières et dessina une vue perspective de la ville, où il fait ressortir d'une manière très exacte l'importance de notre abbaye, la grandeur de ses édifices et l'élégance des clochers qui la dominent. Cette vue, que nous donnons en tête de cette Histoire, a été insérée dans la « Reproduction de plusieurs villes, bourgs, plans, chasteaux, maisons de plaisance et ruisnes, par Claude Chastillon », in-folio, éditée en 1648, à Paris.

Six ans plus tard, un voyageur plus illustre entra

---

1. Voir pièce justificative XXIX (acte de profession d'Étienne Le Tellier).

2. *Bibliothèque nationale*, ms. lat. 12670, f° 82.

dans Ferrières, le roi Henri IV, avec Marie de Médicis, plusieurs princes et princesses et toute la Cour, le 19 octobre 1606. Le roi demeura trois jours dans l'abbaye même, dont il visita toutes les parties. Il admira principalement la coupole de l'église abbatiale, disant que « c'estoit un habile homme qui l'avait bastie[1] ».

En témoignage de sa bienveillance, il confirma les donations faites aux religieux par ses prédécesseurs, renouvela leurs privilèges et ordonna aux baillis d'Orléans, de Sens et de Montargis de veiller au maintien des droits concédés à eux et aux sanctuaires de Ferrières[2]. En retour de ces grâces, il stipula que le monastère devrait avoir trente religieux de chœur qui seraient chargés de chanter l'office de jour et de nuit et de prier particulièrement pour les rois de France[3].

Dom Estienne Le Sourd étant mort en 1610, les moines, à l'unanimité, élurent pour le remplacer dans sa charge de grand-prieur Dom Guillaume Morin, qui avait été son utile coopérateur dans l'accomplissement de ses travaux et en fut le zélé continuateur.

Dom Morin, une des figures les plus sympathiques que présente l'histoire de l'abbaye de Ferrières, était né, croit-on, à Paris, vers 1570, d'une famille de noblesse de robe apparentée à celle des Le Tellier[4].

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 776.
2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 12670 (Synopsis), f° 102.
3. *Naissance miraculeuse*, chap. VIII.
4. Voir la notice de M. l'abbé Th. Cochard insérée en tête du tome III de la réimpression de Dom Morin (édition Laurent), en 1889.

Un de ses frères, Me Michel Morin, était avocat au Parlement de Paris; il le fit plus tard nommer à l'emploi de procureur fiscal au bailliage de Ferrières. Lui-même vint fort jeune encore en cette ville, où son père remplit la charge de bailli, et fut instruit à l'école de l'abbaye. Avec l'amour des sciences humaines et sacrées, il puisa dans l'éducation qui lui fut donnée les germes de la vocation monastique. Reçu novice en 1592, puis religieux-profès en 1597, il obtint en bénéfice le prieuré de Saint-Pierre de Chaon en Sologne (1598), et parcourut successivement toutes les charges claustrales, cellérier en 1603, infirmier en 1608, et enfin grand-prieur en 1610.

Quand Dom Morin eut été élevé à cette dignité, il s'occupa de la réalisation du dessein vers lequel il semble avoir dirigé tous les efforts de sa vie religieuse, savoir : le relèvement de la confrérie de Notre-Dame de Bethléem, dont l'abbaye de Ferrières était le siège de temps immémorial. Il y travailla par ses écrits, par ses appels multipliés, par ses actes et ses démarches incessantes, avec une infatigable activité que la mort seule arrêta.

L'abbé Louis de Blanchefort, au siècle précédent, avait rendu cette confrérie très florissante. Mais les guerres religieuses l'avaient presque anéantie. Depuis cinquante ans, elle n'existait plus que de nom; ses registres étaient fermés; ses fêtes ne se célébraient plus; les pèlerins avaient oublié son sanctuaire et n'y venaient plus, comme autrefois, apporter leurs prières et leurs offrandes. Pour lui rendre son antique splendeur, il fallait restaurer les édifices religieux où était son siège, obtenir le renouvelle-

ment de ses privilèges, puis la faire mieux connaître au monde chrétien et y ramener la multitude des fidèles.

C'est l'œuvre immense que Dom Morin entreprit avec une grande ardeur et réalisa avec un bonheur égal.

Il mit d'abord de l'ordre dans les affaires et la discipline de son couvent et termina quelques procès, « tant à l'encontre des héritiers du précédent abbé, qu'aultres »; puis, malgré la pauvreté de sa communauté, qui se voyait obligée de recourir à un emprunt pour acheter du pain[1], il parvint à se procurer les premières ressources indispensables à l'exécution de ses projets.

Le clocher central de l'église Saint-Pierre, bien que plusieurs fois renouvelé depuis sa construction primitive, était rongé de vétusté, penchait fortement et menaçait de tomber. Dom Morin demanda au roi Louis XIII la permission de couper les bois nécessaires à sa complète reconstruction, dans les usages de Paucourt et dans le Mardeleux. Sa requête, appuyée par le prince de Condé, usufruitier de la mense abbatiale, fut accueillie favorablement. En trois ans, ce travail, confié à d'habiles ouvriers, fut achevé[2].

---

1. *Archives du Loiret*, acte de 1615.

2. Voici les noms de ces ouvriers, retrouvés dans les comptes pour 1619, 1620 et 1621 (*Archives du Loiret*, fond des notaires) : Jean Trottin, maître charpentier, de Paris, directeur de l'entreprise; il avait sous ses ordres, comme « facteurs » : pour la charpente, Antoine de Lhorme; pour la maçonnerie, Sylvain Perronet, de Montargis; pour la plomberie, Michel, maître couvreur et plombier d'Orléans, aidé de Chrestien Brodier, plombier et fontenier de Paris.

Le nouveau clocher était tout en bois de charpente, couvert de feuilles de plomb, octogonal, et se terminait par une flèche qui surpassait de 38 mètres le grand comble de l'église, sans compter la croix et le coq de 3 mètres de hauteur. Des baies, surmontées de balustrades en forme de portiques, s'ouvraient sur chaque face; et, sur les angles, s'élevaient 8 statues de plomb, hautes de deux mètres et demi, avec les armes de Louis XIII et du prince de Condé.

Dom Morin éprouva une vive joie de voir terminé ce bel ouvrage; il écrit, avec une admiration complaisante de son œuvre : « Je peux dire que c'est une autant belle pièce qui se puisse voir au reste de la France; ceux qui passent par Ferrières, pour aller de Paris à Lyon, s'arrêtent tout court pour considérer sa structure, et y prennent plaisir[1]. »

Dans le même temps, Dom Morin agrandit le sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem; à la nef unique, bâtie par Louis de Blanchefort, il ajouta deux chapelles latérales qui lui donnèrent la forme d'une croix latine. Il dédia une de ces chapelles au Saint-Esprit, l'autre à saint Roch et saint Sébastien.

Au milieu, fut élevé un jubé de bois, où les religieux venaient chaque jour chanter la messe et le salut du roi, fondé au VIIIe siècle par Dagobert, dit-on. Une porte ronde, en pierres de taille, ouvrant sur la cour d'entrée, donnait accès dans l'église; elle était ornée de pilastres supportant un fronton et surmontée d'une niche « pour mettre une ymage ».

---

1. *Histoire du Gastinois*, page 779.

Le maçon qui fit cette porte reçut pour son salaire 28 livres 10 sols et un poinçon de vin cléret, à la réserve du fût[1].

Afin de compléter son œuvre, Dom Morin voulut décorer le sanctuaire de peintures à fresque, de tableaux et de verrières. Il s'adressa pour ces divers travaux à Pierre Perret, maître-peintre à Puiseaux, à Jehan du Puys, maître-peintre et vitrier à Montargis, et à Georges Géraldin, maître-peintre de Joigny, auquel il commanda 29 tableaux, de sujets à son choix, à exécuter en l'espace de 7 mois, moyennant le prix de 240 livres tournois, avec le vivre et le couvert en plus[2].

Nous ignorons ce que produisit le talent de ces artistes, dont il ne reste plus rien; mais assurément, d'après les clauses de leurs contrats, ils ne pouvaient pas être tenus à produire des chefs-d'œuvre, en si peu de temps et pour un prix si minime.

Les nombreuses et très insignes reliques possédées par le monastère de Ferrières avaient grandement contribué à sa prospérité, en y attirant la foule des fidèles désireux de les vénérer. Aussi Dom Morin s'efforça-t-il de reconstituer ce trésor en partie détruit par les Huguenots. On déplorait surtout la perte des restes de saint Aldric, jadis abbé de Ferrières, que les habitants du Gâtinais ne cessaient d'invoquer pour la guérison des fièvres pernicieuses.

Le 1er mai 1616, le grand-prieur, en présence de toute sa communauté, du curé de Saint-Eloi et des

---

1. *Archives du Loiret* (acte de 1619).
2. *Archives du Loiret* (traité du 11 décembre 1623).

notables habitants de Ferrières, ouvrit la *châsse de tous les Saints*, où son prédécesseur Dom Le Sourd avait renfermé, sans distinction, les reliques sauvées. Il eut la joie d'y retrouver quatre ossements paraissant être les côtes d'un homme, enveloppés dans un linge blanc, et à ce linge était attaché un morceau de parchemin où étaient écrits, en caractères très lisibles, ces mots : « côtes de saint Aldric ». Le peuple entier salua par de grands cris d'allégresse la découverte de ces précieux restes. On les plaça dans une châsse neuve qui fut portée solennellement en procession dans la ville. Un procès-verbal d'authenticité fut dressé et signé de tous ceux qui furent les témoins de cette reconnaissance[1].

Nous y voyons en tête la signature de Dom Morin, d'une écriture ample et ferme, aux angles doucement arrondis, donnant l'impression d'un caractère qui sait unir l'autorité à une bonté sincère. Elle est suivie de celles des vingt-trois religieux-profès qui composaient alors sa communauté et s'associaient à ses travaux.

Trois ans plus tard (1619), Dom Morin obtint de Charles Prévost, abbé commendataire de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, et apporta dans son monastère « la nucque du col de saint Potentian, second archevêque de Sens, avec une partie du crâne et du suère de saint Altin, son compagnon[2] ». Cette translation se fit avec toute la pompe prescrite par la litur-

---

1. Voir pièce justificative XXX (procès-verbal de reconnaissance des reliques de saint Aldric).

2. *Histoire du Gastinois*, p. 792.

gie. Le notaire apostolique, E. Augeron, en dressa un procès-verbal en forme de *lettre de concession*, écrit en beaux caractères, sur une feuille de parchemin mesurant 50 centimètres de hauteur sur 63 de longueur; elle contient, avec l'acte de donation de ces reliques, leur attestation d'authenticité[1].

La même année, au mois d'octobre, le zélé prieur fit la reconnaissance des ossements de saint Pavas, qu'il plaça dans une châsse neuve, bénite par lui, en présence de nombreux témoins[2]. Enfin, il reçut encore, le 26 avril 1626, un morceau d'une côte de saint Clair, archevêque de Cologne, que lui donnèrent Dom Nicolas Garnier, prieur de Souppes, et Messire Jean Thion, curé du même lieu, où la mémoire de ce vertueux pontife était en grande vénération[3].

Pour rendre à la confrérie de Notre-Dame de Bethléem sa splendeur des anciens jours, Dom Morin s'adressa simultanément au pape et au roi de France; au roi, il demanda une déclaration officielle de protection à ladite confrérie, et au pape la confirmation canonique des privilèges et faveurs que ses précécesseurs lui avaient accordés dans les siècles passés.

Louis XIII adressa, le 10 février 1621, au grand-prieur de Ferrières des lettres patentes où il rappelle d'abord la fondation du sanctuaire de Notre-

---

1. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, X, p. 28.
2. *Titres de l'église de Ferrières*, n° 2 C.
3. *Titres de l'église de Ferrières*, n° 3 A (original parchemin).

Dame de Bethléem par Clovis, la protection que lui ont donnée les rois ses devanciers, et son désir d'y reconstituer la confrérie qui y fut jadis très florissante. Puis il ajoute : « De notre pleine puissance et autorité royale, nous voulons, par ces présentes, que ladite confrérie soit continuée pour l'avenir au même honneur qu'elle a été fondée, et que dorénavant nous soyons mis et couché sur les registres d'icelle comme *conservateur*, comme ainsi que les princes nos ancêtres, pour participer avec eux aux bonnes œuvres, suffrages et prières générales qui se font nuit et jour en la chapelle de Notre-Dame de Bethléem, ainsi qu'en l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul dudit Ferrières[1] ».

En même temps, le roi manda à M. de Sillery, son ambassadeur à Rome, d'appuyer auprès du pape la supplique que lui adressait Dom Morin. « J'aurai plaisir, lui écrivit-il, que vous vous employiez en mon nom pour faire confirmer les privilèges cy-devant accordez en la confrérie de Ferrières. »

Grégoire XV, d'ailleurs, était tout disposé à accueillir favorablement une pareille prière. Dès le mois de juin de la même année, il expédiait au grand-prieur une bulle fort importante pour ce sujet[2], qui fut promulguée dans tout le diocèse de Sens, avec l'autorisation de Jean du Perron, son archevêque.

Forte de tant d'appuis et recommandée par de si puissants protecteurs, la confrérie de Notre-Dame de Bethléem prit un rapide développement. Les

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 796.
2. *Idem*, p. 807.

pèlerinages recommencèrent avec un élan merveilleux, pour se continuer sans interruption pendant près de deux siècles.

La reine de France, Anne d'Autriche, allant à Lyon, s'arrêta trois jours à Ferrières, « afin de faire dire des prières générales et publiques pour le roy par tout le corps des religieux, de baiser les saintes reliques et d'être enregistrée en ladite confrérie. »

Après la reine, les grands seigneurs suivirent. Ce fut d'abord la princesse douairière de Condé, née de la Trémoille, qui vint passer trois semaines à l'abbaye, où elle supplia dévotement Notre-Dame de Bethléem « d'obtenir lignée pour son fils », le prince Henri de Condé. La naissance du duc d'Enghien, le futur vainqueur de Rocroi, exauça ses vœux, et toute la famille s'empressa de se faire inscrire sur les registres de la confrérie. On y lit aussi les noms du duc de Nevers, de la princesse de Nemours, de la duchesse d'Alais, du duc de Bellegarde, grand-écuyer de la Couronne, qui, par un acte public, attribua à sa prière à Notre-Dame de Bethléem la guérison d'un mal dangereux dont il souffrait, et, en reconnaissance, fit don à son sanctuaire d'une lampe d'argent, avec une somme de 150 livres pour son entretien.

Deux villes se firent aussi honneur de figurer sur ses livres. Celle de Paris, par lettres du 22 janvier 1625, signées du prévôt des marchands et des échevins, y adhéra la première[1].

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 804.

La ville de Montargis, plus proche de Ferrières, mit plus de solennité à se faire agréger. Le 9 novembre 1625, le corps des échevins, accompagné d'un nombre considérable d'habitants, portant presque tous un flambeau allumé, vint processionnellement à Bethléem offrir un gros cierge de cire blanche, du poids de 5 livres, orné des armes de la cité, et y faire célébrer une messe solennelle en action de grâces de la cessation, obtenue par l'intercession de Notre-Dame, d'une grande peste qui ravageait la ville; ils y firent le vœu de renouveler cette procession chaque année, le lundi de la Pentecôte[1].

Ce fut surtout la population du Gâtinais qui montra le plus grand empressement pour la fréquentation de ce pèlerinage. « La piété y amenait les habitants de Château-Landon, Nemours, Courtenay, Châteaurenard; beaucoup y venaient de loin, pieds nus, à jeun et pauvrement vêtus, pour obtenir plus sûrement le secours de la Vierge de Bethléem en leurs adversités[2]. » De tous les bourgs, villes et villages de la région venait une multitude de fidèles, tantôt en corps, tantôt isolément. Ces processions avaient lieu ordinairement depuis le lundi de la Pentecôte jusqu'au premier jour d'août. Elles se continuèrent presque sans interruption, chaque année, jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1793. Le concours des pèlerins prit même de telles proportions, qu'en la seule année 1625, plus de quatre-vingt paroisses y vinrent bannières déployées, et

1. *Archives de Montargis*, BB 13, p. 22 de l'inventaire.
2. Dom Morin, *Naissance miraculeuse*, chap. XII.

portant les châsses de leurs saints patrons, pour implorer la protection de la Vierge contre les rigueurs d'une sécheresse désolante. Dom Morin dressa lui-même le compte rendu de ces pèlerinages, prenant soin d'indiquer le nombre de lieues parcourues à pied par les pèlerins, à travers des chemins souvent fort difficiles[1]. Il le termine par ces mots : « Plusieurs autres sont venus qu'on n'a pu spécifier, à cause de la grande affluence de peuple qui les accompagnait, tous portés de vive dévotion envers Marie. »

Le grand-prieur de Ferrières avait donc pleinement atteint le but qu'il s'était proposé; il voyait sa chère confrérie de Bethléem relevée avec plus d'éclat qu'elle n'en n'avait jamais eu aux jours de sa plus glorieuse prospérité. Pour la faire connaître davantage, il écrivit divers livres historiques où il raconta son origine et les vicissitudes qu'elle subit à travers les âges. Ce sont trois ou quatre opuscules, aujourd'hui très rares, traitant à peu près les mêmes matières, dont le plus intéressant a pour titre : *La naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem, en France, fondée en l'abbaye royalle de sainct Pierre et sainct Paul de Ferrières, en Gastinoys, au diocèse de Sens* (à Paris, chez Gilles Blaisot, imprimeur, MDCX).

Les recherches qu'il fit pour ces écrits l'amenèrent à composer son principal ouvrage, celui qui a conservé son nom à la postérité. C'est *l'Histoire du Gastinoys, Senonois et Hurepois, composé par feu R. P. D. Guillaume Morin, grand-prieur de l'ab-*

---

1. Voir Pièce justificative XXXI; compte rendu des pèlerinages de 1625.

baye royalle de Ferrières (à Paris, chez la veuve Chevalier, MDCXXX).

Dom Morin voulut rapporter dans ce livre l'histoire de tout le pays dont le monastère de Ferrières était le centre religieux. Il employa dix années au moins à recueillir de toutes mains et de toutes bouches les renseignements nécessaires à son ouvrage; souvent il alla lui-même chercher les pièces qu'il ne pouvait pas se faire envoyer. Il rassembla ainsi de nombreux documents, fort intéressants pour l'histoire de la région gâtinaise. Malheureusement son jugement ne fut pas toujours à la hauteur de son zèle. « Ami du merveilleux et grand partisan des choses extraordinaires, il les rapporte avec une naïveté qui fait plus l'éloge de sa bonne foi que de son discernement[1]. » En outre, Dom Morin n'eut pas le temps d'achever et de contrôler tous les faits consignés dans son livre; il mourut avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre, et ses religieux, qui la firent imprimer, ne surent ni en corriger les inexactitudes, ni en coordonner les diverses parties[2].

Cependant, si pour les époques anciennes Dom Morin est tombé dans des erreurs, il est un auteur digne de foi et utile à consulter pour la période des guerres de religion et le commencement du XVIIe siècle. Malgré ses imperfections, son livre n'en reste pas moins une œuvre originale et une source de renseignements précieux sur le passé du Gâtinais.

---

1. P. Tarbé, *Almanach historique de Sens pour 1779*, page 38.
2. Voir *Annales de la Société du Gâtinais*, I, p. 249.

Son style est imparfait. Il écrit dans la manière, parfois naïve jusqu'à la crédulité, des écrivains ses contemporains, qui n'avaient à leur service qu'une langue en formation, encore embarrassée des tournures latines, et dont l'orthographe n'était pas épurée. Il est néanmoins facile à comprendre et ne manque pas d'expressions vives et spirituelles qui rachètent en partie ses défauts.

Comme homme et comme religieux, Dom Morin fut un modèle des vertus claustrales. Un grand fond d'humilité chrétienne réglait toute sa conduite. Il ne signait jamais les actes publics de son monastère sans faire suivre son nom des mots : indigne grand-prieur. Par sa direction bienveillante autant que ferme, il sut toujours se concilier la respectueuse affection de ses frères, dont il eut la joie de voir le nombre s'élever jusqu'à celui de trente. Ses rapports avec les divers abbés commendataires qui l'eurent pour vicaire-général tant au spirituel qu'au temporel, furent constamment pacifiques. Les habitants et bourgeois de la ville, les seigneurs du voisinage, ne cessèrent jamais de se montrer envers lui pleins d'estime et de déférence.

Jusqu'aux derniers temps de sa vie, Dom Morin s'appliqua à perfectionner et à compléter son œuvre, avec une égale activité, sans cesser un instant de remplir exactement les observances de la vie monastique. Mais tant de travaux, de démarches et de soins divers avaient épuisé ses forces.

Au mois de janvier 1628, il avait perdu un de ses fidèles amis, Dom Jean Robineau, aumônier de l'abbaye et prieur de Cepoy. Ce religieux, l'année

qui précéda sa mort, avait donné à son monastère deux maisons, trois quartiers de vigne, un quartier de pré, sis près du moulin de Corbelin, et un autre arpent de vigne, près de la Venouille, à charge de messes et d'anniversaire à perpétuité, par acte du 4 décembre 1627[1]. Dom Morin le fit inhumer dans le bras gauche du transept de l'église abbatiale et plaça sur sa tombe une pierre portant son effigie gravée en creux, avec son épitaphe sur le pourtour[2].

Lui-même mourut quelques mois plus tard, le 21 mai 1628, emporté par une courte maladie. Il était âgé d'environ 60 ans. Son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Bethléem, au milieu de la chapelle du Saint-Esprit qu'il avait construite. Les religieux firent mettre au-dessus de ses cendres une magnifique pierre tumulaire, juste témoignage de leur reconnaissance envers le supérieur qui les avait longtemps gouvernés, plutôt avec la bonté d'un père qu'avec la sévérité d'un maître.

Cette plate-tombe est aussi remarquable par la pureté du style de ses ornements que par les détails même de sa décoration. L'encadrement, formant une niche, se compose latéralement de deux pilastres, sur lesquels sont sculptés en léger relief des flambeaux allumés, des faulx et des pelles, un sablier, des flèches, un verre, une croix, symboles de la fragilité de la vie, le tout en sautoir, avec deux clochettes, marques de la charge du prieur. Ces pilastres sont surmontés d'un arc cintré, rempli par

---

1. *Archives du Loiret*, casier 20 D, dossier 5.
2. Edm. Michel, *L'Orléanais monumental*, p. 1.

un chapelet d'oves en relief. De chaque côté de cet arc, à gauche et à droite, les armes de Dom Morin sont gravées sur un écu oval, appuyé lui-même sur les attributs de la mort, une tête et deux ossements

en croix. Ces armes se lisent ainsi : *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 4 fasces de sable; aux 2 et 3 d'or, à 3 palmes de sinople, 2 et 1; sur le tout, d'azur à 3 lézards d'or, posés en pal; au chef, de gueules, chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles*

de même[1]. Le tout, arc et pilastres, repose sur un socle où se lit l'épitaphe dont voici la traduction :

Ci-git R. P. D. Guillaume Morin, d'abord élève, puis grand-prieur et vicaire-général au spirituel comme au temporel de ce monastère de Notre-Dame de Bethléem, et en même temps prieur de la sainte Trinité de la Celle sur le Bied, qui fit construire cette chapelle du Saint Esprit avec celle de saint Roch. Il mourut en l'année du Seigneur MDCXXVIII, le 21 Mai. Priez pour lui.

L'intérieur de la niche ainsi formée est rempli par l'effigie de Dom Morin, gravée en creux, par la main d'un artiste habile, qui dut certainement avoir contemplé à maintes reprises la figure du grand-prieur pour en avoir reproduit la physionomie d'une manière aussi expressive. Il est représenté en pied, de grandeur naturelle. Sa belle tête est encadrée dans les contours réguliers du capuchon noir des Bénédictins; une double ride, qui barre son front large, indique l'effort et le travail persévérant de la pensée; ses yeux sont percés d'un rayon de vive intelligence; sur ses traits paraît un air de bonté et de douce finesse; son visage grave est entouré d'un léger collier de barbe, comme la portaient les ecclésiastiques au XVIIe siècle; ses mains sont jointes dans l'attitude de la prière; tout son corps est enveloppé dans le grand manteau de chœur, dont les plis amplement gravés font ressortir la sévère élégance. Cette belle tombe, plusieurs fois reproduite par la

1. Voir planche des Armoiries, no 3.

gravure[1], fut respectée par les briseurs d'images de la Révolution. Des mains pieuses l'ont levée de terre et scellée contre la muraille de la chapelle du Saint-Esprit, où, à l'abri de toute dégradation, elle conservera longtemps à la postérité les traits d'un des religieux les plus sympathiques qui apparaissent dans l'histoire de l'abbaye de Ferrières, à la fois savant et pieux, qui sauva de l'oubli une partie du passé de son monastère, tout en y faisant refleurir des vertus égales à celles qu'on y vit briller au temps de sa plus fervente prospérité.

CHAPITRE XXII

Mgr ANDRÉ FRÉMYOT ET JACQUES II DE NEUFCHÈZES, ABBÉS COMMENDATAIRES. — INTRODUCTION DE LA RÉFORME DE SAINT-MAUR. — DIFFICULTÉS ET BONS RÉSULTATS. — BELLE SITUATION DE L'ABBAYE. — STATUE DE N.-D. DE BETHLÉEM.

(1628-1656)

Six ans avant la mort de Dom Morin, l'abbaye de Ferrières avait vu changer son abbé commendataire, sans qu'il en fut d'ailleurs résulté aucune modification pour son régime intérieur.

Le prince de Condé, véritable possesseur du monastère, avait encouru par ses perpétuelles intrigues

---

1. Edm. Michel, *Monuments du Gâtinais*, planche XI; — *Histoire du Gastinois* (édition de Pithiviers), III (1889), pl. XI.

la disgrâce de Richelieu, le tout puissant ministre de Louis XIII. Il fut obligé de se dessaisir de ce bénéfice, et Jean du Piau, son prête-nom, dut donner sa démission, en 1621. Celui-ci reçut plus tard le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

Il y avait alors à Bourges un prélat pieux et savant, André Frémyot, qui en occupait le siège archiépiscopal depuis 1602. Fils de Bénigne Frémyot, seigneur de Thotes, président du Conseil suprême de Bourgogne, et de Marguerite de Berbisey, il était né à Dijon en 1573. Après avoir étudié dans différents collèges, entre autres à Padoue, il fut élevé aux plus hautes dignités. Docteur en droit et membre du conseil privé du roi, il fut nommé à l'archevêché de Bourges et reçut en même temps l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon. Dans ces emplois, il se montra prédicateur éloquent, habile administrateur et pontife zélé pour le bien de l'Église. Ami de saint François de Sales et frère de Jeanne Frémyot, baronne de Chantal, plus connue sous le nom de sainte Chantal, qui fonda l'Ordre de la Visitation, il fut un des plus ardents organisateurs de la Réforme monastique, instamment recommandée par le Concile de Trente.

Le besoin de cette réforme se faisait alors vivement sentir. Les guerres civiles, les grands biens des abbayes, la commende, l'absence de fortes convictions, et surtout l'isolement où vivait chaque communauté, qu'aucun lien ne retenait sous la dépendance d'une autorité supérieure, capable de maintenir la régularité primitive et de l'imposer au besoin, avaient amolli les caractères et laissé pénétrer de nombreux

abus dans les cloîtres. Sans qu'on y vit de très graves désordres, on n'y trouvait plus cette vertu austère et cet amour de la pénitence qui brillaient d'un si vif éclat chez les premiers moines.

Le Concile de Bâle, en 1440, et celui de Trente, en 1560, frappés de la décadence des Ordres religieux, ordonnèrent leur réforme[1], et, comme moyen efficace de la réaliser, la réunion en congrégation des communautés indépendantes. Les abbés se soumirent; mais la plupart des moines résistèrent. Ce fut seulement au commencement du XVIIe siècle que se manifesta le grand mouvement qui transforma les institutions monastiques et les sauva d'une ruine imminente. En France, Dieu suscita des hommes d'une haute intelligence et d'une grande vertu, évêques, religieux, laïques même, qui s'efforcèrent de ramener dans les couvents la perfection de leur sainte vocation. De nouvelles congrégations furent créées, formées d'abbayes qui se liaient par une règle commune, sous l'autorité d'un supérieur général et s'engageaient à se soutenir mutuellement dans leur effort vers la perfection de leur état.

Des cardinaux, des archevêques et évêques travaillèrent à introduire la réforme dans les monastères soumis à leur juridiction. La plupart réussirent; d'autres échouèrent et durent attendre des circonstances meilleures. André Frémyot fut de ces derniers. Peu après sa promotion à l'archevêché de Bourges, il voulut réformer l'abbaye de Saint-

1. *Concilium Tridentinum*, Sess. XXV, cap. VII.

Étienne de Dijon, dont il était abbé commendataire. Les religieux Augustins de cette maison lui opposèrent une résistance invincible; il échoua complètement, — *operam perdidit*, — et les choses en vinrent à un tel point que le pape Paul V, par une bulle du 26 août 1611, dut séculariser cette communauté, que Mgr Frémyot conserva néanmoins avec le titre d'abbé séculier titulaire[1].

Ce prélat gouvernait paisiblement, depuis près de vingt ans, son vaste diocèse de Bourges, quand, au milieu de l'année 1620, il fit une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Étant à cette extrémité, il prit la résolution, s'il recouvrait la santé, d'employer tous les jours que Dieu lui donnerait en son saint service. A l'étonnement de tous, il guérit presque aussitôt. Fidèle à son vœu, il offrit à Louis XIII, qui l'accepta, sa démission d'archevêque de Bourges. En échange de ce siège, le roi lui donna en commende les abbayes de Saint-Pierre de Ferrières et de Notre-Dame de Breteuil[2], avec le prieuré de Nogent-le-Rotrou. Il reçut ses bulles pour Ferrières aux ides de mars 1621 et en prit effectivement possession le 21 mai 1622. Il vint souvent la visiter, mais il n'y séjourna habituellement qu'après qu'il y eût établi la Règle de Saint-Maur.

En effet, le premier désir de Mgr Frémyot, en devenant maître de cette importante maison, avait été d'y introduire la réforme, pour obéir aux injonctions

---

1. *Gallia christiana*, t. IV, p. 768.
2. Abbaye bénédictine, au diocèse de Beauvais.

du pape et y faire refleurir dans toute leur pureté les vertus monastiques. Cependant il fut près de onze ans sans essayer de le faire. C'est que de graves obstacles rendaient fort difficile la réalisation de ce grand dessein.

Peut-être le souvenir de l'insuccès de son entreprise à Saint-Étienne de Dijon contribuait-il à le rendre fort prudent. En tout cas, quand Mgr Frémyot arriva à Ferrières, il se trouva en face d'une communauté de trente religieux, unis dans la ferme volonté de garder leur état présent, et qui, tout en usant des adoucissements introduits par le temps dans les pratiques de la Règle bénédictine, avec l'autorisation de plusieurs papes, observaient la régularité claustrale et menaient une vie édifiante. Ils avaient à leur tête un grand-prieur, Dom Guillaume Morin, vénéré de tous, pieux, instruit, qui venait de donner à son couvent un prestige éclatant par le relèvement de la confrérie de Notre-Dame de Bethléem. Tous, prieur et religieux, appartenaient à l'ordre des Clunisiens réformés, que l'abbé de Martigny avait introduits à Ferrières au siècle précédent, et ne voulaient entendre parler d'aucun changement. Ils se tenaient vis-à-vis de leur nouvel abbé, dont ils n'ignoraient pas les projets, dans une résistance inébranlable, mais respectueuse, qui ne donnait prise à aucune action contre eux.

Aussi Mgr Frémyot adopta-t-il une conduite dilatoire, préférable à une précipitation pleine de difficultés inextricables. Il vint souvent à Ferrières, où il vécut toujours en bon accord avec Dom Morin. De concert avec lui, il rendit plus faciles les communi-

cations entre le palais abbatial et le logis conventuel[1]. Il accorda diverses grâces et avantages aux religieux. Quand le grand-prieur fut mort, en 1628, ceux-ci s'empressèrent de lui donner un successeur qui maintint leur autonomie monastique, Dom Pierre Brémelin, infirmier, aussi peu désireux qu'eux-mêmes d'être soumis à une nouvelle observance.

D'autre part, Mgr Frémyot hésitait sur le choix à faire parmi les nombreuses congrégations qui avaient surgi en France; aucune ne lui offrait encore des garanties suffisantes pour qu'il lui confiât sa maison de Ferrières. Celle de Saint-Vanne, inaugurée à Verdun par Dom Didier de La Cour, était alors très renommée, mais elle avait le grave inconvénient de se trouver établie hors de France, et Mgr Frémyot ne voulait pas mettre son abbaye sous l'autorité d'un supérieur étranger. Mais bientôt, de la réforme de Saint-Vanne sortit une nouvelle institution, spéciale à la France, qui sous le nom de *Congrégation de Saint-Maur* adopta les pratiques de l'Étroite Observance et forma un des corps religieux les plus illustres et les plus féconds en personnes savantes et des plus utiles à l'Église entière.

Deux bénédictins français, Dom Laurent Bénard et Dom Grégoire Tarrisse, en furent les instaurateurs. Le pape Grégoire XV l'ayant érigée canoniquement, Louis XIII l'approuva par lettres patentes du mois d'août 1618, et Urbain VIII la confirma par ses bulles fulminées le 16 mai 1629, bulles et lettres qui furent enregistrées en 1632.

---

1. *Archives du Loiret*, fond des notaires (actes des 8 et 12 juillet 1622).

Dès lors, Mgr Frémyot n'hésita plus. Il vint à Ferrières, assembla capitulairement les moines et leur exposa son dessein d'établir la réforme de Saint-Maur dans son abbaye, leur demandant s'ils voulaient l'accepter.

Un seul, Dom Athanase Lallemant, y consentit. Les autres, au nombre de vingt-trois, représentèrent, par la voix de leur prieur, qu'ayant fait leurs vœux de religion sous le régime d'une règle déterminée, qu'ils avaient librement embrassée, ils n'étaient tenus en conscience qu'à l'observance de cette règle, sans être obligés de se soumettre à une constitution nouvelle. Ils ajoutèrent qu'à raison de leur âge, des infirmités de plusieurs d'entre eux, et des habitudes contractées, ils ne croyaient pas pouvoir supporter les rigueurs de la réforme proposée; ils désiraient donc vivre et mourir dans la pratique de leur ancienne règle. Ils ne voulaient néanmoins mettre aucune entrave aux projets de Monseigneur leur abbé et promettaient de ne recevoir, par la suite, aucun novice, ce qui rendrait la réforme entièrement maîtresse du monastère au bout d'un temps peu éloigné[1].

Cette opposition n'arrêta pas Mgr Frémyot dans son entreprise. Il fit venir de divers lieux dix religieux affiliés à la Congrégation de Saint-Maur, dont un des statuts voulait qu'il n'y eût pas moins de dix frères dans chaque établissement.

Le 30 septembre 1633, lui-même présida à leur installation solennelle, dans l'église Saint-Pierre, en

---

1. *Archives nationales*, L. 750, f° 23.

présence du bailli, des notaires et des plus notables habitants de Ferrières.

Le prieur des nouveaux arrivants, Dom Augustin Le Maître, entra accompagné de ses neuf frères; il s'avança jusqu'au maître-autel, au milieu des anciens qui, dans leurs stalles, récitaient l'office de Prime. Là, il entonna le *Veni Creator*, dont le chant fut continué tandis qu'il alla embrasser l'autel, toucher l'aigle du lutrin, sonner la cloche et s'asseoir dans une stalle du chœur en signe de prise de possession. Il monta ensuite au dortoir et revint par le réfectoire et le cloître. La cérémonie se termina par un *Te Deum*, que chantèrent ensemble les anciens et les nouveaux religieux.

Le monastère de Ferrières fut ainsi occupé par deux communautés distinctes. La première, plus nombreuse, comptait vingt-trois religieux : D. Pierre Brémelin, grand-prieur; D. Martin Dutel, chambrier; D. Nicolas Garnier, aumônier; D. Charles de Rosnel, infirmier; D. Gaston Bourdin, maître-chantre; D. Fleury Jusrand, trésorier; D. Claude Lebrun, D. Romain Aubry, D. Henry Pinel, D. Pierre Charpentier, D. Claude Lallemant, D. André Michelet, D. Pierre de Frontignière, D. Benoit Damylaville, D. Henry Pierre, D. Anthoine Giraut, D. Claude Chambigey, D. François Rainbaut, D. Henry Morin, tous prêtres; D. Anthoine Triaut, D. Jacques Lhoste, diacres; D. Étienne Fragin et D. Maurice Frosset, convers.

La seconde communauté, humble dans ses commencements, mais destinée à rester par la suite maîtresse de toute l'abbaye, se composait de dix membres :

D. Augustin Le Maître, prieur; D. Agathange Anquetil, D. Claude Dufour, de Saint-Maur; D. Étienne Poncelet, D. Nicolas Haye, D. Étienne Grassin, D. Placide Toitot, frère Germain Cat, de Saint-Vanne; D. Augustin de La Cour, D. Athanase Lallemant, de Cluny[1].

Afin d'assurer la situation réciproque de ces deux communautés, fixer leurs droits et prévenir, autant que possible, tout motif de contestation, Mgr Frémyot fit dresser un concordat de réformation, encore conservé aux Archives nationales.

Aux termes de cet acte, daté du 30 septembre 1633, les moines de Saint-Maur entraient en pleine possession de l'abbaye de Ferrières, avec tous ses biens, logis, terres et dépendances, droits et servitudes; ils devaient continuer à y maintenir les anciens religieux, leur laissant la jouissance exclusive de leurs cellules, dortoirs, grand cloître et chapitre, réfectoire et cuisine, avec leurs jardins. Seules l'église et la sacristie demeuraient communes. Comme les nouveaux venus étaient moins nombreux, ils se contentaient provisoirement des bâtiments occupés jusque-là par les novices, du petit cloître et de leurs dépendances. L'exiguïté de ces logements et la simplicité de leur vie leur fit donner le nom de *petit couvent*, qu'on leur conserva longtemps dans le pays. Ils devaient faire dans l'église les offices, processions et cérémonies, en la manière accoutumée; pour les messes, ils donnaient aux Clunisiens les ornements,

1. *Archives nationales*, L. 750.

luminaire, pain et vin nécessaires. S'ils venaient à être malades, ils les faisaient soigner à l'infirmerie, et enfin devaient payer à chacun d'eux une pension annuelle de 318 livres, à prendre sur les plus clairs revenus de l'abbaye, plus une corde de bois pour leur chauffage. Ils prenaient en outre à leur charge toutes les dépenses nécessaires pour l'entretien des écoles, où venaient toujours de nombreux étudiants, les secours à donner aux pauvres et l'exercice de la justice abbatiale[1].

Quand ce concordat eut été arrêté dans toutes ses parties, il fut signé de Mgr Frémyot, de Gabriel Nollet, grand-prieur de l'abbaye et ordre de Cluny réformé, de Dom Firmin Rainsant, moine de la Congrégation de Saint-Vanne, délégué, et de tous les religieux de l'une et l'autre communauté. Le roi l'approuva; puis il fut enregistré au Parlement le 15 décembre 1633[2].

Ferrières fut la 40e maison entrée dans la Congrégation de Saint-Maur, qui en réunit jusqu'à 190. Cette sage réforme exerça sur sa situation la plus heureuse influence. Elle n'était en somme qu'un retour à la règle de Saint-Benoit, ramenée à sa pureté originelle, tout en étant appropriée à la marche du temps et aux besoins présents de l'Église. Elle rendit à la vie ascétique sa dignité et accomplit une œuvre de régénération ardemment souhaitée par les vœux des plus vertueux membres de l'Ordre.

---

1. *Archives nationales*, L. 750, n° 6.
2. *Archives nationales*, V5 1231, fo 103.

Le premier et plus grand bienfait qu'elle procura aux monastères bénédictins fut de les réunir par les liens d'une forte hiérarchie, qui, en les soumettant à une autorité unique, forma un seul corps de tous les couvents isolés de divers côtés. Un *supérieur général*, résidant à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, la dirigeait tout entière. Il était aidé de deux *assistants*, sorte de conseillers, qui partageaient avec lui le gouvernement de toute la Congrégation, et de six *visiteurs*, chargés d'aller inspecter chaque monastère à des intervalles déterminés, afin de s'assurer que tout s'y passait comme le voulait la règle. Un Chapitre général se tenait tous les trois ans, où se traitaient toutes les grandes affaires, ainsi que des assemblées provinciales intermédiaires. C'est là qu'était nommé le prieur triennal mis à la tête de chaque maison affiliée au nouvel Ordre.

Quant à l'existence intime des moines, elle différait peu de celle des anciens bénédictins. La prière, la pénitence et le travail, ces bases essentielles de toute vie religieuse, la remplissaient en entier. La prière, tant publique que particulière, se faisait au chœur, par le chant des offices, les visites au saint Sacrement, les méditations et les lectures propres à sanctifier l'âme en la tenant constamment élevée vers Dieu. La pratique de la pénitence consistait dans le silence presque perpétuel, dans l'obéissance, dans l'abstinence stricte, c'est-à-dire le maigre le plus rigoureux, et dans des jeûnes fréquents. Les cellules, les dortoirs, le réfectoire étaient pauvres, presque misérables : une chaise, une table, un lit garni d'une seule paillasse, un grand crucifix, quelques images

de piété, telle était la cellule d'un religieux de Saint-Maur; pas de feu en hiver; toujours les mêmes vêtements de gros drap noir; jamais de viande sur la table, ni de vin dans les cruches. Il devait en outre prendre la discipline une fois par semaine, dans le cours de l'année, deux fois en Carême, et quatre dans la semaine sainte.

Mais ce qui donnait à la règle restaurée son caractère spécial, son originalité, c'était le travail intellectuel, l'étude, *les écoles*, comme on disait chez les Bénédictins de Saint-Maur, devenues partie essentielle des obligations de ceux qui entraient chez eux. Le travail manuel, qui faisait la base de la règle de saint Benoit, était remplacé par l'étude qui devenait la tâche régulière et quotidienne des moines. Fidèles à cette loi, ils ont tout embrassé, théologie, philosophie, droit canonique, langues latine, grecque et hébraïque, histoires générales et particulières, archéologie et hagiographie, mathématiques et sciences diverses. Ils vaquaient aussi au ministère des âmes, à la prédication, aux missions, s'occupant de l'éducation de la jeunesse et dirigeant les grandes écoles et collèges.

C'est ainsi que les enfants de Saint-Maur, en épuisant le fond des connaissances humaines, ont travaillé aussi efficacement à la gloire de Dieu et concouru à la défense de la foi, que les moines des anciens âges bâtissant des églises ou défrichant nos provinces incultes.

L'abbaye de Ferrières ne tint pas une des moindres places dans le grand nombre des couvents, qui prirent un nouvel essor sous l'Observance de Saint-

Maur. Grâce à elle, la piété, la discipline, l'étude refleurirent dans le vieux monastère mérovingien. Pendant encore plus de cent ans, il sera pour le pays une source de bienfaits et d'édification. Nous aurons plus d'une fois occasion d'y rencontrer des religieux aussi estimés pour la sainteté de leur vie que réputés pour l'étendue de leur science. Sauf quelques exceptions, ses derniers temps seront paisibles et honorés, jusqu'au jour où, par l'inévitable effet de la vétusté et des révolutions humaines, il atteindra le terme de sa longue existence.

Mgr Frémyot vit avec une joie profonde le succès de son entreprise. Il vint plus souvent visiter ses chers enfants de Saint-Maur, parmi lesquels il se plaisait à demeurer; il finit par faire de son abbaye son séjour presque habituel. Tout chez lui était simplicité, douceur et bonté. Il aimait à mener dans ce beau lieu une vie modeste, consacrée à la piété et à l'étude. Lui-même nous le dit dans une lettre qu'il adressa de Ferrières à Françoise de Chantal, sa sœur : « Je suis toujours dans cette solitude, écrit-il, où je suis visité, plus souvent que je ne voudrais, de beaucoup de personnes; rien ne m'est si doux que la tranquillité et le repos que je prends dans la lecture d'un monde de bons livres qui me servent d'entretien et qui me font trouver à la nuit souvent avec déplaisir, ne croyant pas encore avoir atteint la moitié de la journée[1]. »

Dans une autre lettre, également datée de Fer-

---

1. Lettre manuscrite de Mgr Frémyot, du 20 septembre 1632, aux *Archives de la Visitation d'Annecy*.

rières et aussi adressée à sainte Chantal, il nous apprend qu'il a perdu la moitié de sa fortune : « Ma très chère et unique aimée sœur, depuis six mois Dieu m'a visité en mes biens et a voulu que la guerre m'en ait ravi la juste moitié[1]. Je l'ai souffert par sa bonté et n'en ai senti aucun trouble en mon esprit. J'ai néanmoins grand besoin du secours de vos saintes prières, afin d'obtenir la consolation du Ciel qui m'est si nécessaire en cette occurrence[2]. »

Cette épreuve et plusieurs autres ne firent qu'augmenter l'affection de Mgr Frémyot pour sa maison de Ferrières. Il resta davantage avec ses religieux, leur permettant de circuler librement et de jouir des agréments que procuraient les beaux jardins, les allées et les canaux dont il avait embelli la résidence abbatiale[3]. Afin d'agrandir ces lieux, il fit défricher et transformer en culture une partie du marais inculte qui s'étendait au-dessous de la chaussée du grand étang. Ce qui lui restait des dîmes et cens qu'il recevait, il le donnait aux frères et aux pauvres du pays. Malgré son amour pour la retraite, il fut plusieurs fois obligé d'en sortir afin de remplir des missions importantes que lui imposait la confiance du roi. Louis XIII l'envoya deux fois à Rome, auprès du pape Grégoire XV, en qualité d'ambassadeur.

---

1. Il s'agit ici de la guerre engagée par Richelieu contre l'Espagne, dans laquelle les ennemis arrivèrent jusqu'aux portes de Dijon, et dévastèrent une partie de la Bourgogne, en 1636 (Dareste, *Histoire de France*, t. V, p. 183).

2. Lettre manuscrite de Mgr Frémyot, du 13 décembre 1636, aux *Archives de la Visitation d'Annecy*.

3. *Archives de l'évêché d'Orléans*, registre des bienfaiteurs de Ferrières, page 1.

« Il était rentré depuis deux jours à Paris, en 1641, quand, au sortir de l'église des Pères Minimes où il venait de dire sa messe, il fut frappé d'une atteinte d'apoplexie. Pendant six jours de cruelles souffrances qu'il endura avec une patience angélique, il reçut deux fois Notre-Seigneur; quand on lui donna l'extrême-onction, il répondit lui-même aux prières de l'Église et donna à tous sa bénédiction paternelle, disant de temps en temps de très belles paroles qui témoignaient que son cœur était dans une grande résignation. Enfin, le 13 mai, le saint homme rendit son âme à Dieu, entouré de Mgr de Chalon, son neveu, de Mme de Toulongeon, sa nièce, fille de Mme de Chantal, et de plusieurs autres[1]. »

» On le laissa deux jours sur son lit de parade où tout Paris accourut pour le voir, aussi beau que jamais, sa maladie si courte ne l'ayant pas exténué. Après quoi un convoi magnifique conduisit le défunt au monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, fondé par sa sœur, où on lui fit de très honorables obsèques. »

Après ces cérémonies, son corps fut mis dans un caveau de la chapelle du couvent, où il est encore[2]. Avec une courte épitaphe, on grava sur son tombeau ses armes qui portent : *d'azur, à 3 merlettes d'argent, surmontées de 3 étoiles d'or, au comble de gueules brochant sur les deux étoiles du chef*[3].

Comme l'avait désiré Mgr Frémyot, « son neveu

---

1. *Mémoires sur la vie de sainte Chantal*, par la mère de Chaugy.
2. Aujourd'hui la Visitation de la rue Denfert, à Paris.
3. Voir planche des armoiries, no 2.

Jacques II de Neufchèzes, déjà évêque de Chalon-sur-Saône et abbé de Varennes[1], obtint la survivance de Ferrières et s'appliqua à ne rien changer dans ce lieu où l'oncle dont il chérissait la mémoire avait passé des jours si bons et si paisibles[2]. »

Il descendait d'une ancienne famille noble dont le chef fut officier de la cour de Charles IX. Son père était Jean-Jacques de Neufchèzes, baron de Bussy et des Francs en Poitou, et sa mère Marguerite Frémyot, sœur aînée d'André Frémyot et de sainte Chantal.

Les premières années de son abbatiat furent assez calmes. Il habitait ordinairement son évêché de Chalon et venait de temps en temps à Ferrières, quand quelque affaire importante exigeait sa présence. Néanmoins le bon accord ne tarda pas à être troublé dans la double communauté. Il n'y avait plus là Mgr Frémyot, dont la paternelle autorité était respectée de tous; puis il était presque impossible que des hommes, même vertueux, mais soumis à une règle différente et obligés de vivre dans une proximité et dépendance réciproques, pussent éviter toute cause de contestation. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Les Clunisiens étaient plus nombreux, plus anciens dans le monastère; il leur en coûtait de subir la suprématie des moines de Saint-Maur, moins nombreux, nouveaux venus, mais que l'acte de Réformation avait établis dans l'abbaye avec un plein droit de possession. En outre, on contestait que le concor-

1. Abbaye de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Bourges.
2. *Mémoires sur la vie de sainte Chantal*, par la mère de Chaugy.

dat conclu en 1633 avec ceux de Saint-Vanne, conférât les mêmes droits à ceux de Saint-Maur qui, peu à peu, les avaient remplacés.

Afin de mettre un terme à ces difficultés sans cesse renaissantes, l'abbé de Neufchèzes résolut de renouveler le concordat établi par son oncle. Un nouvel acte fut passé le 16 décembre 1644, entre Martin Dutel, prieur, et tous les anciens religieux, d'un côté, et de l'autre entre Dom Germain Despiard, visiteur, Dom Estienne d'Aix, prieur, et les religieux de Saint-Maur.

Cet accord ne fit que confirmer celui de 1633; il précisa seulement certains points restés indéterminés et augmenta de 22 livres la pension des anciens moines, jugée insuffisante pour leur entretien. Elle fut ainsi portée, pour chacun d'eux, à 340 livres, à prendre sur le plus clair revenu de l'abbaye, qui rapportait alors 15000 livres et en payait 500 pour les annates en cour de Rome. Ce traité fut enregistré au Parlement l'année suivante (5 janvier 1646)[1].

La paix sembla dès lors devoir être durable. Cependant il n'en fut rien. Les esprits étaient trop surexcités; d'une cohabitation trop étroite et d'intérêts trop différents naissaient sans cesse des conflits, allant parfois jusqu'au scandale. On vécut ainsi, malheureux des deux côtés, pendant huit ans. Mais enfin la situation ne fut plus tenable. Jacques de Neufchèzes prit un parti définitif. Il demanda et obtint du roi une sentence arbitrale et un arrêt, du

1. *Archives nationales*, V[5] 1231, fo 109.

3 décembre 1652, « enjoignant aux religieux de l'observance de Cluny, qui étaient encore en l'abbaye de Ferrières, de vuider incessament icelle, et de se retirer dans les monastères de leur ordre, sauf ceux qui entreraient de suite en l'obédience de saint Maur[1]. »

Il fit aussitôt enregistrer cet arrêt au Parlement, et vint lui-même, malgré les rigueurs de l'hiver, en assurer l'exécution[2].

Cinq religieux clunisiens, André Michelet, Pierre de Frontignière, Antoine Giraut, Jacques Lhoste et Antoine Raimbaut, pour finir leurs jours dans ces lieux où s'était écoulée la plus grande partie de leur vie monacale, adhérèrent à Saint-Maur. On les accueillit avec tous les égards dus à leur âge et à leurs mérites personnels. Les autres quittèrent Ferrières pour n'y plus rentrer. Le calme revint alors dans cette maison que des mesures incomplètes avaient trop longtemps livrée à de fâcheuses agitations. Il n'y eut plus qu'une communauté, soumise à la règle de Saint-Maur, sous la direction du prieur triennal nommé par le Chapitre général. On y vit régner de nouveau, à la faveur de la paix, le recueillement, l'ordre, la prière et toutes les vertus monastiques.

Ces difficultés tout intérieures n'avaient pas amoindri le culte rendu à Notre-Dame de Bethléem par la population du Gâtinais. Elle venait toujours

---

1. *Archives nationales*, L. 750, f° 37.

2. *Archives de l'évêché d'Orléans*, registre des bienfaiteurs de Ferrières, page 3.

aussi nombreuse lui apporter l'hommage de ses vœux et de ses offrandes.

L'abbé de Neufchèzes donnait d'ailleurs lui-même l'exemple. En 1652, il lui envoya, pour la Toussaint, un ornement complet, chasuble, dalmatique, chappes, etc., en damas rouge avec passementeries de soie; deux ans après, il enrichit l'église Saint-Pierre de tentures en satin blanc, garnies de franges d'or, pour le grand autel, et d'un dais pareil pour le Saint-Sacrement, dont le prix s'éleva à la somme de 800 livres, qu'il se procura au moyen de coupes effectuées dans son bois du Mardeleux[1].

A l'imitation de leur abbé, plusieurs des anciens religieux, qui avaient loyalement adhéré à Saint-Maur et demeuraient en possession de leur fortune personnelle, en consacrèrent une partie au bien de la communauté.

Dom André Michelet était un humble et fervent disciple de saint Benoit. Éprouvé par de douloureuses infirmités, il employa ses dernières années à se préparer à la vie future. Dans ce dessein, il voulut donner une somme de 3000 livres qu'il possédait pour l'ornementation du sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem.

Il y fit placer, en 1650, un maître-autel surmonté d'un vaste retable, dans le goût décoratif du XVIIe siècle. Ce bel ouvrage, tout de marbre et de pierre, est d'une grande valeur. Les cinq statues qui le décorent sont d'un mérite inestimable. Les

1. *Archives de l'évêché d'Orléans*, registre des bienfaiteurs de Ferrières, page 4.

têtes de la Vierge et de l'Enfant-Jésus reflètent le charme d'une beauté céleste; les anges, de chaque côté, tout habilement sculptés qu'ils soient, ont une perfection moindre, que n'atteint pas encore celle des deux saints, dans le détail de leurs formes très étudiées. On comprend, en les regardant, que leur auteur a voulu donner à chaque figure un degré de beauté en rapport avec la dignité du personnage représenté.

Cet auteur est un artiste éminent, Gilles Guérin, mort en 1678, un des fondateurs de l'Académie des Beaux-Arts de Paris. Il exécuta pareillement deux œuvres qui le placent au premier rang parmi les sculpteurs français : le mausolée, tout en marbre blanc, de Henri de Bourbon, prince de Condé, qu'on admire encore dans l'église de Vallery (Yonne), et les cariatides du pavillon de l'Horloge, à Paris.

Afin d'établir ce retable au-dessus du grand autel, on enleva l'antique Vierge noire de Bethléem, vénérée depuis longtemps à cette place, et on la mit à gauche, dans la chapelle dédiée au Saint-Esprit, sur l'autel. Malgré ce déplacement, la foi des fidèles ne s'égara pas, et la Vierge de Bethléem resta, comme par le passé, l'objet de la vénération de ceux qui tant de fois avaient obtenu à ses pieds d'innombrables faveurs.

A cette occasion, une demoiselle, nommée de Brunel, fit don de deux couronnes en argent, du prix de 11 livres 10 sols, pour être placées sur les têtes de la Vierge et de l'Enfant-Jésus[1].

---

1. *Archives de l'évêché d'Orléans*, registre des bienfaiteurs de Ferrières, page 9.

C'est la première fois qu'il est fait mention de cette statue dans l'histoire de Ferrières. Le sanctuaire de Bethléem devait cependant, comme tous les lieux consacrés à la Vierge Marie par un culte séculaire, posséder sa statue, signe visible de ce culte. Aucun annaliste n'en a parlé, et Dom Morin lui-même ne l'a pas nommée dans l'énumération qu'il fait de tous les objets précieux formant le trésor de l'abbaye, quand les Huguenots l'ont pillé, en 1569.

Cette statue est en bois de chêne, vermoulu, de 35 centimètres de hauteur. Les têtes sont noires, à la manière orientale; le reste est doré. La Mère du Sauveur, coiffée d'une sorte de turban ou toque, porte l'Enfant-Jésus sur son bras droit, soutenant ses jambes nues de la main gauche.

Ce groupe rappelle d'une manière étonnante un groupe semblable, en albâtre, qui est placé sur l'immense tabernacle de l'église de Notre-Dame de Brou[1], tout couvert de sculptures gracieuses représentant des sujets empruntés à l'Évangile. L'expression des figures, le genre de coiffure, la pose des personnages sont identiques, quoique d'un style inférieur quant à notre statue.

On pourrait donc, à défaut d'autres indications, lui donner pour auteur un des nombreux ouvriers-artistes que Louis de Blanchefort, restaurateur de Notre-Dame de Bethléem, ou Jean Pot de Rhodes, son neveu et successeur, continuateur de son œuvre, firent venir afin de travailler à Ferrières. Il aurait reproduit ici, en bois, ce qu'il avait vu là-bas, en

1. A Bourg-en-Bresse (Ain).

albâtre. Dans cette supposition, l'origine de cette statue remonterait au moins au milieu du XVIe siècle, l'église de Brou ayant été construite de 1511 à 1536.

Quand le placement de l'autel fut terminé, Mgr de Neufchèzes en fit la consécration solennelle, le 12 octobre 1653, et, un an après, celle de l'autel de Saint-Pierre, qui avait été déplacé et restauré[1].

Dom André Michelet était mort avant d'avoir vu l'achèvement de son œuvre, en 1651.

Dom Pierre de Frontignières, lui aussi ancien religieux, fort riche, voyait avec peine que les reliques de saint Aldric étaient renfermées dans une châsse trop modeste, faite en forme de coffre sans façon, et déjà endommagée par le temps. Il en fit faire à ses frais une nouvelle, couverte de feuilles d'argent doré, façonnées et ciselées, longue de 2 pieds et haute de 2 pieds 6 pouces, avec un dôme et un clocher surmonté d'une croix. Puis il l'offrit à son monastère pour y déposer les restes de son vénéré patron. Leur translation dans ce beau reliquaire fut l'occasion d'une fête solennelle, le 24 mai 1654[2].

On en consigna le récit dans un procès-verbal que signèrent les personnages notables et les quinze religieux formant alors la communauté de Ferrières[3].

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latin n° 12670.

2. *Archives de l'église de Ferrières*, original parchemin, no 4, A.

3. Ces religieux étaient : D. P. de Frontignières, D. A. Giraut, D. J. Lhoste, D. F. Raimbaut, anciens religieux, agrégés à Saint-Maur; D. L. Lescuyer, prieur; D. D. Raubin, sous-prieur; D. E. Poncelet, D. B. Bouglé, D. M. Gallian, D. M. Souverain, D. V. Bultel, D. A. Dormay, D. C. Dufour, D. G. Baneaux, et D. G. Bourges, tous prêtres.

Dom Pierre de Frontignières ne borna pas là sa pieuse générosité. Nous avons vu souvent déjà que les rois de France avaient coutume, pour combler le déficit de leurs finances, de recourir à des impositions sur les biens du clergé séculier et régulier. Les longues guerres contre l'Autriche et l'Espagne, les troubles de la Fronde et les folles dépenses de la Cour avaient depuis longtemps épuisé le trésor royal. Mazarin eut aussi recours à ce facile moyen de battre monnaie. A plusieurs reprises, le Clergé fut taxé de sommes considérables, et leur recouvrement exigé avec tant de rigueur qu'évêques, abbés et prieurs durent souvent engager leurs domaines, en tout ou en partie, pour payer leurs taxes.

Le monastère de Ferrières se trouva maintes fois dans le même cas. Dans le cours du dernier demi-siècle, des parties importantes de ses plus anciens fiefs avaient été aliénées sans qu'il eût encore été possible de les dégager. P. de Frontignières consacra à cet emploi presque toute sa fortune. En 1655, il donna 3500 livres pour racheter la moitié de la terre et seigneurie de Villegardin, et le quart de celle de Montacher, qui avaient été vendues pour le secours du Clergé aux besoins du roi[1].

Il acheta encore à la veuve Letoy un quartier de vigne « à la coste de l'étang », moyennant 30 livres de principal et 30 livres de rente, payables au vendeur tant qu'il vivrait[2]. Il en fit don à ses frères de Saint-Maur, heureux de leur témoigner la sincérité

1. *Archives de l'évêché d'Orléans*, registre des bienfaiteurs, p. 5.
2. *Archives du Loiret*, casier 20 D., dossier 7, n° 5.

des sentiments qui l'unissaient à leur Congrégation.

Ce généreux bienfaiteur, qui était à la fois prieur de Cepoy[1] et chapelain de Sainte-Véronique, mourut en 1659 et fut enterré dans l'église Saint-Pierre.

En 1656, Dom Jacques Lhoste et Dom François Raimbaut, imitateurs de son exemple, dégagèrent, moyennant une somme de 2500 livres, 69 arpents de terre sis en la paroisse de Givraines[2], engagés pour le motif précédent. Les mêmes religieux donnèrent encore, en 1658, 300 livres pour retirer 2 arpents et 3 quartiers de prés, situés près du moulin du Liard, paroisse de Griselles[3].

Le grand clocher pyramidal, élevé près du bras gauche de l'église Saint-Pierre, ne renfermait que deux petites cloches. Au commencement de l'année 1658, on résolut d'en fondre de nouvelles, beaucoup plus grosses et plus nombreuses. Pour les payer, Dom P. de Frontignières donna 100 livres; Dom Charpentier, 30; Dom Giraut, 30; Dom Lhoste, 30, et Dom Raimbaut, 30 aussi; la communauté fournit le reste. Un habile fondeur fut appelé; selon l'usage, il établit ses fourneaux dans la grande nef de Saint-Pierre. Il y coula cinq belles cloches qui, de là, s'élevèrent au beffroi du clocher, où elles restèrent jusqu'à la Révolution[4].

D'autres nombreuses donations, plus ou moins considérables, furent encore faites dans ce temps au monastère de Ferrières; il serait trop long de les

---

1. Cepoy, arrondissement de Montargis, près de Ferrières.
2 et 3. Givraines et Griselles, arrondissement de Montargis.
4. *Archives de l'évêché d'Orléans*, registre des bienfaiteurs, pp. 7 et 9.

énumérer ici. Grâce à la sage direction imprimée par la Congrégation de Saint-Maur, l'abbaye entrait dans une nouvelle période de prospérité. Elle voyait ses églises ornées et enrichies, ses biens rentrer dans son patrimoine, et, ce qui valait mieux, la piété, la régularité des pratiques monastiques et le travail refleurir parmi ses religieux.

Plusieurs hôtes illustres y séjournèrent vers cette époque. En octobre 1648, Mme de Sévigné y vint avec son mari, et M. de Bussy-Rabutin, son cousin, sur l'invitation de Mgr de Neufchèzes, leur oncle. Ils y demeurèrent jusqu'au milieu de novembre, heureux de la vie paisible qu'ils y menaient, parmi ces beaux lieux qu'embellissaient de riants jardins, des eaux limpides et des aspects variés que couronnaient les hautes futaies de bois environnants[1].

Le jeune roi Louis XIV, dont on venait de proclamer la majorité, s'y arrêta, avec Anne d'Autriche, sa mère, et la Cour, le 2 octobre 1651, pendant les troubles de la Fronde. Nous n'avons aucun détail sur ce séjour, car on lit seulement dans les mémoires de l'époque : « Leurs Majestés vont coucher à Montargis; on dit néanmoins que le roi ne fut qu'en l'abbaye de Ferrières[2]. »

Mgr Louis de Gondrin, archevêque de Sens, allant à Montargis, s'arrêta à Ferrières où il logea dans l'abbaye, le 3 juillet 1657. « Messieurs le maire et échevins furent au devant de lui, à cheval, jusqu'en

---

1. Régnier, *Les grands écrivains de France* (Mme de Sévigné).

2. Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles* (édition Saige), t. II, p. 131.

cette ville, assistés de 60 ou 80 habitants, aussi à cheval, des mieux faits et bien accommodés. Ils lui firent leur harangue et de là reconduisirent le dit seigneur en leur ville, où il fit sa première entrée processionnellement[1]. »

La vie régulière et édifiante des religieux contribuait à attirer vers leurs églises une grande affluence de fidèles.

Les pèlerinages furent particulièrement fréquents dans les années qui allèrent de 1630 à 1660, où la foule des pèlerins ne cessa pas de venir implorer la Vierge de Bethléem[2].

Parvenu à un âge avancé, Mgr Jacques de Neufchèzes résigna son monastère de Ferrières en faveur de son neveu, Bénigne de Neufchèzes, et mourut à Chalon, en 1658. Il fut enterré dans sa cathédrale, à droite du grand-autel, après avoir occupé 17 ans la commende de Ferrières, et 33 ans l'évêché de Chalon. Prélat zélé et d'un caractère plein de douceur, mais très ferme quand les circonstances le demandaient, il exerça une influence bienfaisante sur son abbaye, qu'il laissa dans un heureux état de ferveur spirituelle et de prospérité temporelle.

---

1. *Annales du Gâtinais*, t. XII, p. 90.

2. *Bibliothèque nationale*, fonds Duchesne, vol. 74, p. 185. Ce document a été publié par M. H. Stein dans les *Annales du Gâtinais*, II, p. 195.

CHAPITRE XXIII

COMPÉTITION D'ABBÉS. — LES BEAUVILLIERS ET E. DE SAINCTOT. — PRIEURS ET MOINES. — VIE RÉGULIÈRE. — DESCRIPTION DE L'ABBAYE.

(1658-1709)

Bénigne de Neufchèzes reçut sa nomination par lettres royales, mais les intrigues de gens qui convoitaient son bénéfice l'empêchèrent d'obtenir de Rome ses bulles canoniques. Il fut mis en possession par un décret du Grand Conseil, du 25 juillet 1658[1]. Il n'en jouit pas longtemps. La compétition d'une noblesse ambitieuse, qui recherchait les bénéfices ecclésiastiques comme une source de facile fortune, produisit alors des rivalités déplorables.

C'était durant les dernières années du ministère de Mazarin, mort en 1661. Il y eut alors jusqu'à quatre concurrents qui revendiquèrent simultanément la commende de Ferrières, tous munis de lettres-patentes leur en conférant la propriété, tant était grande la légèreté avec laquelle la royauté accordait ses faveurs à d'avides courtisans.

A peine Bénigne de Neufchèzes avait-il reçu ses

1. *Gallia christiana*, t. XII, p. 170.

lettres que le roi en accorda de semblables, le 14 octobre 1658, à un personnage qui nous est inconnu, italien de naissance, nommé Jean IX de Bentivoglio. L'abbé Bénigne protesta contre cette spoliation et en appela à la justice. L'affaire fut portée devant le Parlement de Bretagne qui, par ordre sans doute, fit traîner fort longtemps la solution de ce procès, et ne rendit sa sentence qu'en 1670, en faveur de B. de Neufchèzes.

Malgré cet acte d'équité, l'abbé évincé ne rentra jamais en possession de son bénéfice.

En présence de ces difficultés, Jean de Bentivoglio avait résigné son abbaye, deux ans après l'avoir reçue.

Sans attendre l'arrêt du Parlement de Bretagne, une nouvelle lettre royale déclara le monastère de Ferrières vacant par nullité de titre, et l'abbé Bénigne déchu pour cause d'incapacité à le posséder; elle le transféra en même temps à Pierre IV de Beauvilliers, qui s'en empara, le 14 août 1660, en vertu d'un arrêt du Grand Conseil[1].

Pierre était le second fils de François de Beauvilliers, comte, puis duc de Saint-Aignan, pair de France et lieutenant général des armées du roi, un des plus grands personnages de ce temps. Ce jeune seigneur n'était pas engagé dans les Ordres et n'appartenait en rien à la vie monastique; il ne cherchait dans une abbaye que le moyen de « faire figure à la Cour », comme on disait alors. Il était d'une grande

1. *Archives nationales*, O[1] 6, f° 144.

bravoure et d'un esprit aventureux. Il prit part, avec son frère aîné, François de Beauvilliers, à l'expédition des volontaires français qui allèrent renforcer l'armée du célèbre général autrichien Montecuculli, repoussant l'invasion des Turcs en Hongrie. Tous deux combattirent vaillamment à la bataille de Saint-Gothard, et contribuèrent à la victoire remportée sur les envahisseurs. Mais Pierre y fut tué (1664).

Un nouveau décret du Grand Conseil transféra la commende de Ferrières, devenue vacante par cette mort, à son frère puîné Paul de Beauvilliers, alors âgé de seize ans seulement, et n'appartenant, pas plus que Pierre, à l'état ecclésiastique[1].

C'est ainsi que ces grandes abbayes, jadis fondées par la piété des peuples et la générosité des rois, étaient devenues la proie des élus de la faveur. Ces hautes forêts, ces terres fertilisées par la sueur des moines, ces vastes territoires légués pour l'entretien des corporations religieuses et le soulagement de toutes les misères humaines, ne servaient plus guère qu'à entretenir le luxe des abbés de Cour, sans qu'on respectât les pieuses intentions des donateurs primitifs.

Paul de Beauvilliers jouissait de son bénéfice depuis deux ans quand son frère François mourut, en 1666, âgé de 26 ans, sans laisser d'enfants. Paul devenait, par cette mort, le chef de la famille des Beauvilliers, héritier de tous ses titres, biens et dignités. Aussitôt il résigna la commende de Ferrières,

---

1. *Archives nationales*, O[1] 2, f° 187.

afin de prendre son rang dans le monde, et se maria quelques années plus tard. Il se fit remarquer à la Cour de Louis XIV par sa probité et ses vertus austères. Le roi le chargea de l'éducation de son fils, le jeune duc de Bourgogne, puis de celle du duc d'Anjou, depuis Philippe IV, roi d'Espagne. Pour cette double tâche, le duc de Saint-Aignan s'adjoignit Fénelon, auquel l'unissaient les liens d'une étroite amitié. Il mourut en 1714, comblé d'honneurs et de considération.

Après quelques délais, l'abbaye fut donnée à Étienne de Sainctot, membre du Parlement de Paris, déjà abbé de Saint-André[1]. Il en prit possession le 9 novembre 1669, et la conserva jusqu'en 1709.

En réalité, il y avait déjà longtemps que le monastère de Ferrières n'avait plus d'abbé. Depuis l'établissement de la commende, la plupart de ceux qui en portaient le titre demeuraient indifférents à ce qui s'y passait, s'intéressant seulement à la perception de ses revenus. La direction intérieure et la conduite des moines appartenaient à un prieur, qui était le véritable chef de la communauté bénédictine. Depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur, ces prieurs, choisis dans tous les couvents de la Congrégation par le supérieur général, et renouvelés tous les trois ans, n'ont laissé que de bons souvenirs, ainsi que l'attestent les noms de quelques-uns d'entre eux, que nous avons pu recueillir.

---

1. Abbaye bénédictine, au diocèse de Limoges.

Le premier prieur de Saint-Maur, à Ferrières, fut Dom Augustin Le Maître, qui aida efficacement Mgr Frémyot dans l'établissement de la réforme de 1633. Dom Firmin Rainsant, prieur en 1638, composa un petit opuscule, intitulé : « Les Merveilles de N.-D. de Bethléem », pour éclairer la piété des pèlerins toujours nombreux ; on lui doit aussi un livre de méditations sur les Évangiles qui se lisent à la messe, encore goûté des personnes dévotes. Après lui vinrent Dom Estienne d'Aix, en 1644 ; Dom Lucien Lescuyer, en 1652, fort savant dans l'un et l'autre droit ; Dom Estienne Péréciot, en 1658, et Dom Jean Nacot, en 1677 ; ce dernier, originaire de la Savoie, fut un religieux fervent, exact observateur de sa règle et très instruit. Nous nommerons encore Dom Vincent Siron, en 1679, auparavant prieur de Saint-Benoit-sur-Loire ; Dom Jacques de Saint-Ville, en 1685, et Dom Guillaume de Bretagne, en 1708, prieur aussi de Pontlevoy et de plusieurs autres lieux[1].

Sous de tels chefs, les moines, soumis à une surveillance active et continuellement rappelés à l'observance des pratiques de leur saint état, menaient en général une vie pieuse et pénitente. Plusieurs se firent un nom par leurs travaux littéraires, parmi les écrivains de leur siècle.

Dom Robert Quatremaire, né en 1611, à Courcerault au diocèse de Séez, était fort instruit dans les langues latine, grecque et hébraïque ; il a beau-

---

1. *Archives de l'évêché d'Orléans*, obituaire de Ferrières, pp. 7 et 9.

coup écrit, principalement sur les immunités de l'ordre monastique. Ses ouvrages étaient très estimés à Rome. Il est surtout connu par l'ardeur qu'il apporta dans la dispute soulevée au sujet de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dont il attribuait, avec Bellarmin et Mabillon, la composition à Gersen, bénédictin et abbé de Verceil[1]. Très régulier dans la pratique de ses devoirs claustraux, il ne buvait jamais de vin, et ne faisait qu'un seul repas par jour, sans que son austérité nuisit en rien à la douce gaîté de son caractère. Ses grands travaux avaient altéré sa santé ; son médecin lui prescrivit de prendre des bains dans les eaux limpides de la Cléry, qui traversait les jardins de son couvent. Le malheureux moine tomba un soir dans une des fosses de la rivière et s'y noya, le 7 juillet 1671. Il était âgé de 60 ans. Conrart le regarde comme un des hommes les plus savants de son temps, et une des gloires du monastère de Ferrières.

Parmi ceux qui s'y distinguèrent encore à cette époque, il convient de citer Dom Étienne Marcault, également très instruit, auteur d'hymnes latines et de plusieurs livres sur saint Étienne et sur les mérites de la Vierge Marie ; il mourut en 1689.

Dom Amable Dumas, son contemporain, mort en 1698, enseigna longtemps la littérature et la rhétorique, qu'il possédait à fond, tant aux réguliers qu'aux étudiants séculiers[2].

---

1. Darras, *Histoire ecclésiastique*, t. XXXVIII, p. 576.
2. *Archives de l'évêché d'Orléans*, obituaire de Ferrières, p. 9.

Les vertus monastiques ne brillaient pas d'un moindre éclat que la science, dans la communauté de Ferrières.

Dom Charles de La Fond, qui fut soldat jusqu'à 40 ans, bien qu'entré tard dans la vie religieuse, se distingua par une piété aussi humble que fervente. Dom Charles Lagogué, qui remplit longtemps les fonctions de sacristain, relevait la modestie de son emploi par le zèle pieux avec lequel il s'en acquittait. Il mourut, fort âgé, en 1712[1].

Notre monastère, sous la direction ferme et éclairée de la Congrégation de Saint-Maur, fut donc alors un foyer de vertus dignes des anciens âges. Leur éclat rayonnait tout à l'entour dans un admirable épanouissement de sainteté, comme on voit un grand feu, qui va mourir, jeter une dernière et vive clarté avant de s'éteindre pour toujours.

L'abbé de Sainctot affectionnait beaucoup son abbaye de Ferrières; il y résida souvent et longtemps. En 1679, il donna à l'église Saint-Pierre un ornement complet en brocart d'argent, pour les grandes solennités[2].

Très attentif à veiller aux intérêts matériels de son bénéfice, il le fit administrer par ses procureurs avec autant d'habileté que de fermeté.

Quelques parties des bâtiments ayant besoin de réparations, il obtint de Louis XIV l'autorisation de faire couper 120 arpents de hautes futaies dans les

---

1. *Archives de l'évêché,* obituaire de Ferrières, p. 11.
2. *Archives de l'évêché,* registre des bienfaiteurs, p. 8.

bois du Mardeleux. La moitié du prix de cette coupe devait revenir au roi, l'autre aux religieux pour effectuer cette réparation[1].

Un certain Le Noir s'était emparé d'un jardin dépendant de la mense abbatiale. M. de Sainctot fit rendre contre lui un arrêt du Conseil d'État, du 12 septembre 1669, le contraignant à restituer ce bien ; puis il l'afferma à son profit[2].

Il parvint à constituer de nombreuses rentes, tant à son avantage qu'à celui de sa communauté. Lui-même recevait déjà du roi une pension de 1000 livres, dont il subsiste encore une quittance, du 8 avril 1677, signé de sa main, pour un quartier de 250 livres qu'il venait de toucher[3].

Vers ce temps, Dom Charles Faffe, récemment ordonné prêtre, célébrait sa première messe dans l'église Saint-Pierre, et entrait le même jour dans la Congrégation de Saint-Maur. Sa mère, riche dame de Fontenay-sur-Loing, fit une offrande selon l'usage. Elle donna une somme de 300 livres, dont on acheta un ornement de satin blanc, tissé de grandes fleurs de soie rouge[4].

En 1674, Marie Daron, veuve Bénard, concéda au couvent de Ferrières 3 arpents de prés, situés près le gué de Notteau, pour fonder un anniversaire perpétuel à l'intention de son mari[5].

---

1. *Archives nationales*, O[1] 18, f° 210 v°.
2. *Archives du Loiret*, casier 20 D, dossier 6.
3. *Bibliothèque nationale*, ms. français n° 25973.
4. *Archives de l'évêché*, registre des bienfaiteurs, p. 10.
5. *Archives du Loiret*, casier 20 D, dossier 7, n° 5.

A plusieurs reprises, l'abbé de Sainctot dut faire déclaration de l'état des personnes et des biens de son abbaye. D'un de ces actes, passé le 19 octobre 1688, par devant Me Barrière, notaire royal au bailliage de Montargis, en résidence à Ferrières, il résulte que les religieux formant alors la communauté étaient au nombre de treize, savoir : D. Jacques de Saint-Ville, prieur ; D. Adrien Cellier, procureur ; D. Athanase Mesland, D. Léonard Sournet, D. Charles de La Fond, D. Jacques Thaureau, D. Étienne Moriot, D. Gérard Ternet, D. François de Convisse, D. Jean Oudin, D. Edmond Lormet, D. Jacques Bourgoing, tous prêtres, et frère Laurent Polle, convers.

Plus tard ce nombre augmenta, car une nouvelle déclaration de 1696 fait connaître qu'ils étaient alors vingt moines dans le monastère, et que les revenus de la mense conventuelle, réservés à leur entretien, s'élevaient à 8218 livres[1].

Où l'abbé de Sainctot montra principalement son habileté d'administrateur, ce fut dans le soin qu'il prit de faire arpenter et borner exactement tous les domaines, terres, prés, vignes et bois de son abbaye. Non content de ce premier travail, il fit dresser par d'habiles géomètres et dessinateurs les plans de tous ces biens, en fixant ainsi les dimensions et les limites d'une manière définitive, ce qui les mettait à l'abri de tout empiétement, vol ou soustraction de la part des voisins malhonnêtes.

---

1. *Archives de l'Yonne*, G. 570, f° 126.

Le plan géométral du bois Planté, grand de 134 arpents, et celui du bois de la Fontaine, de 78 arpents, furent levés en 1670 par Me Charles Lelong, arpenteur juré en la maîtrise des eaux et forêts de Montargis; celui du bois du Sellier, de 191 arpents, le fut en 1696, sur parchemin, par Me François des Essars, mathématicien, qui dessina sur son plan les maisons, masures, four à chaux et granges attenant à ce bois[1].

Il y a aux Archives du Loiret une vingtaine de plans semblables, donnant une idée précise de la valeur et de l'étendue d'une partie des possessions du monastère; les autres ont disparu.

Cependant le vénérable abbé de Sainctot occupait depuis près de quarante ans la commende de Ferrières. Homme d'un commerce agréable, il s'était créé de nombreuses relations d'amitié avec les familles notables de la région. On lit au registre des baptêmes de l'église de Montargis que, le 9 juin 1697, il tint sur les fonts baptismaux, comme parrain, Jeanne, fille de Jacques Bouvier, écuyer, seigneur de la Motte, procureur du roi au bailliage de Montargis, et de Jeanne Tourtier. La marraine fut Edmée Lambert, femme de Nicolas Tourtier, chevalier, seigneur de Malmusse, président des trésoriers au bureau des finances d'Orléans[2].

Avant de mourir, il donna une dernière marque de sa générosité en payant de ses deniers une mai-

---

1. *Archives du Loiret*, casier 20 D, dossier 7, no 5.

2. H. Stein, *Inventaire des Archives de Montargis* (registre GG. 52), p. 109.

son qu'il fit acheter pour agrandir l'hospice de Ferrières. Il mourut en 1709 dans son abbaye, où, surtout dans ses dernières années, il résidait habituellement, et fut enterré dans l'église Saint-Pierre, devant l'autel de saint Michel. On mit sur sa tombe cette simple épitaphe : « Ci-gît Messire Étienne de Sainctot, conseiller à la Grande Chambre, et abbé de cette abbaye, où il est décédé, le 29 août 1709. »

Comme on faisait des fouilles en cette place, en 1838, on retrouva son cercueil dans lequel on reconnut son corps, réduit à l'état de squelette, chaussé de sandales et recouvert par parties des lambeaux d'une robe de soie de couleur marron.

L'œuvre la plus intéressante que fit exécuter l'abbé de Sainctot, ce fut la « vue à vol d'oiseau » de son abbaye. Ce travail, très beau de perspective et d'exactitude, fut fait sur parchemin, en 1680, par Me Rocher, arpenteur à Gien, et mesure 0,615 millimètres de haut sur 0,762 millimètres de large. Après être demeuré jusqu'à la Révolution dans les archives du couvent, il tomba, lors de sa suppression, dans les mains de ceux qui l'achetèrent comme bien national. Il appartient aujourd'hui à un descendant de ces premiers acquéreurs.

C'est ce plan que reproduit Dom Germain, dans le *Monasticum Gallicanum*, où le graveur l'a réduit en faisant des erreurs de perspective[1]. Edmond Michel le donne aussi dans ses *Monuments du*

---

1. *Bibliothèque nationale*, no 11821, t. II, planche 6.

Gâtinais[1], d'après ce dernier ouvrage, auquel nous l'avons également emprunté[2].

Comme ce dessin offre une idée très exacte de ce qu'était alors l'abbaye de Ferrières, il nous servira à en donner la description. Le siècle qui va suivre n'apportera aucune modification à ce bel ensemble d'édifices; plus tard, quand la pioche des démolisseurs en aura renversé la plus grande partie, il ne sera plus possible de le reconstituer.

La surface territoriale occupée par le monastère était considérable; elle avait environ douze arpents, formant un carré irrégulier, au levant de la ville de Ferrières.

On entre, à l'ouest, dans une vaste cour, aujourd'hui place publique, par une porte appelée *la Porte de la Ville.* A l'extrémité de cette cour, vers l'est, s'élève le clocher pyramidal en pierre, au pied duquel s'étend un petit cimetière pour la sépulture des enfants morts sans baptême. On les apportait sur l'autel Notre-Dame, dans l'espérance que la Vierge leur rendrait la vie durant un temps suffisant pour qu'ils pussent être baptisés; ce qui arrivait fréquemment, rapportent les historiens de Bethléem.

A gauche, sur un large demi-cercle s'étendant depuis le clocher jusqu'à la porte, se voient de nombreuses constructions servant à l'exploitation agricole des terres de l'abbaye, granges et greniers pour les blés, pressoir et cellier pour le vin, étables, écuries, hangars et ateliers divers. Le côté droit de cette

---

1. Ed. Michel, *Monuments du Gâtinais*, p. 8.
2. Voir le dessin ci-joint.

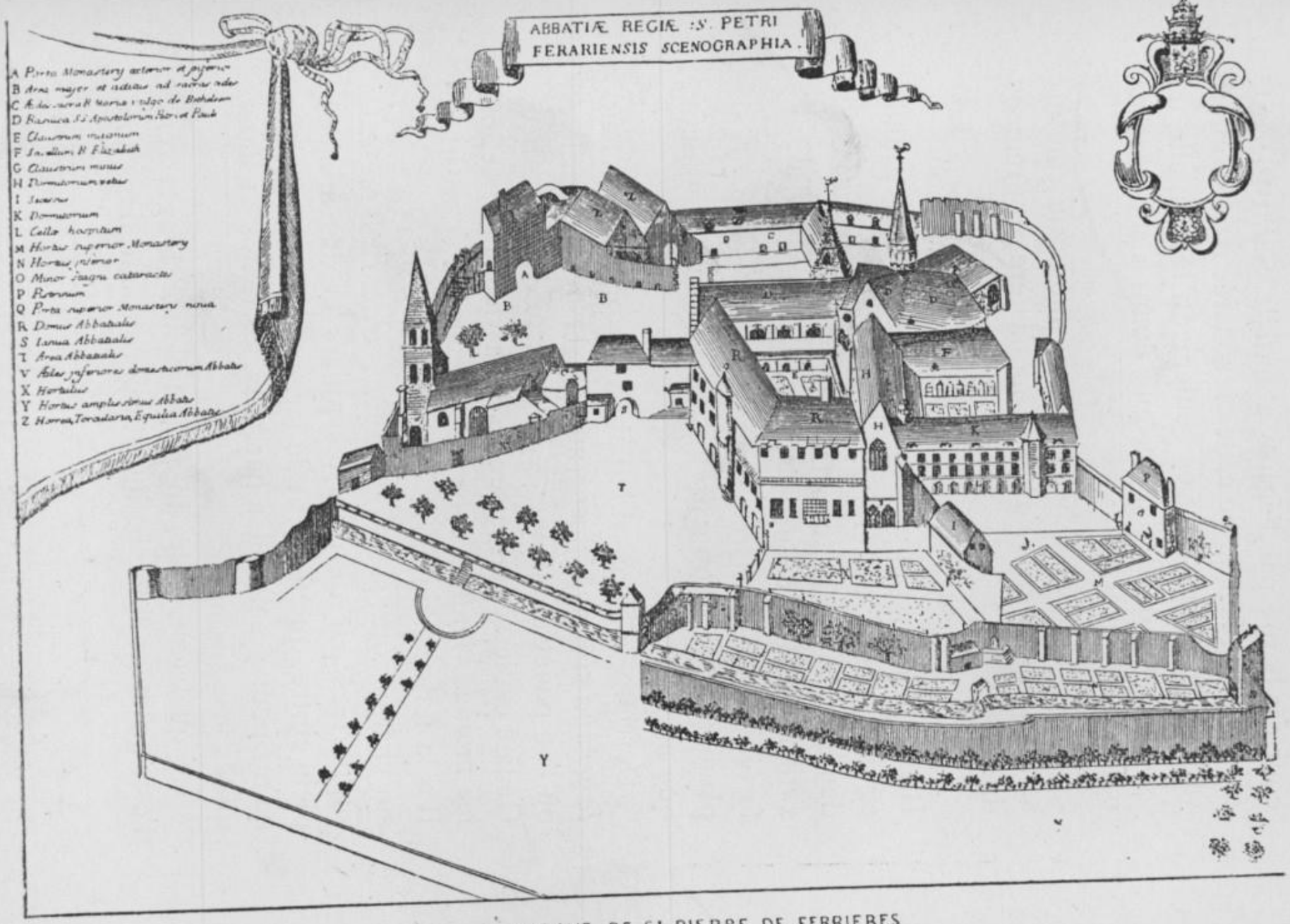

ABBAYE DE S^T PIERRE DE FERRIERES

cour est borné par l'église abbatiale Saint-Pierre[1]; et, devant la façade de celle-ci, séparée par un intervalle de quelques mètres seulement, la chapelle de Notre-Dame de Bethléem, que domine son clocher octogonal[2].

Entre les deux églises s'ouvre une porte conduisant au *palais abbatial* et au monastère proprement dit.

Ce palais, ou logis de l'abbé, élevé par Louis de Blanchefort, s'appuie au nord contre la grande église; à son extrémité, il joint *le prieuré* ou demeure du prieur, construit au commencement du XVIIe siècle. Deux tours ayant appartenu à l'ancienne forteresse de Ferrières, dont ce palais occupe l'emplacement, lui donnent un aspect plutôt militaire que monastique.

Derrière le logis abbatial et le prieuré, s'étend *le grand-cloître*, adossé aussi à la nef de l'église, où l'on pénètre par une porte ouverte en son milieu. Ce lieu est le véritable centre de la vie claustrale, où les moines viennent sans cesse prier, lire et méditer. Il a la forme d'un carré régulier, long de 30 mètres sur chaque côté; ses galeries sont larges de 3 mètres, supportées par de robustes piliers et des arcades plein cintre, que ferment de larges fenêtres, en sorte qu'on peut y séjourner par tous les temps et dans toutes les saisons.

Le quatrième côté du grand-cloître longe, vers l'est, un magnifique bâtiment qui contient, dans son

---

1. Voir sa description au chapitre XII.
2. Voir sa description aux chapitres XVIII et XXII.

étage inférieur, la salle du chapitre, le réfectoire et la cuisine.

Le *chapitre* est construit tout en pierres de taille, long de 14 mètres et large de 10; de beaux piliers supportent la voûte ogivale, à nervures saillantes; des bancs de chêne l'entourent tout entier, et des peintures en décorent les murailles. Du chapitre, une porte donne accès dans le réfectoire, dont la voûte est soutenue par six piliers de pierre, long de 30 mètres et large à proportion. Au milieu de cette immense salle, on admire encore une sorte de chaire à prêcher, creusée dans le mur; elle est entourée de guirlandes de fleurs et de feuillage sculptées dans la pierre avec une rare perfection. C'est là que se place le religieux qui fait la lecture à ses frères, pendant leur repas. La *cuisine* est à la suite du réfectoire; à son milieu s'élève, près du puits, une colonne en pierre dure, en forme de vis, qu'entoure une large table de chêne.

Au-dessus de ces salles s'étend le *dortoir* où il y a 20 cellules de chaque côté, sans compter la chambre des novices; l'extrémité est occupée par le chauffoir des religieux, qui, n'ayant jamais de feu pour leur usage particulier, viennent s'y réchauffer quand la température est trop rigoureuse.

Sur le côté du chapitre qui s'appuie au levant, on remarque une porte à deux battants artistement travaillée. Les vantaux sont partagés en deux grands panneaux, ogivaux en haut, rectangulaires en bas, sur chacun desquels est sculpté un olivier, emblême de la paix. Chaque arbre porte, attaché à un nœud, un écusson aux armes de L. de Blanchefort, surmonté

de sa mitre et de sa crosse. Un chêne, emblême de la force, déploie ses feuilles au sommet et sert de battant; tout autour, sur une banderolle admirablement enroulée et fouillée, se lit une invocation à Jésus et à Marie. On voit dans un angle, avec la date du travail (1487), le nom du sculpteur, Pougier, un de ces artistes inconnus du moyen âge qui savaient relever les choses les plus ordinaires par la beauté des ornements dont il les couvraient[1].

Cette belle porte donne entrée dans *la chapelle Sainte-Élisabeth*, dont les abbés ont fait leur oratoire particulier. Elle est à une seule nef, du plus pur style ogival; le sanctuaire est exhaussé, et son autel, surélevé de trois marches, est placé sous un bel arc de pierre. On y aperçoit, à gauche, un enfoncement dans le mur : c'est la place où saint Aldric fut enterré et où demeurèrent ses reliques jusqu'au temps où on fit la translation dans l'église supérieure.

Près de cette chapelle se voit *le lieu de réclusion*, où l'on enferme les moines coupables de quelque faute; un escalier, creusé dans le mur, les conduit à une sorte de tribune grillée d'où ils peuvent entendre la messe. Adossé au midi de cette même chapelle, se trouve le petit cloître nommé *le cloître des convers*, formé d'arcades non closes de fenêtres, comme celles du grand-cloître; et, au long d'un de ses côtés, *la chapelle noire*[2] où l'on dépose sur la cendre, avant de l'enterrer, l'humble religieux qui vient de mourir.

---

1. Voir la gravure dans la publication de M. Edmond Michel. Cette porte existe encore; elle sert aujourd'hui à fermer la chapelle du château de Toury, près Ferrières.

2. Aujourd'hui la sacristie de l'église.

Un très beau bâtiment[1], le dernier construit, s'élève vers le levant, perpendiculairement au cloître des convers; il renferme, en bas, *l'infirmerie* et plusieurs salles de travail; à l'étage supérieur est la *bibliothèque*, jadis si riche en livres et en manuscrits précieux, avec le *cabinet des archives*.

Différents autres cénacles, tels que le *logis des hôtes*, la *classe des écoliers*, un moulin, une boulangerie, des habitations pour les serviteurs et les jardiniers, complètent l'ensemble des constructions nécessaires à la vie tout à la fois religieuse, intellectuelle et matérielle de cette Institution complexe qu'est un monastère.

Il faut mentionner encore *la salle de justice* et *la prison;* car l'abbaye, en tant que seigneur féodal, possède le droit de haute, moyenne et basse justice sur toute l'étendue de ses domaines; elle a donc les officiers et les locaux propres à l'exercer. La salle où se tient le bailli, et la prison sont situées au-dessus de la *porte de la ville*, aujourd'hui démolie. La prison consiste en deux cachots solidement murés; au-dessous s'ouvrent deux souterrains assez profonds, étroits, obscurs et humides. L'ignorance a cru y voir d'horribles oubliettes où les moines, disait-on, laissaient périr de faim les malheureux prisonniers. Un examen plus sérieux a fait reconnaître à leur place des fosses d'aisance à l'usage des détenus[2].

Plusieurs cours et différents jardins, tant potagers que d'agrément, s'étendent de chaque côté, réservés,

---

1. Aujourd'hui la mairie et l'école de Ferrières.
2. Ed. Michel, *Monuments du Gâtinais*, p. 11.

les uns à l'abbé, les autres aux religieux. Ils sont arrosés par les eaux de la Cléry qui, après avoir fait tourner la roue du *moulin*, se déverse dans le *grand étang* fort poissonneux. L. de Blanchefort l'a rétabli en construisant la digue qui barre toute la vallée; au-dessous, un second appelé le *petit étang* lui sert de réservoir.

Enfin une longue muraille, qui fit longtemps partie de l'enceinte fortifiée de la ville, entoure cette agglomération de bâtiments, et la met à l'abri d'un coup de main. On y remarque encore les restes de fortes tours qui lui donnent un caractère tout à la fois militaire et monastique.

Telle était l'abbaye de Ferrières, une des plus glorieuses de notre France. Avec ses deux églises, ses trois clochers dont les hautes flèches s'élançaient vers le ciel, ses beaux et grands édifices qui furent, durant tant de siècles, l'asile de la prière, de la science et de la charité, elle était l'honneur du Gâtinais[1]. Même quand ces vastes logis, vides de leurs hôtes habituels, eurent cessé de remplir leur destination première, ils auraient pu subsister longtemps encore pour le plus grand avantage de la ville de Ferrières, née à leur ombre. Le fanatisme, ou plutôt la cupidité, en a détruit la plus grande partie, sans profit pour personne.

(Sera continué.) Abbé Eug. Jarossay.

---

1. Voir la gravure, au commencement de cette histoire.

LA CRYPTE

DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE MONTARGIS

Par sa situation topographique, l'importance de ses bâtiments et la fierté de son donjon, le château de Montargis prenait rang parmi les plus beaux de France. En nous en laissant le plan général et la vue cavalière, avec la coupe de sa célèbre grande salle, Androuet Du Cerceau ravive encore nos regrets de sa disparition presque complète. Même au prix d'importants sacrifices, certaines petites villes ont su conserver de leur vie locale éteinte des témoins qui protestent contre leur effacement actuel et les sauve de la banalité. Montargis se distingue, au contraire, par une rare indifférence à l'égard des témoins du passé, fussent-ils même pittoresques. Au début du siècle, il laissait démolir son beau château royal, sans rien tenter pour sa conservation. Ne faut-il pas déplorer qu'en cette dernière année du XIXe siècle, le pittoresque pan de mur d'enceinte du boulevard du Chinchon soit sacrifié à des convenances particulières, qui ne sauraient passer pour des nécessités?

Mais le peu qui reste d'un ensemble regretté n'en

est-il pas plus précieux jusqu'à l'illusion ? C'est ce qui fera pardonner la sèche description d'une crypte

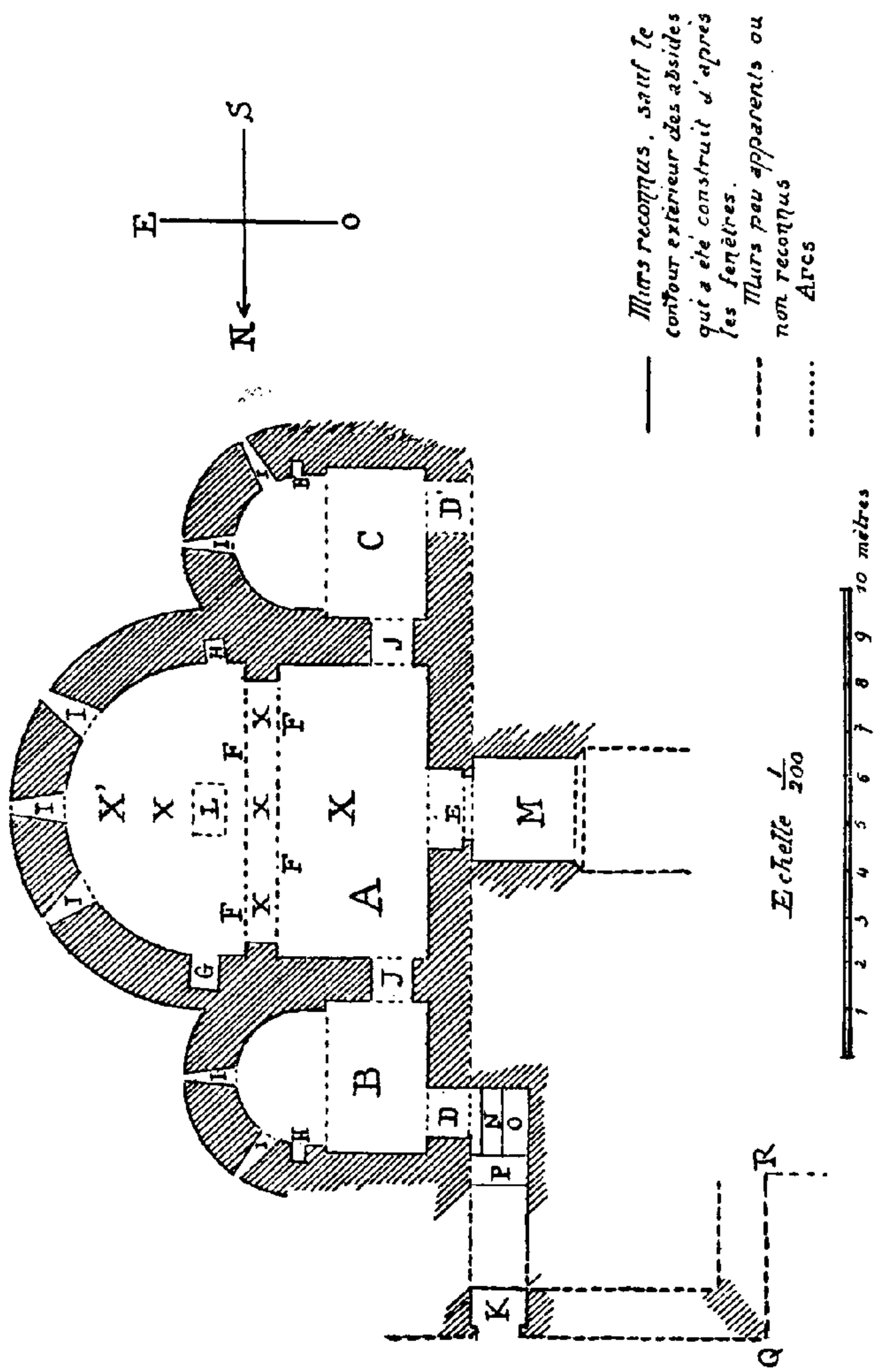

PLAN DE LA CHAPELLE DE LA CRYPTE DE MONTARGIS.

sans beauté comme sans sculptures, sans moulures même, mais, avec la grande porte, seul reste certain du vieux château des Courtenay, qui a précédé le château royal achevé par Charles V.

On descend dans cette crypte par une ouverture L percée dans la voûte[1], et j'en ai pu examiner les issues lors des fouilles exécutées en mars 1897, par ordre de Mme la vicomtesse de Clairval, alors propriétaire du château.

Parfaitement orientée, la crypte de la chapelle du château de Montargis se compose d'une abside ou chapelle principale A, flanquée de deux absidioles ou chapelles secondaires B, C. La chapelle A mesure 7m 70 de longueur dans l'axe, sur 6m 38 de largeur dans la nef, 5m 75 entre les pieds-droits de l'arc doubleau F. Sa petite nef est voûtée en berceau, l'abside en cul-de-four. Entre ces deux parties s'élève l'arc doubleau F en plein cintre, de profil rectangulaire, et qui retombe sans ressauts ni tailloirs sur des pieds-droits de 0m 89 de hauteur[2]; composé de pierres de taille d'assez grande dimension, il mesure 0m 63 à l'intrados et 0m 31 d'épaisseur. A la clé de cet arc, la hauteur de la chapelle est de 2m 80. Dans le mur épais de l'abside s'ouvrent trois baies terminées à l'extérieur par d'étroites[3] fenêtres romanes (I). Les ébrasements, amortis d'un berceau surbaissé en pierres de taille, s'ouvrent à 0m 80 du

---

1. Voir le plan au $\frac{1}{200}$ ci-contre.

2. Toutes les mesures de hauteur sont prises au-dessus du niveau de l'ancien pavage.

3. Elles mesurent 0,45 de hauteur sur 0,15 de large.

pavage et mesurent 1m 04 de hauteur sur 0m 80 de largeur. Le mur de l'abside a plus d'un mètre d'épaisseur. Près de l'arc doubleau F, à 0m 88 du pavage, se voit, dans le mur septentrional, une armoire G, dont l'ouverture, haute de 0m 43 sur 0m 27 de large, porte encore la trace de deux gonds et d'une gâche. Profonde de 0m 67, et de 0m 50 sur 0m 65 dans ses autres dimensions à l'intérieur, cette armoire, toute en pierres de taille, a pu servir à garder les vases sacrés. En face, du côté du Sud, à 0m 95 du pavage, un enfoncement H semble destiné à poser des burettes ; il mesure 0m 34 sur 0m 36 et 0m 39 de profondeur.

L'ancien pavage a complètement disparu, et ses traces sont si peu claires en bien des points, que les mesures de hauteur ne peuvent être garanties à 0m 10 près. Des vieillards prétendent avoir connu ce pavage, composé, disent-ils, de carreaux octogonaux à fleurs. Au bas de la fenêtre centrale, au point X', il y a dans le sol trace d'arrachement ou de fouille. Sans doute, là s'enfonçait la base d'une colonne supportant la table de pierre d'un autel. En ce point, comme aux points X, des sondages ont été pratiqués jusqu'à un mètre, sans déceler autre chose que la terre végétale.

Au fond de la chapelle A, du côté opposé à l'abside, s'ouvre une baie informe en moellons et ciment de 2m 15 de large sur 0m 79 de profondeur, au fond de laquelle s'élève une autre baie E, de pierres de taille en plein cintre, haute de 2m 10 et large de 2m 05 ; elle porte encore trace de gonds et de penne, peut-être modernes. On montait à cette porte par quel-

ques marches, pour s'engager ensuite dans un couloir voûté M, de 2m 30 de longueur, de 2m 50 de largeur et d'une pente montante de 25 °/₀ environ. Ce couloir aboutit à une grande baie de pierres de taille en plein cintre chanfreiné, d'une facture soignée, mais sans aucun ornement. Cette baie a 1m 90 de hauteur environ, et sa largeur est celle du couloir. A 0m 42 au-dessus de sa clé, se retrouve l'ancien pavage de la chapelle supérieure. Il n'a pas été fouillé plus loin de ce côté.

Les deux chapelles secondaires B et C sont de construction presque absolument symétrique. Dans chacune d'elles on pénètre, de la chapelle A, par une porte en plein cintre de 1m 85 (B) et 1m 95 (C) de hauteur sur 0m 82 de largeur, et 1 mètre (B) et 0m 90 (C) environ de profondeur. L'amortissement de ces portes est vertical[1] du côté des chapelles secondaires ; dans la crypte centrale, il suit la courbure du berceau de la voûte. La longueur de ces chapelles est de 4m 56 (B) et 4m 45 (C). L'arc doubleau se noie dans le cul-de-four des absides, et n'a de relief, par suite, que du côté des petites nefs voûtées en berceau. La largeur entre les pieds-droits de l'arc est de 2m 95 (B) et 2m 85 (C). Ces pieds-droits ont 1m 35 de hauteur au-dessus du pavage, et l'arc y prend naissance sans ressaut ni tailloir. L'élévation des chapelles est naturellement la même que celle de la chapelle centrale. Deux fenêtres (I), de mêmes dimensions que celles de la crypte centrale, éclai-

1. La largeur étant moindre et la hauteur égale, le berceau prend naissance plus haut que dans la chapelle centrale.

raient chacune des chapelles secondaires : l'une dans l'axe, l'autre du côté opposé à la chapelle A. En B à gauche, en C à droite, on retrouve le retrait H déjà signalé dans la crypte centrale et consacré au même usage.

Dans le mur occidental de chacune des chapelles, à 0^m35 environ du coin opposé à la crypte centrale, se voit une porte en plein cintre (D, D'), large de 1^m10, haute de 2^m54; toutes deux sont en pierres de taille. La porte D' n'a pas été suivie. Les fouilles de 1897 ont, au contraire, permis de reconnaître l'issue de la porte D.

Après avoir dégagé cette porte des moellons qui l'obstruaient, on creusa le sol actuel au droit de la baie. Un mur en équerre se rencontrait alors, gagnant par une ligne légèrement oblique le jambage méridional de la porte D également oblique. A plus de 2 mètres de profondeur on se trouve en face de la porte complètement dégagée : elle a 0^m90 d'épaisseur. Des marches N, O, P[1], forment le sol du coin. La dernière coupe à angle droit les deux autres marches, et il peut sembler que le corridor, large de 1^m10, va s'arrêter là. Ces marches paraissent un peu inexplicables. En effet, en prolongeant vers le Nord une tranchée dans la direction du couloir, on arrive, à 4^m45 du coin, à une porte dont le seuil et les jambages en pierres de taille sont très reconnaissables. C'est la porte marquée dans le plan de Du Cerceau, au long de la sacristie. Par elle, on montait de la se-

1. N a 0,40 de profondeur, O 0,66, et toutes deux 1,50 de largeur et 0,24 de hauteur.

conde cour du Château, par un escalier, dans la nef de la chapelle supérieure. Cette porte (K) a 1 mètre de largeur et la même profondeur que le mur, soit également 1 mètre. Le seuil est à 1m38 au-dessous du sol actuel, et les jambages se rencontrent à 0m35 seulement. En prenant, d'après le plan de Du Cerceau, les mesures nécessaires, les coins Q et R du transept ont été retrouvés facilement.

Telles sont les constatations matérielles et bien arides que j'ai pu faire. La date de la construction de la crypte, sinon de toutes ses annexes, paraît relativement assez facile à déterminer.

Dom Morin, au premier paragraphe du chapitre qu'il consacre au château de Montargis, écrit : « ... Pierre de France, fils de Pierre de France et d'Isabeau de Courtenay, nepveu du roi Louis VII, ayant embelli le chasteau de Montargis de plusieurs bastimens outre ceux que son père y avoit fait construire,..... » et plus loin, au deuxième paragraphe : « L'on attribue aussi à ce Pierre de France le bastiment et edifice de l'eglise Saincte Marie, bastie dans ledit chasteau, *ou dessous de laquelle est la chappelle de sainct Ginefort...* »

La crypte du château de Montargis était donc consacrée à ce saint peu connu, saint Ginefort ou Gunifort[1], « qui est réclamé de ceux qui sont affligez de fiebvre », dit encore Dom Morin. Mais l'auteur de

1. St Gunifort vivait au IVe siècle. Né en Écosse, il fut martyrisé à Milan et mourut à Pavie trois jours après son martyre. Des aveugles et des lépreux furent guéris sur sa tombe lors de son enterrement (*Bollandistes*, 22 août).

cette construction ne doit pas être le fils de Pierre de France et d'Isabeau de Courtenay, mais Pierre de France lui-même. La tradition qu'invoque seule Dom Morin ne pouvait appeler Pierre de France un prince qui s'est toujours appelé Pierre de Courtenay; l'auteur de l'*Histoire du Gastinois* le dit lui-même plus haut (p. 10). De plus, si Pierre de Courtenay avait construit la chapelle à l'occasion de son mariage, c'est-à-dire vers 1184, il est peu vraisemblable qu'en plein cœur de la France il eût élevé une construction romane; et l'église supérieure paraît avoir été romane[1].

Il nous paraît donc certain que c'est Pierre de France, fils de Louis VI, marié à Élisabeth de Courtenay en 1151, qui fit d'importantes constructions au château de Montargis que lui apportait sa femme. Il nous en reste la grande porte romane, debout, où l'on retrouve la place de la herse et le machicoulis central, et cette crypte de saint Gunifort. Le mur placé à gauche de l'entrée du château, et où Du Cerceau place les écuries, rappelle, par son épaisseur[2], la même époque.

Ne quittons pas le château de Montargis sans signaler la jolie clé de charpente qui se trouve au haut de la tour du bâtiment voisin de la crypte. Cette tour et ce bâtiment passent pour avoir été la

---

1. V. le plan cavalier de Du Cerceau. — M. de Caumont (*Bulletin monumental*, t. V, p. 496), parle de certaines cryptes construites, seulement à cause de la déclivité du terrain, pour asseoir une église. Doit-on voir une crypte de ce genre dans celle du château de Montargis??

2. On constate cette épaisseur aux fenêtres-lucarnes de ce bâtiment, maintenant occupé par des sœurs garde-malades.

résidence des gouverneurs de la ville : l'identification est plausible. Il semble qu'on doive dater cette clé du xve siècle; époque où le château de Montargis était parvenu à son plus haut degré de splendeur.

E. Jarry.

HISTOIRE DE MÉRÉVILLE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

ESQUISSE TOPOGRAPHIQUE.

AVANT d'écrire l'histoire de Méréville, il nous semble utile de donner quelques détails sur la topographie de cette localité. Qui n'aime à contempler un fleuve dont il doit descendre les bords et suivre le cours de sa source à son embouchure?

En faisant un léger écart de la route de Paris, après avoir traversé les plaines riches et monotones de la Beauce, le voyageur voit le sol s'abaisser en pente rapide des villages d'Allainville et d'Erceville[1] à Autruy[2], et sa vue est agréablement réjouie par l'aspect d'une fraîche et riante vallée, dont le poète a parlé en ces termes :

> Ce plaisant val que l'on nomme Tempé
> Dont mainte histoire est encore embellie
> Arrousé d'eaux, si doux, si attrempé...

---

1. *Allainville* et *Erceville*, canton d'Outarville (Loiret).

2, Nous avons publié une monographie d'Autruy dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, t. X (1892), pp. 18-74 et 261-320.

Au sein d'une nature qui ne ressemble guère à celle de la Beauce, se trouve un étroit vallon, d'où sort limpide et bleue, fugitive au milieu des algues et des mousses brunies, une rivière, ou plutôt un mince filet d'eau, qui tout à l'heure gisait encore en son lit souterrain, et maintenant chante l'allegretto de sa délivrance.

Cette rivière, qu'on appelle la Muette à cause de son majestueux silence, prend sa source dans les bois de Champbeaudoin[1], coule sur un lit pierreux à travers les prés de la Courtillerie[2], de Prévelcourt, et prend un autre nom à un village qu'elle arrose; désormais elle s'appellera l'Yvine ou la Juine.

Au premier plan, à droite, la vieille église d'Autruy élève sa masse grisâtre autour des maisons rustiques qui s'entassent autour d'elle, la vieille tour féodale, ou plutôt le colombier de La Porte, le château avec son parc, coupé par la rivière dans toute sa longueur, apparaissent sur le coteau. Les hameaux de Juisne, de La Pierre et de Saint-Éloi se cachent à moitié à travers les ombrages des peupliers et des futaies qui sont l'ornement de ce paysage. En face, sur le plateau opposé, nous apercevons des bouquets d'arbres et de vertes campagnes, qui se dessinent avec grâce et avec charme. De tous côtés aussi, des sources abondantes jaillissent dans la rivière et lui donnent tout à coup un immense volume d'eau d'une transparence absolue.

Nous sommes désormais sur le territoire de Méré-

---

1. *Chambeaudoin*, château situé à 2 kilomètres d'Erceville.
2. La Courtillerie, à 200 mètres du bourg d'Autruy.

ville. En suivant le cours capricieux de la Juine, on laisse à gauche le hameau de Renonval et le gothique clocher de Saint-Père, et l'on arrive à Givramont et à Glaire. La vallée devient alors plus profonde. A droite et à gauche, les deux coteaux couverts d'arbres séculaires, des vallonneaux creusés par de nombreux rus, qui s'échappent de gouffres d'une insondable profondeur, donnent à toute cette région et surtout au parc de Méréville un aspect aussi varié que pittoresque. Après avoir traversé dans toute sa longueur le parc de Méréville, le petit village de Boigny, la rivière s'enfonce dans la vallée de Saclas et se dirige vers la Seine, dans laquelle elle déverse ses eaux à Essonne.

Toute cette campagne est charmante, et on comprend sans peine que l'homme n'ait pas hésité un instant à fixer sa demeure dans un lieu qui remplissait tant de conditions de bien-être et de jouissance. De l'eau, des forêts, des terres fertiles, une situation saine et agréable, n'est-ce pas ce que de tout temps il a désiré et recherché ?

Qu'on nous pardonne si nous nous sommes arrêté aussi longtemps à la surface du sol. En pénétrant dans les entrailles de la terre, pour reconnaître les richesses récélées dans son sein et y découvrir les transformations successives opérées durant les périodes préhistoriques, quels trésors avons-nous rencontrés ?

Voici les extraits de nos meilleurs géologues :

« La craie et le silex pyromaque sont peu abondants. L'argile se présente, à Méréville même, à une faible profondeur. On la retrouve à Autruy et à

Glaire, assez souvent nuancée de rouge, de jaune, de vert, selon les matières minérales qui la composent, et on l'exploite alors pour en faire des tuiles ou des briques. Dans cette formation, on comprend encore ces masses de cailloux, que les géologues appellent *poudingues*, et que nous appellerons *galets*, parce qu'ils ressemblent identiquement à ceux qui couvrent les côtes de la mer. Au lieu d'être contournés, hérissés de pics ou d'arêtes, anguleux, rugueux, ils sont excessivement polis, et se sont usés aux roulis et aux contournements d'une grande mer, qui les a successivement arrachés de leurs bancs superposés. Tels sont ceux qu'on retrouve à Saclas, à Ormoy. Sur certains points, ils se montrent dans l'état où la mer les a laissés, libres, sans cohésion ; dans d'autres endroits, ils sont unis les uns aux autres, recouverts d'un ciment d'argile, de matières siliceuses et quartzeuses. Des siècles et puis des siècles se sont écoulés; et, par suite des soulèvements du sol dont la cause nous échappe, la mer s'est retirée et rapprochée de Paris. Puis d'autres eaux ont envahi ces contrées; mais ce n'est plus l'eau de la mer, c'est un grand lac d'eau douce[1]. »

Ce terrain d'eau douce est très mince à Autruy, à Glaire et dans le parc de Méréville, et il semble réduit à une couche de quelques mètres d'épaisseur. Nous aurons du reste occasion d'y revenir en parlant de la description du parc créé par M. de Laborde. On y reconnaît, vers la surface du sol, un dépôt lent

---

1. Cuvier et Brongniart, *Description géologique des environs de Paris.*

de matières calcaires, tantôt dures, tantôt friables, renfermant une très grande quantité de coquilles. Il repose sur un sable qui représente la formation du grès; mais, entre ce calcaire et ce sable, on voit une assise argilo-sableuse[1]. Le calcaire inférieur (calcaire du Gâtinais de M. de Roys), calcaire à limnées, est ici sans silex et épais d'environ quinze mètres. Le calcaire lacustre ou travertin, qui compose une grande partie de l'arrondissement de Pithiviers, a eu une transition graduelle, et c'est ainsi que, dans les environs de Méréville, on observe un horizon fluvio-lacustre intermédiaire.

A Chalou-Moulineux, à Chalo-Saint-Mars, cet horizon consiste en deux mètres de marnes et de bancs ligniteux, où les fossiles d'eau douce, limnées, planorbes, *bythinia Dubuissonii*, sont associés aux *Potamides Lamarcki*.

Comment établir nettement la ligne de démarcation qui sépare le terrain pliocène de l'époque quaternaire? Des écarts considérables dans la température, des débordements, des érosions, des transports de limons et de graviers, tels sont les phénomènes extraordinaires et successifs qui ont présidé à cette nouvelle période, que nous allons essayer d'étudier et qui paraît aux géologues aussi difficile à expliquer que celle des formations précédentes. Nous constatons les terrains de transport, du diluvium rouge et gris, avec des couches plus ou moins anciennes qui

---

1. Velain, *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. VI (réunion de Paris, 1878). — Cf. *Traité de géologie*, de M. de Lapparent (miocène parisien), p. 1035.

occupent le fond de nos principales vallées. Chose remarquable encore : plusieurs de ces vallées sont sans communication à leur point de départ avec la vallée principale. Dans celle de Quatre-Vaux, qui commence entre Boisseaux et Angerville et qui aboutit à Vau-la-Chatte et à la Muette, dans le parc de La Porte, il n'a jamais coulé d'eau depuis l'événement géologique qui l'a produite. Vers le milieu de son parcours cependant, elle a été fouillée jusqu'au calcaire inférieur et a donné naissance à un étang, aujourd'hui disparu, que les Cisterciens de Cercanceaux ont admirablement utilisé pour leurs besoins et leur subsistance.

A quoi attribuer cette origine, si ce n'est aux tempêtes liquides et aux secousses violentes qui ont été terribles dans nos contrées?

Toute cette partie du territoire compris entre la Seine, l'Essonne, la Juine, la Chalouette, a été sillonnée par des vallées étroites et profondes, aujourd'hui absolument privées d'eau et sans relation directe avec les rivières qui les avoisinent. Telles sont les vallées de Bellébat, de Thignonville, de Chaloubry, à Autruy, — de La Celle, de Mennessard, à Méréville.

Enfin les dépôts tourbeux modernes qui existent dans la vallée de la Juine, aussi bien que dans celles de l'Essonne, du Fusain et du Puiseaux, marquent la dernière phase de l'époque quaternaire. Cette ère des tourbières touche, sur notre sol, à l'époque historique et a vu naître, grandir et décroître une population qui connut la pierre polie et le bronze.

CHAPITRE PREMIER

PREMIERS TEMPS HISTORIQUES

N'ayant à peu près aucune donnée sur ces âges primitifs, dont la durée a dû être relativement courte dans nos pays, nous passons immédiatement à cette époque où l'histoire de la contrée commence à sortir des ténèbres épaisses qui l'ont environnée.

La race puissante qui a étendu ses établissements depuis les bords de la mer Caspienne jusqu'à l'Océan, a rejeté les unes à la suite des autres les nombreuses tribus de Celtes et de Gaëls sur le sol que nous foulons aux pieds.

Bien que la science éclaire d'une lumière pâle et vacillante les premiers temps historiques, il est certain qu'un centre de population considérable est venu se fixer et se maintenir dans notre région, à cause de la beauté du site et de l'amour du bien-être. Les annales manquent aussi, il est vrai; l'écriture n'a pas été non plus fixée sur la pierre ou la terre cuite. Cependant cinq cents ans avant Jésus-Christ, la civilisation gauloise avait atteint son entier développement; plusieurs villes avaient déjà acquis une extrême importance; le commerce, la culture des terres étaient en pleine prospérité.

Les vestiges archéologiques qui remontent à la

période celtique sont très rares. Quelques dolmens apparaissent à nos regards, dispersés ça et là dans la plaine, premiers tombeaux ou premiers autels de peuples qui nous reportent à une haute antiquité. Tels sont les dolmens d'Erceville, d'Annemont[1], semblables à ceux que l'on rencontre dans la forêt d'Orléans, à Montgrolle[2], au Jarry[3], aux hauteurs de Châtillon[4], aux tombelles d'Yèvre-la-Ville et de Chambon[5].

Les fouilles pratiquées dernièrement (1888) en plusieurs endroits, notamment à Glaire, à Renonval et dans l'ancien cimetière, ont permis de recueillir plusieurs instruments de travail et de guerre et un certain nombre de pièces de monnaie de provenance celtique. Ces pièces de monnaie ont été frappées, croyons-nous, dans le pays des Carnutes et sont au nombre de 22. Ce sont des potins très bien conservés, sur une face desquels on remarque un casque de guerrier, et sur l'autre une feuille d'acanthe ou de gui.

Sous la domination romaine, pendant plus de trois siècles, les légions consulaires envahissent les villes et les campagnes de la Gaule, et opposent une

---

1. *Annemont*, hameau de Boisseaux (Loiret). Son cromlech est remarquable. Il conserve au milieu de son enceinte ovale un beau dolmen. La grosse pierre posée sur les deux autres est percée au milieu; ce qui fait croire à un autel druidique, sur lequel on immolait des victimes dont le sang coulait par cette ouverture. Quoique l'opinion ne soit pas fixée sur ce monument, on peut supposer qu'il est le tombeau d'un ancien chef.

2. *Montgrolle*, commune de Neuville-aux-Bois (Loiret).

3. *Le Jarry*, commune de Bougy (Loiret).

4. *Châtillon*, commune de Vrigny (Loiret).

5. *Yèvre-la-Ville*, canton de Pithiviers;— *Chambon*, canton de Beaune-la-Rolande (Loiret).

vive résistance à une nation vigoureuse capable de renverser leurs conquêtes. Elles sont forcées, comme malgré elles, de créer des routes, d'élever des forteresses et de multiplier, à chaque instant, les moyens de défense, en raison de la crainte que pouvait inspirer la contrée occupée. Les médailles, les objets d'art, les statues nous montrent partout l'empreinte de ce peuple puissant et dominateur. Ici remonte la date à peu près certaine de nos anciens monuments.

C'est d'abord une des routes les plus longues et les plus belles, toute pierrée, que les Romains aient percée dans la Gaule, et qui la traverse de *Condate* à Lutèce et à Boulogne. Débouchant de *Cenabum*, pénétrant la grande forêt des Loges, elle passe à Aschères-le-Marché[1], Bazoches-les-Gallerandes[2], Acquebouille[3], Autruy, laisse Méréville à gauche, coupe la Juine à Saclas, et de là prend la direction de Paris, en passant par Étampes, Arpajon et Longjumeau. Une carte de l'Empire, dite de Peutinger, nous retrace cette voie romaine.

Une autre chaussée, qui semble moins ancienne, actuellement nommée le *chemin de César*, vient de La Chapelle-la-Reine[4], de Malesherbes[5], Sermaises[6], Estouches[7], passe entre Glaire et Saint-

---

1. *Aschères-le-Marché*, canton d'Outarville (Loiret). Il en sera question dans la suite de cette histoire.
2. *Bazoches-les-Gallerandes*, canton d'Outarville (Loiret).
3. *Acquebouille*, commune de Faronville (Loiret).
4. *La Chapelle-la-Reine*, chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).
5. *Malesherbes*, chef-lieu de canton (Loiret).
6. *Sermaises*, canton de Malesherbes (Loiret).
7. *Estouches*, canton de Méréville (Seine-et-Oise).

Père, aboutit à Mérouville[1], puis à Chartres. Ce chemin existe encore entre Autruy et Méréville et porte le nom de *voie de Chartres*.

Les autres routes furent en partie abandonnées, ou on ne les conserva que comme voies agraires.

Il semble que la convergence, en cette partie de la Beauce, de plusieurs routes impériales, lui ait donné une assez grande importance. Les armées provinciales s'y sont arrêtées dans leurs marches et leurs retraites; et, sur certains lieux élevés, elles ont dressé d'abord des tentes portatives, puis des camps sédentaires, qu'elles désignaient sous le terme de *Castra stativa*. Telles sont les stations des Hautes-Bazoches, de Saclas *(Salioclitæ)* et de Glaire, placées dans le but d'assurer les communications entre les différentes régions. Dans ce dernier village surtout, on a trouvé des fragments de poterie gallo-romaine, des monnaies parfaitement bien conservées, du règne des Antonins spécialement, de Nerva, de Trajan, de Marc-Aurèle. Nous sommes encore en possession de douze petites pièces de cuivre de Valérien et de Constantin, recueillies dans le même lieu. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est une découverte très importante, que nous aurions regret de passer sous silence. Nous sommes en présence d'un établissement que l'archéologie cherche à reconstituer. Il s'agit, non pas d'un cimetière primitif, comme on aurait pu facilement se le persuader, mais d'un établissement thermal, semblable à ceux que les

---

1. *Mérouville*, canton de Janville (Eure-et-Loir).

Romains savaient se créer dans les séjours où la vie leur paraissait agréable, et où la nature leur rappelait avec avantage le site pittoresque de l'Italie. Dans la colline de Glaire, qui domine la verdoyante vallée, à cent mètres de la rivière, nos vainqueurs ont brisé le roc et taillé dans le massif ces « thermes » qui nous occupent.

A droite, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, la Juine fuit avec abondance à travers la riante prairie. Jusqu'à ce jour, personne n'a eu soin de respecter ces vieilles ruines, que les habitants de la campagne tendent à faire disparaître de plus en plus, pour débarrasser leurs champs des pierres qui gênent la culture. Grâce à la dynamite, ils ont mis à découvert, au milieu des déblais, trois cellules voûtées, véritables casemates qui s'ouvrent par des portes cintrées. Chaque casemate mesure environ neuf mètres carrés, et possédait, à son extrémité, une sorte d'auge en pierre, qui pouvait bien être une baignoire. L'eau arrivait à ces cellules par des canaux souterrains pratiqués dans des abîmes appelés « Renompuits ». Sur l'emplacement de ces anciennes substructions s'éleva, quelques centaines d'années plus tard, une forteresse qui semble déjà ne plus exister au XIVe siècle.

Une colonne romane, haute de trois mètres, dont la base et le chapiteau sont ornés de feuilles d'acanthe, les débris d'une enceinte très épaisse, les assises d'une tour circulaire, d'un cintre qu'on prétend avoir été pratiqué dans une chapelle souterraine, tels sont à Glaire et à Méréville les vestiges des Gallo-Romains. Ne pourrions-nous pas reconnaître ici la

première trace de la cité? Plutôt que de laisser aller notre imagination à des hypothèses gratuites, nous préférons dire que notre ignorance est absolue. Ici, comme dans bien des pays, l'histoire se couvre d'un voile qu'on ne pourra jamais déchirer.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Au milieu des luttes sanglantes et du mouvement tumultueux de tant de peuples divers, il est un événement qui domine tous les autres et qui inaugure une ère nouvelle, c'est la propagation du christianisme dans nos contrées. Pendant que les rois francs tiennent la framée et gagnent des batailles, les religieux de Fleury et de Saint-Denis établissent, au VIIe siècle, des cellules et des chapelles au milieu des terres qu'ils ont reçues ou acquises. En devinant dans les successeurs de Clovis les fondateurs d'une grande nation, les moines d'Occident leur demandent d'être de moitié dans leur œuvre.

Bientôt des familles de colons viennent demander asile à l'ermitage hospitalier, et construisent des bourgades, telles que Pannecières, Montereau, Menessard, La Celle, Monnerville[1]. Grâce à ces religieux, ces hameaux possèdent un titre de noblesse et d'antiquité, et les solitaires des récentes thébaïdes initient à des habitudes laborieuses les rustiques

1. *Pannecières*, canton de Malesherbes (Loiret); — *Montereau, Menessard, La Celle*, hameaux de Méréville (Seine-et-Oise);—*Monnerville*, canton de Méréville (Seine-et-Oise).

populations des campagnes abandonnées. Bientôt sortaient de terre les colonies monacales de la Beauce et les villas des seigneurs francs; Tivernon, Toury, Rouvray formaient de vastes et riches domaines que Dagobert attribuait en patrimoine à l'abbaye de Saint-Denis[1].

Au VIIIe siècle déjà, le grand diocèse de Sens avait ses limites déterminées; et l'on conçoit facilement qu'une aussi vaste étendue de territoire, correspondant à l'ancienne province sénonaise, ne pouvait être uniquement gouvernée par un seul évêque. Il a fallu nécessairement que l'Église instituât des archidiacres, qu'elle investit de pouvoirs étendus et chargea de l'administration temporelle et souvent spirituelle de la métropole ; de là naquirent les archidiaconés, qui formèrent les plus grandes divisions du diocèse et s'identifièrent avec les différents pagi : *Senonensis*, *Wastinensis*, *Pruvinensis*, *Meledunensis* et *Stampensis*.

Méréville, qui fit partie de ce dernier pagus, doit son nom à l'une de ces villæ ou propriétés particulières qu'on trouve en grand nombre dans la région et qui doivent remonter au Ve ou au VIe siècle.

Son nom a subi diverses altérations, surtout de la part des copistes.

On parlait mal, on écrivit de même. On trouve dans les chartes latines : *Meresvilla*, *Marevilla*, *Mererivilla;* dans les actes en langue vulgaire, les

---

1. *Dom Bouquet,* t. VIII, p. 639 (Annales des religieux de Saint-Denis); — *Tivernon,* canton d'Outarville (Loiret); — *Toury* et *Rouvray-Saint-Denis,* canton de Janville (Eure-et-Loir).

noms les plus répandus sont : *Méraville*, *Mérinville*, *Méreinville*, et enfin *Méréville*.

Qu'il nous soit permis de citer, comme simple curiosité bibliographique, l'étrange page suivante :

Méréville, par l'éthymologie de son nom, est dicte Mère des villes de la Beausse, et la meilleure, selon son anagramme, antiennement nommée ville de refuge, pour ce qu'elle estoit la retraite, pour sa forteresse, de tout le païs, estant d'assiette fertile en toutes sortes de fruits d'un costé et d'autre de la Beausse; avec la rivière et les prairies antiennement ayant esté bruslée et mise en ruines par les Anglois, ville où les Juifs ont faict leur habitation, lorsqu'ils vindrent en France; il y a environ cinq ou six cents ans, en témoignage de quoy il y a encore une rue nommée la Juifverie. Les rues antiennement ainsi que l'apparence en est, encores ville forte pour la guerre ayant l'eau tout autour; antiennement quatre portes en trois desquelles il y avait deux grosses arches de pierre de taille par dessous lesquelles l'eau couloit d'un lieu à l'autre, les murailles de six à sept pieds d'épaisseur dont il y a encore vestiges en aucuns endroits.

Frédéric, empereur d'Allemagne, envoya en l'an cinq cens deux, le dixième jour d'aprevil, Monsieur Fébran et Monsieur Adrian des Chabots frères ses nepveux et enfans de Madame Adrianne sœur du dict empereur, femme de Monsieur Frédéric Chabot au secours du royaume. Ce fust du temps de Clovis premier roy chrestien selon la supputation des années de la chronicque.....

Le dict Monsieur Fébran fust conjoinct par mariage avec Madame Radegonde, fille de France, dont issit Monsieur Philippe Chabot, qui a basti Méréville.

Le dict Philippe fust marié avec Madame Catherine de la Marche, seule héritière dont issirent messire Bruant et messire Hugues les Chabots.

Le dict Bruant fust marié avec Madame fille du comte de Nevers dont issit Tristand Chabot.

Messire Regnault fut marié avec Madame Ysabeau de Rochouart, dont issirent Messire Loïs Chabot décédé sous Louis, Anthoine, chevallier de Saint-Jehan de Rhodes et grand prieur de France, abbé de Castres, Jacques, Robert et Marguerite.

Le dict Jacques sieur de Jarnac, marié avec Madame Madelaine de Luxembour, et la dicte dame Marguerite Chabot mariée avec messire Pierre de Reilhac, vicomte de Miréville[1].

La première chronique où le nom de Méréville apparaisse distinctement est celle qui fut rédigée par André de Fleury, religieux de Saint-Benoit-sur-Loire. Cet écrivain, qui vivait avant 1056, ne nous dit rien des antécédents d'Hugues Bardoul, le premier seigneur connu ; mais le degré d'élévation et de puissance, dont il était alors investi, peut nous donner une idée de la rapidité avec laquelle se développait dès lors cette puissante seigneurie. Du xe au xviiie siècle, les anciens barons de Méréville ont appartenu aux plus grandes maisons de France : maisons du Puiset, de Nemours, de Linières, de Reilhac, de Monstiers, de La Tour du Pin, de Laborde.

Ils ont occupé, pendant huit cents ans, une place importante dans notre histoire nationale. On en voit plusieurs intimement mêlés aux événements politiques de leur temps, prendre part aux croisades, ou remplir à la Cour de très hautes fonctions.

---

1. Archives du Fraisse, liasse 48, n° 845 (*Généalogie de la maison des Montiers Mérinville*, dédiée à Françoise de Chastaigniers par François Simon, procureur fiscal, 1608, pp. 2 et 3).

CHAPITRE II

LES PREMIERS BARONS DE MÉRÉVILLE

JUSQU'A LA MAISON DE NEMOURS

Au xe siècle, à l'époque où l'histoire de Méréville commence réellement, la ville consistait en une masse d'habitations ou de « manses rurales », réunies sur la colline qui domine la Juine, autour d'un manoir aux murailles fortes et épaisses, flanqué de quatre tours crénelées, qu'habitait le seigneur de cette terre.

Ce fut au moment où le gouvernement féodal s'établit en France, que cette cité fut érigée en « baronnie ». Les grands se rendirent alors indépendants, et des villes où ils remplissaient quelques fonctions publiques, ils formèrent autants de « fiefs » qu'ils rendirent héréditaires. Vassal à l'égard du grand feudataire, le possesseur fieffé d'un domaine jouissait, dans l'étendue de son territoire, de tous les droits de souveraineté.

Méréville tenait alors un des premiers rangs dans le royaume et dans le comté d'Étampes. Il semble même qu'alors les barons de Méréville vivaient en dehors des comtes d'Étampes, qui, en général, se souciaient peu de leurs différends avec leurs voisins.

Hugues Bardoul (10... — 1037).

Les seigneurs de Méréville sont certainement d'une origine très ancienne, et nous sommes porté à croire qu'ils descendaient, par Élizabeth de Sours, de la puissante et noble famille du Puiset, alliée par des mariages à celles de Breteuil en Beauvaisis, de Pithiviers et d'Aschères.

Le premier représentant de cette maison est Hilduin, nommé, par certains auteurs, Gelduin ou Gilduin. Il était seigneur du Puiset, de 1020 à 1049[1]. Après avoir joué, dans l'histoire, un double rôle sous ses titres de comte de Breteuil et de vicomte de Chartres[2], il fut en même temps vassal du comte de Blois et de Champagne, et c'est en cette qualité qu'il le suivit, en 1037, lorsque ce dernier envahit la Lorraine. Il assista à la funeste bataille de Bar, ainsi que son fils Galeran, mais n'y trouva pas la mort, comme l'a prétendu Duchesne[3].

Emmeline, sa femme, est nommée en 1038 et 1046 dans les cartulaires de Marmoutier, Saint-Père-en-Vallée et Notre-Dame de Chartres. Il serait possible qu'elle fût fille de Foucher de Chartres, et c'est

---

1. *Historiens de France*, de Dom Bouquet, t. X, p. 617; — d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, t. I, p. 450; — *Bibliothèque nationale*, collection Moreau, vol. 17, fo 244.

2. A. de Dion, *Les seigneurs du Puiset*, pp. 1-7; — le même, *Les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis*, pp. 1-10; — Ch. Cuissard, *Les seigneurs du Puiset*, pp. 10-21.

3. Martène, *Ampliss. coll.*, t. VII, p. 58; — *Comtes de Champagne*, t. I, p. 483; — *Gallia christiana*, t. IX, p. 799; — A. de Dion, *op. cit.*

peut-être elle qui apporta la vicomté dans la famille de Breteuil[1].

Leurs enfants furent :

a) Hardouin, qui fut vicomte de Chartres, 1034-1049[2];

b) Ébrard, seigneur de Breteuil et vicomte de Chartres après son frère[3];

c) Hugues, chanoine de Chartres, puis évêque de Langres de 1031 à 1047[4];

d) Galeran, nommé avec Hardouin, son frère, en 1032; blessé à la bataille de Bar, il ne fut sauvé que par le bienheureux Richard, qui le revêtit de l'habit monastique sur le champ de bataille; et il devint, en 1049, abbé de Sainte-Vanne de Verdun, plus tard de Montiéramer, et mourut en 1063[5];

e) Gelduin, nommé avec ses frères en 1036 et 1042[6];

f) Selon Duchesne[7], une fille de Hilduin épousa Raoul, frère de Dreux, comte du Vexin, et lui apporta la terre de Nanteuil-le-Haudouin; il fut la souche des seigneurs de ce nom;

g) Élisabeth, dame de Sours, près Chartres, épousa, au commencement du XIe siècle, Hugues Bardoul, seigneur de Broyes, et semble lui avoir

---

1. *Cartulaires du Dunois* et *de Saint-Père.*

2. *Cartulaire du Dunois*, p. 97; — d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 482; — *Bibliothèque nationale*, collection Moreau, vol. 26, fo 153.

3. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, p. 13; — Collection Moreau, vol. 23, fo 161.

4. D'après la chronique d'Hugues de Flavigny.

5. D'Achery, *Spicileg.*, t. I, p. 459, d'après la Chronique de Dijon.

6. *Cartulaire du Dunois*, no 21.

7. *Histoire de la maison de Chastillon*, p. 559.

apporté en dot les terres de Nogent-l'Érembert ou Nogent-le-Roi, de Pithiviers, de Méréville et d'Aschères-le-Marché. Ainsi s'expliquent les plus ou moins obscurs commencements de ces fiefs qui ont formé la baronnie de Méréville[1].

Issu de l'illustre maison de Broyes, Hugues Bardoul était fils d'Isembard et de Beline, dame de Beaufort. Il eut un frère qui porta le même nom que son père et qui fut évêque d'Orléans, entre les années 1036 et 1063, et seigneur de Pithiviers. Un de ses oncles avait déjà occupé le même siège, de 1021 à 1036[2]. Sa sœur Beline épousa Guy de Clamecy[3].

Nous rencontrons, pour la première fois, le nom de ce seigneur dans une charte donnée à l'Assemblée de Paris, en 1028[4]. Il compte déjà parmi les premiers barons du royaume. Les chroniqueurs louent avec raison sa haute naissance et sa valeur guerrière[5].

Les lois féodales l'ayant rendu maître absolu de

---

1. De Dion, *op. cit.*; — Cuissard, *op. cit.*

2. Odolric et Isembard de Broyes.—Cf. Symphorien Guyon, pp. 305-325.

3. Voici la filiation directe de cette famille : Rainard, seigneur de Pithiviers, épousa Héloïse, fille d'Eudes Ier, comte de Chartres, dont Odolric, évêque d'Orléans; Héloïse, épouse de Geoffroy de Mortagne, et Isembard, allié à Beline, dame de Beaufort et de Broyes. De cette dernière alliance sont sortis : Hugues Bardoul; Isembard, évêque d'Orléans, et Beline, épouse de Guy de Clamecy. — Cf. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, t. I et II, passim.; — J. Devaux, *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*, pp. 48-49 du t. V des *Annales du Gâtinais* (1887).

4. *Art de vérifier les dates*, t. II, pp. 877-878;—André Duchesne, *Histoire de la maison de Broyes en Champagne;* — d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 292, et pièces justificatives, t. V et VI; — *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*, par J. Devaux.

5. *Historiens de France*, t. XI, p. 82, et t. XII, p. 795.

ses vassaux, il se fit remarquer par son ambition, ses entreprises hostiles et semble avoir justifié, dans toute sa conduite, ce caractère violent et emporté qui lui avait valu le surnom de « Bardulphe »[1].

Assez puissant pour mettre une armée entière sur pied, il réunit à ses domaines de Champagne, déjà considérables, les châteaux de Nogent-le-Roi[2], de Méréville, de Pithiviers et des terres situées dans le *pagus Stampensis*, à La Forêt-Sainte-Croix[3], à Fontaine-la-Rivière[4] et à Saint-Cyr[5]. Les églises de Beauce et les possessions abbatiales éprouvèrent sans doute plus d'une fois les terribles effets de son voisinage.

Disons, en passant, que la vie monastique et la féodalité forment, à cette époque, deux mondes différents, qui tantôt s'appuient l'un sur l'autre, et tantôt se combattent. Dans l'un règne la violence et la force, dans l'autre l'austérité et la justice. Pendant que les luttes incessantes des seigneurs jettent la terreur dans les populations, les moines défrichent les terres incultes, dessèchent les marais, donnent asile aux victimes du désordre et de la brutalité. Telle était la baronnie de Méréville sous ce seigneur puissant et brutal. Il régnait en tyran, à la tête de ses hommes, inquiétant les paisibles religieux, en-

---

1. *Bardulphus*, d'après quelques historiens et le Glossaire du centre de la France du comte Jaubert, signifie *entêté*. On dit encore « bardot » pour désigner un âne ou un mulet. — Cf. Devaux, *op. cit.*, pp. 56-57.
2. *Nogent-le-Roi* (Eure-et-Loir).
3. *La Forêt-Sainte-Croix*, canton de Méréville (Seine-et-Oise).
4. *Fontaine-la-Rivière*, même canton.
5. *Saint-Cyr*, même canton.

levant leurs récoltes et usurpant leurs droits. Le pillage, les vexations de toutes sortes qu'il exerçait parmi les populations des campagnes, soulevèrent de toutes parts l'indignation, et Méréville passait avec raison, non plus pour une retraite assurée, mais pour une caverne de voleurs, *spelunca latronum*[1]. Aussi les religieux de Saint-Denis et de Fleury n'ont pas assez d'éloquence pour lui jeter à la face l'anathème, et le traiter de *vandale* et de *sarrasin (more Sarracenorum)*[2].

Par le droit ou la violence, il commandait à tout le pays qui s'étend du Puiset jusqu'à Pithiviers, territoire de quinze à vingt lieues de circonférence.

Maître de nombreux vassaux et de troupes relativement importantes, il faisait tout plier sous son caprice. Aussi ne tarda-t-il pas à entrer en lutte et à se mesurer avec Henri Ier, roi de France et son suzerain.

Voici quelles furent les causes de cette querelle, suivant les chroniques contemporaines. Robert le Pieux était mort à Melun, le 20 juillet 1031. Depuis ce temps, Constance d'Arles, sa veuve, ne cessait de regretter le choix qu'avait fait son mari, en désignant Henri, son fils aîné, pour son successeur.

Conservant toujours au fond de son cœur ses préférences pour Robert, son troisième fils, cette reine, âgée de cinquante ans, semble n'avoir eu de goût que pour les intrigues, si bien que le roi fut aban-

---

1. André de Fleury, lib. XI, § XVIII. — Cf. Devaux, *op. cit.*, p. 68.

2. Dom Félibien. — Cf. E. Menault, *Histoire d'Angerville*, pp. 412-413; et les pièces justificatives.

donné de ses principaux vassaux. Elle gagna entre autres Eudes II de Chartres, moyennant la cession qu'elle lui fit des châteaux de Sens, de Senlis, de Béthizy, de Melun et de Poissy. Hugues Bardoul vint aussi lui prêter son appui[1]. Henri Ier, qui n'avait pas attendu la réussite des complots de sa mère pour se mettre en mesure de les renverser, quitta secrètement Paris et s'enfuit en Normandie. Là il trouva des alliés. Robert le Diable, le vieux Mauger, comte de Corbeil, lui fournissent des hommes, des armes et des chevaux. La campagne commença au printemps de 1032. Le comte Eudes fut battu dans trois rencontres par le roi et le comte Mauger; enfin les incursions des Normands furent si terribles que les rebelles se soumirent pour la plupart[2].

Constance, pressée par les conseils de son oncle, Foulques Nerra, comte d'Anjou, se détermina à faire la paix avec son fils, qui, dès ce moment, n'eut plus d'autres ennemis à combattre que son frère et Hugues Bardoul.

Eudes, le quatrième fils de la reine, est fait prisonnier et est écroué dans la tour d'Orléans, où il expie dans les fers sa conduite indigne et criminelle. Il n'y a plus désormais qu'un révolté à punir, c'est le seigneur de Méréville.

Henri, raconte André de Fleury, accompagné de

---

1. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 614; — A. de Certain, *Miracula Sancti Benedicti*, pp. 245-246; — *Historiens de France*, t. XI, p. 160 D; — d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, pp. 357-362; — J. Devaux, *op. cit.*, pp. 66-69.

2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. III, pp. 84-85; — Mézeray, t. III, pp. 119-120.

Baudoin, comte de Flandre, envahit ses domaines et marche sur le château. En deux jours il se trouve en face de la forteresse, l'assiège et s'en empare la veille de la Saint-Jean-Baptiste (23 juin). Elle est rasée de fond en comble[1]. Après un siège de deux ans, il reprenait à son ennemi la ville de Pithiviers. Usant de son droit de suzerain jusqu'au bout, il le dépouilla de toutes ses propriétés de Beauce et le bannit de France[2].

Il s'agit sans doute du domaine royal ou de la France capétienne. C'est ainsi que Henri Ier exerça son droit de retrait sur les fiefs d'un chevalier indigne et félon[3]. Tel est le récit de cette vieille chronique, que Dom Basile Fleureau recueillit, en 1663, dans son *Histoire des Antiquitez d'Étampes*[4].

Depuis son humiliation méritée, Hugues Bardoul

---

1. « Rex Henricus, undique lectis copiis, cum Balduino Frandriensium » marchione terras ejus abripit, igni ferroque tradit. Inde Merelis-villam » quamdam sui juris munitionem, latronum pro certo speluncam vigilia » Sancti Baptistæ unâ incursione cepit et a fundamentis diruit. » (*Historiens de France*, t. VI, p. 159.)

2. Ipsum vero omni honore expoliatum a tota proturbavit Francia (*Historiens de France*, t. XI, p. 159).

3. Luchaire, *op. cit.*, pp. 15-16.

4. Dom Basile Fleureau, *Antiquitez d'Étampes* : « Au temps que la royne Constance d'abord après la mort du Roy Robert son mari, se saisit des villes de Sens, Melun, Dammartin, Poissy et aultres places, et fit rebeller plusieurs principaux seigneurs du roïaume, contre le roy Henry, son fils aîné, qu'elle voulait priver de la couronne de France qu'elle voulait mestre sur la teste de Robert son fils puisné, qu'elle aimait plus que Henry, Hugues Bardulphe, seigneur de Méréville, fust l'un des seigneurs qui s'élevèrent contre le roy, qui plein de courage, rangea sa mère à la raison, alla assiéger Hugues dans son château de Méréville qu'il prist, et ensuite dans celuy de Pithiviers qu'il prist aussi après un siége de deux ans, la veille de Saint-Jean-Baptiste d'été, confisqua les biens de Hugues, et le bannit de son royaume. »

recouvra sans doute les bonnes grâces du roi, car en 1048 il reçut du monarque, à Senlis, un excellent accueil dans le concile composé de 12 évêques et de 12 barons français[1].

Il mourut sans doute après 1050. D'accord avec sa femme, il donna sa terre de Sours à l'abbaye de Coulombs[2], mais, après la mort d'Élisabeth, un de ses petits-enfants, nommé Hugues Blavons, la revendiqua comme une part de son héritage.

Il eut, de son mariage avec Élisabeth, les enfants qui suivent : l'une de ses filles appelé Héloïse, comme sa grand-mère, fut dame de Pithiviers[3], et successivement mariée à deux chambellans de France. Une autre, appelée aussi Élisabeth, porta la seigneurie de Nogent-l'Érembert à Simon de Montfort, tandis qu'un fils, du nom de Barthélemy, commençait en Champagne la lignée des seigneurs de Broyes et de Beaufort, et en faisait une des premières familles de la province.

---

1. On vient de trouver une monnaie frappée à Dreux, au nom de Hugues, comte de Beauvais, prédécesseur de Hugues Bardoul à Nogent-le-Roi; une autre, frappée à Nogent, au nom de Roger, évêque de Beauvais, oncle d'Odolric, évêque d'Orléans. On en cite une autre du même Nogent, au nom d'Amaury de Montfort, successeur de Hugues Bardoul; une autre indécise entre Hugues de Beauvais et Hugues Bardoul.

2. « Pateat universorum noticie virum quendam nobilissimum Hugonem, cognomine Bardulphum cum uxore sua Elizabeth dedisse nobis terram in pago Carnotensi nomine Soors. Cum prædicta Elizabeth vita excessisset, surrexit quidam nepos ejus nomine Hugo, cognomine Blavons, qui dictam terram prædicto loco abstulit ». *Bibliothèque nationale*, ms. latin 17139, p. 144 (extraits du Cartulaire de Coulombs).

3. Martène, *Amplissima collectio*, concil., t.VI, pp. 58-59.— Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 373; — Hugues de Flavigny, *Historiens de France*, t. XIV, p. 63; — A. de Dion, *Seigneurs de Breteuil*, pp. 10-11, et *Seigneurs du Puiset*, p. 8; — Cuissard, *Seigneurs du Puiset*, p. 60.

Guy Ier (10.. — 1144)

Après le bannissement de Hugues Bardoul et la confiscation de ses biens par sentence royale, le château de Méréville devint sans doute l'apanage de quelque seigneur resté fidèle à la cause de Henri Ier. Une charte de 1144 nous témoigne que le seigneur de Méréville, en pillant Monnerville, possession de Saint-Denis, « suivait en cela les coutumes de son père, de son grand-père et de son aïeul[1]. »

Or le suzerain de ce temps, dont parle la chronique, se nommait Hugues, fils de Guy, qui eut pour père Blavons, seigneur du Puiset. Pourquoi ne pas admettre que le fief de Méréville, donné par le roi à un neveu de Hugues Bardoul, resta sous la dépendance de la famille du Puiset? Je donne cette déduction pour ce qu'elle vaut, et suis l'opinion la plus commune, admise aujourd'hui par les savants qui ont étudié l'histoire de la contrée.

Guy de Méréville appartenait à l'importante maison de Chartres, et la vicomté de cette ville était en la possession de cette famille.

Son père, Hugues le Vieux ou Blavons, seigneur du Puiset de 1067 à 1094, fils d'Ébrard Ier, était frère d'un autre Ébrard, comte de Breteuil, d'Alix

---

1. « Guido vero, vicecomes Stampensis... Magni Hugonis filius fuit. » (Duchesne, p. 365). — « Ipse jure hereditario fratris et avi atque atavi consuetudines illas excusaret » (Dom Félibien).—Cf. Lecoy de La Marche, éd. de Suger, p. 372; — Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 139; — Menault, *Histoire d'Angerville*, aux pièces justificatives.

ou Adèle de Montlhéry, fille de Guy le Rouge, seigneur de Rochefort, et sœur de Mélisende, dite Bonnevoisine.

Il eut quatre enfants : Ébrard, qui devint seigneur du Puiset; Hugues, qui eut la vicomté de Chartres; Humberge, et Guy, qui fut vicomte d'Étampes et seigneur de Méréville[1].

A cette époque, il arrivait souvent qu'un grand nombre de seigneurs, faisant un retour sur leur vie mondaine, laissaient à des mains plus robustes le maniement de la lance et de l'épée, et demandaient qu'au jour de leur mort on inscrivît leur nom au ménologe des moines. Ils se faisaient pauvres pour arriver plus facilement à Dieu, qu'ils n'oubliaient jamais, même au milieu de leurs plus grands égarements. Les nouveaux convertis jetaient ainsi un regard de commisération sur ces frères qu'ils avaient persécutés et donnaient le sublime exemple de toutes les vertus chrétiennes. D'autres, au contraire, sans abandonner le métier des armes, se sentant peu d'attraits pour la vie monastique, consacraient un de leurs enfants au service des autels, comme gage de leur foi et de leur dévouement à l'Église.

Hugues le Vieux, suivant le courant religieux de son temps, jeta les yeux sur Guy, son troisième fils, en qui il crut reconnaître un goût plus prononcé pour la piété. Ce dernier fut bientôt pourvu d'un canonicat dans l'église de Chartres, et c'est en cette

---

1. *Cartulaire de Saint-Père*, t. II, pp. 319-452; — d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 187; — *Historiens de France*, t. III, p. 697, et t. IV, p. 422.

qualité qu'il souscrivit, en 1100, à un accord conclu entre l'évêque et le comte Étienne[1]. Le prélat qui administrait alors cette église était le célèbre Yves, digne successeur de Fulbert. Sa correspondance, qui passe à juste titre pour un véritable monument historique, nous le montre, comme son prédécesseur, mêlé à toutes les grandes affaires du temps.

Mais le jeune seigneur se sentait fort peu d'inclination pour le genre de vie que son père lui avait imposé. Il quitta bientôt l'aumusse pour endosser la cuirasse, abandonna les chanoines pour suivre d'autres compagnons d'armes, et enfin alla jusqu'à s'oublier lui-même pour fouler aux pieds les engagements sacrés qu'il avait promis à Dieu. Vers 1104, il épousait publiquement Liesse ou Léticie, fille de Marc ou Morize, vicomte d'Étampes, qui lui apporta en dot Méréville et plusieurs domaines environnants[2]. De telle sorte qu'Étampes, Montlhéry, le Puiset formaient alors une ligne infranchissable entre Paris et Orléans, une défense qui pouvait braver le roi, et par là même servir d'appui aux projets que formaient les irritables maîtres de ces châteaux-forts[3].

Cette même année, le chroniqueur de Morigny lui donne le titre de vicomte d'Étampes, et le mentionne comme présent, à Rochefort, au jugement par lequel

---

1. *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, n° 23.—Cf. de Dion, *op. cit.*, p. 21, et Cuissard, pp. 34-35.

2. *Historiens de France*, t. IV, p. 321; — de Dion, *op. cit.*

3. *Ibid.*, t. IV, p. 321; — de Dion, *ibid.*; — *Historiens de France*, t. XIV, p. 628.

Guy, comte de Rochefort, força le chevalier Bonard à donner satisfaction aux moines de l'abbaye[1].

En 1106, Hugues, son frère, partant pour la croisade, lui confia l'administration de ses biens et la tutelle d'un fils qui naquit dans la Pouille, chez Bohémond, son parent; et c'est à titre d'administrateur qu'il confirma, en 1108, le don fait par son frère Galeran à Saint-Martin-des-Champs[2].

« Il eût été, dit M. de Dion, une véritable exception dans sa famille, s'il n'avait pas fait la guerre aux dépens des propriétés ecclésiastiques. Il n'hésita donc pas à envahir les biens de ses anciens confrères, les chanoines de Chartres. »

Guy, dit l'historien chartrain Souchet, d'abord destiné à l'Église, épousa la fille de Morize, vicomte d'Étampes, et fit force maux à l'Église.

Vivement blessé de cette conduite scandaleuse et de ces usurpations sacrilèges, le vénérable évêque recourut à la seule arme qu'il eût à sa disposition. Il retrancha de l'Église ce membre gangrené et fulmina contre lui la sentence d'excommunication, qu'il rendit plus solennelle en priant le souverain pontife, Pascal II, de la confirmer et de la sanctionner[3].

Il faut lire, si on veut se rendre compte de la situation de l'époque, les persécutions dirigées contre les clercs et les fidèles. « A cause de ses sacrilèges, de l'oppression lamentable de la veuve et de

---

1. *Historiens de France*, t. IV. — Cf. A. de Dion, *op. cit.*; — *Chroniques de France*, éd. par Paulin Paris, p. 275.

2. Guillaume de Tyr. — Cf. *Antiquitez de la ville de Corbeil*, par J. de la Barre; — Cuissard, *Histoire du Puiset*, p. 17; — A. de Dion, *op. cit.*

3. *Historiens de France*, t. XV, p. 148. — Cf. A. de Dion, *op. cit.*, p. 22.

l'orphelin, de ses criantes injustices, des exactions insupportables qu'il fit endurer à l'église de Chartres; moi, Yves, j'ai coupé du corps de l'Église, comme un membre pourri, Guy du Puiset, déserteur de la milice cléricale et transfuge, et je l'ai livré à Satan, qu'il sert assidûment avec tous ses affiliés. »

Ainsi que nous le constatons, la plupart des historiens le traitent fort mal. Son père était d'un orgueil étonnant, et lui n'a pas dégénéré. Ceux que son père battait de verges, il les frappait à coups de scorpions. — Seul, le religieux de Morigny fait de Guy un portrait plus flatteur et vante sa fidélité au roi[1]. L'abbé Thomas sut le maintenir dans le bon parti, surtout lorsque les grands de France et ses propres parents se révoltèrent contre leur suzerain. « Il était, suivant la chronique, doux et sévère, vigilant, ami de Louis VI[2]. »

Il est probable que l'excommunication ne tarda pas à être levée, car il assista, en 1108, à Fleury-sur-Loire, aux obsèques de Philippe Ier, avec tous les barons du royaume. Il signa même, dans cette

---

1. Duchesne, *loc. cit.*, p. 365.

2. Cf. Menault, *Histoire de Morigny*. « Rex Ludovicus medietatem pedagii quod apud Berovilam (Bouville) colligitur nobis donavit. Guido vero vicecomes Stampensium aliam medietatem nobis dedit. Hic Guido Magni Hugonis, in cujus feodo ista ecclesia fundata est, filius fuit. Qui sortitus uxorem Marchi Stampensium vicecomitis filiam unde sibi vicecomitatus accidit cum proceres francorum, et maxime cognati illius, contra regem rebellarent, abbate nostro super omnes instigante suum cepit consilium et per multa discrimina fidelissimus extitit » (Duchesne, *loc. cit.*, p. 365).— Nous pourrions conclure de là que la vicomté d'Étampes appartenait aux seigneurs de Méréville.— La ville conservait son autonomie, et les vicomtes ne commandaient plus dans le pays environnant.

circonstance, plusieurs donations importantes que le roi fit au monastère, et son nom est inscrit parmi les premiers bienfaiteurs[1].

Il souscrivit encore, cette année, à une charte royale, datée de Bourges, en faveur de Saint-Mesmin de Micy[2].

Quelque temps après, nous le voyons à Étampes, témoin de la réconciliation de la comtesse Adèle avec Bernier, abbé de Bonneval. Il prend, dans cette assemblée, présidée par le roi, le nom de Guy de Méréville (1110)[3].

L'année suivante, il est témoin dans la même ville, d'un acte de Louis VI en faveur de Saint-Jean-en-Vallée[4]. Le comte et la comtesse de Chartres, Hugues de Crécy, Yves de Courville, Girard Budel, Nivelon et Ursion de Fréteval, Joscelin de Lèves, et d'autres seigneurs souscrivent avec lui. Cet acte est daté des premiers mois de l'année 1111.

Par une charte de 1133, Henri Sanglier, archevêque de Sens, accorda à l'abbaye de Bonneval les églises de Lorrez-le-Bocage[5] et de Méréville, pour être possédées à perpétuité. La concession a été faite en présence de Jean de Crema, cardinal-prêtre légat de la sainte Église romaine, de plusieurs archevêques et évêques, entre autres Hildebert de Tours,

---

1. Collection Moreau, vol. 43, folio 187.

2. *Gallia christiana;* — *Cartul. cœn. Floriac.*, p. 1108; — Dom Chazal, p. 774.

3. Collection Moreau, vol. 46, f° 64.

4. *Bibliothèque nationale,* ms. lat. 17139, f° 104. — Cf. A. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI,* p. 57.

5. Lorrez-le-Bocage, chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

Godefroy de Chartres, Étienne de Paris, Bouchard de Meaux, Hugues d'Auxerre[1].

Guy n'échappa point assurément aux reproches de sa conscience. Pour les étouffer et réparer sa vie scandaleuse, il se convertit, grâce aux remontrances du saint évêque de Chartres, apporta à cette fondation naissante le concours de sa puissance et de ses largesses, et lui abandonna des terres situées au bourg de Saint-Père, à l'emplacement où ont été bâties depuis l'église et la demeure conventuelle.

Avec les chartes de 1110 et de 1133, nous sommes en droit de rapporter l'origine de ces institutions religieuses à ce seigneur, réconcilié avec Dieu et sa conscience.

En 1138, entre le 3 avril et le 31 juillet, une charte, datée de Paris, nous apprend que Louis VII confirma à l'abbaye de Josaphat la terre de Limoiron, située près de Lèves, et donnée aux moines par Robert de Membrolles, avec l'assentiment de Galeran de Breteuil, d'Yvette et d'Ébrard leur fils, suzerains du lieu. De plus, Tancrède concéda aux religieux une autre terre relevant du fief de Guy de Méréville[2].

Le rapide aperçu de la vie de Guy résume les mœurs, les habitudes, les vertus et les vices du XIIe siècle. Violences, injustices, repentirs, fondations

---

1. *Gallia christiana.*

2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 10102; — *Cartulaire de Josaphat*, fos 26, 27 et 98; — Gaignières, ms. latin 1724, f° 124; — Lèves, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir); — Membrolles, canton d'Ouzouër-le-Marché (Loir-et-Cher).—Cf. A. Luchaire, *Catalogue des actes de Louis VII*, n° 17.

ou dotations de monastères, tout s'y trouve, sauf les aventures chevaleresques et les croisades, auxquelles il ne prit aucune part. Son existence troublée et agitée le fut encore moins que celle de ses frères.

C'est ici le moment de parler de la réforme opérée, dans nos contrées, par Louis VI et Suger, réforme qui fut sans doute motivée aussi bien par les injustices de Guy de Méréville que par celles des autres seigneurs du voisinage, du Puiset, de Vendôme, de Beaugency et de Blois. — Il y a toujours eu, du reste, entre le roi de France et l'abbé de Saint-Denis, de vives sympathies et un profond attachement. Tous deux n'avaient qu'un seul but : ramener la prospérité dans nos campagnes dévastées en repoussant de toutes parts les attaques de leurs ennemis communs[1].

En effet, pendant que Louis VI se faisait l'intrépide champion des religieux de Saint-Denis, défendait ses possessions compromises de Tivernon[2], de Rouvray[3], de Toury et de Monnerville[4], Suger poussait le cri d'alarme. A son appel, plus de 40 mille Beaucerons, guidés par leurs curés[5], se sont rassemblés sous l'oriflamme et la bannière royale, ont battu et taillé en pièces les redoutables

---

1. Voir les luttes entre Louis VI et les seigneurs du Puiset dans d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, passim ;— A. de Dion, p. 25 ;— Cuissard, p. 45.

2. *Tivernon*, canton d'Outarville (Loiret).

3. *Rouvray-Saint-Denis*, canton de Janville (Eure-et-Loir).

4. *Toury*, canton de Janville (Eure-et-Loir).

5. Tous les historiens parlent de ce fait. Il s'agit surtout du curé de Guilleville. — Cf. A. de Dion, Cuissard et d'Arbois de Jubainville.

tyrans qui répandaient autour d'eux plus de terreur qu'une armée de Sarrasins.

Les guerres de ces brigands féodaux, les exactions de leurs officiers avaient provoqué le dépeuplement des villages, l'abandon des terres et le ralentissement des relations commerciales. Pour prévenir de nouvelles agressions et n'être plus obligé d'assister continuellement ses vassaux, le roi, d'accord avec Suger, allait opérer une réforme dont on devait parler dans la suite des temps, car elle avait pour but le bien-être de son peuple. Il établit de nouveaux bourgs, repeupla les déserts et détermina, dans ses domaines, ainsi que dans ceux de Saint-Denis, un nouveau développement de l'agriculture et du commerce.

C'est ici l'origine de nos « villeneuves ». Aussi les privilèges les plus importants étaient-ils ceux qui allaient être accordés, en Beauce, pour ces villages de nouvelle fondation, pour ces communautés rurales que le roi prenait sous sa protection immédiate. Un corps « municipal », investi de l'autorité administrative et judiciaire, releva immédiatement du souverain; — exemptions de taille, de péage, de tonlieu, réduction des amendes, garantie de la liberté individuelle, franchises diverses : telles furent les faveurs auxquelles applaudirent vivement et qu'accueillirent avec joie des gens qui avaient vécu jusqu'alors dans la plus complète servitude.

Et quel endroit du domaine attirerait d'abord l'attention du roi? Quel site pouvait mieux convenir à la construction d'une ville neuve, qu'un certain territoire situé au milieu des possessions de Saint-Denis,

sur les limites des domaines d'un puissant seigneur, qu'Angerville, par exemple, qui était naguère, comme Rouvray et Monnerville, gâté et réduit en solitude?

Les colons subissant l'influence des religieux, s'irriteraient contre la brutalité et la violence des seigneurs de Méréville, et apprendraient essentiellement à reconnaître le roi comme leur seul maître et protecteur. Aussi Louis VI, en 1119, après l'établissement des foires et des marchés de Toury[1], fonda-t-il à Angerville-le-Gâte une nouvelle ville[2].

La classe servile a désormais une patrie dans sa ville-neuve; cette patrie assure à l'individu la liberté et la propriété, au citoyen l'électorat et le libre gouvernement par le roi.

Un hameau qui en dépend, situé à un kilomètre dans les terres, porte encore le nom de Villeneuve-le-Bœuf.

Les religieux de Saint-Denis furent donc les instigateurs très intéressés de ces nouvelles mesures de la royauté à l'égard des habitants des campagnes. C'est ainsi qu'ils eurent le dessein de soustraire leurs possessions aux envahissements des seigneurs de Méréville[3].

Telle est l'origine de Chalou-la-Reine, d'Acquebouille..., de ces insignes coutumes octroyées à des villes que le roi prit sous sa protection, de Lorris,

---

1. Tardif, *Monuments historiques*, p. 368; — Doublet, pp. 847-849; — Luchaire, *Institutions monarchiques*, t. I, p. 207. — Cf. Menault, *Histoire d'Angerville*, p. 49.

2. Luchaire, *op. cit.*, t. I, p. 234.

3. Menault, *op. cit.*

d'Étampes, de Château-Landon, et qui se répandirent bientôt par toute la France[1].

Les églises, les monastères, trouvèrent, dans ces deux hommes, Louis VI et Suger, de zélés défenseurs, et les pauvres, des pères charitables.

Sur la fin de sa vie, Guy de Méréville, devenu ami de la paix, passa presque inaperçu. Il termina ses jours dans l'oubli, vers l'an 1144. — Il eut de son mariage avec Léticie ou Liesse d'Étampes les enfants qui suivent : Hugues, qui fut seigneur de Méréville; Ébrard, tige des seigneurs de Villepreux[2]; Hervé, abbé de Marmoutier de 1077 à 1087[3].

Hugues II (1144-1186).

Il succéda à son père vers l'an 1144, car Suger parle de lui, en cette année, au chapitre XI du récit de son administration, à propos d'un réglement de droits que ce seigneur prétendait s'arroger sur le territoire de Monnerville, qu'il tenait, disait-il, de son père, de son grand-père et de son aïeul[4].

Sur la foi de mauvais copistes, le chanoine Hubert et Symphorien Guyon l'appelaient Hugues de Marvilliers, et le font tous deux vicomte d'Orléans, en 1157.

---

1. *Coutumes de Lorris*, par M. Prou (Paris, 1885, in-8°).

2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 17124, f° 104. — Cf. A. de Dion, *Seigneurs de Breteuil-en-Beauvaisis*, pp. 48-49.

3. *Ibidem*.

4. *Archives nationales*, LL. 1158, f°s 20 et 44; LL. 1156, f° 65.

Ne l'auraient-ils pas confondu avec un autre personnage, seigneur de Marvilliers en Beauce ? C'est là ce que nous ignorons[1].

Lorsque s'accomplissait autour de nous cette réforme dont nous avons parlé précédemment, Hugues essayait de revendiquer sa prétendue juridiction. A la tête d'une bande de pillards plutôt que d'une armée régulièrement organisée, il envahit les possessions de Saint-Denis, les ravagea de fond en comble, rasa les maisons et mit tout à feu et à sang. Suger le traduisit en cause, et le barbare abjura tous ses méfaits. Voyons sous quels horribles traits l'annaliste de Saint-Denis nous dépeint ce fougueux seigneur :

Ecrasée sous le joug du seigneur de Méréville, dans la plus profonde misère, de même que sous l'oppression des Sarrasins, la ville de Monnerville en était réduite à mendier son pain. Ce seigneur allait, avec qui bon lui semblait, prendre auberge à Monnerville, et là, dévorait tout le bien du paysan. Puis, quand venait la moisson, il avait pour coutume d'enlever la taille et la récolte. Deux ou trois fois l'an, il ramassait ses bois avec les charrettes de la ville. Les porcs, les agneaux, les oies, les poules, tout ce qu'il pouvait emporter en molestant, rien

---

1. Robert Hubert, *mss. d'Orléans*, t. V; — Symphorien Guyon, *Histoire de la ville d'Orléans*, t. I, p. 237. Nous croyons que le chanoine Hubert a fait erreur en donnant la généalogie des seigneurs de Méréville, comme elle se lit dans ses manuscrits :

I. « Hugues Ier du Puiset ou de Méréville, lequel eut pour fils ou arrière-fils Hugues II ».

II. Hugues II, qui vécut en 1157, eut Arnulf et Jean.

III. Arnulf épousa Mahaut de Lory, de laquelle il eut :

IV. Liesse de Méreinville, qui épousa Guy de Nemours, lequel à cause d'elle fut seigneur de Méreinville et des Moulins de la Pierre. »

Rien évidemment ne se rapporte à ce que nous savons.

n'échappait à sa cruelle rapacité. Une tyrannie d'aussi longue durée avait presque déjà fait de Monnerville une solitude, lorsque Suger résolut de résister vigoureusement à ces vexations et d'en affranchir l'héritage de Saint-Denis. Il mit en cause le seigneur de Méréville. Celui-ci défendit ses coutumes comme un droit qu'il tenait de son père, de son grand-père et de son aïeul. Cependant avec la grâce de Dieu, le conseil des hommes et de nos amis, il arriva que Hugues, le maître du château, de l'aveu de sa femme et de ses enfants, de l'assentiment du roi Louis, dont il se déclara le tenancier, reconnut son injustice, fit abandon et remise, et abjura par serment et de sa propre main toutes ses mauvaises coutumes devant le bienheureux seigneur Saint-Denis, ainsi que le rapporte du reste plus amplement la charte de notre seigneur roi Louis : « Nous cependant, afin de retenir cet homme dans notre église, nous lui avons permis de percevoir, dans notre cure, par les mains du moine ou de notre servant, deux boisseaux de grains, mesure d'Étampes, l'un de froment, l'autre d'avoine. Le susdit village une fois délivré de ce fléau, lui qui nous valait à peine dix ou quinze louis, nous rendit dès lors, par la main de nos prévosts, cent boisseaux d'Étampes, en grains, tous les ans, ce qui équivaut à cent livres le plus souvent, selon le prix de la moisson[1]. »

Ces grands coupables, se promettant l'impunité, osaient tout dans leurs ressentiments. Cette espèce d'anarchie dura encore jusqu'au XIIIe siècle.

Du 31 mai au 31 juillet 1146, par un acte daté d'Orléans, Louis VII notifie[2] que Hugues de Méréville est venu le trouver, en présence de Suger, abbé de Saint-Denis, et lui a demandé de transporter à l'abbaye le moulin de Vieil-Étampes, qu'il avait

---

1. Lecoy de la Marche, *Suger*, p. 373; — Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 139; — Menault, *op. cit.*, pp. 412-413.

2. Luchaire, *Catalogue*, n° 169.

engagé depuis longtemps à Robert Sauvage. Le roi permit à l'abbaye de racheter le moulin et d'en jouir jusqu'à ce que Hugues fût en état de le reprendre pour la somme de 120 livres. Comme garantie du contrat, le seigneur a signé sa promesse, avec son fils Guy de Méréville, en présence de Thévin, abbé de Morigny, et d'autres personnes dont nous ne donnons pas les noms.

Il assista, en 1157, avec son parent Érard de Villepreux, à un acte d'arbitrage passé entre Manassès de Garlande, évêque d'Orléans, et le seigneur de La Ferté-Hubert[1].

Il passa aussi de la menace et de la violence à la bienveillance et à la douceur. S'il fut jaloux du voisinage de Saint-Denis, il combla d'autres abbayes de ses faveurs et de ses bienfaits. Une bulle d'Alexandre III, de 1164, énumérant les biens de Fontevrault, dit : *Item sexaginta solidos in burgo Villeperer* (Villepreux) *ex dono Hugonis de Merevilla concedentis Galeranno comiti de Meulan, de cujus feodo erat*[2].

Dans un temps assez rapproché de cet acte de générosité, il assista à la donation d'une « hostice » située à Étampes, faite au prieur d'Auneau par Anseau Buord[3].

Une autre charte, sans date, nous rappelle encore le souvenir d'une de ses munificences. C'était proba-

---

1. Baluze, mss. III, p. 2.

2. Gaignières; extraits de Fontevrault (*Bibliothèque nationale*, ms. latin 5460, t. II, p. 179).

3. *Id.*; extraits de Bonneval, ms. latin 17139, f° 60. — Cf. A. de Dion, *op. cit.*

blement au commencement de son règne. De concert avec son épouse Hélissende, Guy, son fils, Hildeburge, épouse de Guy, Hugues, leur fils, Hugues Gislebert et Jean, ses autres enfants, il donna à l'abbaye de Saint-Pierre de Bonneval, pour l'âme de son fils Ébrard, décédé le jour de la Saint-Barthélemy et inhumé dans le cloître des moines, un homme nommé Guillaume, qu'il avait longtemps gardé à titre de serf perpétuel. « C'est au milieu des larmes et des gémissements exprimés sur la tombe du défunt, qu'il délivre Guillaume de toute espèce de servitude et le consacre au couvent, sur l'autel de Saint-Pierre, lui et toute sa famille[1] ». Les témoins sont : Gauzlin de Montereau[2], Richard Hervé, Adam Prunelé[3], Simon de Sourdeilles.

Il entra donc aussi dans le mouvement libéral de son temps en affranchissant ses serfs, mais comme beaucoup d'autres, il se réserva encore certains droits féodaux dans le cas où son domaine serait ruiné par les guerres, où il prendrait la croix, marierait sa fille ou serait fait prisonnier[4].

« Le droit féodal consistait alors en une mesure de froment, deux deniers et un pain de ménage par enclos; s'il n'y a pas de pain, un écu en tiendra lieu[5]. »

---

1. *Bibliothèque nationale*, collection Moreau, vol. 73, f° 1.

2. Montereau, hameau de Méréville, situé à 3 kilomètres.

3. Adam Prunelé habitait dans le comté d'Étampes; ses successeurs furent seigneurs du château de la Porte, en la paroisse d'Autruy.

4. Dom Verninac, mss. *Bibliothèque d'Orléans*, f° 63.

5. *Ibid.*, f° 64. — Une antique loi des Francs astreignait les bénéficiers à nourrir les pauvres de leurs domaines.

La maison de Méréville était devenue considérable. Les seigneurs des villages voisins en relevaient pour les hommages et les autres redevances. Voici les principaux dont les noms se rencontrent dans le chartrier de Bonneval :

Aucher, fils d'Aimon, seigneur d'Autruy, accorde à l'abbaye de Saint-Pierre et des saints martyrs de Bonneval le four de Renonval, provenant de la dot de sa mère Isabelle, avec toutes les libertés qui en dépendent. Maynier son frère, Florence, Hélissende, Agathe, Ramburge, la comtesse Alix ses sœurs, souscrivent à cette donation[1].

Bérard, écuyer, seigneur d'Autruy, Herbert son fils, Archambault le Sénéchal, Gauslin de Montereau dont nous avons déjà parlé, Adam Prunelé, Godefroy son écuyer, Aubert de Montereau, Eudes et Rahier de Glaire, Renaud et Gauthier de Renonval, Nicolas de Saint-Père, Geoffroy le Vif : tels sont les gentilhommes témoins de cette donation qu'approuve et que confirme Hugues de Méréville, maître suzerain du four de Renonval[2].

Hugues mourut en l'an 1186, laissant d'Hélissende les enfants qui suivent :

1° Ébrard, décédé vers 1160 et inhumé à Bonneval[3];

2° Guy, qui fut seigneur de Méréville;

3° Hugues;

---

1. Dom Verninac, mss. *Bibliothèque d'Orléans*, f° 64.

2. *Ibid.*

3. Collection Moreau, vol. 193, f° 10. — Cf. Lecoy de la Marche, *Œuvres de Suger*, p. 373.

4° Gilbert;

5° Jean, clerc en 1176, et cité par Baluze au nombre des chanoines de Sainte-Croix et de N.-D. de Bonne-Nouvelle d'Orléans, entre les années 1180 et 1195[1].

Guy II et Hugues III (1186-1190).

De quel personnage Brussel a-t-il voulu parler dans ses comptes de 1202? S'agit-il de Guy de la première famille de Méréville, ou de quelque autre personnage?[2] Nous ne connaissons le fils d'Hugues II que par la donation précédemment citée; nous ne lui connaissons également qu'un seul fils, nommé Hugues, qu'il eut d'Hildeburge; il porta le même nom que son grand-père, et il est presque certain qu'il n'a jamais vécu à Méréville[3].

(Sera continué.) Abbé C. Bernois.

---

1. *Bibliothèque nationale*, coll. Baluze, vol. 390 : « Johannes de Merevillà, canonicus sanctæ Crucis et Boni Nuntii. »

2. Brussel, *Livre des fiefs*, t. II.

3. *Bibliothèque nationale*, coll Moreau, vol 193, f° 10.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Dans l'introduction qu'a écrite M. Alf. Leroux, en tête du tome Ier (série B) de l'*Inventaire des archives departementales de la Haute-Vienne* (Limoges, 1899, in-4°), le savant archiviste a dressé une liste des sénéchaux du Limousin actuellement connus. Nous y relevons chronologiquement les personnages suivants, originaires de notre région : 1265, Henri de Courances; 1280, Simon de Melun; 1301 et 1312, Pierre de Villeblevin. Nous avons vu avec plaisir figurer Henri de Courances sous son vrai nom, tel que nous l'avons rétabli dans les *Annales* en 1891, et nous souhaitons qu'il en soit toujours de même à l'avenir.

Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, LII (Auxerre, 1899, in-8°), p. 301 et suiv., contient un travail de M. Ern. Petit sur « Les Bourguignons de l'Yonne à la cour de Philippe de Valois ». Laissant volontairement de côté, en raison de leur trop grande notoriété, Jean des Barres et Geoffroy de Charny (qui d'ailleurs ne sauraient à aucun titre être revendiqués pour des Bourguignons), l'auteur a apporté quelques brefs détails sur Pierre de Dicy, conseiller de Philippe IV et de Louis X, ainsi que sur Guillaume de Dicy, fils du précédent, trésorier de Charles IV et de Philippe VI de Valois. Il est regrettable que M. Petit n'ait pas connu les nombreux renseignements qu'a publiés dans nos *Annales*, XII (1894), p. 204-234, sur ces Dicy et leurs descendants (avec arbre généalogique), M. le comte de Montgermont; il y aurait singulièrement appris.

Lorsque notre confrère M. Eug. Thoison songera à nous donner sur la marquise de Guercheville, Antoinette de Pons, le livre qu'il a rêvé et dont une esquisse a paru en 1891, il pourra consulter les lettres inédites de ladite marquise à la duchesse de La Trémoille (1605-1608), qui viennent d'être

publiées dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, XXVIII (1899), p. 227-230; il n'oubliera pas davantage que M. Paul Vitry a décrit le monument funéraire de Charles Du Plessis et d'Antoinette de Pons [à Liancourt] dans les *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 4e série, II (1899).

***

M. Maurice Prou a fait paraître dans le *Moyen-Age*, 1899, p. 470-475, des « fragments d'un diplôme inédit de Clovis II pour Ferrières », retrouvés récemment dans un coffre du trésor de la cathédrale de Sens. Notre savant confrère, qui a su les reconnaître et les dater [entre les années 639-642], en a montré tout l'intérêt diplomatique et déterminé le caractère; les deux morceaux de parchemin, qui se juxtaposent d'ailleurs incomplètement, ont servi à envelopper des reliques du bienheureux Loup, abbé de Ferrières, transmises par les moines de Ferrières à l'église cathédrale de Sens. Le diplôme est un privilège de protection et d'exemption, renouvellement d'un privilège plus anciennement concédé. De tous les documents diplomatiques de l'époque mérovingienne relatifs à l'abbaye de Ferrières, c'est le seul qui soit authentique[1].

***

M. Eugène Thoison continue à explorer les archives communales et notariales des environs de Nemours, et à en tirer d'utiles contributions à l'histoire et à l'archéologie. Cette fois il nous apporte un nouveau lot de documents inédits, sous le titre de : *Notes sur cinquante-quatre fondeurs de cloches* (Paris, Impr. Nationale, 1899, in-8° de 16 p.; extr. du *Bulletin archéologique*), où paraissent quelques fondeurs nouveaux et beaucoup de fondeurs, lorrains, orléanais ou autres, déjà connus par de précédentes publications. Quoique naturellement incomplète, comme toute publication de ce genre, cette liste aidera à constituer les matériaux du futur dictionnaire des fondeurs.

---

1. Il existe de cette notice un tirage à part, à petit nombre, auquel se joint une planche exécutée spécialement pour le tirage à part.

***

D'un ancien inventaire des titres de la terre de Chailly, en deux volumes du XVIIIe siècle, qui n'a jamais encore été utilisé, M. MAURICE LECOMTE a tiré les éléments d'une intéressante *Note historique sur la seigneurie de Chailly-en-Bière* (Fontainebleau, M. Bourges, 1899; in-12 de 24 p., ext. de l'*Abeille de Fontainebleau*), qui vaut surtout par le relevé de tous les seigneurs du lieu (depuis le XIVe siècle) et de tous les documents où ils figurent : les familles de Chailly, de Montandier, de Villiers, de Burcy et autres, défilent ainsi pendant plusieurs siècles sous nos yeux, avec les fiefs qu'ils possédaient.

***

En réunissant divers épisodes des siècles passés et du nôtre, M. FÉLIX HERBET s'est fait l'historien des *Duels tragiques dans la forêt de Fontainebleau* (Fontainebleau, M. Bourges, 1899; in-12 de 47 p.; extr. de l'*Abeille de Fontainebleau*); c'est d'abord le duel (1608) de Jean Zamet, fils du capitaine-surintendant du Château [et non son père Sébastien, comme on l'a écrit précédemment], avec M. de Vidossang qui y périt; — la mort tragique du vicomte du Wall, officier du régiment du roi, dont les gardes de la capitainerie retrouvèrent le cadavre sur la butte du Montmorillon, le 2 décembre 1787, sans qu'on ait jamais découvert l'auteur du crime; — la blessure mortelle reçue en janvier 1825, au Mail Henri IV, par le général Bouvet de Lozier, défenseur de son honneur conjugal; — enfin le duel Soutzo-Ghika en 1873. M. Herbet a ajouté à cette série noire, enrichie de renseignements nouveaux, quelques mots sur le duel de François Ier avec le serpent, et sur celui d'un gentilhomme du XVIe siècle avec le loup-cervier (tableau de la Salle de Bal). Voilà de l'histoire anecdotique traitée avec beaucoup de mérite.

***

Antoine Heroet fut évêque de Digne et abbé de Cercanceau au milieu du XVIe siècle. Il a laissé un certain nombre de poésies. M. LUCIEN GROU a attiré l'attention sur lui et sa famille dans deux articles, l'un paru dans la *Revue d'histoire littéraire de la*

France, 6e année (15 avril 1899), p. 277-282, et l'autre dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, XXVI (1899), p. 88-94. Deux des pièces publiées dans ce dernier travail sont passées sous le scel aux contrats de la prévôté et châtellenie de Château-Landon, en 1562 et en 1566. Outre Antoine Heroet, nous pouvons nous intéresser à Marie Heroet, qui fut abbesse de Gy-les-Nonnains, et à George Heroet, marié en 1528 à Madeleine Olivier, cousine du chancelier.

***

M. F. Gerbaux a écrit dans le *Bibliographe moderne*, III (1899), p. 206-215, quelques pages intéressantes sur l'importance des papeteries d'Essonnes, de Courtalin et du Marais à l'époque révolutionnaire, d'après les décrets des assemblées politiques. Ce qui concerne Essonnes complète notre notice sur ce point spécial.

Nous mentionnerons aussi dans l'ouvrage de M. A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, IV (1899), p. 66-71 et 491, l'indication d'un certain nombre de documents inédits relatifs à la fête funèbre célébrée le 3 juin 1792, en l'honneur de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, dont on sait la fin tragique.

***

Avec le plus grand plaisir, nous avons appris que le prix Robichon (décerné par le Conseil général du Loiret) avait été attribué en 1899 à notre zélé collaborateur M. l'abbé Jarossay pour récompenser ses travaux historiques, publiés dans les *Annales*. Nous l'en félicitons sincèrement, ainsi que notre autre collaborateur M. Alf. Charron, titulaire du même prix un an auparavant.

Henri Stein.

D. POT LEGAL
Seine-et-Marne
N° 8877
19

HISTOIRE

D'UN

NOM DE LIEU CELTIQUE

I. Importance historique des noms de lieux.

La carte d'un pays est, pour qui sait l'interroger, un livre grand ouvert où l'on arrive à déchiffrer les principaux traits de son passé.

Suivant ce qu'elle nous apprend de la nature du sol, de son relief, de ses eaux courantes, de son climat et de ses productions, selon la situation du pays par rapport aux grandes voies traditionnelles qu'ont suivies autrefois les migrations des peuples, leurs armées et leurs échanges, on peut se faire une idée générale du rôle qu'il a dû jouer dans le monde.

A son tour, l'étude des noms de lieux, dont la carte est couverte, nous révèle quantité de détails précieux sur les différentes races d'hommes qui se sont fixées au sol, sur leurs institutions, leurs croyances et leurs mœurs.

D'anciennes populations ont pu disparaître entièrement, avec les monuments dont elles avaient marqué

Seine-et-Marne. I

A. 18.

leur passage. Il est bien rare qu'il n'en subsiste pas au moins ce témoignage suprême : un ou plusieurs noms de lieux, conservés par leurs successeurs et qui perpétuent leur souvenir.

« Les noms de lieux, a dit Gaston Paris, survi-
» vent aux langues qui les ont produits : *la France*
» *est pleine de noms de lieux gaulois*, comme la
» Normandie de noms de lieux scandinaves. Cela
» tient à ce qu'on s'habitue de bonne heure à regarder
» les noms de lieux comme n'ayant d'autre sens
» qu'un sens topographique. Il serait aussi inutile
» que gênant de les remplacer par des noms
» empruntés à une autre langue. Ils restent donc
» témoins d'un passé qu'ils sont parfois seuls à
» rappeler; mais leur persistance ne prouve nulle-
» ment que l'idiome auquel ils appartiennent ait influé
» sur celui qui l'a remplacé[1]. »

L'histoire locale ne doit pas négliger cette source d'information, précieuse surtout pour la période des origines, où les documents écrits manquent presque totalement.

Chaque nom de lieu porte avec lui un double enseignement : d'abord sa forme extérieure, empruntée à la langue du peuple qui l'a créé et fournissant ainsi le moyen de déterminer l'âge des localités; puis sa signification intime, plus difficile encore à saisir, mais qui récompense parfois largement de laborieuses recherches.

Naturellement, ce sont les noms en apparence les plus irréductibles qui nous en apprennent le plus

1. Gaston Paris, *La poésie française au moyen âge*, II, p. 62.

long, car ils viennent presque toujours d'un passé d'autant plus reculé.

Prenons pour exemple le nom de la ville de Pithiviers.

Dans notre langue, ce mot ne veut rien dire, en dehors de son sens topographique. A première vue, il est malaisé de reconnaître à quelle époque de l'histoire, à quelle population l'attribuer, et plus encore de deviner quelle signification s'y trouve mystérieusement enclose.

C'est cependant ce que l'on va essayer de faire.

II. Origine celtique de Pithiviers.

La toponymie, ou étude des noms de lieux, est devenue en France, depuis une trentaine d'années, une véritable science, dont Quicherat et M. Longnon ont constitué la méthode, et dont M. d'Arbois de Jubainville a fourni les fondations.

La règle fondamentale, posée par Quicherat pour l'interprétation d'un nom de lieu, consiste tout d'abord à en recueillir les formes primitives, c'est-à-dire antérieures au XIIe siècle; car, à partir de cette époque, parfois même auparavant, les textes ne donnent plus que des formes françaises affublées d'une désinence latine.

La plus ancienne mention qui soit faite de Pithiviers se trouve dans un diplôme royal que Charles le Chauve signa, à la demande de l'évêque Jonas, en faveur de l'église d'Orléans. On y voit figurer parmi les possessions de Sainte-Croix une localité du nom

de *Pedeverius*[1]. Or, le règne de Charles le Chauve date de l'an 840 et Jonas mourut en 843. Cette première apparition du nom de Pithiviers est donc contemporaine de ces quelques années mémorables, véritable tournant de l'histoire, où le démembrement de l'empire de Charlemagne au traité de Verdun donna naissance à la France et à l'Allemagne, où les jeunes nationalités nouvelles firent entendre leurs premiers bégaiements dans les *Serments de Strasbourg*, où commencèrent enfin les invasions normandes qui allaient précipiter l'avènement du régime féodal.

Il faut ensuite franchir près d'un siècle pour rencontrer un second texte relatif à Pithiviers. C'est une bulle du pape Léon VII, de l'an 938, donnée en faveur de l'évêque Anselme pour l'église d'Orléans. On y lit cette fois : *Petverius*.

Quarante ans plus tard, deux actes de l'an 979, émanés l'un du prince Louis, fils du roi Lothaire II, l'autre du pape Benoît VII, et contenant encore tous les deux la liste des possessions de Sainte-Croix, fournissent les deux formes *Pedeverius* et *Pedverius*.

Puis viennent deux diplômes royaux, souscrits par Hugues Capet en 990 et par Robert le Pieux en 991 et obtenus comme les précédents par l'évêque Arnoul, qui donnent également le premier *Pedeverius* et le second *Pedverius*.

---

1. Ce texte et les cinq suivants sont extraits du cartulaire inédit de Sainte-Croix d'Orléans, conservé à la Bibliothèque nationale (*Ms. Baluze* 78, pp. 10, 21, 31, 43 et s.).

Une charte de 1025 du Cartulaire de Saint-Aignan d'Orléans mentionne la circonscription administrative dont Pithiviers était le chef-lieu, la vicairie de Pithiviers, sous ce nom à tournure évidemment archaïque : *vicaria Petvarevsis*[1].

La liste des paroisses comprises dans cette circonscription, à la même époque, nous a été conservée dans un précieux manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Le nom de Pithiviers y figure sous cette notation abrégée : *Petver*[2].

Enfin, il convient de mettre sur le même rang que ces textes primitifs un passage de la chronique d'Orderic Vital, bien que ce chroniqueur anglo-normand ait écrit beaucoup plus tard. Lorsqu'il parle de la construction de la grosse tour de Pithiviers, en l'appelant *turris de Pedveriis*, tout porte à croire qu'il se borne à reproduire un souvenir d'enfance, un récit entendu sur les genoux de son père, le prêtre Odelerius d'Orléans, qui avait quitté tout jeune les bords de la Loire pour la Normandie, suivi Roger de Montgomery à la conquête de l'Angleterre et obtenu pour sa part de butin un domaine aux portes de Shrewsbury. On a donc là en réalité l'écho lointain d'un témoignage orléanais datant de la première moitié du XIe siècle[3].

Au contraire, il n'y a pas à faire état, au point de

---

1. *Antiquités historiques de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans*, par Hubert (Orléans, 1661, in-4°), preuves, p. 141.

2. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, XXXVII, p. 487 (d'après ms. 4929 du Vatican, f° 196 v°).

3. *Chronique d'Orderic Vital*, éditée par la Société de l'histoire de France, par Léopold Delisle, III, p. 416, et V, p. XXXII.

vue qui nous occupe, des vies de saint Grégoire et de saint Lié, dont on n'a que des copies relativement récentes. Les formes qu'elles donnent du nom de Pithiviers sont beaucoup plus modernes, les copistes orléanais ayant été portés naturellement à suivre les variations de l'orthographe locale.

Dans les chroniques et dans les chartes assez nombreuses de la fin du XIe siècle, qui concernent cette partie de l'Orléanais, les formes anciennes sont déjà altérées. Désormais on trouve *Peteveris*, *Piteveris*, plus souvent *Petveris*, *Pitveris*, et cette dernière désignation finit par prévaloir.

En résumé, l'ensemble de ces différents noms suppose une forme latine primordiale PEDEVARIUS ou PETEVARIUS.

Il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance de ce nom avec celui d'une ville de Grande-Bretagne, citée plus de 700 ans auparavant par le géographe Ptolémée qui écrivait dans la première moitié du second siècle de l'ère chrétienne. Cette ville s'appelait Πετουαρία, PETOVARIA, capitale de la nation des *Parisi*, au nord de l'embouchure de l'Humber[1].

Ce dernier nom a subi, d'ailleurs, dans le cours des temps, les mêmes déformations que celui de Pithiviers.

Ainsi la *Notice des Dignités*, sorte d'almanach de l'empire romain au commencement du Ve siècle, mentionne, parmi les fonctionnaires impériaux servant

---

1. *Géographie de Ptolémée*, éd. Didot, II, 3, 10. — *Petovaria* serait aujourd'hui ou Beverley ou Padrington, East-Riding, Yorkshire.

sous les ordres du *Duc des Bretagnes*, un *commandant de l'infanterie légère de* PETVERIA *en garnison à Derventio*[1].

Par la suite, ce nom de lieu a disparu de la carte d'Angleterre; mais, ainsi que beaucoup d'autres, il a survécu comme nom de famille. On trouve, au XVIIe siècle, un célèbre botaniste anglais appelé *James Petiver*, dont le nom a été donné à un genre de plantes de l'Amérique tropicale, *les Petiveriacées*[2].

A l'époque où écrivait Ptolémée, la Grande-Bretagne venait à peine d'être subjuguée par les Romains et elle résista longtemps à l'assimilation. Il est donc bien évident que la capitale des Parisces, *Petovaria*, portait alors un nom emprunté à la langue des indigènes, c'est-à-dire à un dialecte celtique.

Par suite, il est permis d'attribuer une origine semblable à la ville de Pithiviers et la forme latine *Petevarius* doit correspondre à un primitif gaulois PETOVARIOS.

La présence de deux villes du même nom sur les bords de l'Humber et sur les rives de l'Essonne n'a rien qui doive surprendre. Le fait n'est pas isolé; on peut le constater pour bien d'autres dénominations géographiques. Pour n'en citer que deux, les *Parisii* de Lutèce s'appelaient à peu de chose près comme les *Parisi* de *Petovaria*, et l'Essonne *(Exonia)* qui passe à Pithiviers avait son homonyme dans l'*Exonia*

---

1. *Notitia Dignitatum*, éd. Bœcking (Pars Occidentis, p. 146, n. 10 : *Præfectus muneri supervenentium Petveriensis Derventione*).

2. Voir *Biographie Michaud* et surtout *National Biography*.

(aujourd'hui l'Ex) qui arrose Exeter (jadis *Exoniæ castrum*).

Cela tient à ce que les Celtes d'Angleterre et ceux du continent parlaient des dialectes de la même langue. Il peut y avoir encore à ce fait une autre explication si, comme l'écrit Augustin Thierry, les anciens Bretons qui ont laissé leur nom à la Grande-Bretagne, étaient des émigrants venus de la région gauloise comprise entre la Seine et la Loire et qui avaient importé dans leur nouvelle patrie les noms de leur pays d'origine[1].

Dès le lendemain de la conquête, on sait que les Gaulois se résignèrent à leur sort. Jules César recruta chez eux ses meilleurs soldats et le pays se romanisa rapidement. Sous les règnes d'Auguste et de Tibère, la langue latine y avait pénétré partout, comme en font foi de nombreuses inscriptions, recueillies dans toutes les parties de la Gaule.

Le fait que Pithiviers porte un nom celtique doit donc faire remonter son existence aux temps qui ont précédé la conquête, c'est-à-dire à deux mille ans au moins.

Peut-être même son origine est-elle bien plus ancienne. Car on admet à présent que l'établissement des Celtes en Gaule aurait eu lieu au IXe siècle avant l'ère chrétienne[2]. C'est donc dans la période de huit cents ans qui s'est écoulée entre l'arrivée des Celtes et celle des Romains que doit se placer la fondation de Pithiviers.

---

1. Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, I, 20.
2. Ferdinand Lot, *Les Celtes* (*Revue encyclopédique*, 1898, p. 953 et s.)

On voit que, de l'âge du nom de Pithiviers, nous n'hésitons pas à déduire l'âge de la ville désignée par ce nom.

C'est, en effet, une règle générale; et, pour y admettre une exception, il faut que l'histoire fournisse la preuve authentique, ou bien que le nom actuel est d'importation récente, tels Châtres et Soisy-aux-Loges dépouillant leurs vieux noms sous Louis XIII pour prendre ceux d'Arpajon et de Bellegarde, ou bien, ce qui est beaucoup plus rare, qu'une localité s'est en quelque sorte déplacée, comme Vitry-le-François bâtie par François Ier pour remplacer Vitry-le-Brûlé et héritant de ses prérogatives.

Sous l'influence de ce dernier exemple, nous avions, il y a quinze ans, admis provisoirement, et non sans une secrète répugnance, que Pithiviers avait dû occuper jadis un premier emplacement qui en avait gardé le nom de Pithiviers-le-Vieil[1].

Nous avions été frappé de ce fait que pour un certain nombre de localités très anciennes, il existe, dans le voisinage de la ville actuelle, un village portant le même nom accompagné de l'épithète caractéristique de *vieil* ou *vieux*; par exemple Vieux-Laon et Vieux-Condé, Vieil-Évreux et Vieil-Beaugé, Vieille-Brioude et Vieille-Toulouse, Annecy-le-Vieil et Gien-le-Vieux. Le mot *vieil* n'offrant qu'un seul

---

1. *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers* (*Annales de la Société historique du Gâtinais*, 1885, p. 169 et s.). Après avoir démontré que le plateau, escarpé au nord et à l'est, où s'élève la ville de Pithiviers, était l'emplacement nécessaire d'une ville de défense et de refuge, nous ajoutions : On a même peine à s'expliquer qu'il n'ait pas été occupé de toute antiquité.

sens dans les dictionnaires de la langue française à toutes les époques, il semblait que chacun de ces villages indiquât l'emplacement primitif de la ville antique, dont la population avait pu chercher un nouveau refuge, à la suite de quelque calamité publique ou à cette époque d'insécurité absolue qui marque les débuts de l'anarchie féodale.

Cette hypothèse a été ruinée définitivement par une double remarque due à la sagacité de notre savant collègue et ami, M. Maurice Prou, dont la compétence est si grande en matière de noms de lieux. Tout d'abord, les monuments antiques, les inscriptions et les itinéraires fournissent la preuve incontestable que des villes, comme Toulouse, Évreux, Laon, ont toujours occupé la même position géographique. L'autre raison est d'ordre philologique. Malgré le silence des dictionnaires, il est maintenant établi que dans la toponymie française, si le mot latin *Vicus*, village, a donné Vicq, Vic, Vy (en composition dans Viévy, Neuvy), son diminutif *Viculus* a donné Viel, Vieil ou Vieu, conformément à la règle qui de *Spiculum* a fait Espiel et Épieu, et d'*Axiculum*, Aissel et Essieu.

De là ces noms très nombreux de Viel, Vieil, Vielle, Vieu, Vieux, qu'on trouve d'un bout à l'autre de la France, tantôt isolés, tantôt complétant d'autres désignations, et qui, comme les Courcelles *(Curticella)*, les Chevenelles *(Cabanella)*, les Escrennes *(Screonas)*, désignent invariablement de simples villages. De là, notamment, ce Viel-Saint-Rémy (Ardennes), dont le nom latin était *Vicus sancti Remigii*, et ce Vieuxviel (Ille-et-Vilaine), qui montre

jusqu'à l'évidence que *viel* n'a pas là le sens d'ancien, exprimé déjà par le premier thème du nom, mais bien celui de village[1].

La première fois qu'on peut distinguer dans un texte Pithiviers de Pithiviers-le-Vieil, en 990, cette dernière localité est appelée *curtis Pedeverius*. Or, *curtis* signifie village; c'est donc bien l'équivalent de *viel* au sens de *viculus*. Si l'on a retrouvé à Pithiviers-le-Vieil de nombreux vestiges de l'époque romaine, à Pithiviers même on a découvert dans les fouilles du Martroy des monnaies du siècle des Antonins. Cela prouve tout simplement que les différentes parties du territoire étaient occupées et habitées à cette époque. Puis la féodalité est venue qui a découpé le vieux municipe gallo-romain entre un certain nombre de seigneuries et de paroisses correspondantes, dont deux ont retenu l'ancien nom, sans que rien permette d'assigner à l'une une primauté d'origine par rapport à l'autre. Pithiviers-le-Vieil à côté de Pithiviers, Gien-le-Vieux à côté de Gien, représentent en définitive l'équivalent de ces doubles dénominations géographiques qu'on rencontre dans le département du Cher : Vierzon-ville et Vierzon-village, Aubigny-ville et Aubigny-village.

---

1. *Vieil*, au sens d'ancien, vient lui-même, non de *vetus* qui a donné *viez*, mais d'une forme populaire *veculus*, *veclus*, qui, tout comme *viculus*, *viclus*, a donné viel, vieil, vieus, vieux, en italien vecchio. Le mot *viculus*, au sens de village, se rencontre dans Cicéron et a été usité jusqu'en plein moyen âge.

III. Étymologie a écarter.

L'origine de Pithiviers ainsi éclaircie, il reste à trouver la signification de ce mot dans le langage des anciens Celtes.

Il semble que le problème soit déjà résolu. Une étymologie a été, en effet, proposée et acceptée par des auteurs considérables. Mais nous ne la croyons pas définitive et nous en dirons les raisons.

Zeuss, le père des études celtiques, en étudiant les noms de nombre dans sa *Grammatica celtica*, a remarqué que le mot *quatre* (sanscrit *catvâras*, lithuanien *keturi*, dorien τέτορες, éolien πέσυρες) se dit en irlandais *cethir*, en erse *ceathar*, tandis que dans les langues néo-celtiques du groupe breton, c'est en gallois *petguar*, puis *pedwar*, en cornique *peswar*, en breton armoricain *pevar*. Rapprochant de ces dernières formes le nom de la capitale des Parises de la Grande-Bretagne, Πετουαρία, il en a conclu que ce nom devait faire supposer une forme ancienne, *petuar* signifiant *quatre* en vieux breton. Ailleurs, il affirme que Πετουαρία vient de la forme *petuar* qu'il a ainsi reconstituée[1].

Cette hypothèse a été reprise par Roget de Belloguet dans son *Glossaire gaulois*[2], et c'est d'après ce dernier que nous l'avons mentionnée, en passant,

---

1. Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édition (Berlin, 1871, in-4°, pp. 36 et 317).

2. Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise; glossaire gaulois* (Paris, 1858, in-8°).

à titre de curiosité, dans notre *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*[1].

Whitley Stokes, dans son *Trésor de la langue celtique primitive*, fait figurer la forme primitive supposée *qetveres*, d'où il fait dériver les différents mots signifiant *quatre* en irlandais, en gallois, en cornique et en breton, et il cite à la suite le nom de la ville de Πετουαρία. Mais, plus prudent que ses prédécesseurs, il le fait précéder d'un point d'interrogation[2].

M. d'Arbois de Jubainville a abordé à son tour ce problème et, circonstance particulièrement intéressante pour nous, il l'a fait à propos de la publication dans les *Annales de la Société du Gâtinais*[3] du Cartulaire de Néronville, où il a relevé une ancienne forme du nom de Pithiviers, *Pidveris*. D'après lui, ce nom serait dérivé d'un primitif *Petuarios-Petuarius*, masculin pluriel du nom de nombre ordinal gaulois signifiant « *quatrième* », dont le féminin singulier expliquerait le nom de la ville de Πετουαρία. C'est, ajoute-t-il, le gallois moyen *petguared*, au masculin *pedueryd*, aujourd'hui *pedwerydd*. Enfin,

---

1. *Annales de la Société historique du Gâtinais*, III (1885), p. 169. L'année suivante, un anonyme a reproduit cette étymologie dans le *Livre des Pèlerins de saint Grégoire* (Pithiviers, 1886, p. 15), en ajoutant cette explication de son crû : « Serait-ce parce que Pithiviers avait quatre portes et quatre faubourgs? » Or, il y avait réellement cinq faubourgs, et, quant aux portes de ville, outre que le fait n'a rien de particulier à Pithiviers, le malheur veut qu'elles aient été établies quand la ville a été remparée sous Louis XI, ce qui nous éloigne un peu de l'époque celtique.

2. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, trad. Adalb. Bezzenberger, formant le tome II du *Vergleichendes Wœrterbuch der Indogermanischen Sprachen*, d'Augustus Fick (Gœttingen, 1894, in-8o), p. 58 et s.

3. Tome XIII (1895), p. 303 et ss.

pour expliquer qu'un nom de nombre ait pu être employé avec un sens géographique, il suppose que ce nombre ordinal a pu devenir un nom d'homme, de la même façon que le latin *Quartus* et, suivant un usage fréquent, passer ensuite de l'homme à la propriété[1].

L'explication est fort ingénieuse. Néanmoins, il reste à démontrer que des noms d'hommes de cette catégorie, rappelant le rang des différents frères dans la famille, sont devenus couramment noms de lieux.

En fait de noms d'origine numérale, on ne trouve guère sur la carte de la Gaule romaine que les noms signalés par Ernest Desjardins comme indiquant le voisinage d'une borne milliaire et la distance de certaines stations de voies antiques par rapport au chef-lieu dont elles dépendaient, distance exprimée en milles romains ou en lieues gauloises, suivant la région. Par exemple, pour le Gâtinais, Oison *(ad Octavum lapidem)* est située précisément à huit lieues gauloises de Pithiviers, et Trezan ou Trezin *(ad Tredecimum)*, à treize lieues gauloises d'Étampes. C'est à cet ordre d'idées qu'il faut rapporter les Thiers ou Quiers, les Quartes, les Sixte, les Septème, les Oytier, les Oizon ou Ozon, qu'on rencontre aux alentours de Lyon, de Reims, de Sens, de Bourges et de Marseille[2].

Mais tel n'est pas le cas pour Pithiviers. Il suffit

---

1. *Revue celtique*, avril 1897, p. 246.

2. Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine* (Paris, 1893, in-8o), IV, p. 227.

de jeter les yeux sur la carte pour voir que cette ville est à bien plus de quatre lieues gauloises des chefs-lieux des cités voisines. Il faut donc écarter aussi cette seconde hypothèse.

Si l'on tient à l'origine numérale du nom de Pithiviers, il serait préférable, suivant nous, de recourir à une troisième explication.

Le territoire d'un peuple gaulois était partagé en un certain nombre de *pagi*; ainsi, d'après les commentaires de César, celui des Helvètes en comprenait quatre. Leur nombre a même servi à désigner le peuple dont le nom est resté au Périgord et à la ville de Périgueux, car il est admis que le mot *Petrucorii* signifie « les quatre troupes » *(Petor, Petru* = quatre, et *corios* = troupe; comparez *cuire*, irland., et *heere*, all.)[1]. Dans le même ordre d'idées, aux deux extrémités de la Gaule, chez les *Osismii* d'Armorique comme chez les Trévires de la Moselle, on rencontrait un *pagus Tricurinus* ou *Trigorinus*, dont le premier a légué son nom à la ville de Tréguier *(Tricorium)*[2]. Un peuple du même nom, les *Tricorii*, occupait la vallée du Drac, au sud de Grenoble.

Quel qu'ait été le nombre des *pagi* du territoire des Carnutes, l'un d'eux et par suite son chef-lieu auraient pu être désignés par un numéro d'ordre et s'appeler « le quatrième ».

Mais, à notre humble avis, ces diverses explications pèchent par la base. Elles supposent toutes que

---

1. *Revue celtique*, 1890, p. 384.

2. En breton, *Treguer* est le nom du diocèse et de l'ancien *pagus*, et la ville s'appelle *Lantreguer*.

Πετουαρία se lit nécessairement *Petuaria*, alors que ce mot peut et doit se transcrire *Petovaria*. En effet, comme l'a remarqué Adolphe Pictet, dans la transcription des noms gaulois, le ου grec tient la place de *ov*. Par exemple, Ptolémée écrit Νουιόδουνον et Νουιόμαγος pour *Noviodunum* et *Noviomagus;* et de même, dans Strabon, Βελλουακοί doit se lire *Bellovaci* et non *Belluaci*.

D'autre part, Varron, qui était contemporain de la conquête des Gaules par Jules César, nous apprend que les Gaulois appelaient dans leur langue *Petor-ritum* une voiture à quatre roues. Si le mot quatre se disait en gaulois *petor* et *petru (Petor-ritum, Petru-corii)*, il n'est pas aussi sûr qu'il se disait *petuar*.

Enfin les mots *Petovaria, Petovarios*, peuvent seuls rendre compte des formes historiques *Petevarius, Pedeverius*, que nous avons rencontrées plus haut.

En adoptant cette lecture, on va voir que ces noms ne sont pas isolés et qu'ils appartiennent au contraire à une nombreuse famille de noms de lieux celtiques qui, pour n'avoir jamais été étudiée, n'en est pas moins digne de l'être.

C'est, à mon sens, de ce côté qu'il faut diriger les recherches pour trouver enfin la véritable étymologie de Pithiviers.

(Sera continué.) J. Devaux.

HISTOIRE DE L'ABBAYE
DE
FERRIÈRES EN GATINAIS
(VIe-XVIIIe SIÈCLES)

(Suite.)

CHAPITRE XXIV

DERNIERS ABBÉS COMMENDATAIRES. — NOMBREUX PÈLERINAGES. — BELLE SITUATION TEMPORELLE. — TRISTE ÉTAT SPIRITUEL. — JANSÉNISME ET FRANC-MAÇONNERIE. — FIN DE L'ABBAYE.

(1709-1790)

Quand l'abbé de Sainctot fut mort, le duc d'Orléans présenta au roi, pour lui succéder, Mathieu Philibert, sous-diacre du diocèse de Grasse et précepteur d'une de ses filles, le 1er novembre 1709. Le nouvel abbé reçut ses lettres de provision le 1er janvier 1710[1], et ses bulles arrivèrent de Rome au mois de juin suivant.

Étranger au gouvernement de l'abbaye, il ne vint même pas en prendre possession personnellement; il fit remplir cette formalité, en son nom, par Dom Nicolas de Guyenne, prieur. Rien ne fait connaître qu'il soit jamais venu visiter son bénéfice, qu'un religieux de grand mérite, D. Pierre Charpentier, régissait encore pour lui en 1742. Il mourut à Paris, le 8 mai 1749, âgé de 91 ans, et fut enterré dans l'église Saint-Eustache[2].

1. *Archives de l'Yonne*, G. 638, p. 137.
2. *Gallia christiana*, XII, p. 170.

Pendant ce long abbatiat de 40 années, la communauté bénédictine de Ferrières continua de mener une existence peu éclatante, mais régulière et féconde en mérites. Les doctrines mauvaises et la folle dissipation du siècle qui commençait n'y exercèrent d'abord aucune influence fâcheuse. Nul document ne nous apprend que la discipline monastique s'y soit relâchée; nous y trouvons, au contraire, des moines vertueux et fidèles à leur vocation, qui, malgré les modiques ressources que leur laissait la commende, trouvaient le moyen de pourvoir à leur entretien et de faire d'utiles aumônes.

Parmi ceux dont le souvenir a été conservé, il convient de nommer D. Pierre Charpentier, religieux instruit et fervent; après avoir rempli plusieurs charges dans sa congrégation, il vint finir ses jours à Ferrières. En 1742, peu d'instants avant qu'il mourût, on lui annonça que son neveu, avocat à Montargis, arrivait pour le voir : « Mes parents ne me sont plus rien, répondit-il; si je m'occupais d'eux en ce moment, mon salut en souffrirait. Dites-lui de prier Dieu pour moi[1]. » Paroles dignes de saint Benoit et de ses premiers disciples.

D. Jean-Baptiste Delafaux ne fut pas moins recommandable par sa ferveur et son austérité. Il avait rempli plusieurs charges dans diverses maisons, quand, vers la fin de sa vie, de douloureuses infirmités le firent cruellement souffrir. Il les endura

---

1. *Archives de l'Évêché d'Orléans*, Obituaire des moines de Ferrières, p. 11.

sans jamais se plaindre. Il avait été riche; quand il mourut, en 1747, il ne laissa aucun bien, ayant tout donné en aumônes.

Contemporain et ami de ces deux bénédictins, imitateur aussi de leurs vertus, D. Jean-Baptiste Gilles savait bien le grec et l'hébreu. Il écrivait correctement et rédigea, avec Dom Planchet, une partie de l'*Histoire de Bourgogne*, destinée à prendre place dans l'immense *Histoire des provinces françaises*, qu'avait entreprise la Société de Saint-Maur. Fatigué par ses travaux, il fut envoyé à Ferrières pour y prendre les eaux et rétablir sa santé. Après un séjour de quelques années, il y mourut, et fut enterré, avec plusieurs autres, dans la chapelle Sainte-Élisabeth[1].

Cette vie recueillie et laborieuse, éminemment favorable à la piété, édifiait les habitants de la ville et de la région gâtinaise. Ils venaient toujours en grand nombre aux sanctuaires vénérés de Notre-Dame de Bethléem et de Saint-Pierre, avec d'autant plus de confiance qu'ils les voyaient desservis par de plus saints religieux. Les pèlerinages furent très fréquents dans cette première moitié du XVIIIe siècle.

C'était surtout dans les jours de grandes calamités que la foi se réveillait plus ardente. Les actes publics ont conservé le récit, écrit par un témoin oculaire, du célèbre pèlerinage de Château-Landon, en 1719.

En cette année-là, une horrible sécheresse désolait le Gâtinais et ôtait tout espoir de récolte. « Ce

1. *Archives de l'Évêché*, Obituaire, p. 12.

voyant, les prieurs des quatre églises de Château-Landon firent vœu d'aller à Ferrières, avec les peuples de leurs paroisses, pour y demander la pluie. Beaucoup de monde jeûna la veille, et on partit le lundi matin, 19 juin, avec un ordre et une dévotion admirables. Quand on arriva à Ferrières, le prieur, D. Saulnic, reçut les pèlerins très solennellement, et fit sonner les grosses cloches. On chanta la messe dans l'église de Notre-Dame de Bethléem. On remarqua que pendant qu'on disait l'Évangile, il se forma un petit nuage, au rapport de ceux qui n'avaient pu entrer, car des gens de Ferrières avaient compté plus de 3,000 pèlerins. A peine la messe fut-elle finie que la pluie commença; et si l'on ne cria pas tout haut au miracle, chacun le criait dans son cœur. Presque tout le monde pleurait de joie. La pluie cessa cependant un peu quand nous partîmes. A la prière de mes habitants, j'étais venu les conduire à ce pèlerinage, et me joignis à ces Messieurs de Château-Landon. Aussitôt que nous arrivâmes dans notre église, sur les onze heures du soir, la pluie augmenta, et nous en eûmes abondamment[1].

» Certifié sincère et véritable,

» JULIEN LUCAS, curé de Chenou[2]. »

D'autres pèlerinages furent moins édifiants. Celui que la ville de Montargis avait fondé en 1619[3]

---

1. *Annales du Gâtinais*, II, p. 192.
2. Commune du canton de Château-Landon.
3. Voir au chapitre XXI.

s'était continué dans une grande dévotion pendant plus de cent ans. On venait en chantant des hymnes et des cantiques; la plupart des pèlerins portaient des cierges, et tous récitaient des prières. Les échevins de la ville payaient chaque fois douze livres pour les frais de l'office, et dix livres aux sonneurs[1]. Mais dans les derniers temps, ce pèlerinage avait dégénéré en une sorte de promenade populaire où les jeux et les divertissements avaient remplacé les pratiques religieuses. Il était devenu pour la ville une cause de grosses dépenses, et même l'occasion de graves désordres, dont nous ne connaissons pas le détail.

Pour ces motifs, le sieur Le Charron, prieur de Montargis, ne voulut pas se rendre « au lieu de rafraîchissement où le clergé, les receveurs, les marguilliers et le peuple l'attendaient, au retour de la procession de Ferrières. » Un procès-verbal fut dressé contre lui, et il fut condamné à une amende, le 14 juin 1737[2].

L'année suivante, le prieur de Ferrières refusa à son tour de venir recevoir la procession à son arrivée dans la ville. Ce fut le prétexte de la suppression définitive de ce pèlerinage.

Le conseil des receveurs et marguilliers de Sainte-Madeleine donna pouvoir au maire, Louis Gaillard des Aulnes, de solliciter l'agrément de l'archevêque de Sens pour être autorisé à le transformer en une simple procession autour de Montargis, et un service

---

1. *Bibliothèque nationale*, fonds Duchesne, vol. 74, p. 185 (publié dans les *Annales du Gâtinais*, II, p. 195).

2. *Archives de Montargis*, BB. 11. f° 60.

solennel dans l'église de ladite ville. Mgr Languet de Gergy, vu la gravité des motifs qui lui furent exposés, accorda la permission demandée. Dès lors la procession se fit dans les murs de la ville, et la messe fut célébrée dans l'église paroissiale, à l'autel de la Vierge, en présence du corps de ville, assistant à la cérémonie[1].

Les Bénédictins de Ferrières reçurent, vers ce temps, la visite de deux religieux de leur Ordre, Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand, qui allaient alors dans tous les monastères de France afin d'y relever ce qu'ils y trouvaient d'intéressant. Dans le livre où ils ont inscrit leurs observations, ils font une description élogieuse de celui de Ferrières. « La relique la plus précieuse qu'on y conserve, écrivent-ils, est une partie du corps de saint Aldric; et la pièce la plus curieuse est un ancien ciboire d'ivoire, dans lequel on conservait autrefois le Saint-Sacrement[2]. »

Dom Beaunier, autre religieux voyageur, qui vint à Ferrières une vingtaine d'années plus tard, dit à peu près les mêmes choses. Il ajoute : « Cette abbaye est à la présentation de M. le duc d'Orléans, comme étant située dans son apanage. Elle a été fondée par Clovis en 507, et c'est la 40e maison unie à la Congrégation de Saint-Maur. Elle paye 800 florins en cour de Rome, et a un revenu de 8000 livres pour la mense conventuelle[3]. »

---

1. *Archives de Montargis*, BB. 13, f° 47.
2. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, p. 175.
3. *Recueil historique des Évêchés et Abbayes de France*, p. 247.

Un grave accident survint, en 1739, au grand clocher de plomb, élevé un siècle auparavant par Dom Morin, en la place de celui qu'on attribuait à Charles le Chauve. Par suite sans doute d'un vice de construction, toute la partie supérieure de ce clocher s'écroula subitement. Cette énorme masse de matériaux, bois et plomb, tombant sur la nef latérale de l'église, l'écrasa entièrement. Dans les années qui suivirent, on employa une somme de 3000 livres à la réparation de ce désastre[1]; mais ce travail fut fait d'une manière défectueuse : le nouveau clocher penchait sensiblement; il demeura dans cet état jusqu'à sa démolition définitive, en 1793. Quant au collatéral, ruiné par sa chute, il ne fut jamais rebâti. On ferma par un mur l'ouverture des arcades qui le séparaient de la grande nef, noyant dans la maçonnerie les piliers romans, encore visibles à l'intérieur. Il ne resta de cette partie de l'église que la *porte papale*, et ses chapiteaux, conservés à cause de leur caractère historique.

L'abbé Philibert étant mort, Barthélemy Onic fut nommé par le roi Louis XV à la commende de Ferrières, le 27 mai 1749, sur la présentation du duc d'Orléans, auprès duquel il remplissait les fonctions d'aumônier et de secrétaire[2]. Il appartenait au clergé de Paris et était commandeur de l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare. Il reçut ses bulles d'investiture en même temps que ses lettres de provision, le 10 octobre suivant[3], et prit possession de

1. *Archives nationales*, Q[1] 589.
2. *Gallia christiana*, XII, p. 170.
3. *Archives de l'Yonne*, G. 46, f° 139.

son bénéfice le 23 du même mois, pour le conserver jusqu'à sa mort arrivée en 1780. Cet abbé, qui résidait à Paris, vint raremant à Ferrières.

Le commencement de son abbatiat fut marqué par quelques événements heureux. En 1749, un bienfaiteur dont le nom est demeuré inconnu donna une robe en drap d'or, du prix de 60 livres, pour en parer la statue de Notre-Dame de Bethléem[1].

L'année suivante eut lieu le changement du maître-autel dans l'église abbatiale. Les religieux de Saint-Maur trouvaient trop modeste celui qui était placé sous la coupole, depuis de longues années. Grâce à plusieurs dons qui leur furent faits dans ce but, ils en érigèrent un nouveau d'une grande valeur, encore existant. Il est construit à la romaine, tout en marbre très fin veiné de rouge, qui ne se trouve plus. Le tabernacle sort d'une carrière plus précieuse encore, et le surmonte magnifiquement. Cet autel fut solennellement consacré quelques années plus tard (1755), par l'archevêque de Sens, Paul d'Albert de Luynes, au milieu d'un grand concours de peuple.

Au point de vue matériel, jamais l'abbaye ne fut plus prospère. Les rois la protègent; tous ses domaines sont loués à prix élevés, et ses revenus régulièrement payés. Cependant elle entre dans une période d'abaissement manifeste, qui doit aboutir à une fin prochaine et inévitable. Comme un chêne séculaire, dont les racines ne trouvent plus dans le sol épuisé la sève nécessaire à sa vie, tandis que ses rameaux jadis si vigoureux s'inclinent tristement,

---

1. *Archives de l'Évêché d'Orléans*, Registre des bienfaiteurs, p. 14.

dépouillés et vaincus par le poids des années, notre vieille institution bénédictine languit, entraînée vers sa ruine par une irrémédiable décadence. Les causes de cet état de choses sont multiples.

Le XVIIIe siècle avait commencé la seconde moitié de son cours. Dans la société frivole et impie de ce temps, dont la philosophie hostile au Christianisme a détruit la foi et corrompu les mœurs, il ne reste plus de place pour les généreux sacrifices et les fortes vertus des âges précédents. Les théories à la mode ont pénétré jusque dans les cloîtres; la prière et la pénitence n'y sont plus guère comprises; peu à peu le relâchement a succédé à l'exacte observance de la discipline, la mollesse à l'austérité monacale; les vocations deviennent plus rares, l'oraison moins fervente, la nourriture plus recherchée, l'amour des distractions plus impérieux, et la vie plus dissipée. Dans ces moines dégénérés, on ne trouve presque plus rien de ce qui faisait le mérite des vrais enfants de Saint-Benoit.

La congrégation de Saint-Maur elle-même, qui pendant plus de cent ans avait fait refleurir la Règle bénédictine dans un si grand nombre de monastères, semblait réduite à l'impuissance. Les supérieurs éprouvaient de toute part une résistance qui, pour être respectueuse dans sa forme, n'en demeurait pas moins invincible. C'était le signe avant-coureur de cette Révolution qui allait tout renouveler et tout purifier dans une sanglante expiation.

Les Archives du Loiret contiennent plusieurs grosses liasses de papiers relatifs à cette époque. Ce sont des baux, actes de mutations, ventes, achats,

locations de biens de toute sorte[1], qui montrent quelle activité existait alors dans les transactions, avec quel soin et quel ordre étaient réglées les affaires temporelles. Il y a peu à glaner pour l'historien dans cette énorme paperasserie. De son examen sort cette impression que le souci des intérêts matériels était fort grand, et l'emportait sur la recherche des biens spirituels. On trouve encore dans ces actes la preuve indéniable des atteintes portées aux constitutions établies par la Réforme de Saint-Maur. Celle-ci prescrivait l'abstinence rigoureuse, défendant l'usage de la viande et du poisson, en tout temps, sauf en cas de maladie. Or il résulte de pièces nombreuses que, durant le dernier demi-siècle de leur existence, les moines de Ferrières mangeaient habituellement du poisson. Ils avaient sans doute obtenu dispense; mais les premiers bénédictins ne l'auraient certainement pas demandée.

Le 12 septembre 1750, le bail du droit de pêche des grand et petit étang de Ferrières fut renouvelé, pour neuf années, avec charge d'entretien par les preneurs, moyennant le prix de 180 livres, pour chaque année, et une quantité déterminée de poissons, à remettre à Messieurs les Religieux, en plus du prix[2].

La pêche de la partie du Loing appartenant à l'abbaye était affermée en deux lots. Le premier, depuis la fontaine du Boutoir jusqu'au perthuis de Retourné, fut loué par adjudication moyennant

1. *Archives du Loiret*, fonds de Ferrières (série H.).
2. *Archives du Loiret*, ancien casier 20 D., dossier 2, cote 4.

180 livres; l'autre, plus considérable, depuis le perthuis de Retourné jusqu'au moulin de la Goulette, fut concédé pour neuf ans à Louis Morizot, de Souppes, moyennant 300 livres par an, à charge de fournir aux religieux, en leur cuisine, douze livres de poisson par semaine, à déduire sur le prix du bail, savoir : brochets et perches, à cinq sous la livre, et tous les autres, à quatre sous, plus dix livres de brochets par an, sans réduction de prix[1].

Le bail des trois étangs que le couvent possédait sur la paroisse de Rosoy, l'étang Neuf, celui des Champs et celui des Moines, portait les mêmes stipulations. Ils étaient loués à plusieurs pêcheurs, solidairement, moyennant un prix de 200 livres par an, « plus 30 carpes que les religieux choisiront dans le premier coup de filet, à chaque pêche, plus la moitié du brochet pris, plus enfin le plus beau brochet, qui sera offert à Monsieur l'abbé[2].

A ce relâchement dans les austérités monastiques, s'ajoutaient d'autres causes de décadence, plus graves, parce qu'elles tendaient à détruire la foi dans l'autorité doctrinale de l'Église et l'obéissance aux supérieurs légitimes, ces deux bases de toute vie religieuse.

Ce fut le Jansénisme qui introduisit ces deux sources de perdition, au XVIIIe siècle, dans plusieurs Congrégations importantes, notamment dans celle de Saint-Maur. Nous trouvons des preuves de son existence à Ferrières. Bien qu'il n'existe aucun acte

---

1. *Archives du Loiret*, série H., même dossier, n° 6.
2. *Idem*, n° 9.

mentionnant une adhésion formelle aux doctrines de cette hérésie, on reconnaît manifestement son influence dans la manière d'agir d'un certain nombre de religieux, dans leur tendance à un rigorisme mal compris, conséquence des doctrines de Jansénius, et surtout dans leur répugnance pour la célébration du sacrifice de la messe et pour la communion.

De 1720 à 1760, il y eut à Ferrières plusieurs moines qui ne voulurent recevoir que l'Extrême-Onction avant de mourir. Dom François Lhuillier, né à Orléans, fut un homme instruit, connaissant très bien les langues grecque et hébraïque. Il écrivit plusieurs traités sur la Religion; mais par un sentiment exagéré de son indignité, où il est difficile de ne pas reconnaître une inspiration janséniste, il descendit de l'autel pendant les douze dernières années de sa vie, et se réduisit à la communion laïque, par esprit de pénitence. Il mourut en 1753.

En 1772, Dom Jean-Baptiste Simonnot fut atteint de fièvres malignes; dans le cours de sa maladie, qui fut assez longue, il refusa toujours de recevoir les sacrements, et mourut sans les avoir reçus, à l'âge de 51 ans[1].

Les conditions d'existence dans lesquelles les monastères avaient vécu si longtemps étaient alors profondément modifiées. La piété, l'obéissance aux lois de l'Église, l'austérité de la pénitence y existaient à peine. Il ne leur restait que leurs biens, dont les revenus étaient exigés avec plus de rigueur que

1. *Archives de l'Évêché d'Orléans*, Obituaire, pp. 12 et 14.

jamais. Ces revenus servaient autrefois à entretenir une communauté nombreuse et fervente, à répandre dans la contrée d'innombrables bienfaits, à exercer une hospitalité généreuse, et à soulager toutes les misères humaines. Maintenant les populations ne les voient plus employés qu'à entretenir le luxe d'un abbé commendataire, presque toujours étranger au pays, et à nourrir quelques moines dont elles ne comprennent plus l'utilité. Aussi leur affection pour les institutions monastiques diminue peu à peu. Le peuple n'a plus foi à la vocation religieuse; il regarde d'un œil d'envie les grands biens des moines, et leur suscite sans cesse des procès. Vienne le cataclysme final, il se précipitera avec avidité sur les riches abbayes, pour se partager leurs dépouilles.

En 1770, les religieux de Ferrières eurent à soutenir un procès contre le duc d'Orléans, apanagiste du duché de Montargis, pour la possession d'une bande de terrain longeant les murs d'enceinte de leur monastère. Après de longues contestations et plaidoiries, ils finirent par obtenir gain de cause[1].

Ils en eurent un autre, en 1772, contre les échevins et habitants de Ferrières, au sujet de certains droits de pacage contestés, dans les terres qui touchaient au grand étang[2]. On comprend, en lisant le mémoire juridique de l'avocat de la ville, quelle animosité existait entre les deux parties. Celui-ci s'exprime sur le compte des religieux avec une aigreur exagérée sans doute, mais qui n'est, dans une certaine me-

1. *Archives du Loiret*, ancien casier 20 D., dossier no 7.
2. *Archives de Montargis*, FF. 6, p. 62.

sure, que l'expression des sentiments publics à leur égard.

Pendant la longue vieillesse de l'abbé Onic, le monastère de Ferrières s'affaissa de plus en plus. Le nombre des moines diminua; la discipline se relâcha chaque jour davantage. Attaqué par les uns, défendu par les autres, il subit le sort de toutes les institutions croulantes, qui n'ont plus assez de force pour se faire craindre, ni assez de vertus pour se faire respecter.

Les bâtiments claustraux, que la parcimonie de l'abbé commendataire empêchait d'entretenir, participaient à la déchéance générale. Charles Carré, garde de la maîtrise des eaux et forêts de Montargis, fut envoyé pour examiner l'état où ils se trouvaient. Il constata que le pignon du dortoir des religieux menaçait ruine, et qu'une partie de la muraille formant la clôture conventuelle s'était écroulée[1]. On ne fit cependant aucune réparation, et ce mauvais état empira dans les années suivantes.

L'abbé Onic mourut en 1780, dans un âge très avancé, à Paris, où il demeurait presque toujours. Il laissa la situation financière de son abbaye fort embarrassée par suite de sa négligence; il l'aggrava encore davantage en léguant, par son testament, 450 livres de rente viagère à Melchior Maire, son domestique, et à Marie André, sa cuisinière, rentes à prendre sur les revenus de son bénéfice. Il y eut de grandes difficultés pour liquider cette succession. Plu-

1. *Archives nationales*, Q[1] 589.

sieurs procès en surgirent, dont le plus clair effet fut de dévorer une notable partie des ressources du monastère[1].

L'abbé Onic eut pour successeur Léonard Sahuguet d'Espagnac, né à Limoges, en 1707, et successivement prieur de Lorris, puis abbé de Notre-Dame de Palais[2], en 1743. Il était vicaire-général de Sens et abbé de Sainte-Colombe[3], dans cette dernière ville, quand le roi Louis XVI le pourvut de l'abbaye de Ferrières au commencement de 1780.

M. d'Espagnac était un homme intelligent et bon écrivain. Il reste de lui un livre de « Réflexions sur l'abbé Suger et son temps[4] ». Quand il eut pris possession de son abbaye, il fut tout d'abord effrayé de la situation où il la trouva, tant à cause des réparations considérables à effectuer qu'à cause des embarras provenant de la succession de son prédécesseur. Afin de remédier à cet état de choses et éviter de grands frais, il s'adressa directement au roi. D'accord avec les religieux, il lui exposa, dans un mémoire, que les bâtiments du monastère étaient trop nombreux pour leurs habitants; que leur réparation entraînerait des dépenses énormes; et qu'en conséquence il serait plus utile d'en supprimer une partie pour ne conserver que ce qui était nécessaire; d'autre part, que les procès en cours avec la succession Onic imposaient des charges ruineuses au monastère; il

---

1. *Archives nationales*, T. 316[2].
2. Abbaye cistercienne, au diocèse de Limoges.
3. *Archives de Seine-et-Oise*, série II. (prieuré d'Essonne).
4. Londres, 1780, in-8.

suppliait donc humblement le roi d'évoquer en son Conseil toutes les difficultés nées ou à naître sur ce double sujet.

Cette requête fut admise; par un arrêt rendu au Parlement, le 27 avril 1780, le roi approuva les conclusions de ce mémoire et évoqua toutes ces affaires en son Conseil[1].

L'abbé d'Espagnac n'eut pas le temps de donner suite à ses projets. En témoignage de l'estime qu'il lui portait, le pape Pie VI lui avait accordé un indult lui donnant pouvoir de conférer, pendant dix ans, les bénéfices, cures et prieurés des monastères de Sainte-Colombe et de Ferrières, dont il était abbé; cet indult avait été confirmé par lettres patentes du 7 octobre 1780, quand il fut frappé de mort subite, peu de temps après, au commencement de 1781, étant âgé de 74 ans.

Le quatre-vingtième et dernier abbé de Ferrières fut Jean-Antoine d'Agout, déjà chanoine de Paris, vicaire-général de Pontoise et abbé commendataire de Bonneval[2]. Il avait été depuis peu de temps promu à l'évêché de Pamiers, quand un décret royal lui concéda l'abbaye de Ferrières. Ses lettres de provision datent du mois d'avril 1781[3]. En mettant Mgr d'Agout en possession de la commende de Ferrières, Louis XVI, instruit par son prédécesseur du mauvais état des bâtiments, lui imposa l'obligation de prélever annuellement une somme de

---

1. *Archives nationales*, X1a 8829, f° 194.
2. Abbaye bénédictine, au diocèse de Chartres.
3. *Archives de l'Yonne*, G. 657, p. 142.

4000 livres sur son bénéfice, pendant vingt ans, pour faire des réparations proportionnelles à cette somme. Dans un mémoire très sagement conçu, l'abbé d'Agout exposa au roi que mettre un si long espace de temps pour réparer ces édifices finirait par les ruiner tous, et entraînerait une dépense dont on ne pouvait pas prévoir le chiffre. Il concluait en demandant l'autorisation d'emprunter une somme de 40000 livres, jugée suffisante pour faire tous les travaux sans interruption. Un devis fut dressé par le sieur Lerch, architecte. Il se monta à la somme indiquée. Mgr d'Agout fut autorisé à l'emprunter au denier 20, avec hypothèque sur la mense abbatiale, sur laquelle on prélèverait en outre l'intérêt de cette somme, avec un amortissement annuel de 2000 livres[1]. Quant à la rente viagère à payer aux domestiques de M. l'abbé Onic, elle fut arrêtée à la somme de 325 livres.

Ces affaires étant ainsi réglées, on commença les travaux de restauration qui furent conduits très activement, du moins pendant les premières années. Tout fut entrepris à la fois, aussi bien les ouvrages de gros œuvre, comme reconstruction de murailles, réfection de toitures, que les réparations intérieures, ameublement et décoration. Il existe, aux Archives nationales, de nombreux mémoires des entrepreneurs de ces travaux, indiquant en détail ce qui fut exécuté. La plupart furent soldés; rien ne mentionne que les autres l'aient été[2].

---

1. *Archives nationales*, V5 1279, fo 103.
2. *Archives nationales*, T. 316[2].

On remit aussi en bon état plusieurs chemins; la montagne Saint-Lazare, qui était fort escarpée, fut abaissée; les communications de Ferrières avec Montargis furent par là rendues plus faciles.

Mgr d'Agout, retenu par d'autres soins, venait rarement à son abbaye. Il en avait délégué l'administration à son vicaire-général, M. de Viriot. Quant à l'exploitation des biens, surveillance, payements et recouvrements des revenus, ils étaient faits par son régisseur, Martin Delay. Les comptes administratifs dressés chaque année par cet homme d'affaires subsistent encore[1]. Ils sont clairs, faciles à comprendre, et présentent un tableau fort net de la situation matérielle de l'abbaye durant ses dernières années. Jamais elle ne fut plus prospère et plus fructueuse pour l'abbé commendataire. Afin d'en donner un aperçu, nous avons choisi le compte de 1785; ceux des autres années, de 1781 à 1789, en diffèrent peu[2].

Les recettes se divisent en neuf chapitres; la plus importante est celle qui provient des anciens fiefs ou domaines, loués à bail; elle se monte à 19231 livres. La coupe annuelle des vastes bois appartenant au monastère rapporte 12000 livres; les belles prairies du Loing et de la Cléry sont affermées 5764 livres. Diverses censives, droits féodaux, locations, ventes de produits et autres, complètent ces revenus qui atteignent la somme totale de 48624 livres.

Au chapitre des dépenses de la même année, la pension des religieux est inscrite pour 9371 livres;

---

1. *Archives nationales*, T. 316².
2. Voir pièce justificative XXX (comptes de l'année 1785).

le traitement de plusieurs curés, pour 1086 livres; les décimes et oblations, pour 2707 livres; l'intérêt et amortissement des 40000 livres empruntées, pour 3000 livres; les réparations aux édifices, pour 1521 livres; enfin, le réglement de diverses charges, pour 800 livres; le tout forme un total de 18485 livres.

Si on retranche cette somme de dépenses obligatoires de la recette générale, on voit que l'abbaye de Ferrières laissait entre les mains de son possesseur un profit net de 30000 livres dont il disposait à son gré, le plus souvent sans utilité pour son monastère et sans avantage pour la ville et le pays.

On comprend dès lors pourquoi cette commende était recherchée avec tant d'empressement par d'avides abbés de cour, qui multipliaient les intrigues auprès des princes afin de l'obtenir. On comprend aussi comment les populations gâtinaises en sont arrivées à se désaffectionner de leur vieille abbaye, jadis tant honorée. Sans faire la distinction nécessaire entre les moines, réduits à la pension strictement indispensable pour leur subsistance, et l'abbé, usufruitier de tous les biens monastiques, elles voyaient avec regret et envie ces vastes domaines exploités par un régisseur, qui en ramassait durement les revenus, afin de les envoyer à un inconnu.

Aucun partage, judiciaire ou amiable, n'avait jamais été fait, à Ferrières, entre la mense abbatiale et la mense conventuelle, depuis sa mise en commende. L'abbé, nommé par le roi, entrait en pleine possession de tous les biens, rentes et profits du monastère, sans distinction. Il payait aux religieux

une pension annuelle, pourvoyait peu ou point à l'entretien des édifices, et s'appropriait le reste. Nous avons vu, par diverses indications, notamment par le compte de 1785, que cette pension variait de 8000 à 9000 livres. Avec cette somme, les moines ne devaient pas seulement suffire à leurs besoins personnels, nourriture, vêtements, etc., mais il leur fallait encore acquitter les charges claustrales, dépenses du culte, acquit des fondations, secours aux pauvres, et autres. Aussi voit-on, à cause de l'insuffisance des ressources, leur nombre diminuer d'années en années. Ils n'étaient plus que 11 en 1786, et 9 en 1789. Leurs aumônes étaient aussi moins abondantes, et parfois cessaient entièrement. En 1783, ils furent contraints de solliciter « un arrêt leur permettant de surseoir à la distribution de vin et de fèves qui était faite le jeudi saint dans leur couvent[1]. »

Un mal plus grave que la pauvreté attrista les dernières années de la malheureuse abbaye. Se cachant sous le manteau de la philanthropie, un grand nombre « de gens bien élevés », selon le mot de Voltaire, nobles, fonctionnaires, militaires, bourgeois, et même membres du clergé séculier et régulier, s'étaient affiliés à la franc-maçonnerie, en grande faveur à la fin du XVIIIe siècle. Les papes Clément XIII, en 1738, et Benoit XIV, en 1751, avaient bien anathématisé les sociétés secrètes. Mais, sous le faux prétexte qu'en France une bulle papale n'avait pas force de loi tant qu'elle n'avait pas été enregistrée

1. *Archives nationales*, E. 745, no 74.

par le Parlement, et qu'en effet le Parlement avait refusé d'enregistrer les bulles de ces deux papes, les francs-maçons français, laïcs et ecclésiastiques, feignaient de n'être pas obligés en conscience de se conformer à l'autorité qui les condamnait.

C'est à l'abri de ce subterfuge que le couvent de Ferrières eut le triste honneur de voir plusieurs de ses moines entrer dans la franc-maçonnerie. Ils formèrent une *loge monastique* qui prit le nom de *Sainte-Émilie*. Loin de cacher leur titre de maçons, ils s'en faisaient gloire. Dom Carlier, qui fut le *vénérable* du nouvel *atelier*, fondé en 1786, se faisait adresser dans l'abbaye même les *planches* (règlements) du Grand-Orient. Deux ans plus tard, la loge Sainte-Émilie comptait quatre adeptes, sur les neuf religieux de la communauté : D. Bingaut, vénérable, D. Pillet, D. Gallet et D. Williaud[1]. La funeste illusion de ces moines dévoyés en fit des schismatiques et des apostats; car la franc-maçonnerie, dès son origine, fut la révolte contre Dieu et ses lois. On le verra bientôt par la conduite que tinrent ceux de Ferrières.

Cependant notre vieille abbaye bénédictine touchait à sa fin. Elle glissait sur la pente de plus en plus rapide qui entraîne les institutions, comme les hommes, au terme de leur existence. L'histoire de ses derniers jours est presque inconnue; il y règne ce silence profond et terrible qui précède ordinairement les grandes catastrophes.

---

1. J. Doinel, *Discours sur la Franc-Maçonnerie orléanaise*, p. 18.

Les symptômes de décadence qui se montraient dans le monastère n'étaient qu'une faible image de l'immense mouvement de dissolution qui précipitait la France vers sa ruine. La royauté, le parlement, la noblesse, le clergé même, toute cette société de la fin du XVIIIe siècle était en pleine désorganisation.

Enfin la Révolution éclata. Le 2 octobre 1789, un décret de l'Assemblée nationale mit les biens des établissements religieux à la disposition de la nation; bientôt, le 5 février 1790, les vœux monastiques furent déclarés dissous, les cloîtres ouverts, et les moines rendus à la vie civile, avec faculté toutefois de continuer, s'il leur plaisait, la vie religieuse.

Ceux de Ferrières usèrent d'abord de cette tolérance; nous les trouvons encore dans leur couvent, au milieu de cette même année 1790. Malgré la violence de l'orage révolutionnaire qui grondait de toute part, ils recevaient les pèlerins qui venaient implorer l'assistance du ciel aux sanctuaires de leur abbaye, comme aux jours les plus calmes des siècles précédents.

Au mois de juin 1790, plusieurs paroisses y vinrent en procession, parmi lesquelles Nemours et Montargis. Aucune ne mit plus de solennité à cet acte religieux que celle de Château-Landon. Un nombreux clergé, prêtres, porte-châsses et porte-bannières, s'avançait précédé de deux tambours, avec une escorte de six hallebardiers et de douze porte-torches, et suivi d'une foule innombrable de fidèles. Un convoi de petits pains, fabriqués à Château-Landon, venait en dernier lieu; précaution très utile, car l'affluence du peuple fut telle que le pain manqua aux boulan-

geries de Ferrières. Le cortège fut reçu sur le seuil de l'église Saint-Pierre par Dom Barré, prieur, au son de toutes les cloches; et, le soir, le retour des pèlerins fut accueilli dans leur ville par des salves de mousqueterie. La municipalité avait fait, quelques jours auparavant, consolider les ponts et réparer les chemins que devait suivre le pèlerinage[1]. Toutes les dépenses, se montant à 179 livres 10 sous, furent couvertes au moyen d'une quête qui avait rapporté 218 livres[2].

Ce fut le dernier rayon de soleil dans le ciel assombri de Ferrières. Sous la pression des lois de plus en plus dures, votées par l'Assemblée nationale, ses derniers moines se dispersèrent définitivement, vers la fin de la même année 1790. Ils n'étaient plus qu'au nombre de neuf, en comptant parmi eux le vénérable curé de Saint-Éloi, église paroissiale de la ville. C'étaient : D. Barré, prieur; D. Duchauffour, curé de Saint-Éloi; D. Delaforge, D. Bordier, D. Hardy, D. Bingaut, procureur; D. Pillet, D. Gallet et D. Williaud. Ces quatre derniers, affiliés aux loges maçonniques, montrèrent par leur conduite combien l'esprit qui les inspirait était contraire à leur vocation. Ils quittèrent l'habit monacal et rentrèrent dans la vie séculière; Bingaut devint plus tard caporal de la garde nationale de Montargis. Quant aux autres, ils demeurèrent fidèles à leurs vœux. Dom Barré eut la consolation de mourir avant qu'on le chassât de son cher couvent;

---

1. *Annales du Gâtinais*, VIII, p. 332.
2. Voir pièce justificative XXXII (comptes du pèlerinage de 1790).

il fut enterré, le dernier, dans la chapelle Sainte-Élisabeth. Ses quatre frères quittèrent tristement leur antique asile, et allèrent abriter leur douleur, avec leurs espérances, chez quelques gens de bien, sous le regard de Dieu, en attendant des jours meilleurs qui ne devaient se lever, pour plusieurs, que dans l'éternité. Dom Bordier mourut à Montargis, estimé de tous; Dom Delaforge, après le rétablissement de la religion en France, fut curé de Paucourt[1], puis aumônier de l'hospice de Montargis, et mourut chanoine honoraire en 1835.

Le dernier abbé de Ferrières, Mgr d'Agout, émigra en Angleterre, avec son vicaire-général, M. de Viriot, et y mourut à une époque inconnue[2].

Qui pourrait dire la douleur de ces confesseurs de la foi, lorsque du fond de leur retraite ils entendirent les cris du peuple ameuté, pillant leur couvent, dévastant leurs églises, et assistèrent aux funérailles de leur Ordre, dont les membres les plus vénérés périssaient sur l'échafaud ou dans l'exil!

Ainsi finit l'abbaye de Ferrières; elle eut 1300 ans d'existence; la Règle de saint Benoit y fleurit pendant plus de dix siècles; période immense dans les choses humaines!

Sans doute, dans le cours de si nombreuses années, elle fut témoin de plusieurs fautes et compta dans son sein quelques moines coupables. Mais on doit le dire bien haut, ce ne furent que de rares exceptions. La vérité est que la discipline monas-

---

1. Près Montargis, dans la forêt.
2. *Archives nationales*, T. 316[1].

tique y fut presque constamment observée, et, même dans les mauvais jours, avec une certaine régularité. L'Obituaire du monastère constate que les 90 religieux qui y moururent, depuis la Réforme de Saint-Maur jusqu'à sa suppression, sauf quelques-uns, furent pieux, humbles, laborieux, très réguliers, et vraiment dignes de leur vocation[1].

L'abbaye de Ferrières a eu assez de gloire et a pratiqué assez de vertus pour mériter l'oubli de quelques égarements; elle a donné à l'Église et à la France assez de bienfaiteurs, de savants et de saints, pour qu'on lui pardonne d'avoir abrité dans ses édifices, aujourd'hui à demi-ruinés, quelques fils moins dignes de leur mère.

L'homme impartial, que n'égare aucune passion, contemplera toujours avec respect ces nobles vestiges d'un temps que nous ne comprenons plus; car il y verra les restes d'une grande Institution qui a rempli sa tâche à travers les siècles.

---

1. *Archives de l'Évêché d'Orléans,* Obituaire, passim.

ÉPILOGUE

(1790-1900)

L'histoire de l'abbaye de Ferrières finit au jour où ses derniers moines l'ont quittée pour n'y plus revenir, vers la fin de l'année 1790. Il n'est pas cependant sans intérêt d'apprendre ce que sont devenus ses édifices, si longtemps témoins de leurs prières et de leurs travaux, durant le dernier siècle qui vient de s'écouler.

L'Assemblée nationale, en décrétant la suppression des Ordres monastiques, avait ordonné que tous leurs biens seraient vendus au profit de la nation. En exécution de cette loi, et sur le commandement du Directoire de Montargis, le Conseil général de la commune de Ferrières fit faire un inventaire exact de toutes les possessions de l'abbaye; puis les ayant divisées par lots, il procéda à leur vente par adjudications successives. Tous ces vastes biens, terres labourables, forêts, prairies, vignes, bâtiments d'exploitation et maisons de ville, furent vendus au profit de la nation, ou plutôt, au profit de leurs acquéreurs, pour une poignée d'assignats. Ce fut une curée générale; de tous côtés on se précipita sur ces propriétés avec une avidité scandaleuse. La plupart des premiers acheteurs, incapables de payer immédiatement le prix de leurs acquisitions, les repassèrent à d'autres plus riches. Presque tous les actes de ces transactions ont disparu; il a été impos-

sible de retrouver les procès-verbaux des adjudications faites au nom de la nation. On dirait que les détenteurs de ces biens monastiques éprouvent une sorte de honte à dévoiler l'origine de leur fortune, tant a été grand le gaspillage qui fut fait de ces riches dépouilles.

Quand il s'agit de vendre l'abbaye elle-même, ses églises et leurs ornements, ce fut chose différente. La municipalité de Ferrières comprit mieux ses véritables intérêts; le sentiment religieux qui animait la plupart de ses membres, lui inspira le désir de les conserver. Le Conseil général de la commune, assemblé le 15 août 1790, sous la présidence du maire, Pierre Humbert, adressa au Directoire du département du Loiret une requête motivée, contenant les trois demandes suivantes[1] :

La Commune de Ferrières,

1° Considérant que l'église paroissiale Saint-Éloi est fort éloignée du centre de la ville, tandis que celle des Bénédictins se trouve en son sein et est très fréquentée, la réclame pour en faire sa paroisse, ainsi que les reliques, ornements et cloches qui y servent; elle demande aussi qu'on lui conserve la chapelle dédiée à la Sainte Vierge, qui s'y trouve jointe, et pour laquelle les habitants et la province ont la plus grande vénération, si bien que, dans le courant de juin dernier, il y est venu en procession un grand nombre de paroisses, parmi lesquelles furent Montargis et Château-Landon[2] ;

2° Considérant que la maison des Bénédictins et l'abbatiale lui seraient d'un grand avantage pour y établir un presbytère, une maison d'éducation, un hôtel de ville, un siège pour le

---

1. *Registres municipaux de Ferrières*, année 1790.
2. Voir pièce justificative XXXIV (Délibération pour l'Église).

juge de paix, des greniers, et une halle pour les foires, la Commune demande qu'on les lui conserve[1];

3° Considérant enfin qu'il serait avantageux pour le bien public de conserver les reliques et reliquaires qui appartenaient aux ci-devant religieux; que la confiance particulière que la province a donnée aux dites reliques est un motif de plus pour qu'elles soient gardées; et qu'on ne pourrait pas les enlever sans que le peuple se porte à des excès que la Municipalité ne serait jamais dans le cas de réprimer, elle demande qu'on les lui laisse, ainsi que l'ornement d'or et d'argent complet, s'engageant à payer la valeur intrinsèque des reliquaires d'argent, ceux de cuivre ou de bois étant demandés gratuitement[2].

Suit l'énumération des dits reliquaires, après pesées et estimation faites par le ministère du sieur Edme Fauchon, maître orfèvre à Montargis, expert désigné :

1. Une grande statue de la Vierge, d'argent massif, pesant 23 marcs et 5 onces[3];

2. Une petite statue de la Vierge, également d'argent, pesant 1 marc et un gros et demi;

3. Une petite châsse, dénommée de saint Pierre, pesant 4 marcs 1 once et 6 gros;

4. Un coffre, dénommé du nom de saint Aldric, recouvert d'une feuille d'argent, estimée 4 marcs 5 onces et 2 gros et demi;

5. Une tête d'argent, dénommée sous le nom de sainte Montaine, estimée 6 marcs 5 onces et 7 gros et demi.

---

1. *Registres municipaux* (Délibération du 15 août 1790).

2. *Registres municipaux* (Délibération du 15 avril 1791).

3. En 1790, l'once équivalait à environ 31 grammes et le marc à 8 onces. Cette statue pesait donc 5 kilos 860 grammes. Le calcul est le même pour les autres objets.

Les objets de cuivre et de bois étaient :

1. Un bâton de chantre, recouvert d'une feuille d'argent;
2. Deux chandeliers de cuivre argenté;
3. Deux coffres de bois, revêtus d'étoffe, et renfermant des reliques;
4. Un autre coffre en cuivre et bois;
5. Un autre, en forme de cœur, en cuivre.

Cette dernière requête était signée du maire et de tous les membres du Conseil[1]. On lit parmi ces noms celui d'un certain Pelvilain qui s'intitule curé. Il est complètement inconnu; on voit seulement, par sa présence, que les moines avaient quitté leur abbaye avant cette époque.

Au mois de novembre suivant (1791), les administrateurs du district de Montargis envoyèrent à Ferrières le sieur Petit, commissaire délégué, pour procéder à la concession des édifices et objets demandés. Pendant les années qui suivirent, il ne fut plus question de leur vente ni de celle des bâtiments conventuels.

Mais la Révolution suivait son cours avec une violence toujours grandissante. Les passions populaires en étaient arrivées à commettre les excès les moins justifiés. Vers la fin de 1793, des fanatiques, excités par les orateurs des clubs, se portèrent vers l'abbaye que rien ne protégeait plus. Les églises furent pillées; toutes les cloches furent descendues

---

1. C'étaient : Brigaux, maire; Pelvilain, curé; Lesguillon, receveur; Fanchon, Pommereau, Soyer, Godard, Mollon, Boucheny, Bureau, Poirier, Guillaumet, Lequatre, Audebert; Chartier, secrétaire-greffier.

et brisées, sauf une seule; les logis claustraux furent dévastés de fond en comble; la bibliothèque fut dispersée, ses manuscrits lacérés; les ornements sacerdotaux déchirés par une foule en délire. On ne respecta même pas les saintes reliques, dont quelques-unes disparurent. Puis on ramassa tous ces débris, et, pendant plusieurs jours, on en fit des feux de joie sur la place publique. Quant aux sanctuaires, jusqu'alors tant honorés, ils subirent de déplorables profanations. L'église paroissiale Saint-Éloi fut convertie en une fabrique de salpêtre; la chapelle Saint-Fiacre, en un magasin à fourrages; celle de Bethléem, plus outragée encore, devint une salle de danse. La grande église Saint-Pierre fut transformée en un temple de la Raison, et servit de lieu de réunion pour le club populaire de la ville[1].

C'est pendant que s'accomplissaient ces scènes de pillage et de désordre qu'une femme pieuse, nommée Marie Julien, épouse du gardien de la prison, sauva de la destruction la statue miraculeuse de la Vierge de Bethléem. Elle l'enleva secrètement de la chapelle et la cacha dans son armoire sous des linges blancs. Quand les mauvais jours furent passés, elle la rendit au curé de la paroisse qui plus tard la remit à son ancienne place.

Au milieu des terribles agitations de ce temps, les premiers votes de la municipalité furent méconnus. Sur de nouveaux ordres expédiés par le Directoire départemental, l'abbaye fut mise en vente définitive-

1. Notes de M. Ronceray, de Ferrières (1837).

ment. Elle fut adjugée tout entière, églises, maison abbatiale et logis conventuels, à la dame Duboutoir, veuve d'un avocat qui avait été maire de Montargis en 1781[1]. Cette femme l'acquit pour la somme de 30,000 francs, payables en assignats; au cours où ces papiers étaient alors estimés, cette somme représentait un prix dérisoire de 5000 ou 6000 francs, pour valeur de tous ces édifices. Son fils aîné, le sieur J. Duboutoir, ardent jacobin, était dans ce temps la terreur de Ferrières par l'exaltation de ses opinions et la cruauté de son caractère. Il entreprit aussitôt la démolition du monastère dont il avait juré de ne pas laisser pierre sur pierre.

Il s'attaqua d'abord au clocher central de l'église abbatiale, qui fut rasé; il en vendit la charpente et tous les ferrements. Quant au plomb qui le couvrait, il en fit don à la patrie, « voulant, disait-il, qu'il fut transformé en balles destinées aux Prussiens. » Cet homme allait achever son œuvre de barbarie quand il fut arrêté par la mort. Sa mère, intimidée par le cri de la réprobation publique, n'osa pas, pour le moment, aller plus loin. C'est seulement en 1810 que, pressée par le besoin d'argent, elle livra les principaux bâtiments du monastère aux démolisseurs, pour en vendre les pierres. Le palais abbatial, le grand cloître tout entier, une partie du petit, et divers logis claustraux furent successivement abattus, et leurs matériaux vendus. Cette destruction, qui cessa seulement vers 1830, n'enrichit pas son auteur.

---

1. *Archives de Montargis*, BB. 2, p. 10.

La dame Duboutoir tomba dans une extrême pauvreté; n'ayant même plus un asile pour s'abriter, elle fut recueillie par charité dans une dépendance du couvent, qui ne lui appartenait plus. Elle y mourut misérablement, justifiant une fois de plus la parole d'un célèbre hérésiarque, « que les biens de l'Église n'avaient jamais fait que des mendiants de ceux qui s'en étaient emparés[1]. »

Quand le Concordat de 1801 eut rétabli en France la religion catholique, l'église Saint-Pierre, heureusement sauvée, fut rendue au culte et devint l'église paroissiale de la ville. Elle était dans un état lamentable. Les curés qui se succédèrent à Ferrières consacrèrent toute leur activité, leurs soins et leurs ressources à sa réparation. Ils surent intéresser à leur œuvre des personnages influents. Grâce au caractère artistique de plusieurs de ses parties, elle fut classée au nombre des *monuments historiques* de France, et le gouvernement en décida la restauration complète, en 1864. Ce travail fut magnifiquement exécuté, sous la direction de M. Jules Lisch, architecte de l'État. Aujourd'hui, plus belle, plus honorée que jamais, elle a recouvré son antique splendeur, digne d'abriter longtemps encore la piété des fidèles.

En même temps, la chapelle de Notre-Dame de Bethléem était aussi purifiée, embellie et rendue au culte. Elle sert d'annexe à la paroisse et d'oratoire pour les pèlerinages. Son clocher monumental, de 130 pieds de haut, rongé par la vétusté, s'écroula

---

1. Luther, *In Sympociacis*, c. IX.

subitement, le 22 février 1839, et écrasa sous ses ruines le tiers de la nef. La dévotion des habitants de Ferrières répara promptement ce malheur. La nef fut reconstruite, sans le clocher, et la chapelle mise dans l'état de décente simplicité où on la voit actuellement.

Du monastère proprement dit, il reste le logis conventuel, comprenant jadis la salle capitulaire, le réfectoire et la cuisine, en bas, avec les dortoirs au-dessus; la chapelle Sainte-Élisabeth, avec une partie du petit cloître; et enfin, au levant, le grand corps de bâtiment où étaient l'infirmerie et l'hôtellerie, avec la bibliothèque et la chambre des convers, à l'étage supérieur; il sert maintenant de mairie et de maison d'école.

Un riche et généreux habitant de Ferrières, M. Lemesle, acheta ce qui restait de l'abbaye aux successeurs de la veuve Duboutoir; il y installa une maison d'éducation pour les jeunes filles, sous la direction des sœurs de Saint-Paul de Chartres. Plus tard, en 1860, l'évêché d'Orléans fit l'acquisition de l'abbaye. Mgr Dupanloup y fonda, en 1875, une école ecclésiastique secondaire qui n'eut qu'une existence éphémère.

A travers toutes ces vicissitudes, le culte de Notre-Dame de Bethléem n'a jamais cessé d'être en honneur à Ferrières, comme le flambeau radieux que le souffle des plus violentes tempêtes est impuissant à éteindre. Il a pu paraître moins fervent dans certains jours; mais la confiance des fidèles les a toujours ramenés vers son antique sanctuaire. Il semble qu'il est donné à notre époque de le voir

renaître, et surpasser même en éclat ce qu'il fut au temps passé. L'ère des pèlerinages est ouverte de nouveau. De nombreux chrétiens y viennent chaque année de tous côtés apporter l'hommage de leurs prières. Par un bref du 6 juillet 1896, Léon XIII a attaché une indulgence plénière à la visite de cet oratoire; il voulait ainsi solenniser le XIVe centenaire du baptême de Clovis qui, d'après la tradition, reconstruisit la chapelle de Bethléem, incendiée par les Huns. Enfin la consécration la plus haute vient d'être donnée à la statue miraculeuse et au sanctuaire où elle est vénérée. Sur le vu de la supplique que lui ont adressée Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et M. Guildoux, doyen de Ferrières, Léon XIII lui a accordé l'insigne faveur du *couronnement papal*. C'est le suprême honneur rendu « au sanctuaire connu par son antiquité, célèbre par des prodiges, fréquenté enfin par le concours des pèlerins. » Un bref du 12 mai 1898, émané du chapitre de Saint-Pierre de Rome, à qui il appartient de prononcer sur les demandes de ce genre, avec l'approbation du pape, avait autorisé ce couronnement, en en déterminant les conditions. Il eut lieu le mardi 6 septembre 1898. Ce fut une des plus grandioses manifestations religieuses dont notre pays ait été témoin. Dix mille pèlerins, quatre cents prêtres, quatre évêques prirent part à cette imposante solennité, qui couronne dignement cette monographie.

Abbé Eug. Jarossay.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Charte fausse de Clovis Ier.

Le roi rappelle l'apparition de Bethléem et donne aux ermites de ce lieu tout ce qu'il possède dans le Gâtinais, pour le salut de son âme.

Vers 508.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Clodoveus rex Francorum, notum fieri volo omnibus sancte matris Ecclesie fidelibus, quod cum certior factus fuerim de pietate sacelli Bethleemitici fundati in honore Dei Genitricis a Saviniano et Potentiano, ... Potino, Paterno, et aliis ex Christi discipulis, ... idque per charissimum Remigium, Rhemorum pastorem, qui mihi illud verum esse pro certo affirmavit, et ita evenisse : cum scilicet Christus ascendisset cœlum, Petrus et alii Domini apostoli per totum orbem terrarum dispersi sunt, quemadmodum et LXXII alii discipuli; ex quibus cum aliqui in Gallias venissent, de quibus Savinianus, Potentianus, Potinus et alii antrum sive cellulam in pago Wastinensi construxerant in qua possent vota Domino reddere, et preces fundere, et ipsis itaque orantibus sub nocte magnus splendor totum locum..... ortus est, quidquid divinum habebat in se, et inter hec ecce nascentis Christi, Virginis, et Joseph imagines in aere apparent, quemadmodum etiam bos et asinus quos Christi nativitati adfuisse..... Angelique..... carmen natale Christi Domini concinentes : Gloria in excelsis Deo. Ostendens Deus se hoc in loco velle venerari quibus rationibus, et quotidianis que in eo fiunt miraculis. Ego, duce Spiritu sancto, cognos

cens loci angustias tantam fidelium illuc affluentium multitudinem continere non posse, pro mea in Dei matrem, quam humiliter in hoc sacello precatus sum, pietate, statui pro Regia liberalitate templum augustum et majus construere in honore Apostolorum principum Petri et Pauli, cujus, antequam discederem, fundamenta jeci, et quod postea, Deo favente, perficiam; et quia in dicto sacello, cellula, seu antro beate Marie de Bethleem inveni anachoretas juste et pie viventes, pro remedio et salute anime mee et filiorum meorum, dedi illic quidquid in Wastinio possidebam. Quibus etiam dedi jus nundinarum sive ferie, die beatorum Apostolorum in junio, vel quando evenerit. Que autem dedi, volo esse pro sustentatione servorum Dei et pauperum. Manumisimus etiam in eorum gratiam et fecimus liberos esse omnes oppidi in quo habitant incolas, tam natos quam nascituros, tam mares quam feminas, qui in banlieva dictorum anachoretarum vel servorum Dei vitam degent. Quam regia auctoritate vidimus, quamque ita examinari volumus, a vado Turelle usque ad nemus et ad terram que dicitur Groletum, usque ad terram de Brovilla, usque ad terram que dicitur Campus Girauldi, et ab illo Campo Girauldi, sicut via vadit que dicitur Mali Consilii, usque ad aquam que dicitur Clareia, usque ad terram et nemus quod dicitur Morini Casneti, usque ad vallem que dicitur Vallis Goardi, vadens usque ad fontem Bultorii, et a fonte Bultorii usque ad Lupam, et sicut aqua que dicitur Lupa currit, usque ad predictum vadum Turelle. Quod ne obliviscantur posteri, hoc scribere volui, omnibusque testari me hoc prepotenti Deo pro meis peccatis obtulisse, quemadmodum beate Dei Matri et Apostolorum principibus. Data sunt hec in antro Bethleemitico, presentibus Morilico abbate, anno..... Remigio Rhemorum antistite, Eraclio Senonensium presule, indictione.....

(Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 769).

II.

Diplôme de Charles le Chauve.

L'empereur confirme les privilèges et les donations faites à l'abbaye de Ferrières par Louis le Débonnaire, son père.

10 mai 841.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratia Dei rex, omnibus fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ, in regno nostro, tam presentibus quam futuris. Cum petitionibus servorum Dei annuimus sanctisque locis vel nova dona concedimus, vel vetera confirmamus, ut credimus, divinam nobis conciliamus clementiam, providemusque salutis ac pacis nostræ stabilimento. Sciat itaque vestra diligentia quod adiit majestatem culminis nostri venerabilis abbas Lupus, ex monasterio quod vocatur integre Bethleem, vulgo Ferrarias, et ostendit quod, præter alia privilegia quæ prisci reges loco cui præesset contulissent, beatæ memoriæ pater noster Illudowicus serenissimus ac piissimus imperator indulserit ut monachi ex eodem cœnobio, quandocunque suo migrante abbate, licentiam de seipsis haberent alium eligendi; quandiu talis in eis inveniri potuisset qui secundum regulam sancti Benedicti eundem locum gubernare sufficeret; et ut sublata gravi necessitate monachi illic regulariter vivere possent, et pro firmitate ejus imperii et incolumitate ipsius ac prolis ejus Dominum libentius exorarent; contulerit etiam gloriosissimus idem imperator monasterio Ferrariensi villam sancti Judoci, sitam in pago Pontiu, super fluvium Quantiam, in loco qui dicitur Schaderias, cum omnibus ad eam jure et legaliter pertinentibus, ut in dominatione et regimine rectorum cœnobii Ferrariensis perpetuo consistens utilitatibus monachorum ita deserviret, ut quicquid residuum esset hospitalitati quæ peregrinis illic solemniter exhibetur, in usus fratrum assidue caderet; harum utrarumque rerum præcepta domini patris nostri præ manibus habens, supplicavit memoratus abbas ut quod patris nostri confirmasset clementia,

nostra innovaret mansuetudo. Præterea flagitavit ut immunitatis edicta priscorum principum..... cum reverentia nominandi domini patris nostri auctoritate denuo firmaremus. Regiam igitur secuti consuetudinem, et circa patris nostri actus nostrum declarantes affectum, præcipueque divinæ retributionis intuitu, præfato abbati et congregationi eius, quod poscebat indulsimus; scilicet, ut post abbatis ipsius exessum potestatem habeant alium qui tamen idoneus sit eligendi, et prædicta cella sancti Judoci ad subsidium monachorum in regimine maneat Ferrariensis abbatis, ut sicut Ferrariensem cellam ita etiam sancti Judoci juste et rationabiliter disponere valeat et gubernare. Præcipientesque iubemus ut nullus judex publicus aut aliquis ex fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, ac nostris in ecclesiis, aut villis, aut agris, seu quibuslibet possessionibus prædictarum cellarum aliquam præsumat violentiam facere, aut quaslibet injustas occasiones inferre, aut aliquid quod ad lesionem ipsorum sanctorum locorum pertineret irrogare; sed quicquid ex eis fiscus noster sperare potuerat, totum nostra largitione quam pro nomine Domini et æterna remuneratione fecimus, in usus proficiat pauperum et stipendia monachorum, ut servos Dei in præfatis cœnobiis habitantes, pro nobis et pro nostra posteritate ac stabilitate regni nobis a Deo commissi, ipsum delectet intentius exorare. Atque, ut hæc autoritas nostris futurisque temporibus, Deo protegente, inconvulsa valeat permanere, manu propria illi suscripsimus, et anuli nostri impressione eam jussimus roborari.

Signum Karoli *(Monogramme)* gloriosissimi regis.

Meginarius notarius ad vicem Hludovici recognovi.

Datum VI idus maii anno primo, Xristo propitio, regni domini Karoli gloriosissimi regis, indictione [tertia].

Actum Atiniaco palatio [nostro in Dei nomine] feliciter. [Amen.]

(Original parchemin aux *Archives dép. du Loiret*, série H; publ. par Dom Morin, *La naissance miraculeuse de N.-D. de Bethléem*, et par Paul Quesvers, au tome III de la nouvelle édition de Dom Morin, p. 176).

III.

Diplôme de l'empereur Charles le Chauve.

L'empereur confirme les possessions de l'abbaye, et promet à Loup Servat, son abbé, de lui rendre la celle de Saint-Josse-sur-Mer.

27 décembre 844.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Karolus, Dei gratia rex, etc. Cognoscat omnium fidelium nostrorum diligentia quod venerabilis abbas et monachus Lupus monasterii Bethleem sive Ferrarias, ex voto fratrum suorum monachorum, supplicavit nostræ clementiæ ut servitia facientibus preceptum concederemus ut ipse quandiu viveret predictum cœnobium cum omnibus quæ ad ipsum pertinent quiete regeret, et post ipsius abbatis excessum liceret monachis ejusdem loci ex ipsis eligere abbatem. Has petitiones propter amorem fidelis servitii ejusdem abbatis, ac conversationem fratrum ejus, maximeque propter consequendam Dei gratiam libenter implevimus. Itaque memoratum cœnobium et cuncta que ad ipsum pertinent Lupo abbati et successoribus ejus monachis regulariter electis gubernandum permittimus, omniumque secularium ab eo a nobis impetrando avertimus intentionem. Quicumque eorum illud postulaverit, noverit suos conatus irritos futuros; unde et episcopis privilegium facere concessimus ut voto nostro ipsorum etiam auctoritate firmata, nemo deinceps non profuturum sibi laborem præsumat. De cella quoque sancti Judoci, quam beatæ memoriæ dominus et pater noster Hludovicus serenissimus augustus contulit prefato monasterio et nos quadam necessitate Odulpho comiti dedimus, decernimus atque sancimus ut cum aliud eidem comiti dederimus, aut cum ipse obierit, mox ad potestatem monasterii Ferrariensis revertatur. Atque ut predictos Dei servos, pro nobis et pro conjuge et prole nostra et pro stabilitate regni, delectet Deum indesi-

nenter orare, pro iis beneficiis sibi a nostra majestate indultis, et ut hoc præceptum plenum semper vigorem obtineat, ei nostra manu subscripsimus, et annuli nostri impressione id jussimus roborari. Signum Caroli, gloriosissimi regis. Datum IV calendas januarias, anno IV Christo propitio regni domini Caroli, gloriosissimi regis, indictione VII. Actum apud urbem Turonum, in monasterio sancti Martini, in nomine Dei feliciter. Amen.

(Original parchemin aux *Archives dép. du Loiret*, série H; — publ. par Dom Bouquet, *Recueil des historiens*, VIII, p. 443, et dans *Gallia christiana*, XII).

IV.

Lettre de Guy, abbé de Ferrières.

Il confesse ses torts à l'égard de plusieurs monastères dont il était abbé, et déclare vouloir les réparer.

973.

Ego, in Dei nomine, Wido abbas ex monasterio sancti Pauli Cormaricense, seu ex monasterio sancti Salvatoris Villa-Lupæ, sub ejus patrocinio degente, nec non ex monasterio sancti Petri Ferrariensis, atque ex monasterio sancti Albini Andecavensis, notum fieri cupio omnibus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus, tam presentibus quam futuris, qualiter locis in meo regimine consistentibus omni affectione atque conamine consulere velim. Ego siquidem quondam bonis omnibus affluens, prosperitatibus sæculi fulgens, cuncta postponens, tirocinio Christi me mancipans, monasticum ideo sumens onus; sed secularibus præpeditus negociis, insuper inimici tentationibus instigatus multimodis susceptum monasticum ordinem non, ut decebat, hactenus custodivi, sed plurimis interlabentibus culpis prævaricavi. Denique loca in meo regimine consistentia quæ debuerunt, bona pro posse augendo, ad meliora provehi, plurima

inde subtrahens, quæsivi ad ima relabi. Nunc vero, pænitudine ductus, quod minus peregi, supplere cupio. Hortante quoque Widone episcopo, avunculo meo, nec non domni abbatis Hycmari impulsu, quin potius divino instinctu, terram quam de his locis, pro nefas! sustuli, benigno animo illis reddo; fecique hanc scriptionem, ut, si quispiam inlicite aliquid tenet, quod ego ei maligno depravatus consilio contuli, jam non audeat retinere. Hoc quoque scriptum fratri meo Gaufrido, Andecavorum comiti, direxi, qui gratante animo eum manu propria firmavit, fidelium quoque manibus roborandum esse decrevit. Signum Widonis abbatis, qui hanc editionem fieri jussit; signum Widonis episcopi; signum domni Hycmari abbatis; signum Nefingi episcopi; signum Gaufredi comitis; signum Marcoardi; signum Rainaldi; signum Warini, et aliorum XXII.

(D'après Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, III, p. 624).

V.

Diplôme de Philippe Ier.

Le roi supprime plusieurs charges injustes imposées à l'abbaye par ses prédécesseurs.

18 mars 1070[1].

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, etc. Ego Philippus, Dei gratia rex Francorum, notum fieri volo sanctæ matris Ecclesiæ fidelibus tam præsentibus quam futuris, quoniam Gualterius, abbas loci qui vocatur ab antiquis Bethleem, sive Ferrarias, fundati in honore sanctæ Dei Genitricis, Petrique beati apostolorum principis, mei præsentiam adiit, quatenus malas consuetudines quas predecessores mei injuste terris

1. Sur la date, voy. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, p. 296.

ejusdem loci immiserant auferrem, et ad salutem et honorem Ecclesiæ in melius transmutarem, obnixe deprecans. Cujus precibus condescendens, pro salute animæ meæ antecessorumque meorum, condono omnes consuetudines quas prædecessores mei et ego hactenus habuimus in omnibus terris ejusdem loci, præter emptionem vini, et in terra quæ dicitur Burciacus, et si opus clausionis mei fuerit, præpositus meus veniens ad abbatem, impetrata prece, non pro consuetudine, carrariam faciet bonorum illorum qui ultra Lupam fuerunt. Ut autem præceptum istud firmum permaneat, signo caracteris mei ibidem et sigillo meo, præsente curia meorum procerum, jussi corroborari. Signum Simonis; signum Hugonis, fratris regis; Rodulfi comitis, Rotgerii comitis, Alberti, Ussonis vicecomitis; signum Galterani camerarii, Adelelmi constabularii, Guillelmi, Balduini dapiferi, Aistici coqui, Milonis orphani; signum Philippi Francorum regis. Anno M° L° XX°, indictione VIII, epacta sexta, concurrente cyclo lunari IV, mense martio, XV calendas aprilis, feria quinta, anno XII Christo propitio regni domini Philippi regis. Datum et actum civitate Parisina. Eustachius subscripsit ad vicem Petri cancellarii.

(Original parchemin aux *Archives dép. du Loiret*, série H; — publ. dans *Gallia christiana*, XII).

VI.

Bulle de Pascal II.

Le pape confirme les possessions du monastère, et les place sous la protection du Saint-Siège

11 novembre 1103.

Paschalis, servus servorum Dei, in Christo filio suo Atgerio, reverendissimo abbati Ferrariensis seu Beethlemitensis monasterii, quod in honore beatæ Dei Genitricis Mariæ et beatorum

apostolorum Petri et Pauli sacratum est, ejusque successoribus regulariter promovendis, in perpetuum. Piæ postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatenus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulata vires indubitanter assumat. Quia igitur dilectio tua ad sedis apostolicæ portum confugiens, ejus tuitionem devotione debita requisivit, nos supplicationibus tuis clementer annuimus, et beati Petri monasterium cui, Deo auctore, præsides, cum omnibus ad ipsum pertinentibus sub tutelam apostolicæ Sedis, more predecessorum nostrorum, excipimus, sicut devotio tua postulavit, quod videlicet monasterium sanctæ memoriæ quidam venerabilis dux, Wandebertus nomine, antiquitus ædificasse, et rerum suarum muneribus ditasse cognoscitur.

Per præsentis igitur privilegii paginam, apostolica auctoritate statuimus ut quæcumque prædia, quæcumque possessiones idem venerabilis Wandebertus eidem monasterio contulit, et quæcumque ad ipsum aliorum fidelium legitimis videntur donationibus pertinere, quæcumque etiam in futuro concessione pontificum, liberalitate principum, vel oblatione fidelium juste atque canonice poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant : sane quandam cellam sancti Judoci, quæ sita est in pago Pontivo, super fluvium Quantiam, in loco qui dicitur Schaderias, cum omnibus ad se jure et legaliter pertinentibus, quatenus in dominatione et regimine rectorum memorati cœnobii Ferr. sive Bethle. perpetuo persistens sancimus, cum ecclesia S. Eligii, quæ est in prospectu ejusdem monasterii, et ecclesia S. Martini de Curtemaudo, ecclesia S. Victurii de Fontaneto, ecclesia S. Amandi de Bursiaco, et rebus omnibus atque possessionibus. Obeunte te nunc ejusdem loci abbate vel tuorum quolibet successorum nullus alius qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars sanioris consilii secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam elegerint. Electus vero benedictionem et cœtera more prædecessorum nostrorum obtineat. Decernimus ergo ut nulli hominum liceat idem monasterium neque rectores ejus cum fratribus a Deo sibi commissis temere perturbare, aut ejus possessiones

auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis exactionibus fatigare, sed integra omnia conserventur eorum pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt usibus omnimodis profutura. Quidquid præterea immunitatis, quidquid libertatis seu donationis a pontificibus hujus sanctæ Romanæ Ecclesiæ, vel ab aliis archiepiscopis, episcopis, vel catholicis regibus, et cœteris fidelibus monasterium hactenus obtinuisse cognoscitur, ratum firmumque habemus. Si qua sane ecclesiastica vel secularis persona hanc nostræ constitutionis, etc.... Datum Laterani, per manum Johannis, S. R. E. diaconi cardinalis, III idus novembris, indictione XII, pontificatus domini Pascalis II anno V.

(*Bibliothèque nationale*, ms. lat. 12670, f° 130; — publ. dans *Gallia christiania*, t. XII).

VII.

Diplôme de Louis VI.

Le roi confirme tous les droits de l'abbaye de Ferrières, et détermine l'étendue de la banlieue où elle peut les exercer.

1127 (ou 1132[1]).

In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, in perpetuum. Notum fieri volumus omnibus sancte matris Ecclesie fidelibus, tam futuris quam presentibus, quatenus venerabilis abbas Henricus, loci qui vocatur ab antiquis Bethleem, sive Ferrarias, fundati in honore sancte Dei genitricis Marie et beati Petri, apostolorum principis, nostri presentiam adiit, quatenus eandem libertatem quam Ferrariensis ecclesia habuit et libere obtinuit, sicut banliva

1. Sur la date de cet acte, voy. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, p. 231.

predicte ecclesie dividitur, et omnes consuetudines quas bone memorie pater noster Philippus rex, pro anima sua et antecessorum suorum animabus, monasterio Ferrariensi concessit, regia auctoritate concederemus et confirmaremus humiliter deprecans. Cujus humilitati precibusque condescendens, pro salute anime mee, et prenominati patris mei, et filii mei, et antecessorum meorum animabus, concedo regiaque auctoritate confirmo eandem libertatem atque dignitatem semper fore permansuram, nec unquam finituram, quamdiu Deus ecclesiam suam durare voluerit, quam Ferrariensis ecclesia in honore Dei et beate Marie et beati Petri consecrata, semper habuit atque libere obtinuit. Et hoc quoque volo auctoritate fore firmum et stabile et usque in ultimum diem seculi mansurum irreprehensibile, quatenus nulli regum, nulli consulum, nulli principum, nulli prepositorum, nulli vicariorum, nulli teloneoriorum, et, ut omnia breviter simul comprehendam, nulli persone sive instanti future, infra metas banlive Ferrariensis morem vel aliquam consuetudinem quantumlibet parvam, preter pedagium, liceat accipere, et emptionem vini de illa terra que dicitur Bursiacus. Et si opus clausionis castelli mei fuerit, prepositus meus veniens ad abbatem impetrabit prece, non pro consuetudine, carrarium boum illorum qui ultra Lupam fuerint. Nulli etiam hominum intra metas banlive Ferrariensis alicui persone subjecte vel insubjecte domino abbati, vel ceteris ejusdem loci monachis, pro nullo forifacto, neque pro rapto, neque pro furto, neque pro aliquo morticinio, aliquam vim, vel aliquam injuriam, sine voluntate abbatis, liceat facere vel inferre, sed omnia voluntate abbatis et monachorum, judicioque curie eorum finiantur. Supplicavit nobis idem venerabilis abbas ne aliquis reus qui repertus fuerit intra banlivam Ferrariensem, seu in villa, seu in tota terra predicte ecclesie, pro nullo commisso a nemine judicetur vel puniatur, nisi a ministris et servientibus ecclesie, quibus id officii ab abbate eiusdem ecclesie est injunctum, nec abbas vel monachi aut eorum homines ab ecclesia cui serviunt judicandi, coacti susceptione judicii curias adeant aliquorum, neque per alicujus potestatem, abbas cum omnibus Ferrariensis ecclesie, si qua inter eos querela emer-

serit in causam intret, nec aliquis eos adversus abbatem deffendere audeat, vel tueri, nec servientes, nec burgenses vel homines Ferrariensis ecclesie, preter abbatem et monachos, quisque regum vel prepositorum ad suam curiam distringendos aut judicandos puniendosque, ne compellat, nullaque etiam persona omnino potestative mansionaticum in monasterio exigat, aut servis vel ancillis prefati monasterii calumniam inferre vel ex eis portionem presumat exigere. Et si contigerit aliquem hominem liberum, sive de nostris, sive alterius dominionis aliquam ex ancillis ecclesie in uxorem ducere, prefata ecclesia infantes eorumdem, nullo prohibente, habeat, et more ecclesiastico in perpetuum possideat. Nos vero personam ejus honorare cupientes, predictam totius terre sepedicte ecclesie, cum omnibus supradictis, consuetudinem, sicuti bone memorie pater noster rex Philippus prefato monasterio concessit, et ut ipse venerabilis abbas Henricus a nobis postulavit, pro Dei amore, et redemptione anime mee et anime filii mei Philippi et antecessorum meorum animabus, benigne concessimus. Banliva vero Bethleemicensis, sive Ferrariensis, quam longa, quam lata sit, cunctis volo esse notum. Illa autem, me laudante, me consentiente, me omnino volente, dividitur sic : a vado Turelle usque ad nemus et ad terram que dicitur Groletum; et ab illa terra et ab illo nemore de Groleto, usque ad terram de Brovilla; et ab illa terra de Brovilla usque ad terram que dicitur Campus Giraudi; et ab illo Campo Giraudi, sicut via vadit que dicitur Mali Consilii, usque ad aquam que dicitur Clareia; et ab illa aqua que dicitur Clareia usque et ad terram et ad nemus quod dicitur Morinum Casnetum; et ab illa terra et ab illo nemore Morini Casneti, usque ad vallem que dicitur Vallis Goardi; et sicut Vallis Goardi vadit, usque ad fontem Bultorii; et sicut fons Bultorii currit, usque ad Lupam; et sicut aqua que dicitur Lupa currit, usque ad predictum vadum Turelle. Quod ne valeat oblivione deleri, scripto commendari fecimus; et ne possit a posteris infirmari, sigilli nostri auctoritate et nominis nostri karactere subter firmavimus. Actum apud Lorriacum publice et laudabiliter, anno incarnati Verbi M. C. XXVII, regni autem nostri XXIIII, adstantibus in

palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa : S. Ludovici, filii nostri, in regem coronati; S. Radulphi, Viromandorum comitis, vicem dapiferi possidentis; S. Guillermi, buticularii; S. Hugonis, camerarii; S. Hugonis, constabularii. Data per manum Stephani cancellarii.

(Copie ancienne aux *Archives dép. du Loiret*, série H; — publ. par Dom Morin, *La chapelle miraculeuse de N.-D. de Bethléem*, p. 150, et par P. Quesvers dans la nouvelle édition de Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, III, p. 165; — n° 500 du Catalogue des actes de Louis VI, par A. Luchaire).

VIII.

Diplôme de Louis VII.

Le roi donne à l'abbaye de Ferrières la moitié du four banal de Bransles, lui appartenant, et approuve l'acquisition de plusieurs autres biens dans la même ville.

1143.

In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Ludovicus, Dei gratia Francorum rex et Aquitanorum dux. Notum haberi volumus cunctis sancte Ecclesie fidelibus, tam presentibus quam futuris, nos ecclesie de Ferrariis partem nostram furni de Branlia, pro Dei amore et remedio anime patris mei Ludovici, et omnium antecessorum meorum, in perpetuum prestitisse, et etiam partem alteram ejusdem furni quam ab Alberico comite prefata ecclesia cum quadam terra in eadem villa emerat, nostra simul auctoritate concessisse. In quo pari auctoritate adjungimus quatenus ville illius universi habitatores ad furnum illum coquant, neque aliter aliqua occasione in villa predicta fieri possit. Addimus etiam quod si prefata Ecclesia de feodo nostro, aut eleemosyna, aut emptione vel quoquo modo in

villa predicta adquirere poterit, nostra auctoritate laudando confirmamus. Actum publice apud Lorriacum, anno ab Incarnatione Domini M° CXL° III°, regni vero nostri VII, adstantibus in palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa : Radulphi, Virmandorum comitis, dapiferi nostri; Matthei, camerarii; Matthei, constabularii; Guillelmi, buticularii. Data per manus Cadulci cancellarii.

(Original parchemin aux *Archives nationales*, J. 519; — publ. par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 643; — n° 124 du Catalogue des actes de Louis VII, par A. Luchaire).

IX.

Bulle du pape Eugène III.

Le pape met sous la protection du Saint-Siège l'abbaye de Ferrières avec tous ses biens qu'il énumère, et confirme ses privilèges.

1147.

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Joanni abbati Ferrariensis monasterii, ejusque successoribus regularem vitam professis in perpetuum. Desiderium quod ad religionis propositum et salutem animarum pertinere monstratur, auctore Deo, sine aliqua dilatione est complendum. Ea propter, dilecte in Domino fili, Joannes abbas, tuis justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium, cui Deo auctore preesse dignosceris, sub beati Petri protectione et nostra nostrorumque successorum suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quecumque predia, quecumque bona idem monasterium impresentiarum possidet canonice, aut in futuro concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, Deo propitio, poterit

adipisci, firma tibi tuisque successoribus eidem monasterio illibata maneant, in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis : ecclesiam S. Elegii quæ sita est in prospectu prædicti monasterii, ecclesiam S. Andreæ Castrinantonis cum beneficiis et pertinenciis suis, ecclesiam S. Petri de Arrevilla, ecclesiam S. Joannis de Prodaisfontana, ecclesiam S. Stephani de Nergiaco, ecclesiam S. Victurii de Fontaneto, ecclesiam Salvatoris de Cella, ecclesiam S. Martini de Curtemaudo, ecclesiam Ste Crucis Longiacensis, ecclesiam S. Dyonisii de Mulmento, ecclesiam S. Lupi de Branslis, ecclesiam de Parchis, ecclesiam de Vallibus, ecclesiam de Polliniaco, ecclesiam S. Genulfi de Brusciaco, junioratum ecclesie de Bugliniacensis, ecclesiam de Mundrevilla, ecclesiam de Bursiaco. In parochialibus vero ecclesiis quas tenetis, et in quibus beneficia accipitis, sacerdotes eligatis, et diœcesano episcopo præsentetis, quibus, si idonei fuerint, episcopus animarum curam committat, ut de plebis quidem cura episcopo rationem reddant, vobis autem pro temporalibus ad vestrum monasterium pertinentibus debitam subjectionem exhibeant. Sepulturam quoque ipsius loci et S. Andree Castrinantonis liberam esse sancimus, ut eorum qui se illic sepeliri desideraverint, devotioni et piæ voluntati, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat. Prohibemus etiam ut nulli episcoporum liceat ordinationes aliquas in eodem monasterio facere; et, nisi ab abbate ipsius loci fuerit invitatus, missas publicas celebrare. Adhuc autem prohibemus ut nemo ecclesiam vel cemeterium in proprio fundo ejusdem loci, nisi assensu et voluntate abbatis et capituli facere præsumat. Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia præponetur, nisi quem fratres communi consensu, aut fratrum pars consilii sanioris secundum Deum et beati Benedicti regulam providerint eligendum. Electus autem benedictionem a quocumque episcopo, prout sibi placuerit, accipiat, et cetera omnia secundum privilegia prædecessorum nostrorum obtineat. Denique, si contigerit ut abbas accusetur de aliquo crimine, non unius episcopi judicio determinetur sententia, sed provincialis concilii exspectetur censura, aut

forte si appellare maluerit sedem apostolicam, res ad Romani Pontificis audientiam differatur. Adjicimus etiam ne prædicta ecclesia pro communi provinciæ interdicto, a divinis cesset officiis, nec ecclesia B. Mariæ quæ in vestra munitione est, et ecclesia B. Andreæ Castrinantonis, sed potius apertis januis et, exclusis excommunicatis et interdictis, divina vobis liceat alta voce officia celebrare. Præterea confirmamus vobis omnes ecclesias quæ de jure et manu firma ac feodo ecclesie Ferrariensis sunt. Decernimus autem ut nulli hominum, etc.... Datum Parisiis, per manum Hugonis presbyteri cardinalis, vice domini Guidonis, sanctæ Ecclesiæ Romanæ diaconi cardinalis et cancellarii, quarto kalendas maii, indictione decima, Incarnationis Domini anno millesimo centesimo quadragesimo septimo, pontificatus anno quarto.

(*Bibliothèque nationale*, ms. latin 12778, f° 86; — publ. par Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, VI, p. 708, et par l'abbé Migne, *Patrologia latina*, CLXXX, p. 1207).

X.

Bulle du pape Adrien IV.

Le pape place sous la protection du Saint-Siège toutes les possessions de l'abbaye, qu'il énumère, confirme ses privilèges, et détermine les devoirs ainsi que les prérogatives de son abbé.

1156.

Adrianus episcopus, servus servorum Dei, dilecto Rainardo, abbati Ferrariensis monasterii, ejusque successoribus regulariter promovendis salutem et apostolicam benedictionem. Effectum justa postulantibus indulgere et vigor æquitatis et ordo exigit rationis, præsertim quando petentium voluntatem et pietas adjuvat et veritas non relinquit. Quocirca, dilecte in Domino Rainarde abbas, tuis justis peticionibus clementer annuimus, et præfatum monasterium, cui Deo auctore præesse dinosceris, ad exemplar patris et prædecessoris nostri sanctæ recordationis

Eugenii pape, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quecumque predia, seu quecumque bona idem monasterium juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regis vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, Deo propicio, poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus, et per eos eidem monasterio illibate permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : ecclesiam S. Eligii que sita est in prospectu jamdicti monasterii, ecclesiam S. Andree Castrinantonis cum beneficiis et pertinenciis suis, ecclesiam S. Petri de Arevilla cum omni decima et territorio prædicte ville, ecclesiam S. Joannis de Predo Fontana, ecclesiam S. Germani de Nargiaco, ecclesiam S. Lupi de Branlis et furna ejusdem ville; ecclesiam de Parchis, ecclesiam S. Victurii de Fontaneto, ecclesiam S. Salvatoris de Cella, ecclesiam S. Martini de Curtemaudo et quicquid ad eamdem villam pertinet, ecclesiam Ste Crucis de Longiaco, ecclesiam S. Dionisii de Mulmento, ecclesiam de Vallibus cum omni decima, ecclesiam de Poliniaco, junioratum trium solidorum de ecclesia Bugliniaco et quinque solidorum pro junioratu ecclesie Nargiacensis, ecclesiam de Mondrevilla, ecclesiam de Bruciaco quam judicio curie Henrici quondam Senonensis archiepiscopi deliberatam cum omnibus suis pertinenciis predecessor tuus abbas Hericus acquisivit, ecclesiam S. Petri de Chaun a venerabili fratre nostro Manasse Aurelianensi episcopo monasterio tuo concessam, terram et nemus de Villa Garda. In parochialibus vero ecclesiis quas tenetis, presbiteros eligatis et diocesano episcopo presentetis. Quibus, si ydonei fuerint, episcopus animarum curam commitat, et de plebis quidem cura episcopo racionem reddant; vobis autem pro rebus temporalibus ad vestrum monasterium pertinentibus debitam subjectionem exhibeant. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse sancimus, et S. Andree Castrinantonis, ut eorum devotioni et extreme voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat, salva tamen justitia juris ecclesie. Prohibemus etiam ut nulli episcoporum vel archiepiscoporum

liceat ordinationes aliquas in eodem monasterio sive infra terminos immunitionis vestræ facere, nisi ab abbate ipsius loci fuerit invitatus, et missas publicas celebrare. Consecrationem monasterii vestri et ecclesiæ B. Mariæ quæ in munitione vestra extitit, chrisma, oleum sanctum, ordinaciones monachorum vestrorum, et cetera ecclesiastica sacramenta vobis a quo volueritis catholico episcopo concedimus fieri. Itaque preterea in perpetuum decreto penitus adhuc prohibemus ut nemo ecclesiam vel cimiterium in proprio fundo ejusdem loci, aut in vestro jure, absque assensu capituli vestri facere presumat, et ne abbatem vel monachos persona quælibet ad curiam suam judicandos vel in causam ducendos vocet; nec abbas vel monachi aut eorum homines in ecclesia cui serviunt judicandi curias principum adeant aliquorum, neque per alicujus principis potestatem abbas ab hominibus Ferrariensis ecclesiæ. Si qua autem querela emerserit, in eam intret, nec aliquis eos adversus abbatem deffendere audeat vel conetur. Reus autem qui receptus in eodem loco fuerit, a nemine judicetur vel puniatur, nisi ab illis quibus id officii ab ecclesia est indultum, nec burgenses vel homines Ferrariensis ecclesiæ præter abbatem et monachos, quidquid principum ad curiam suam judicandos aut distringendos puniendosve compellat; nulla etiam persona omnino potestatem in monasterio aliquam exigat, aut servis vel ancillis monasterii calumniam inferre vel exposcionem præsumat exigere. Obeunte vero te, ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subrepcione, astucia seu violencia præponatur, nisi quem fratres communi assensu vel fratrum pars consilii sanioris secundum Deum et beati Benedicti regulam providerint eligendum. Electus autem ad Romanum pontificem benedicendus accedat, vel a quocumque maluerit archiepiscopo vel episcopo benedictionem accipiat. Adjicimus ne prædicta ecclesia præ communi provinciæ interdicto, et ecclesia B. Mariæ que in vestra munitione est, et ecclesia S. Andreæ Castrinantonis a divinis cesserit officiis, sed pocius, exclusis excommunicatis et interdictis, divina vobis omnino liceat officia celebrare. Denique si contigerit abbatem de aliquo crimine accusari, sub examine Romani pontificis

ejus accusatio audiatur et fine canonico terminetur, feriamque sic ibidem singulis annis in natali apostolorum Petri et Pauli, et ordinaciones illorum qui venerint ad jamdictum monasterium causa peregrinacionis in crastinum Resurrectionis et Ascensionis Domini, immunitates quoque, consuetudines et quicquid a Regibus Francorum eidem monasterio racionabiliter concessum esse dinoscitur, libertates etiam a Romanis pontificibus eidem loco concessas apostolica auctoritate firmamus. Sane novalium vestrorum que propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium nullus omnino laicus decimas a vobis audeat exigere decernimus. Ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas minuere, seu quibuslibet vexationibus molestare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernacione et sustentacione concessa sunt usibus omnimodis perfutura, salva Sedis Apostolice auctoritate. Ad judicium autem hujus a Romana ecclesia perceptæ libertatis et protectionis in tertio anno nobis nostrisque successoribus unciam curiæ solvetis. Si qua igitur in futurum ecclesiastica vel secularis persona hanc nostræ constitucionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisve sui careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jhesu Christi aliena fiat, atque extremo examine districtæ ultionis subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jhesu Christi, quatenus et hunc fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum judicem præmia eternæ pacis inveniant. Amen, amen, amen. Datum Beneventi, per manum Rolandi Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbiteri cardinalis et cancellarii, mensis aprilis in die IIII, Incarnacionis dominicæ Anno M° C° LVI, pontificatus vero domini Adriani papæ IIII anno secundo.

(Original parchemin aux *Archives du Loiret*, série H ; — vidimus aux *Archives de l'Yonne*, série G).

XI.

Bulle du pape Adrien IV.

Le pape juge le différend survenu au sujet de l'église de Breusy, entre l'abbaye de Ferrières et l'abbaye de La Charité, et adjuge cette église à Ferrières.

1156.

Adrianus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Rainardo, abbati et fratribus Ferrariensis ecclesie, salutem et apostolicam benedictionem.

Quemadmodum equitatis vigor expostulat et justitie integritas persuadet ut quod pertinet ad Sedem apostolicam controvertie rationabilis judicio terminetur, necessarium est et accommodum rationi ut, postquam terminata fuerint ac decise judicata, bone fidei committantur, ne vel processu temporis dilabantur a memoria posterorum, vel pro instrumentorum defectu in recidive contentionis scrupulum valeant postmodum devenire. Dignum namque est ut, si forte per calumpniantium insidias super negotiis definitis aliquid motum fuerit, secutura posteritas pre manibus habeat quid requirat per quod videlicet adversariorum calumpnias et questiones refrenet. Vos autem, dilecti filii nostri, Johel subprior, et quidam monachus alius de Caritate, Ebrardus nomine, ex parte capituli, destinate ad apostolice Sedis presentiam accessistis, ut causa que inter vos et eos super ecclesia sancti Genulfi de Brusiaco diutius fuerat agitata, sub nostro examine tandem finem debitum sortiretur. Que scilicet ecclesia, cum olim judicio venerabilis fratris nostri Henrici, bone memorie Senonensis quondam archiepiscopi, vobis adjudicata fuisset, et eam Ferrariensis ecclesia quiete ac pacifice possedisset, fratres de Caritate antecessorem nostrum felicis memorie Anastasem adeuntes, ab eo ad venerabilem fratrem nostrum Hugonem, Senonensem archiepiscopum, qui predicto Henrico successit, super negotio ejusdem ecclesie litteras impetrarunt, ut ipse, convocata utraque parte, causam servato equitatis ordine definiret. Cumque

ipsum negotium ex apostolico mandato sub ejus audientia tractaretur, exceptionem rei judicate, sicut postea in nostro auditorio allegatum est, fratribus de Caritate Ferrariensis ecclesia opponebat. Ipsi vero e contrario respondebant sententiam memorati Henrici archiepiscopi non tenere, eo quod in absentes fuisset eadem sententia promulgata. Ad quos fratres de Caritate, qui tunc temporis in determinatione cause fuerunt, vos mandatum..... capituli habuisse ad archiepiscopum dicebatis, in quibus continebatur quod, quidquid ipsi agerent, capitulum ratum haberet; et hoc ipsum proposuistis vos in presentia ejusdem judicis legitimis testibus probaturos. Unde cum duo ex vobis testes idonei, sicut vos asseritis, fuissent ad hoc probandum inducti, jamdictus Hugo archiepiscopus ab eis diligenter examinatis noluit juramenta suscipere, asserens eos fuisse in testimonii pronuntiatione discordes. Alios etiam quos super eadem causa producere volebatis audire similiter recusavit. Videntes autem vos ab eo plus..... in ipsa causa gravare, ad nostram presentiam appelastis. Qui tamen, post facte appellationis obstaculum, et testibus vestris, sicut exigebat ratio non susceptis, pro adversa parte sententiam tulit, et eam quam predecessor ejus pro vobis dederat ecclesiam, revocavit. Porro, his omnibus et aliis rationibus, que tunc in ipso negotio fuerunt allegate hinc inde in nostro consistorio replicatis, cum id quod de absentia fratrum de Caritate in judicio ab adversa parte fuerat allegatum nobis in dubium versaretur, duos testes a vobis cum juramento recepimus, asserentes se monachos de Caritate et T. abbatem sancte Columbe in ipsa causa vidisse, et litteras ad jamdictum Henricum archiepiscopum ex parte totius conventus fuisse allatas, continentes quod quidquid ipse super eodem negotio ageret, firmum haberet, et modis omnibus observaret. Nos itaque superdictum Hugonem archiepiscopum ipsam sententiam in vos imponderatam tulisse luce clarius agnoscentes, duobus legitimis testibus a vobis, sicut supra diximus, cum juramenti attestationes susceptis de communi fratrum consilio, illam penitus infirmantes, et primam sententiam, quam prefatus Henricus, Senonensis quondam archiepiscopus, pro Ferrariensi monasterio super memorata

ecclesia protulit, auctoritate apostolica confirmantes, ipsam ecclesiam vobis et per vos ecclesie vestre adjudicavimus, et eam vobis decrevimus, et successoribus vestris, sine ulla contradictione, futuris temporibus possidendam. Et ideo, adverse parti perpetuum silentium imponentes, ut nemo contra primam sententiam movere audeat ulterius questionem. Statuimus igitur ut nulli omnino hominum liceat hanc sententiam et confirmationem nostram ausu temeritatis infringere, vel ei aliquatenus contraire. Si quis autem hanc constitutionis nostre paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonitus, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate dignoscat. Cunctis vero eam servantibus, sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen. Amen. Datum Beneventi, per manum Rolandi, sancte Romane Ecclesie presbyteri cardinalis, cancellarii, II nonas aprilis, indictione IIII°, Incarnationis dominice anno M°C°L°VI°, pontificatus vero domni Adriani P. P. IIII anno secundo. Signum Adriani, pape; signum Rolandi, cancellarii.

(Original parchemin aux *Archives du Loiret*, série H).

XII.

Charte de l'abbé Arnoul.

L'abbé affranchit les habitants de Ferrières, à certaines conditions.

1185.

Ego Arnulphus, Dei gratia Ferrariensis ecclesie abbas humilis, totusque conventus, notum fieri volumus tam futuris quam presentibus quod nos homines nostros omnes de corpore tam mares quam feminas, in parrochia sancti Eligii et in tota banliva Ferrariensi ad presens manentes, tam servientes ecclesie quidem, quam alios, et uxores eorum, et filios et filias tam natos quam ex eis nascituros manumittimus, et ab omni jugo

servitutis perpetuo exuimus, pariter concedentes ut et isti et alii hospites nostri in eadem parrochia manentes liberam eundi quocumque et quandocumque voluerint, ac de suis rebus faciendi habeant licentiam et potestatem, tanquam liberi homines. Limitatur autem banliva Ferrariensis ad hos terminos : de vado Turelle usque ad terram et nemus qui dicitur Grolletum; ab illa terra et nemore usque ad terram de Brovilla; ab illa terra usque ad terram que dicitur Campus Giraudi; ab illo campo sicut via vadit que dicitur Mali Consilii usque ad aquam que dicitur Clercya; ab illa aqua usque ad terram et nemus Morini Canetum; ab illa terra et nemore usque ad vallem que dicitur Vallis Goardi; et sicut vallis Goardi vadit usque ad fontem Bultorii; et sicut fons Bultorii currit usque in Lupam; et sicut Lupa currit usque ad predictum vadum Turelle. Universos autem qui infra banlivam predictam manent, vel deinceps mansuri venerint, ab omni demenda, exactione et tallia memorata quittamus et absolvimus. Et propter cujusmodi quittacionem omnes domus que unum festum habuerit, annuatim ecclesie nostre quinque solidos census dabit. Et si aliquem plures domos habere contigerit, unam habebit pro granchia ad sex denarios de censsu; de reliquarum singulis dabit quinque solidos. Si vero granchia per heredum successionem seu quolibet alio modo ad parrochianos venerit, ad quinque solidos consuetudinis redibit; et ei qui granchiam tenuerat ad sex denarios de censu, licebit etiam in terra ecclesie construere, sub censu sex denariorum tenendam. Et sciendum quod in supradicta manumissione et in hac quittacione nullos de hominibus nostris alterius parrochie recipimus, preter Balduinum de Errevilla et uxorem Gilleberti de Branlis cum heredibus suis quos nunc recepimus, quia domos et vineas habent in parrochia sancti Eligii Ferrariensis. Omnes intra banlivam manentes tonleium reddant in die Martis tantum modo, sicut parrochiani sancti Eligii reddere solent. In festo sancti Petri, in junio, quocumque die evenerit, similiter tonleium reddant. Mignagia sua omnibus diebus reddant. Foragia in crastino sancti Martini reddere incipiant et solito tenore quod pro dolio, vel majore vel minore, quod vendetur, tres

denarios ecclesie solvent. Bannum ecclesie toto junio mense durabit, et primo die julii bannum cambellani incipiet, et per octo dies durabit; et die quo bannum utriusque nunciabitur, omnes taberne tocius banlive cadent. Omnis quadriga que de foris veniet Ferrarias ad emendum vinum, alterutro banno durante, ubi voluerit accipere poterit. Ita tamen quod si vini modium emere voluerit, de banno vini sextum accipiet; si medietatem modii, medietatem unius sexti accipiet de banno; si quartam partem modii, quartam partem sexti de banno accipiet. Carnifices reddent stallagia que debuerint, vadia duelli ad consuetudinem Gastinensii exsolvent. Omnes feodi serviencium cadent et venient ad censum et villenagium, ea racione quod qui domum in feodo habuerit, eam ab ecclesia tenebit, ad quinque solidos census, donec aliam in terra ecclesie habeat, unde quinque solidos reddat. Si autem in terra ecclesie domum jam habet vel deinceps habuerit que non sit de feodo, de ea quinque solidos reddet, sicut et alii; domum vero suam de feodo cum alio feodo suo ad censum duodecim denariorum in villenagio tenebit. Feodus qui adeo modicus fuerit quod ad duodecim denarios de censu esse non debeat, admensurabitur. Census autem predictus in octavis apostolorum Petri et Pauli, in julio, reddetur. Consuetudinem botarum reddent qui eam reddere debent. Laudaciones et vendiciones, sicut hactenus habite sunt, reddantur. Feodus cambellani et majoris Ferrariensis erit ad hommagium prestandi de manibus et servientium equi. Relique consuetudines et emendaciones erunt ad consuetudinem Lorriaci, quantum ad ecclesiam nostram et ipsius jura pertinet, absque roagio et messione. Quociens abbas renovabitur, tociens predictis hominibus et predictis serviencium et carreto, salvis tamen ceteris censivis ecclesie terrarum, vinearum, nemorum, et manufirmarum; quociens novus instituitur abbas Ferrariensis, singuli homines banlive Ferrariensis, totidem quinque solidos electo, infra quindecimum diem postquam regalia regis receperit, dabunt, quot quinque solidos annuatim, de suis domibus, preter illos annuos censuales, quinque solidi. Quociens abbas renovabitur, tociens hominibus predictis predictam im-

munitatem et consuetudines observandas esse curabit. Illi homines tociens abbati et capitulo fidelitatem, salva fidelitate Regis, prestabunt, tanquam sui homines. Pro utilitate vero ecclesie nostre, ad peticionem nostram et capituli, Dominus Francorum rex predictam hominum manumissionem et quittacionis immunitatem, cum supradictis consuetudinibus, sigilli sui auctoritate concedit, sub ea conditione quod nulli ex hominibus ejus de corpore, nulli ex hospitibus ejus burgensibus qui ei ad aliquod servicium tenentur prestandi, in hac libertate, nisi ejus assensu, recipientur. Ita etiam quod universi homines hujus libertatis, exercitus et equitacionis regis debebunt, quocumque eos ducere voluerit, et singulis annis per demenda prepositi Castri Nantonis, quindecim libras turonenses preposito ejus Castri Nantonis dabunt, in crastino festi beati Remigii; quas si eodem die non reddiderint singuli, de emendacione ei quinque solidos dabunt, qui partem suam illius demende ultra diem illam reddere distulerunt. Hec igitur ut rata permaneant et inconcussa, presentem cartam sigilli nostri auctoritate et nominibus nostris subtitulatis corroborari decrevimus. Ego, Arnulphus, abbas; Gaufridus, prior; Milo, Odo, Hernerus, Castinus, Rainerius, Galterus, Hamo, Johannes, Milo, Emmauricus, Gaufridus, Ogerius, Guido, Guillelmus, et ceteri. Actum publice Ferrariis, anno Incarnationis Verbi millesimo centesimo octuagesimo quinto.

(Vidimus donné sous le sceau de la prévôté de Ferrières en 1381, *Archives du Loiret*, série H).

XIII.

Charte de Léon, doyen de Courtenay.

Il se porte garant de la validité de la vente de 83 arpents de bois au Feuilloy, faite par Guy de Prunoy aux religieux de Ferrières.

1244.

Omnibus presentes litteras inspecturis, Leo, decanus de Cortiniaco, salutem in Domino. Noveritis quod in nostra presencia constitutus vir nobilis Guido de Pruneio, miles, recog-

novit se vendidisse viris religiosis, abbati et conventui Ferrariensis monasterii, octoginta tria arpenta cum uno quarterio et dimidio nemoris, pro quingentis libris et quinque solidis parisiensium, quibus gratum suum plenarie receperit, prout in litteris sigillo dicti Guidonis sigillatis, quas dicti abbas et conventus habent penes se, continetur in bosco Foilloleto, de assensu et voluntate Helysandis, uxoris sue, ad quam dictus boscus jure hereditario pertinebat, nec non et Guillermi filii sui, dictis abbati et conventui, tam fundum terre quam alias in perpetuum pacifice possidendas, fide data in manu nostra de non contraveniendo et de non reclamando aliquid in dicta venditione, per se vel per alium. Et hanc venditionem voluerunt, laudaverunt et concesserunt spontanei, nec coacti, dicti Helysandis et Guillermus ejus filius, fide data in manu nostra, quod contra dictam venditionem de cetero non venient nec in illa, ratione dotis vel alia, per se vel per alium, aliquid reclamabunt. Recognoverunt etiam se laudasse venditionem illam quam vir nobilis Nicolaus de Alto Villari fecerit dictis abbati et conventui, de bosco suo de Foilloleto, quantum ad hoc jurisdictioni nostre se subponentes. Recognoverunt etiam se laudasse dictis abbati et conventui sex denarios parisiensium eisdem in perpetuum pacifice possidendos, quos dictus Nicolaus de dicto Guidone tenere debebat in feodum, ratione dicti bosci; et se pro dicte venditionis garantia eisdem abbati et conventui portande, quociescumque necesse fuerit, dictum Nicolaum et Guillelmum de Pruneio, militem, fratrem dicti Guidonis, plegeios obligasse. Ita tamen quod si dictos abbatem et conventum super dicta venditione contingent molestari, ipsi, ad mandatum dictorum abbatis et conventus, prisionem tenerent; dictus Nicolaus apud Montemargi, et dictus Guillelmus apud Ferrarias, fide data quilibet, donec eisdem abbati et conventui super omnibus dampnis, coustamentis et deperditis, que pro deffectu dicte garantie sustinerent, esset plenius satisfactum. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro duximus confirmandas. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, mense augusto.

(Copie de 1520; *Archives du Loiret*, série H).

XIV.

Accord entre Guillaume, archevêque de Sens, et Robert, abbé de Ferrières, pour la nomination à plusieurs églises.

1261.

Universis presentes litteras inspecturis, frater Robertus, monastterii Ferrar. abbas humilis, totusque ejusdem monasterii conventus, eternam in Domino salutem. Olim inter bone memorie Guillelmum Senonensem archiepiscopum et apostolice sedis legatum ex una parte, et Dodonem quondam abbatem predicti monasterii amicabiliter ordinatum est ut presentationes presbiterorum ecclesiarum de Monte Acheri et de Villa Gardana, Senonensis dyocesis, utriusque assensu fierent, ipsi archiepiscopo ejusque successoribus, prout continetur in litteris dicti Guillelmi, sicut ex testimonio fide dignorum intelleximus, quibus fidem plenariam adhibemus, ordinationeque facta, postmodum deliberatione provida inter bone memorie reverendum patrem Galterium archiepiscopum Senonensem et abbatem monasterii nostri qui tunc temporis erat, ut abbas monasterii nostri, una vice tanquam patronus personas quibus conferri deberent predicte ecclesie tanquam prelato Senonensis archiepiscopus presentaret, et alia vice Senonensis archiepiscopus tanquam patronus et prelatus conferret ecclesias memoratas, prout nobis dixerunt similiter fide digni. Demum reverendus pater Guillelmus, nunc Dei gratia Senonensis archiepiscopus, et Nos, ordinationem predictam ratam et gratam habere volentes, predictus reverendus pater et Nos volumus et iterum ordinavimus, ut una vice nos et successores nostri, tanquam patroni presentemus ipsi archiepiscopo personas quibus predicte ecclesie, alternis vicibus, cum vacaverunt conferrentur. Et quia predictus reverendus pater vel predecessores ejus una vice ultimo dictas ecclesias contulerant, voluit idem reverendus pater ut cum dicte ecclesie primo vacaverint, nos tanquam patroni dicto archiepiscopo personas ydoneas presentemus, quibus conferre debeat dictas ecclesias archiepiscopus memoratus. Nos itaque cum pro bono pacis facta fuerit ordinatio supradicta, ipsam

volumus et concedimus, ac ratam habemus, et super ejusdem rathi habitionem eidem reverendo patri presentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboratas de communi assensu concessimus. Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, mense augusto.

(Original parchemin, aux *Archives de l'Yonne*, G. 59, nº 8).

XV.

Lettre du prieur et des religieux de Ferrières, demandant à l'abbé de Saint-Denis et à Simon de Nesle, régents de France, de ratifier l'élection d'Adam au siège abbatial de leur couvent.

6 décembre 1270.

Reverendo in Christo patri M., Dei gratia abbati sancti Dyonisii in Francia, et S., domino de Nigella, tenentibus locum domini Regis in Francia, frater C., sancti Petri Ferrariensis prior humilis, totusque ejusdem loci conventus, salutem et orationum suffragia tam debita quam devota. Dominationi vestre significamus quod nos unanimiter elegimus, per viam videlicet compromissi, fratrem Adam suppriorem nostrum in abbatem nostri monasterii et pastorem. Hinc est quod ad dominationem vestram mittimus dilectos nostros, videlicet R. et H. monachos et professos latores presentium, et eos procuratores nostros constituimus, rogantes per eosdem quatinus eidem electo nostro, si placet, regalia dignemini concedere, vice regis, ratum habentes et gratum quicquid per eosdem quantum ad premissa actum fuerit seu etiam procuratum. In cujus rei testimonium præsentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. Actum anno Domini Mº CCº LXXº, die sabbati, in festo sancti Nicolai hyemalis.

(Original parchemin, *Archives nationales*, J. 346, nº 54).

XVI.

Lettres patentes de Charles IV.

Le roi déclare que l'abbaye de Ferrières ne dépend que de la juridiction de la couronne de France.

6 mai 1326.

Karolus, Dei gratia Francorum et Navarre rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Inter assiduas curas et immensas solicitudines quæ nostro incumbunt officio, de salubri statu monasteriorum et ecclesiarum eorum et earum presertim que de fundatione et donatione predecessorum nostrorum regum Francie, et in salvagardia et protectione regia consistunt, a primordio cogitare nos convenit ut in eis vigeat quiete devotionis transquillitas et solite pacis gratia nutriatur, ne in illis gravaminum et oppressionum turbine fluctuante, et animis deserviencium ibidem hiis discussis et detractis fidelium tepescat devotio, et cultus fidei christiane lentescat. Cum itaque monasterium de Ferariis, ordinis sancti Benedicti, Senonensis dyocesis, quod de corone Francie patrimonio primitiva fundatione consistit, et sub alia ejusdem corone consuevit ab olim inmediate protegi et nutriri a gardia et protectione inmediata dicte corone distractum fuerit vel semotum, et carissime sororis nostre regine Clementie, ratione sui dotalicii, ditioni subjectum, notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, ad ipsum monasterium specialis affectionis devotionem habentes, ipsum tam in capite quam in menbris pertinentiumque eorumdem, necnon personas inibi Domino famulantes, ipsorumque familiares, justiciabiles et subditos ad proprium domanium corone Francie, premissis omnibus et singulis consideratis et attentis, retinentes seu etiam reducentes, que etiam a subjectione, jurisdictione, protectioni, ressorto seu gardia qualicumque prefate sororis mee regine Clementie, tenore presentium eximentes et dictas jurisdictionem, protectionem, ressortum et gardiam revocantes, inmediante superio-

ritati, jurisdictioni, protectioni et gardia nostris speciali et predicte corone Francie perpetuo reducimus, consolidamus ac etiam retinemus, absque abdicatione aliqua a nobis seu successoribus nostris regibus Francie per nos vel successores nostros in posterum facienda. Si vero gardia predicta dicte regine pro certa summa ratione sui predicti dotalicii fuerit assignata, nos eidem de ea recompensationem decentem in locis competentibus, prout rationis fuerit, faciemus eidem regine suisque gentibus, ne quamvis deinceps jurisdicionem, protectionem, gardiam vel ressortum in dictos religiosos, monasterium, subditos, familiares, justiciabiles eorumdem, tam in capite quam in menbris pertinentiisque eorumdem aut bona ipsorum, quomodolibet exerceant, tenore presentium inhibemus. Quod ut ratum et stabile perpetuo perseveret, nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum. Datum Parisius, die sexta maii, anno Domini M°CCC°XXVI°.

(*Archives nationales*, JJ. 64, f° 79).

XVII.

L'abbé et les moines de Ferrières fondent des prières perpétuelles, en reconnaissance de la remise du droit de gîte par Philippe de Valois.

Juin 1332.

A tous ceux qui les présentes lettres verront, frère Pierre d'Arabloy, par la souffrance de Dieu humble abbé de l'Église de S. Pierre de Ferrières en Gastinois, de l'ordre de saint Benoist, et tout le couvent du dit lieu, salut. Comme débat fut entre très excellent, noble et puissant prince, nostre très grand et redouté seigneur (Philippe de Valois), par la grâce de Dieu roy de France, tel que le roy disoit et maintenoit soy avoir heu pour lui et ses devanciers nos seigneurs roys de France, et pour leur droit royal, et lui et ses successeurs roys de France auront et devront avoir semblablement un giste chacun an en notre esglise; et nous maintenant la coustume disant

que un seul gïste pour le dit roy et pour tout le cours de sa vie; et que nuls des prédécesseurs du dit roy plus de gîste en tout temps n'avait eu. A la parfin, le roy volant oster tout desbat sur ce, et faire à nostre dite esglise et à nous tel bien, si grande faveur et si grande grâce, par quoi nous et nos successeurs rendissions propices et enclins à prier pour l'âme de lui, le dit roy, de espéciale grâce, de certaine science et de son plein pouvoir royal, à nostre dite esglise, à nous et à nos successeurs a quitté et quitte dès maintenant et à toujoursmais pour lui et pour ses successeurs roys de France, toutes manières de gîstes. Et pour cela, a demandé pour lui et pour ses successeurs, à nous et à nos successeurs en la dite esglise, payer par an quinze livres tournois, tant seulement que nous et nos successeurs payeront au dit roy Philippe et à ses successeurs chacun an, perpétuellement. La quelle grâce ainsi octroyée largement de nostre très grand et redouté roy de France Philippe, si comme il est plus plainement contenu en la dite grâce faite à nous du dit roy Philippe, pour lui et pour ses successeurs, à nostre esglise, à nous et à nos successeurs. Nous, abbé et couvent dessus dy acceptons, recevons agréablement, dévotement et humblement. Et nous considérons la très grande largesse des biens et des grâces à nostre dite esglise et à nous et à nos successeurs faite par nostre dit seigneur, roy de France; et en ce que nostre dite esglise est fondée des prédécesseurs du dit roy Philippe, et est en espéciale garde, et avons donné et octroyé, et donnons et octroyons au dit roy Philippe desjà et à toujourmais plaine et entière participation à toutes les prières, oraisons et biensfay qui seront faits en nostre dite esglise. Et espécialement de nostre bon gré, et du commun assentement de nous tous, avons octroyé et octroyons au dit roy Philippe, pour le salut de son âme, par nous et par nos successeurs seront à toujours une messe célébrée en nostre esglise, chacune semaine, une fois; et aussi après le décèe du dit roy Philippe, ferons célébrer son anniversaire à perpétuité solennellement en nostre dite esglise, une fois l'an. Les quelles choses dessus dites toutes et singulières nous promettons en bonne foy, et sur le vœu de nostre

religion, faire tenir et accomplir fermement. Et afin que ce soit ferme et estable à tousjours, nous avons scellé ces lettres de nos sceauls. Donné en nostre Chapitre, du commun assentement de nous tous, l'an de grâce MCCCXXX et II, le mardy après la feste de Saint Pierre et Paul, au mois de joing.

(Original parchemin, *Archives nationales*, J. 162.)

XVIII.

Églises et prieurés dépendant de l'abbaye de Ferrières.
(XIIe et XIIIe siècles.)

Églises paroissiales :

	Canton de
Saint-Éloi de Ferrières,	Ferrières;
Saint-Pierre d'Arville,	Château-Landon;
Saint-Jean de Préfontaine,	Ferrières;
Saint-Germain de Nargis,	Ferrières;
Saint-Victurin de Fontenay,	Ferrières;
Saint-Martin de Courtemault,	Courtenay;
Saint-Aignan de Griselles,	Ferrières;
Saint-Aignan de Givraines,	Pithiviers;
Saint-Amand de La Neuville,	Puiseaux;
Saint-Denis de Mormant,	Montargis;
Saint-Jean de Voulx,	Lorrez-le-Bocage;
Saint-Germain de Poligny,	Nemours;
Notre-Dame de Bougligny,	Château-Landon;
Saint-Étienne de Mondreville,	Château-Landon;
Saint-Amand de Burcy,	La Chapelle-la-Reine;
Saint-Éloi de Montacher,	Chéroy;
Saint-Nicolas de Villegardin,	Chéroy;
Saint-Pierre de Puiseaux,	Puiseaux;
Sainte-Croix de Langesse,	Gien;
Notre-Dame de Courtenay,	Courtenay;

Prieurés-Cures :

	Canton de
Saint-Loup de Bransles,	Château-Landon;
Saint-Sauveur de La Celle-sur-le-Bied,	Courtenay;
Saint-Pierre de Chaon,	La Motte-Beuvron;
Saint-Loup de Pers,	Courtenay;

Prieurés simples :

Saint-André de Château-Landon,	Château-Landon;
Saint-Genoul de Breusy,	Châtillon-s.-Loing;
Saint-Loup de Bézard,	Château-Landon;

Chapelles dans la ville de Ferrières :

Notre-Dame de Bethléem;	Saint-Mathieu;
Saint-Fiacre;	Saint-Lazare.

XIX.

Fiefs appartenant à l'abbaye de Ferrières.

(XIIe et XIIIe siècles.)

Grands fiefs jouissant de tous les droits féodaux :

	Canton de
La Banlieue de Ferrières,	Ferrières;
Nargis,	Ferrières;
Griselles,	Ferrières;
Fontenay-sur-Loing,	Ferrières;
La Celle-sur-le-Bied,	Courtenay;
Louzouer,	Courtenay;
Thorailles,	Courtenay;
Courtemaux,	Courtenay;
Les Noues,	Courtenay;
Bougligny,	Château-Landon;
Égreville,	Lorrez-le-Bocage;
Arville,	Château-Landon;
Invilliers,	Pithiviers;
Burcy,	La Chapelle-la-Reine;

	Canton de
La Neuville,	Puiseaux;
Givraines,	Pithiviers;
Saint-Père-lès-Puiseaux,	Puiseaux;
Courvillaine,	Ferrières;
Le Puy,	Château-Landon;
Sorques,	Moret.

Petits fiefs ou simples domaines :

Beau-Moulin,	Soisy-Bellegarde;
Le Bois-Régnier;	Thory (Toury);
La Borde qui pie;	Bas-Thory;
Les Champs pourris,	Thurelle;
La grande maison de Graille;	Angluse;
Le Huet-Marteau;	Bogligny-en-Gâtinais;
Gilliers;	Vulaines;
Montatelan;	Treilles;
Montépineux;	Le fort du Puy;
Presnoy;	Sordemont;
Puy-Guignard;	Montacher.

XX.

Lettres patentes de Jean II.

Le roi ordonne au bailli de Sens d'empêcher et de punir les sévices des gens de la reine Blanche contre les religieux de Ferrières.

1354.

Joannes, Dei gracia Francorum rex, baillivo Senonensi, vel ejus locumtenenti, salutem. Conquesti sunt nobis dilectus et fidelis abbas Ferrariensis, consiliarius noster, ac ejusdem loci conventus, nec non..... quod licet virtute privilegiorum dicte ecclesie a nostris predecessoribus ac a nobis concessorum, nostre curie exhibitorum, carissime domine nostre regine Blanche, ejusque baillivo, preposito Castrinantonis, ac aliis..... et

servientibus, inhibitum publice et pluries fuerit, ne ipsi aut aliqui ipsorum, in terris dictorum religiosorum, hominibus et subditis eorumdem, qui nobis in superioritate, gardia et immediato ressorto, in..... inseparabiliter et absque abdicatione a corona Francie imposterum subsunt, ut confessunt, dicentes ex tenore dictorum privilegiorum liquide apparere, aliquod explectum facere..... aliquam in casu ressorti vel alias superioritatis et gardie exercerent. Nichilominus, post et contra dictas inhibitiones, dictus prepositus Castrinanthonis in domo et terris dictorum relig[iosorum]..... etiam in villa dictorum religiosorum apud Ferrerias, in molendinis Johannis Grandis, nec non Giletus Bouille, tabellio Castrinanthonis, Jacobus de Vanoyse, procurator domine predicte, Perrotus de....., ut asserit, gardiator, in ipsa villa de Ferreriis, plura gravamina intulerunt, dictusque Perrotus sue gardie litteras ostendere et procuratorem dictorum religiosorum ad oppositionem contra ..... et procuratoris recipere recusavit. Nec non Robinus de la Roche, serviens dicte domine in prepositura Castrinanthonis plures quadrigas oneratas blado et aliis venientes ad mercatum de Ferreriis..... arrestavit et inhibuit ne ad dictum mercatum venient, per potentiam et sui impressione officii, quadrigarios dictas quadrigas ducentes redire de via compellendo, taliter quod ad dictum mercatum nostra salvagardia venire fuerunt impediti; quodque Guillotus Poterii et serviens in dicta prepositura Castrinanthonis et Guillemotus de Castronanthone venerunt ad molendinum dictorum religiosorum et aliquam quantitatem farine ibidem ceperunt et secum deportarunt; mensurasque ibidem existerent ad signum dictorum religiosorum signatas ab antiquo ceperunt, et de dicto molendino extra[xerunt] inordinate voluntatis de ipsis ceperunt, pluria alia acceptando et gravamina enormia dictis religiosis et eorum subditis inferendo, et de die in diem inferre non cessant, in odium et..... et litis in nostro Parlamento, inter dictam dominam, ex una parte, et dictos religiosos et procuratorem nostrum, ex altera, pendentis, adeo quod subditi et justiciabiles dictorum religiosorum eorum terram vix exire au[deant] et servientibus dicte domine ca-

piantur, ipsos sic quoque continuis exactionibus, violenciis indebitis vexando, quodque ad inopiam deducuntur, in nostri gardie, superioritatis et ressorti, nostrorum contemptum ..... religiosorum et subditorum suorum grave prejudicium, ut asserunt, et jacturam.

Quocirca, tibi et sicut alteri vel tuis predecessoribus mandatum extitit et commissum, iterato committimus et mandamus quatinus baillivo, prepositis, officiariis et servientibus, vel aliis, ut inhibeas, aut facias inhiberi..... dicta attemptata, de quibus vocatis vocandis apparebit, facias revocari et ad statum pristinum et de[bitum]; predictos insuper adjournes seu adjournari facias ad dies tue baillivie, nostri futuri proximo Parlamenti procuratore nostro et dictis religiosis, quatinus quemlibet tangi et tangere poterit, necnon eorum hominibus et subditis super hiis et ea tangentibus et dependentibus ex eisdem responsuros et facturos alterius, ut fuerit rationis, curiam nostram ad dictos dies certifficas de hiis que feceris in premissis.

Datum in Parlamento nostro, die vigesima sexta mensis augusti, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto[1].

(Original parchemin, *Archives du Loirct*, série H.)

XXI.

Sentence du bailli de Sens.

A la requête des religieux, il ordonne à tous ceux qui trouvent abri et protection dans la forteresse de Ferrières, de contribuer à sa garde et à son entretien.

1382.

Jean, seigneur de Vaut, chevalier du roy nostre sire, baillif de Sens, à Guérin de Fillemin, capitaine de la forteresse de

1. Les parties remplacées par des points sont lacérées dans l'original.

Ferrières en Gastinois, et à Jean le Gros, sergent du roy nostre sire, ou au premier sergent dudit seigneur qui sur ce sera requis, salut. De par les religieux, de l'abbé et du couvent de Ferrières en Gastinois nous a été donné à entendre en eux complaignant, disans que comme ils ayent emparé et fortifié la forteresse du dit lieu de Ferrières, et on y aye grandement frayé et missioné, et considéré que icelle forteresse est en terre passante et sur grands chemins, et que plusieurs gens d'armes incogneus, tant de compagnie que d'autres, y courent et repassent de jour en jour, qui sont en grande nécessité d'y faire de présent plusieurs réparations, emparemens et aussi bon guet et bonne garde, par jour et par nuict, lesquels emparemens les dits religieux ne pouvoient bonnement faire ne accomplir sans l'ayde des bonnes gens tant de la dite ville de Ferrières comme du plat pays, demeurans et se restrayans au dit fort, néantmoins aucuns desdites gens restrayans en la dite forteresse ont esté, et de jour en jour sont, refusent et contredisent de venir guerroyer en la dite forteresse, et aussi de contribuer èsdites réparatious, dont grands mouvements s'en pourraient ensuivre, se pourveu n'y estoit de remède. Commandement en nous requérant à eux estre sur ce par nous pourveu du dit remède, pour ce est-il que nous vous mandons, commettons, et à chacun de vous, si comme à luy appartiendra, que toutes les personnes retrayans au dit fort, et plus prochains que d'autre forteresse notable, et qui plus promptement y puisse avoir de retraict et refuge que autre part, en cas de nécessité, vous contraignez vigoureusement et sans départ par la manière qu'il est accoustumé et appartient à faire en tel cas, à contraindre qu'elle se retraye, et par jour et par nuict, en ladicte forteresse, et contribue èsdites réparations, tellement que aucuns inconvéniens ne s'en puisse ensuivre, et en cas d'opposition donnez jour et certain compétant aux opposans, et partie qui soit aucune, par devant nous ou nostre lieutenant à Chasteau Landon, là où il appartiendra, pour procéder et aller avant en la dite opposition, si comme raison, d'où en certifiant compettamment ce que faict ou avez de ce faire, vous donnons pouvoir, mandons et commandons à tous nos sub-

jects requis, et tous autres, qu'ils vous obéissent en ce faisant. Donné à Ferrières, sous le scel aux causes du dit bailliage, le quatriesme jour de février, l'an 1381.

(Original parchemin, *Archives du Loiret*, série H.)

XXII.

Ordonnance d'Isabeau de Bavière.

Elle enjoint aux officiers de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Montargis de donner du bois, dans le Mardeleux, aux religieux de Ferrières.

1395.

Ysabel, par la grâce de Dieu royne de France, aux maistres de nos Eaux et forestz en nostre terre de Montargis, et au concierge de nostre forest de Paucourt, ou à leurs lieuxtenans, salut. Oye l'humble supplication de noz bien amez les religieuls abbé et couvent de Ferrières, contenant comme ilz eussent jà pièça accompaigné Monseigneur et ses prédécesseurs en leurs forestz, et mesmement ès bois de Mardeleux, qui sont de leurs fons et domeyne, auquel accompaignement faisant fut accordé et depuis a tousjours esté observé que la vente des diz bois se feroit, quand temps seroit, de par mondit seigneur et lesdiz supplians, communément ensemble et à leur requeste, et en seroit receu l'argent par les gens de mondit seigneur, qui en bailleront auxdiz supplians la moictié et l'autre à mondit seigneur, sans ce que l'un y ait plus grant avantage, ne qu'il en peust aucunement chose prendre, donner ou applicquer à son prouffit plus que l'autre. Et il soit ainsi que depuis que mondit seigneur nous donna et transporta la dicte terre de Montargis, Nous, pour certaines causes, ayons donné à nostre bien amé sécrétaire, maistre Guillaume Le Madre, ung arpent et demy desdiz bois de Mardeleux, qui luy ont esté délivrez; et par ce doyvent lesdiz religieux avoir autant; dont ils n'ont eu aucune chose, qui leur pourroit tourner à grand

préjudice et au gros dommage de leur dicte esglise, se par Nous ne leur estoit sur ce pourveu, si comme ils dient. Nous qui ne voulons aucun préjudice estre faict à la dicte esglise, pour raison du dit don, ne aucunement à cause de ce, mais garder à nostre povoir les droitz d'icelle, nous mandons et enjoignons expressément et à chacun de vous, que s'il vous appert des choses dessusdictes, vous à iceulx religieuls baillez et délivrez en lieu convenable, autant desdictz bois comme nous en avons donné et qui en a esté délivré à nostre dict sécrétaire, pour en faire et ordonner à leur volonté, par vendition ou autrement, ainsi qui leur plaira. Car ainsi nous plaist il estre faict, nonobstant ordonnances et deffences à ce contraires. Donné à Paris, le quatorzième jour de febvrier, l'an de grâce mil trois cens quatre vings et quatorse.

(Original parchemin, *Archives du Loiret*, série H.)

XXIII.

Mandement de Charles VIII.

Le roi ordonne au bailli de Sens de respecter et de faire respecter le droit qu'a l'abbaye de Ferrières de conserver à Fontenay les fourches patibulaires de sa justice.

11 septembre 1490.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailly de Sens ou son lieutenant, salut. De la part de nos bien aimés les Religieux, Abbé et Couvent de l'esglise et abbaye de Ferrières en Gastinois, estant de nostre fondation, nous a été humblement exposé qu'ils sont seigneurs tréfonciers de la ville et banlieue du dit Ferrières, et y ont tout droit de chastellenie, de haute justice, moyenne et basse, ressortissant en vostre bailliage; et bien que le lieu et pont de Fontenay soient dedans la banlieue et justice des dits exposants, et que n'ayons ni prétendons au dit Fontenay aucune seigneurie, tréfons, ne autre droit quelconque, fors le ressort dessus dit, et certain

autre droict de grurie ou garenne, et de prendre les connils audit lieu, à cause de nostre forest de Paucourt prochaine de la dite banlieue ; et que par ce moyen ait été et soit loisible aux dits exposans faire mettre les fourches patibulaires du dit lieu de Ferrières au dit lieu de Fontenay, ainsi qu'en ont par cy devant fait, pour le bien et expédient de la chose publique du pais, pour ce que ledit lieu de Fontenay est le plus grand commun passage qui soit en ladite banlieue, auquel très souvent fréquentent mariniers, forgerons, gens de bois inconnus, et autres de divers états et conditions, afin que par la vision et appartenance desdites fourches apposées audit lieu, tous malfaiteurs soient retenus de commettre crimes et maléfices, ainsi puc souventes fois a été par cy devant fait au dit lieu de Fontenay et à l'environ. Et parce que sans cognoissance de cause, icelles bornes parussent avoir été arrachées, et pareillement que lesdits exposants fussent et soient en bonne et suffisante possession et saisine, nous vous mandons d'avoir et tenir ou faire tenir leursdites fourches patibulaires, pour toute leurdite haute justice et seigneurie, en tel lieu que bon leur a semblé, et mesmement au dit lieu de Fontenay. Et ainsi faisons en confirmant la sentence d'iceluy bailly deffunt, Pierre du Bois, par laquelle ait été pendu et exécuté sans contredict ni empeschement; puis il est naguère venu à la cognoissance des dits exposans que vous, bailly, vostre lieutenant, vos advocats et procureurs, et autres vos officiers en vostredit bailliage se sont jactez et vantez, jactent et vantent par chacun jour, par voie de faict et autre privée, sans cause ne mention faire, ouyr ou appeler lesdits exposants, qu'ils démoliront et abbateront et feront démolir et abbatre ou ruer par terre les dites fourches patibulaires, qui seroit, si ainsi estoit, un grand grief, préjudice et dommage des dits exposans, et plus pourroit estre si par eux ne leur estoit sur ce pourvu. A ceste cause, voulant subvenir à nos subjets selon l'exigence des cas, vous mandons, pour ce que est ladite abbaye de vostre bailliage et ressort, et commettons par ces présentes que appelez vostre dit advocat, procureur, officiers et autres, et faire savoir les dits exposans avoir droit de haute justice en et partout les dites villes et ban-

lieue du dit Ferrières, que le dit Fontenay soit dans la dite banlieue, et ait été et soit licite auxdits expososans y avoir et tenir fourches patibulaires, telles et ainsi qu'elles y ont été et sont de présent; et vous permettez, souffrez et laissez icelles fourches patibulaires estre et demeurer audit lieu de Fontenay; et faire inhibition et défense auxdits avocat, procureur, officiers et tous autres qu'il appartiendra de faire démolition et abbatis des dites fourches patibulaires; et si sur ce n'ait débat ou opposition, faites aux parties ouyr raison et justice. Ainsi nous plaist il estre fait, et auxdits exposans l'avons octroyé et octroyons par ces présentes, nonobstant quelconques lettres subreptrices impétrées ou à impétrer à ce contraire. Donné à Paris, le onzième jour de septembre, l'an de grâce mil quatre cent quatre vingt dix, et de notre règne le huitième.

(Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 698.)

XXIII *bis*.

Lettre du cardinal de Tournon a Renée de France.

Il demande la permission de faire couper cent arpents de bois dans les dépendances de Ferrières.

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, moy estant dernièrement à Rome, il pleust au Roy me permettre de faire couper cent arpentz de boys de mon abbaye de Ferrières prez Montargis et me faire don du droict à luy appertenant ès dits boys qui est de la moytié de la coupe d'iceulx quant coupe s'en faict, afin de subvenyr à ma despence dudit voyage de Rome, et pour ce, Madame, que voz officiers de deçà m'ont en ce donné empeschement au moyen de ce qu'ilz prétendent que le Roy vous a entièrement cédé tous les droiz de la seigneurie dudit Montargis, et que ledit seigneur et son conseil entendent au contraire, mesmement que les boys de haulte fustaye en sont réservez, à ceste cause, Madame, non voulant estre cause de faire dyminuer voz droiz, j'ay différé

ceste poursuyte, aymant myeulx remettre la chose à vostre disposition et soubz vostre bon plaisir que d'en former plus grande querelle avecques vostredit conseil, vous suppliant, Madame, que pour mettre fin à ce différend, vostre plaisir soit me vouloir permettre de faire ladite coupe desdits cent arpentz et m'en octroyer voz lettres adressantes à vostredit conseil et officiers de deçà, ausquelz vous plaira mander qu'ilz ayent à lever et oster l'empeschement qu'ilz m'ont sur ce faict; et en ce faisant, Madame, vous asseurerez vos prétenduz droiz et garderez vostre possession en iceulx, et oultre me rendrez de plus en plus obligé et affectionné à vous faire service. Madame, je prye Nostre Seigneur vous donner très bonne et longue vye. Escript à Paris le XXVme de may.

Vostre très humble et très obéissant serviteur

F. Cardinal de Tournon.

(*Bibliothèque nationale*, ms. français 3085, f° 5.)

XXIV.

Inventaire du trésor.

État des objets précieux formant le trésor de l'église de Ferrières, avant son premier pillage par les Huguenots.

1568.

De nombreuses et riches chappes et ornements d'autel, relevés d'or et d'argent;

Deux mitres, l'une de velours rouge couverte de pierres précieuses : diamans, perles, rubis, grenats et topazes; l'autre de toile d'argent, parsemée de grosses perles fines;

Une crosse d'argent doré, pesant 30 marcs, ciselée au burin et enrichie d'agathes, cornalines, bérils;

Une grande croix d'or massif, de deux pieds de haut, sur le pied de laquelle était représentée une Nostre Dame de Pitié, tenant son fils entre ses bras; le tout d'or massif, et décoré de diamans, grenats, saphirs, turquoises, et autres pierreries;

Un calice de quatorze pouces de hauteur, sur la patte duquel était un saint Denis; c'était un présent du roi Dagobert premier;

Une figure d'Aaron, d'argent doré, de trois pieds de haut, tenant dans sa main sa verge, laquelle, au lieu de nœuds, était parsemée de pierres fines de grand prix;

Un reliquaire de cristal fort exquis, garni d'or, donné par le roy Charles le Chauve, dans lequel étaient des cheveux de la Vierge Marie;

Deux puissans chandeliers d'argent, dont un était soutenu d'un saint Pierre, l'autre d'un saint Paul;

La châsse de saint Aldric, estimée 40000 francs, dont le fond était d'argent doré, et couverte de riches pierres précieuses et de figures d'or massif; elle avait six pieds de long et trois de haut;

Les ornemens du sacre du roy Pépin le Bref et des roys Louis et Carloman, qui furent sacrés en l'église de Saint-Pierre. C'étaient le manteau royal, la couronne d'or massif, et le sceptre avec la main de Justice.

[Tiré du procès-verbal de l'incendie et du pillage de l'abbaye, dressé en 1569, par ordre du Roi.]

(*Archives du Loiret*, série H.)

XXV.

État des reliques conservées dans l'église de Ferrières, avant son second pillage par les Huguenots.

1569.

Un morceau de la vraie croix de Notre Seigneur; des linges et linceuls de N. S.; du bois de la lance de Longin; de la pierre où N. S. s'assit dans le Jourdain; de la pierre de son sépulcre; des cheveux de la sainte Vierge; de la barbe de saint Pierre; un morceau de la tête de saint Jean-Baptiste; une partie du menton de saint Luc l'évangéliste; des vêtements de saint André apôtre; les corps entiers de saint Aldric, arche-

vêque de Sens, auparavant abbé de Ferrières; de saint Pavas, évêque du Mans; des saints Alban et Albin, des saints Adauxe et Félix; la tête de la sainte vierge Montane; celle de saint Rigomer; partie des corps de saint Blanchard, de saint Maximin, de saint Eusèbe, de saint Servot, de saint Eudotius; deux côtes de saint Laurent martyr; un doigt de saint Benoit; le bras de saint Siméon l'ancien; les bras de saint Vincent, de saint Serge, de saint Bacche, de saint Hyppolite, de saint Sulpice, de saint Genoulf; partie de la tête de saint Fiacre; un doigt de sainte Agathe, de saint Léonard, de saint Séverin; une dent de saint Ambroise évêque; des os de saint Denis l'Aréopagite, de saint Hilaire, de saint Médard, de saint Gogeribilus, de saint Vaast, de sainte Geneviève, de saint Éloi abbé; une dent de sainte Madeleine, et de ses cheveux; de saint Rémy, évêque de Reims; de sainte Colombe, vierge; de saint Lambert; des reliques de sainte Barbe, de saint Sébastien, de saint Ibon, de saint Victor, de sainte Radegonde; des vêtements de saint Christophe; une pierre dont saint Étienne fut lapidé; une pierre du tombeau du patriarche Abraham, de celui du roi David, de celui de Lazare. En outre, le 8 décembre de l'an 1619, fut apportée à Ferrières la nucque du col de saint Potentien, second archevêque de Sens, avec une partie du crâne et du suaire de saint Altin, son compagnon.

(Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, p. 790, d'après le procès-verbal conservé au trésor de l'abbaye.)

XXVI.

Procès-verbal de l'incendie et pillage de l'abbaye, avec le massacre de six religieux.

1569.

Information faicte par nous, Cristofle Aubery, huissier et sergent à cheval du Chastelet de Paris, commissaire en ceste partye de Messeigneurs de la Court de Parlement à Paris, à

requeste de Messieurs les vénérables religieux, prieur et couvent de Ferrières en Gastinois, à l'encontre des ennemys de Dieu et rebelles du Roy, sur les ravissements, espoliations de biens, furs, larrecins, crymes, voyes de faict, à eux faicts et commys par lesdicts rebelles; et pour ce faire avons appelé avec nous maistre Nicole Morgnat, ancien praticien au siège dudict Ferrières, auquel avons faict mettre et rédiger en escript la depposition des tesmoings cy après nommez, en la manière qui ensuyt :

1. Premyèrement, du vendredy treiziesme d'octobre, l'an mil cinq cens soixante et neuf.

Honnorable homme maistre Jehan de Barnache, gruier et concierge des eaux et forests de Monsieur, et garde des prisons du dict Ferrières, y demourant, aagé de trente cinq ans ou envyron, duquel avons prins le serment en tel cas requis et acoustumé, et icelluy enquis sur le contenu de la plaincte desdicts sieurs religieux, a dict que le seiziesme jour d'aoust dernyer audict an, les ennemys de Dieu et rebelles du roy, appelez Huguenots, entrèrent en la ville du dict Ferrières par surprinse et escalade, envyron heure de quatre heures du matin, et y entrèrent les premiers ung nommé François Paudeloup, et Blaise Gauvin. Estant ainsy entrés, survindrent ledict jour au dict Ferrières plusieurs autres Huguenots qui ensamblement pillèrent et vollèrent tant la dicte ville que l'abbaye dudict Ferrières. Entre aultres estoient ung nommé Lescaigne, Bouteville, le baron Godefin, le capitaine Lyon, le capitaine Gavault et aultres leurs alliés et complices; lesquels, après avoir pillé la dicte abbaye et bruslé l'église d'icelle, se saisirent de six religieux de la dicte abbaye, du nombre des quels estoient domps Jehan Boursier, soub-prieur de la dicte abbaye, aagé de soixante ans et plus; Loys Bonet, cellerier; Loys Galopin, Loys Gilles, Jacques Colombel et Claude Bordin, lesquels constituèrent prisonniers en la maison du dict depposant. Lesquels rebelles et ennemys de Dieu, le jeudy dixhuitiesme du dict mois d'aoust, feyrent sortir desdictes prisons lesdicts Boursier, Bonet, Gilles, Galopin et Bordin, estant nuds, sans chaulses ne souliers, et menèrent en premyer lieu le dict Bour-

sier, soub-prieur, dedans l'église de Sainct Pierre dudict Ferrières, ayant la corde au col, luy disant qu'il fallait qu'il enseignast les trésors de la dicte abbaye. Lequel Boursier feit responses qu'il n'y avoit aucuns trésors en la dicte abbaye, et qu'ils avoient esté cy devant emportés par les gens de Monsieur le prince de Condé, et ne leur porroyt bailler aucune rançon. Et estant en la dicte esglise, firent monter ledict Bonet, cellerier, sur une grande eschelle qui estoit dedans la dicte esglise, auquel ils dirent qu'il pendist le dict Boursier, soub-prieur, et, après qu'il se fut longtemps excusé, leur deist qu'il ne porroit ce faire. Finallement, fut contrainct le dict cellerier l'atacher à ung eschelon de la dicte eschelle, et, ce faict, fut pareillement contrainct par le dict Lescaigne et aultres ses complices, le poulcer à l'ayde d'ung appelé le Tabourin, et incontinent qu'il fut ainsy pendu par le col, le dict Godefin le print par une jambe et ung soldat, par luy incongneu, par l'aultre, le tirant pour le faire mouryr. Et estant mort feirent coupper la corde, et tomba sur les carreaux de la dicte esglise. Ce faict, feirent les dicts Godefin et ses complices amener des dictes prisons les domps Loys Gilles et Jehan Huré dedans ladicte esglise, en laquelle entra seulement le dict Gilles, lequel feirent pareillement monter sur la dicte eschelle et lui donnèrent en la main ung bout de corde à laquelle estoit attaché par le col le dict cellerier, lequel feirent monter après, et estant à sept ou huict eschellons, feirent attacher par force la dicte corde à ung des eschellons audict Gilles, et, ce faict, le voullurent contraindre de le poulcer et geter en bas, ce que le dict Gilles ne voullut faire. Et furent les dicts soldats et Tabourin contraincts de prandre eulx mesmes par le pied le dict cellerier et le feirent tomber en bas. Estant ainsy pendu, le tirèrent par les jambes jusques à ce qu'il fut mort. Estant mort, couppèrent la dicte corde, et tomba proche du dict soub-prieur. Ce faict, poursuivirent le dict Gilles, ce pensant se sauver, auquel ils donnèrent plusieurs coups d'espées, desquels coups mourut. Et tost après tirèrent hors des dictes prisons le dict Galopin, sans robbe ne manteau, lequel semblablement tuèrent à coups d'espées, et lui furent donnés les dicts coups par le dict Gode-

fin, et voyant qu'il n'estoit mort, commanda à ung lacquais de l'achever, lequel lacquais, d'une dague qu'il avoyt, lui couppa la gorge. Et incontinent firent pareillement sortyr le dict Bordin, le quel tuèrent à coups d'espécs. Quoy faisant, trouvèrent le dict Colombel, lequel amenèrent au pied des dégrez de la porte de la dicte esglise; lequel ils dépouillèrent, et fut tué tant à coups de pistollés et espées, et tomba proche des susdicts religieux.

Ledict tesmoing deppose encore que les dicts rebelles, lors de leur arryvée audict Ferrières, meyrent le feu en la dicte église; icelle brulée, prins et emporté les ornemans estant en icelle, rompu les livres, bruslé tous les papiers et enseignemens estans en la dicte abbaye, tellement qu'il ne leur demoura aucuns meubles. Qui est tout ce qu'il dict açavoyr sur le contenu de la dicte plainte, enquis, oy et examiné; auquel avons taxé la somme de huict sols parisis, cy : VIII s. p.

2. Deuxièmement, Loys Chaulmerat, marchant, demourant audit Ferrières, aagé de vingt huit ans, ou environ; après le serment de luy prins et icelluy enquis sur le contenu de la dicte plainte, a dict qu'il est records et mémoratif que, au moys d'aoust dernier (du jour n'est records), entrèrent par force et viollance en la ville du dict Ferrières les ennemys de Dieu et rebelles du roy qui y séjournèrent par l'espace de neuf jours, qui fut comme luy sembla jusqu'au vingt-quatriesme du dict mois, qu'ils en départirent, sur les neuf heures du soir. Estant ainsy entrés, mesme le lendemain, fut le dict depposant mené prisonnier ès prisons du dict Ferrières par le dict François Paudeloup, estant de la compagnye desdicts rebelles : en la quelle prison estoient cinq religieux de la dicte abbaye, cy-dessus nommez, et à l'instant entra en la dicte prison le dict Godefin qu'il dict cognoistre, avec lui cinq ou six aultres de ses alliez et complices qu'il ne cognoist que de veue seullement, lequel feit ouvryr l'huis de la dicte prison au geollier et estant entré s'adressa au dict Boursier, soub-prieur, en luy disant qu'il sortist de la dicte prison et le feit entrer en la chambre du dict geolier, lui demanda qu'il eust à luy enseigner les trésors de la dicte abbaye, et que, sy ne les enseignoit, le

feroyt pendre. Lequel Boursier lui deist qu'il n'y avoit aucuns trésors en la dicte abbaye, et que le prince de Condé, lorsqu'il entra audict Ferrières, les avoyt emportés. Ce ouy par le dict Godefin, deist au dict Bourcier en ces mots : « Mort Dieu ! Despouille-toy. » Fut despouillé par le dict Godefin, nud en chemise, nud pied, luy meit le dict Godefin une corde au col. Ce faict, appela le dict Bonet auquel il deist : « Vien çà, villain vieux, pendre ton compagnon; tu n'auras pas moings que luy. » Et l'emmena avec le dict soub-prieur jusque dedans l'esglise du dict Sainct Pierre. Lequel Boursier fut pendu à une eschelle qui estoit en la dicte esglise. Estant mort, le dict Bonet fut trainné du hault des degrés de la dicte esglise jusques embas, ayant la corde au col, par l'ung des dicts huguenots, comme pareillement fut le dict Boursier. Ayant ce faict, le dit Godefin retourna ès dictes prisons, et s'adressa au dict Loys Gilles, religieux, luy disant en tels mots : « Çà ! çà ! Ventre Dieu ! je vous feray tous mouryr ! » L'emmena en la dicte esglise où il fut pareillement tué à coups de pistollés et espées. Ce faict, retourna èsdictes prisons accompaigné d'ung nommé le capitaine Saincte Colombe, et prindrent ès dictes prisons le dict Galopin qui fut pareillement mené jusques auprès des degréz de la dicte esglise Sainct Pierre, où il veit le dict depposant qu'il luy fut baillé, par le dict Godefin ung coup d'espée par la mammelle gauche, duquel coup tomba le dict Galopin par terre. Non content de ce, luy donna encores le dict Godefin plusieurs coups de taille soubz la gorge, et aultres coups qui lui furent donnés par les alliés et complices du dict Godefin. Retourna le dict Godefin ès dictes prisons pour emmener le dict Bordin ; ce qu'il feist. Lequel Bordin deist ces mots : « Monsieur, je vous prye, ne me faictes point mouryr. Prenez-moy à rançon ! » Auquel le dict Godefin dict qu'il luy bailleroit tantost sa rançon, et estant hors des dictes prisons, le dict Godefin tira son espée et luy en donna ung coup par derrière le dos, duquel coup tomba le dict Bordin par terre ; et estant tombé, luy donna le dict Godefin un aultre coup d'espée par la mammelle, desquels coups il mourut. Et tost après, fut amené en la cour de la dicte abbaye le dict Colombel qui pareillement fut

tué à coups de pistollés et espées par les dicts rebelles; et fut tué des religieux jusques au nombre de six. Dict oultre le dict depposant que les rebelles estant en la dicte abbaye meirent le feu dedans la dicte esglise, bruslèrent les chaires et tout le boys qui estoit dedans icelle esglise, et emportèrent tous les meubles qui estoient en icelle; ils brulèrent leurs tiltres et enseignements, partye d'iceuls emportés, comme depuis il a veu, tellement qu'ils n'y laissèrent aulcuns meubles. Qui est tout ce qu'il dict sçavoir du contenu de ladicte plainte, sur ce diligemment enquis, oy et examiné, auquel avons taxé la somme de six sols parisis : cy : VI s. p.

[Suivent les dépositions de Jehan Maillard, agé de quarante cinq ans, et d'Estienne Bénard, agé de cinquante ans, tous deux marchants, bourgeois de Ferrières, lesquels rapportent les mêmes faits que leurs devanciers.]

En tesmoignage de ce, nous avons faict signer ces présentes au dict Morgnat, pris pour adjoinct pour servyr et valloyr aux dicts sieurs religieux en temps et lieu, ainsy que de raison.

Faict les an et jour que dessus.

[Signé :] Aubery, Morgnat, adjoinct.

(Original papier, *Archives du Loiret*, A. 1329.)

XXVII.

Lettres patentes de Charles IX.

Le roi accorde une pension à un religieux de Ferrières, après la dévastation de l'abbaye.

15 octobre 1569.

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, au bailly de Sens ou son lieutenant, en chacun de ses sièges. Frère Jehan Huré, religieux en l'abbaye de Ferrières, nous a, en nostre Conseil, faict remonstrer que, à sa requeste cy attachée, soubs

nostre contre-scel, que depuis le commencement des troubles, ladicte abbaye a souffert plusieurs ruynes et pilleryes par les rebelles qui ont icelle prise de force par trois foys; mesme le XVIeme aoust dernier, deux d'iceulx, nommés Lescaigne et Godefin, chefs et conducteurs de plusieurs aultres de leur faction, s'en seroyent emparés, et après plusieurs volleryes, larrecins, sacrilèges, bruslemens et aultres pillaiges de la dicte abbaye, se seroyent saisis de sept des religieux qui restoyent des aultres qui s'estoyent sauvés, du nombre desquels estoyt le dict supplyant; lesquels ils auroyent mis en une forte et stricte prison avec menasses de les faire mouryr, comme ils firent de sang froict; car après les avoyr gardés troys jours en la dicte prison, ils furent tous conduicts tant en l'esglise de la dicte abbaye que au devant d'icelle, et là pendus et massacrés, hors mis le dict suppliant qui est sexagénaire; lequel demy mort de l'effroy de telles exactions auroit esté sauvé après avoir demouré prisonnier cinq jours, et depuis se seroyt retiré en ceste ville encore tout estonné et maladif, en danger de sa personne, pour le peu de moyen qu'il a de vivre. Pour ce que la dicte abbaye est vacante de présent, il nous auroyt très humblement supplié, en considéracion de ce que dict est, et qu'il est le plus ancien religieux de la dicte abbaye, qu'il a servye quarante cinq ans, luy ordonner jusques à ung an, où que les troubles soyent paciffiés, pention pour son vivre telle que nous y adviserons, oultre les trente cinq livres pour son vestiaire qu'il a accoutumé d'avoir, dont il est payé par le dict prieur et couvent, d'autant que la table couventuelle est séparée de l'abatialle; à ces fins que la dicte pention et vestiaire de trente cinq livres luy seront délivrez par l'économe de la dicte abbaye, à la charge de vivre religieusement en une maison couventuelle de ceste ville jusques à ce qu'il ayt moyens de retourner. Pour ces causes, de l'advis de nostre Conseil, avons par forme de provision et pention, octroyé et accordé, octroyons et accordons par ces présentes au dict frère Jehan Huré la somme de cent livres tournois par chacun an, oultre les dictes trente cinq livres, pour luy donner moyen de vivre et de se faire traicter en tel lieu et monastère qu'il advisera de

nostre dicte ville de Paris, et icelle somme prendre sur l'économe de la dicte abbaye, lequel voullons en demourer deschargé en ce faisant; et nous mandons et ordonnons que la dicte somme de cent livres par chacun an, oultre les trente cinq livres que le dict Huré a accoutumé d'avoyr, vous luy ferez payer et délivrer doresnavant par le dict économe, par ses quittances contraignant et faisant contraindre à cet objet, et payer les dictes sommes au dict Huré par Christofle Ferault, à présent vice-économe d'icelle abbaye, et tous aultres qu'il appartiendra, par toutes voyes deues et raisonnables, nonobstant toutes oppositions et appellations quelconques; car tel est nostre plaisir, nonobstant aussy quelconques commandemens à ce contraires. Donné à Paris, le XVe jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cens soixante et neuf, et de nostre règne le neufviesme.

(Copie papier, *Archives du Loiret*, A. 1330.)

XXVIII.

Acte de profession et de renonciation à son patrimoine d'un religieux, en l'abbaye de Ferrières.

1603.

Ce jourd'hui, dimanche, dix septième jour d'août mil six cens trois, à l'heure de sept heures du matin, au couvent Monsieur Sainct Pierre et Monsieur Sainct Paul de Ferrières, fut et comparut en personne par devant Pierre Jacquemain, notaire, et en présence des témoins soubscripts, Domp Estienne Letellier, fils de noble homme Estienne Letellier, huissier au Parlement de Paris, et de défuncte dame Catherine Douart, ses père et mère, le quel Domp Estienne Letellier disoit que, pensant au salut de son âme, il s'est proposé et délibéré d'entrer en religion pour servir Dieu, et qu'ayant, par l'advis du dict sieur Letellier, son père; honneste femme dame Marie

Letellier, veuve de feu honorable homme Pierre de Lyon, sa tante; noble homme Messire Michel Letellier, conseiller du Roy et général en sa cour des Aydes; Charles Letellier, conseiller du Roy, auditeur de ses comptes; Jehan de Frontignières, bourgeois de Paris, oncle à cause de sa femme; Michel Morin, huissier des requêtes de l'hostel du Roy, cousin, et Jérosme Allein, ses parens et amis, élu et choisi le monastère et abbaye Monsieur Sainct Pierre et Sainct Paul du dict Ferrières, il s'y est présenté dès ung an y a et plus, pour faire ce qui est requis suivant les saincts décrets et ordonnances de l'Église catholique, apostolique et romaine, pendant lequel temps d'ung an et plus qu'il a toujours et continuellement demouré en la dicte abbaye, il a trouvé que son salut y estoit certain, et partant s'est résolu, à l'aide et grâce de Dieu, d'y continuer et parachever ses jours au bon plaisir de Dieu, et au voullouer et consentement de Messieurs les Vénérables religieux, prieur et couvent de la dicte abbaye, et soubs l'octhorité du dict sieur Letellier, son père présent, qui le l'a pour ce faire advoué et advoue de ce fait; et pour ce que tel vœu se doibt faire par piété et en quictant et délaissant tous honneurs et biens temporels et successifs, le dict Domp Estienne Letellier, avant faire sa profession et antrée en la saincte congrégation et confrairie de la docte religion Monsieur Sainct Pierre et Sainct Paul de Ferrières, ordre de Sainct Benoist, a dict et déclaré, dict et déclare qu'il renonce à touttes successions présentes et futures, qui luy sont déjà présent escheües ou escheoir lui pourroient au proffit de son dict père, et aultres à qu'ils appartiennent, sans espérance de pouvoir révoquer le contract, et à ce qui y a renoncé comme plus amplement en sa profession monacale qu'il espère faire aujourd'hui, il y en fera plus ample déclaration, à la charge touttefois que le dict sieur Letellier, son père, sera tenu d'entretenir de point en point le contract qu'il a cydevant faict avec les dicts vénérables religieux, prieur et couvent, passé devant le dict maistre Gilbert de Longpré, notaire de ce lieu selon son contenu, forme et teneur; par ainsy ledict Letellier octhorise comme dessus cela expressément vollu et veult bien

expressément, etc., ... obligeant, etc., ... en présence de maistre Jehan Jacquemain, procureur au bailliage de Ferrières, Marin Baby, tailleur d'habits, et maistre Jehan Roulx, demourant au dict Ferrières, tesmoings, dix-septiesme jour d'aoust mil six cens trois, avant midy, en la chambre du thrésor de la dicte abbaye. Signé : Lesourd, prieur; Letellier, domp Estienne Letellier, Le Tellier, H. Allen, Jehan de Frontignières, M. Morin, Roulx, Jacquemain, E. Letellier, Marin Baby, et G. Morin.

(*Archives du Loiret*, fonds des notaires, série E.)

XXIX.

Procès-verbal de reconnaissance et translation des reliques de saint Aldric.

1616.

Ce jourd'huy, jeudy douziesme jour de may mil six cens et seize, en la feste de l'Ascension de Nostre Seigneur Jésus-Christ, à la grand messe dicte et chantée en l'église de Messieurs Sainct Pierre et Sainct Paul, vénérable père en Dieu Dom Guillaume Morin, grand prieur, vicaire général au spirituel et temporel de la dicte abbaye, et prieur de La Celle sur le Bied, a dict et démontré à l'assemblée que durant les troubles et guerres civiles que les ennemis de la religion catholique, apostolique et romaine avoient faictes contre Dieu et la saincte Esglise, en l'an mil cinq cens soixante neuf, ceux-ci, après avoir brisé et mis au feu les sainctes reliques, non contens de cela, martyrisèrent jusques au nombre de six religieux qui furent tués. Il y avoit donc en la dicte abbaye plusieurs sainctes reliques des corps de plusieurs saincts qui gisoient en la dicte esglise, lesquelles reliques avoient esté brisées et mises au feu par les ennemis de la religion, en telle sorte que la pluspart d'icelles avoient esté brulées et détruites; mais aucuns gens de

bien heureusement s'y étoient trouvés par la permission divine, et en avoient tiré plusieurs qui, depuis dix huit ou vingt ans, avoient esté mises dans une belle châsse laquelle s'appelle Châsse de tous les Saincts, à cause de la pluralité des saincts ossements qui ont esté mis ensemble. En la dicte châsse on recoignoissoit particulièrement plusieurs sainctes reliques et ossements du corps de Monseigneur Sainct Aldric, jadis abbé de la dicte abbaye, lequel est journellement réclamé par tous fidèles chrestiens pour le recouvrement de la santé de ceux qui sont travaillés de fiebvres. A cette occasion, le vénérable grand prieur a remontré que sa maison avoit faict faire une châsse nouvelle, pour y faire la translation des saincts ossements de Monsieur Sainct Aldric, et furent retirées de la Châsse de tous les Saincts les reliques du dict Sainct Aldric par le dict prieur, lesquelles il posa sur un corporaulx, les quelles estoient quatre costes enveloppées précieusement de toiles, et estoit dessus où estoit inscrit le nom du dict sainct; puis ces reliques furent posées dans la nouvelle châsse, la quelle fut nommée la châsse de Monsieur Sainct Aldric, en présence de tous les assistants en la dicte esglise et de tous les religieux, après que le grand prieur les eût monstrées, et exposé au peuple qu'elles étoient vraiment du corps de Monsieur Sainct Aldric; la nouvelle châsse, ayant été portée solennellement en procession en l'église sainct Lazarre, avec un grand nombre d'habitans et paroissiens, fut reportée en l'esglise de Monsieur Sainct Pierre et Sainct Paul où elle fut honnorée de tout le peuple. A la demande du grand prieur et des religieux, Maistre Jehan Jacquemain, notaire et tabellion royal aux bailliage et chastellenie de Ferrières, fut requis de faire le présent acte, daté des jours et an que dessus, que signèrent tous les religieux, les témoins et notables assistants.

(Original papier, aux *Archives de l'église de Ferrières*, n° 4[b].)

XXX.

Compte des recettes et dépenses, rendu à Mgr d'Agout, abbé-commendataire de Ferrières, par M. Martin Delay, son procureur.

1785.

I. Recettes.

	Livres	
1. Fermages :		
Courvilaine	2600	
Arville	3650	
Givraine	3650	
Bourg de Saint-Père	1300	
La Neuville	1600	
1/2 dîme de Nargis	900	
Préfontaine	800	
Champart de Ronceau	400	
Montacher	220	
Champ de Champdonnet	100	
Four banal	300	
Dîme de Ferrières	1965	
Moulin de La Neuville	1200	
Bougligny	505	
Hallâge et Langoy	20	
Menues dîmes	21	
	19231	19231
2. Prairies affermées		5764
3. Rentes diverses :		
Sur l'abbaye	2406	
Sur l'hôtel de ville	240	
Droit de chauffage	453	
Sur le canal du Loing	131	
Sur l'ancien clergé	41	
A reporter	3271	24995

Report.	3271	24995
Sur les boucheries de Ferrières	25	
Sur le moulin à tan.	10	
Sur une maison	5	
	3311	3311

4. Ventes de bois, pour la coupe ordinaire.	12000
5. Produit des droits et locations.	2585
6. Produit des fermages des droits de greffe et notariat	170
7. Vente de foins . ., ...	2884
8. Produit des droits féodaux	1920
9. Produit des censives	656
Total des Recettes	48521

II. Dépenses.

1. *Debet* du compte précédent	32115
2. Sommes versées par le receveur	12106
3. Décimes et oblats.	2707
4. Versé pour le compte de M. l'abbé	1518
5. Congru et gros aux curés de Ferrières, de Préfontaine et d'Arville	1086
6. Rentes au Chapitre de Sens	110
7. Pension des religieux	9371
8. Gages des officiers de justice de Givraine et de La Neuville	30
9. Intérêts du capital de 40000 livres.	3000
10. Réparations concernant l'abbaye	1521
11. Bois du parc, aux religieux.	200
12. Payements à des fournisseurs	2514
13. Manque de mesure sur un abatage de 300 arpens de bois	312
14. Réparations à l'église de Pers	88
15. Pension aux domestiques de l'abbé Onic.	325
A reporter. . .	67003

Report.	67003
16. Excédent de mesures de grains.	12
17. Réparation de chemins	200
18. Frais contre la succession Onic	114
19. Achat de vin	360
20. Frais de voyage	257
21. Reprises pour non payement de plusieurs fermiers	5511
22. Divers objets et dépenses	843
Total des Dépenses	74365
En retranchant le *debet* du compte précédent, de . .	32115
il reste une dépense réelle, pour 1785, de	42250

(*Archives nationales*, T. 316[1], cote 15.)

XXXI.

Comptes du pèlerinage de la paroisse de Château-Landon.

1790.

RECETTE :

	Livres	Sous
Produit de la queste faite pour ce pèlerinage . . .	218	»

DÉPENSES :

Papier à lettre pour écrire aux municipalités et à différentes personnes, relativement à la queste .	»	8
Torches et cierges.	24	14
Différents commissionnaires.	4	10
Clouds pour le pont de Pierre Roux, déduction des vieux.	3	»
Aux sonneurs de Ferrières	6	»
Aux enfants de chœur de Ferrières	3	»
A reporter. . . .	40	32

Report.	40	32
A Bernier, chantre de saint Séverin	»	12
A Marquignon, chantre de N. De et piqueur . . .	1	4
A ceux qui ont travaillé au chemin de la vallée de Tas de Poire	3	»
Aux deux tambours	1	16
Des douze porte-torches 8 ont été payés à 6 sous.	2	8
Des douze hallebardiers 5 ont été payés à 6 sous.	1	10
Donné aux garçons boulangers	7	4
A Mathieu, pour voyages à Ferrières.	1	6
Douze petits clercs, à 6 sous	3	12
A Étienne Pepin, pour les sonneurs de N. Dame .	7	4
A Debuire, chantre.	1	4
Plus à Martignon	»	12
Plus au dit Martignon, pour voyage à Sens. . . .	8	»
Aux sergens de ville	6	»
A Louis Deloince (maître charpentier), suivant quittance du 22 août 1790	28	12
Argent distribué aux pauvres	47	7
Poudre à tirer à la clôture de la procession (deux livres)	4	16
Plus à Étienne Lamy (maître charpentier), suivant sa quittance.	9	»
Aux porte-bannière.	3	»
	179	19

Récapitulation :

Reçu	218 livres
Dépensé.	179 — 19 sous.
Reste	38 livres 1 sou.

(*Registres municipaux de Château-Landon.*)

XXXIII.

Délibération du Conseil municipal de Ferrières, pour la conservation de l'église abbatiale, de la chapelle de N.-D. de Bethléem, et des châsses où sont renfermées les reliques des saints.

1791.

Ce jourd'hui, 15 août, l'assemblée du Conseil général de la Commune de Ferrières, réunie en la manière ordinaire, et présidée par Pierre François Humbert, maire, délibère d'adresser au Directoire du département du Loiret un mémoire où il expose : Qu'il serait avantageux pour le bien de la ville et du pays de conserver l'église des Bénédictins, ses ornements et ses cloches ; la chapelle de la Vierge (Bethléem) ; et les reliques. L'église paroissiale de Ferrières (Saint Éloi) se trouve éloignée de 400 toises du centre de la ville ; les chemins pour y arriver sont mauvais, de sorte que pendant toute l'année, particulièrement en hyver, peu d'habitants y vont à la messe, tandis que l'église des Bénédictins, qui se trouve dans le sein de la ville, est très fréquentée. La Commune de Ferrières réclame donc auprès de MM. du Département cette église des Bénédictins pour y faire sa paroisse, qui, dans le fait, ne peut être utile à aucun autre établissement; elle croit aussi pouvoir demander que les cloches et les ornements de cette église n'en soient point distraits. Il se trouve jointe à cette église une chapelle dédiée à la sainte Vierge, en qui les habitants et la province ont la plus grande vénération, si vrai que dans le courant de juin dernier, il y est venu en procession un grand nombre de paroisses, du nombre desquelles Montargis et Château-Landon se sont trouvées. Le Conseil demande enfin à conserver les reliques et reliquaires qui appartenaient aux ci-devant religieux bénédictins de cette ville, à cause de la confiance particulière que la province a donné aux dites reliques, ajoutant que si elles étaient enlevées, il serait à craindre

que l'on ne se portât à des excès que la municipalité de Ferrières ne serait jamais dans le cas de réprimer. Il a donc unanimement arrêté que les dicts reliques et reliquaires seraient demandés à Messieurs du Département et du District, ainsi que l'ornement de drap d'or et argent complet; que les reliquaires d'argent seraient payés suivant leur valeur intrinsèque, suivant l'estimation qui en serait faite par des personnes de l'art; que n'ayant que deux flambeaux d'argent massif appartenant à la fabrique, ils sont proposés en échange, et le surplus sera payé aux termes que MM. du Département et du District voudront bien accorder; que les reliquaires en cuivre et couverts en étoffe seront demandés gratuitement.

[Ont signé : le Maire et tous les Conseillers municipaux.]

(*Registres municipaux de Ferrières;* publ. dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, II, 1880.)

XXXIV.

Liste des abbés de Ferrières.

507-1790.

I.

ABBÉS RÉGULIERS.

I	600.	Buchin.
II.	612.	Guy I.
III	620.	Wandelbert.
IV	740.	Singulfe.
V.	752.	Gervais I.
VI	770.	Garmond.
VII	782.	Gilles I.
VIII. . . .	789.	Ogier.
IX	791.	Constantin I.
X.	794.	Alcuin.

XI	804.	Sigulfe.
XII	814.	Adalbert.
XIII. . . .	821.	Aldric.
XIV. . . .	829.	Eudes I.
XV	841.	Loup Servat
XVI. . . .	862.	Vénillon.
XVII . . .	865.	Gausbert.
XVIII . . .	875.	Albuste.
XIX. . . .	882.	Gauthier I.
XX	887.	Engelelme.
XXI. . . .	898.	Atton.
XXII . . .	936.	Notranne.
XXIII . . .	950.	Hildeman.
XXIV . . .	954.	Chrétien.
XXV . . .	960.	Archambaud.
XXVI . . .	968.	Raoul.
XXVII. . .	—	Vulfaud.
XXVIII . .	—	Eudes II.
XXIX . . .	973.	Guy II d'Anjou.
XXX . . .	987.	Rainard I.
XXXI . .	1005.	Argier.
XXXII. . .	1009.	Garmond II.
XXXIII . .	1016.	Gaudry.
XXXIV . .	1030.	Ogerin.
XXXV. . .	1049.	Gauthier II.
XXXVI . .	1103.	Ogier.
XXXVII. .	1108.	Gauthier III.
XXXVIII .	1112.	Eudes III.
XXXIX . .	1120.	Henri.
XL	1137.	Amaury.
XLI. . . .	1143.	Constantin II.
XLII . . .	1147.	Jean I.
XLIII . . .	1152.	Pierre I.
XLIV . .	1154.	Rainard II.
XLV . . .	1159.	Dodon.
XLVI . . .	1185.	Arnoul.
XLVII. . .	1193.	Tescelin.

XLVIII . . 1216. Godefroy.
XLIX . . . 1220. Robert I.
L. . . . . 1237. Guillaume I.
LI . . . . 1259. Robert II.
LII . . . . 1262. Albin.
LIII . . . 1270. Adam.
LIV . . . 1283. Jean II de Pontoise.
LV . . . . 1308. Gervais II.
LVI. . . . 1317. Pierre II d'Arrabloy.
LVII . . . 1340. Jean III d'Arcy.
LVIII . . . 1347. Jean IV de Sarthenay.
LIX. . . . 1360. Simon de La Brosse.
LX . . . . 1364. Guillaume II Ganeau.
LXI. . . . 1394. Guillaume III de la Forêt.
LXII . . . 1416. Pierre II.
LXIII. . . 1418. Jean V.
LXIV. . . 1428. Gilles II du Tertre.
LXV . . . 1439. Jacques I Miroust.
LXVI. . . 1457. Jean VI Chaudard.
LXVII. . . 1465. Louis I de Blanchefort.
LXVIII . . 1505. Jean VII Pot de Rodes.
LXIX. . . 1516. Antoine de Crévent.

II.

Abbés commendataires.

LXX . . . 1517. Pierre III de Martigny.
LXXI . . . 1527. Louis II de Canossa.
LXXII. . . 1528. François de Tournon.
LXXIII . . 1556. Odet de Coligny.
LXXIV . . 1572. Toussaint Barin.
LXXV. . . 1581. Guillaume IV Pelerin.
LXXVI . . 1582. Claude I Soublet.
LXXVII. . 1592. Claude II Soublet.

LXXVIII .	1596.	Michel Soublet.
LXXIX . .	1613.	Jean VIII du Piau.
LXXX. . .	1621.	André Frémyot.
LXXXI . .	1641.	Jacques II de Neufchèze.
LXXXII . .	1657.	Bénigne de Neufchèze.
LXXXIII .	1658.	Jean IX Bentivoglio.
LXXXIV. .	1660.	Pierre IV de Beauvilliers.
LXXXV . .	1664.	Paul de Beauvilliers.
LXXXVI. .	1669.	Étienne de Sainctot.
LXXXVII .	1709.	Mathieu Philibert.
LXXXVIII.	1749.	Barthélémy Onic.
LXXXIX. .	1780.	Léonard d'Espagnac.
XC	1781.	Jean d'Agout.

FIN.

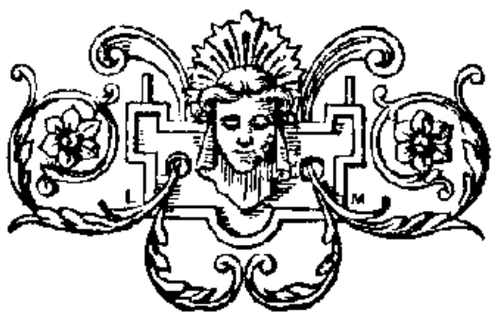

NOTE SUR UN MANUSCRIT

PROVENANT

D'UNE BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE A FONTAINEBLEAU

---

la fin du manuscrit français 19081 de la Bibliothèque nationale, qui contient la traduction française de l'ouvrage généralement intitulé « Livre des simples médecines » ou « Herboriste », et connu sous le nom de *Platearius*, on remarque plusieurs notes, d'une écriture de la seconde moitié du XVIe siècle, qui indiquent que ce volume se trouvait alors en la possession d'un habitant de Fontainebleau. Ces notes, qu'il a paru intéressant de relever ici, se lisent au feuillet 238 verso ; voici comment elles sont disposées :

François Presdeseigle
Bon marchant mercyer
Demourant à Fontainebleaud,
Où pend pour enseigne le Pillier vert,
Maison de René Habert, filz de deffunct
Jehan Habert, son père.

Ce présent livre appartient à honnorable home
François Presdeseigle, dem[ourant] à Fontainebleaud,
Où pend pour enseigne le Pillier vert[1].

---

1. L'enseigne du « Pilier vert » n'est pas inconnue; elle est signalée dans le livre de MM. Herbet, Thoison et Maurice Bourges, sur les *En-*

Peut-être le nom de « Françoys Presdeseigle », qui se lit encore une fois, sous cette même forme, un peu plus bas, sur la même page, se retrouverait-il, comme aussi ceux de Jean et de René Habert, dans des pièces du temps conservées à Fontainebleau ou dans la région[1].

La page où se rencontrent ces deux notes est couverte d'essais de plume, tracés par la même main. Ce sont principalement des débuts ou adresses de lettres, tels que : « A messieurs les relligieux de Fontainebleaud », « A messieurs les laboureurs de la Beausse et de la Brye », ou bien une date : « Donné à Tours, le premier de janvier MV^c LXIX », etc. C'est encore à la même main que semble devoir être attribuée une partie des notes que portent les marges du manuscrit. Signalons enfin, au même feuillet 238 v°, parmi les diverses mentions dont nous venons de parler, les noms de « Gandais » et « Amorides », d'écritures différentes.

Le manuscrit 19081 est arrivé à la Bibliothèque nationale avec ceux de Séguier et de l'abbaye de Saint-Germain ; mais, dès la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe, il avait quitté Fontainebleau pour Nantes, et était devenu la propriété d'un apo-

---

seignes de Fontainebleau (Fontainebleau, 1898, pp. 87-88), comme se trouvant dans la rue, aujourd'hui supprimée, des Fossés. — D'après ces auteurs, qui citent plusieurs autres exemples d'enseignes « au Pilier vert », le mot *pilier* aurait ici le sens de *pileur*, ou garçon de laboratoire pilant des drogues ; le *pileur* de l'enseigne était habillé de vert.

1. En effet, M. Eugène Thoison veut bien me faire savoir qu'un François Presdeseigle, certainement parent du marchand mercier, fut curé de Fromonville en 1681 et devint plus tard (1720) curé de Saint-Aspais à Melun.

thicaire de cette dernière ville, Simon Chabot, dont l'*ex-libris* se lit en deux endroits (fol. 208 v° et 238 v°), et dont le nom figure sur la marge inférieure d'au moins quatre feuillets (fol. 224 v°, 234 r°, 236 v°, 237 v°).

Ce volume a été écrit au xve siècle; il se compose de 238 feuillets de parchemin, et est illustré, comme les autres exemplaires du *Platearius*, de très nombreuses figures en couleur, représentant des plantes, parfois des animaux (les éléphants du feuillet 181 v° sont à noter pour la forme fantaisiste de leur trompe et de leurs défenses), ou bien encore des personnages qui se livrent à diverses occupations, champêtres et autres.

L. Auvray.

IV.

LES EAUX-FORTES NOMMÉES

OU MARQUÉES

La liste qui suit ne comprend que des graveurs du XVIe siècle, c'est-à-dire des artistes qui ont vécu du temps du Rosso et du Primatice, ou qui du moins ont pu voir leurs travaux dans leur fraîcheur et leur intégrité, avant toute restauration. On n'y cherchera donc pas le prétendu Heuy, de Bartsch, qui n'est autre que Zacharie Hintz (1611-1669).

Ce n'est pas que le XVIIe siècle n'ait été fécond en graveurs qui ont longtemps prolongé la gloire de l'École. Antoine Garnier, Alexandre Bettou, Théodore Van Thulden, Bonneionne, Ferdinand, sont des témoins précieux qu'on a le devoir d'interroger. Fontainebleau était alors un centre d'études, où s'arrêtaient les peintres en allant en Italie ou en revenant. Henri IV et Louis XIII avaient suivi le mouvement créé par François Ier. Sous leurs règnes, les Ambroise Dubois, les Fréminet, les Dubreuil, les Simon Vouët, avaient renouvelé la décoration du château. Plusieurs générations d'artistes avaient

laissé à Fontainebleau des descendants qui vivaient là, dans l'exercice de charges variées : concierges, jardiniers, officiers des chasses ou de judicature, et qui continuaient en même temps à pratiquer l'art illustré par leurs ancêtres.

Mais le domaine artistique de Fontainebleau est assez vaste pour que des classifications y soient nécessaires : la chronologie fournit la plus simple. C'est la raison qui nous a fait choisir l'année 1600 comme limite de l'École de Fontainebleau, dans son premier essor.

Ce choix est nécessairement un peu arbitraire ; il ne répondrait pas aux divisions qu'il faudrait établir dans une Histoire de la Peinture. A ce point de vue, la date de la mort du Primatice, 1570, s'imposerait davantage, et tels peintres-graveurs que nous citons ici, Dupérac et Boba, par exemple, seraient alors mieux classés dans la seconde période. Mais la gravure a eu son évolution particulière, retardant nécessairement sur celle de la peinture. Les tableaux sur toile des Flamands avaient déjà commencé à remplacer les fresques italiennes, qu'on gravait toujours et à peu près de la même manière les dessins du Primatice. Puis la fougue de l'inspiration s'est amortie; l'ardeur des débuts est tombée; la manière est devenue plus sèche. Aussi, quoique les maîtres du XVIIe siècle se soient encore attachés à reproduire les compositions du siècle précédent, a-t-il paru juste de les séparer des artistes, contemporains des œuvres reproduites, et de réserver à ceux-ci l'honneur de figurer parmi les graveurs de l'École de Fontainebleau.

I. — Jacques Androuet Du Cerceau

Jacques Androuet Du Cerceau est avant tout un architecte et un vulgarisateur; il n'a pas gravé de sa main les deux ou trois mille pièces dont on le reconnaît l'auteur. Pour l'aider dans ses nombreuses publications, il avait près de lui des élèves, une officine, et cette circonstance est de nature à rendre bien délicats et bien difficiles le discernement des estampes attribuées à cet artiste et la distribution chronologique des diverses manières que peut présenter son style, au cours d'une très longue carrière.

On ne trouvera son nom ni dans Bartsch ni dans Passavant, qui l'ont considéré sans doute plutôt comme un graveur de profession que comme un peintre-graveur. Renouvier le cite parmi les graveurs d'Orléans, en exprimant le vœu qu'il soit l'objet d'une monographie, dont il est digne à tant de titres. M. de Geymuller a réalisé ce désir et publié sur les Du Cerceau un très beau livre, qui nous servira de base[1].

L'œuvre considérable de Jacques Androuet Du Cerceau est une mine inépuisable de renseignements sur la décoration du château de Fontainebleau. Il a reproduit la plupart des ornements de stuc que le Rosso et le Primatice avaient appliqués aux murailles

---

1. *Les Ducerceau, leur vie et leur œuvre,* par le baron Henry de Geymuller (Paris, Librairie de l'Art, 1887, in-4°).

des chambres et des galeries ; il a employé les compositions peintes à fresque comme motifs des décorations qu'il composait. Malheureusement, il n'a pas eu pour Fontainebleau le soin qu'il a pris par exemple pour les ruines de Rome, celui d'indiquer au bas des planches le nom du lieu qui lui fournissait ses dessins. Nous avons donc le devoir de ranger cet artiste parmi les graveurs de l'École de Fontainebleau et de chercher à extraire de son œuvre les renseignements qu'il contient sur le château.

M. de Geymuller n'a pas réussi à fixer d'une manière certaine la date et le lieu de naissance de Jacques Androuet Du Cerceau. Il faut nous en tenir à l'affirmation de La Croix du Maine, qui le dit Parisien, et constater en même temps qu'il était bourgeois de Montargis. Le tableau généalogique dressé par M. de Geymuller[1] doit subir les modifications suivantes :

Julienne Androuet, épouse de Jean de Brosse, mère de Salomon de Brosse, était la fille de Jacques Ier Androuet Du Cerceau et non sa sœur (Ch. Read, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IX, 1882, p. 150).

La femme de Jacques Ier s'appelait Catherine David; il semble qu'elle soit morte avant lui (Eugène Thoison, *Bulletin historique et philologique*, 1896).

Jacques Ier a eu une autre fille, N..., mariée à un sieur Constant (Eugène Thoison, *idem*).

François (n° 21), baptisé le 21 février 1666, qualifié

1. Pages 280 et 281.

receveur et bourgeois de Paris, est en réalité mort à l'âge de 4 ans.

François, Marie-Anne, Pierre et Baptiste (nos 22 à 25), ne sont pas les enfants du François ci-dessus, mais ceux de Jacques, sieur de Bardillière (nos 18), orfèvre, et de Marie Béliard. Ce Jacques était commis à la recette du Bureau des Aides, à Melun[1].

Il serait tout à fait impossible, et d'ailleurs l'histoire de Fontainebleau n'en tirerait aucun avantage, de décrire ici l'œuvre entier de Jacques Androuet Du Cerceau. Nous en extrayons seulement ce qui est relatif au château et aux artistes de l'École, dans l'ordre du catalogue sommaire dressé par M. de Geymuller.

---

1. Voici les mentions portées au *Registre des baptesmes, mariages et enterremens de ceux de la religion P. R. qui ont leur exercice à Bois-le-Roy*, registre conservé aujourd'hui au greffe du Palais de justice de Fontainebleau :

Du 25 mars 1670, enterrement de François, âgé de quatre ans, fils de Jacques Androuet du Cerceau, bourgeois de Paris, demeurant à Melun;

Du 29 juin 1670, baptême d'Anne-Marie, fille de Jacques Androuet du Cerceau et de Marie Beliard; le directeur des Aides en l'élection de Melun est parrain;

Du 21 juillet 1670, enterrement de Pierre Androuet du Cerceau, âgé de trois ans et demi;

Du 14 août 1670, enterrement d'un commis à l'exercice des Aides; Jacques Androuet du Cerceau, commis à la recette du Bureau des Aides, est témoin.

Du 9 septembre 1671, enterrement de Marie Androuet du Cerceau, âgée de quatorze mois;

Du 3 janvier 1672, baptême de Baptiste, fils de Jacques Androuet du Cerceau, receveur des Aides, et de Marie Beliard.

ŒUVRE DE JACQUES ANDROUET DU CERCEAU

(Extraits.)

I. Les fragments antiques, composés de 13 pièces, gravés sur les dessins de Leonardus Theodoricus, mort récemment à Anvers (1550).

Ce Leonardus Theodoricus n'est autre que Léonard Thiry, peintre flamand travaillant à Fontainebleau sous les ordres du Rosso ; il ne doit pas être identifié avec le graveur L. D.

II. Les paysages : L. 172; H. 108. Suite de 25 pièces anonymes analogues, sauf pour les dimensions, aux paysages de L. D.

III. *Les plus excellents Bastimens de France.* Première édition du Deuxième volume, 1579; Deuxième édition, 1607. On y trouve une notice et sept planches sur Fontainebleau. « Fontainebleau est un lieu assis dans la Forest de Bière en une plaine, fermé de divers costez, rochers et montaignes couvertes de boys de haulte fustaye. Anciennement, c'estoit un vieil bastiment où les Rois par quelques fois se retiroyent pour estre là comme en lieu solitaire. Le Roy François Premier, qui aimoit tant à bastir, considérant ce lieu ainsi fermé de ses rustiques, y print fort grand plaisir : et de faict, le fist bastir comme il est de présent. Les anciens récitent qu'en ce lieu y avoit une grosse tour, où de présent et sur les fondemens d'icelle est la Chapelle, prochaine de la grand salle du bal, et s'est-on servy d'aucuns vieils fondemens. La plus grande partie du logis est bastie de grets, comme mesme ils en ont les rochers sur le lieu, avec brique : principalement la basse court, laquelle en grandeur excede toutes autres courts des bastimens Royaux. En la seconde court, y a source de fontaine, et se dict

que c'est la plus belle eauë de source qui se voye guères et que par ce on l'appeloit belle eauë, maintenant Fontainebleau. Ce lieu est à demie lieue de la rivière de Seine. La terre n'est que sablonnage, tellement que les arbres de la dicte forest ne sont pas communément de belle grandeur et ne peuvent gueres bien prouffiter. Le feu Roy François, qui le fist bastir, s'y aymoit merveilleusement : de sorte que la plus grande partie du temps il s'y tenoit, et là enrichy de toutes sortes de commoditez, avec les galleries, salles, chambres, estuves, et autres membres, le tout embelly de toutes sortes d'histoires, tant peinctes que de relief, faites par les plus excellens maistres que le Roy pouvoit recouvrer de France et d'Italie, d'où il a faict venir aussi plusieurs belles pièces antiques. En somme, que tout ce que le Roy pouvoit recouvrer d'excellent, c'estoit pour son Fontainebleau : où il se plaisoit tant, que y voulant aller, il disoit qu'il alloit chez soy : qui fut cause, que plusieurs grands seigneurs y firent bastir chacun en son particulier, tant que pour le jourd'huy y a beaucoup de beaux logis, et dignes d'estre remarquez. Mais depuis la mort du feu Roy François le lieu n'a pas esté si habitué ne fréquenté, qui sera cause qu'il ira avec le temps en ruine, comme sont beaucoup d'autres places que j'ay veuës, à cause de n'y habiter. Tout joignant la basse court est un Couvent de Mathurins que le feu Roy Loys y fonda. Depuis quelque temps le principal du bastiment a esté par le roy Charles neuviesme clos et fermé d'un fossé, excepté la basse court à raison des guerres civiles. Ce lieu est prochain de quatorze lieües de Paris, de quatre lieües de Nemours, de deux lieües de Moret, à quatre lieües de Melun, à quatre lieües de Montereau et de Milly : Les prochains lieux seigneuriaux sont Blandy à quatre lieües, et Valery à sept. Ce lieu est accompagné d'un fort bel estang, au long duquel est la chaussée revestue de quatre rangs d'ormes, faisant séparation de deux grands jardins comme le tout voyez desseigné par le plan. »

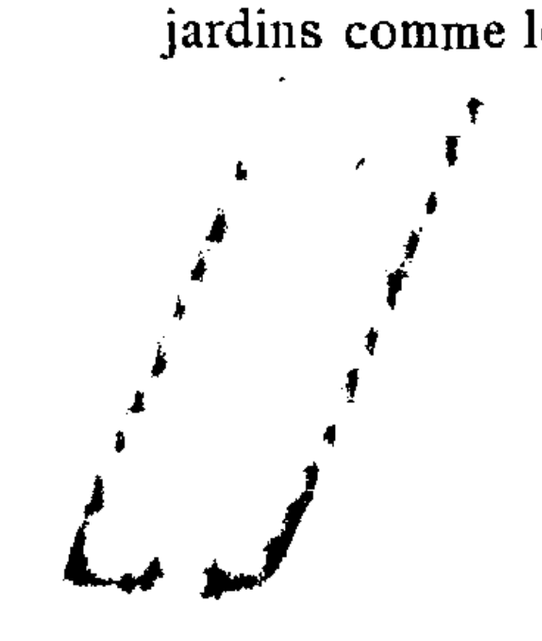

1. Le plan du bastiment avec son contenu. *Planum ædificii cum omni consepto.*
2. Le plan de tout le bastiment. *Planum ædificii totius loci.*
3. Veues du lieue du costé du bourg. *Conspectus loci ab ea parte quæ respicit vicum.*
4. Veues du logis du costé de l'estang. *Conspectus ædificii a latere stagni.*
5. Face dedans la basse court. *Facie in aream majorem spectans.*
6. Face dans la court de la fontaine. *Facies in aream spectans in qua est fons.*
7. Face dans la court de la Fontaine. *Facies in aream spectans in qua est fons.*

IV. Première suite de dix pièces, dite des Grands Cartouches de Fontainebleau. Premier état, avant les numéros. Deuxième état, les planches sont numérotées de 1 à 10 avec des chiffres à rebours, dans le milieu du haut. Troisième état, avec le nom d'un éditeur, *I. Honervogt exc.*, 222 à 227 sur 160 à 167. Sauf indication contraire, les pièces sont en largeur.

1. Panneau rectangulaire vide, dans des cuirs. De chaque côté, torse de femme, sans bras, supportant un panier de fruits.
2. Décoration de plafond, dans un panneau vide, où l'on remarque à droite, dans un entrecolonnement, un taureau accompagné de deux hommes.
3. Décoration de plafond, dans un panneau vide, orné en haut et dans les angles du bas de figures d'anges. De chaque côté, à mi-hauteur, anges sonnant de la trompe.
4. Le Sacrifice. Deux hommes dont un, à gauche, lève les mains jointes, sont autour d'un bélier placé sur un bûcher fumant ; en haut la salamandre. Ce sujet est entre deux colonnes qui séparent des cadres coupés par la bordure.
5. Femme dans une niche, portant un croissant sur la tête, derrière des cuirs ; les jambes sont dans une gaine. En hauteur.

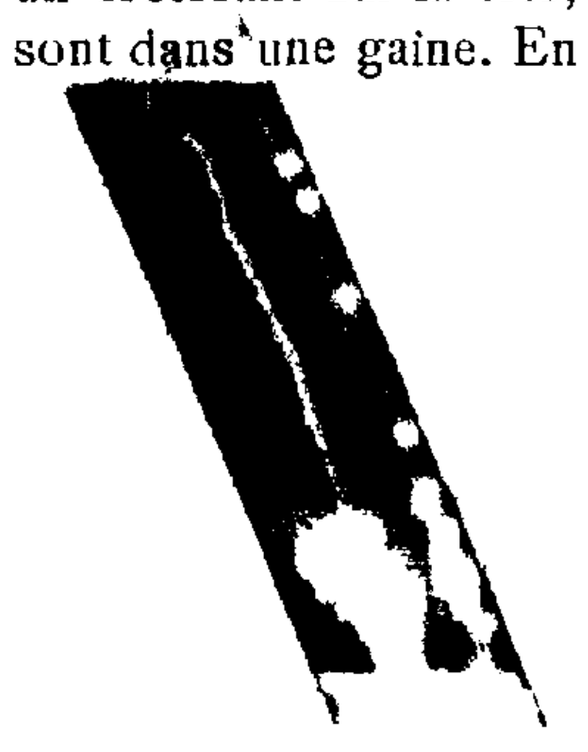

Dessin reproduit dans les Petits Cartouches, n° 25, sauf que, dans ce dernier, les jambes de la femme apparaissent. A rapprocher aussi d'un bas relief du Musée de Troyes.

6. Cadre rectangulaire vide, coupé sur la gauche. A droite, dans une niche, un ange terme dans des guirlandes de fruits, surmonté du F passé dans une couronne.
7. Cadre carré vide, au milieu d'un montant d'ornements, formés de cuirs et de guirlandes de fruits.
8. Encadrement vide surmonté d'un fronton; au-dessous de ce fronton, la salamandre. De chaque côté, homme et femme caryatides.

   C'est l'encadrement du septième tableau à gauche de la galerie François Ier, *Vénus châtiant l'Amour*, déjà reproduit par Fantuzi (F. H. 4); il a été copié par Schiavone (B. 26) et se retrouve encore dans les Petits Cartouches, n° 17.
9. Cadre rectangulaire vide, dans des cuirs, où l'on remarque en haut des enfants sonnant du cor. Guirlandes de fruits.
10. Colonne terminée par un torse de satyre séparant un cadre vide à gauche d'une moitié de cadre à droite.

    Dessin reproduit dans les Petits Cartouches, n° 21.

V. Deuxième suite des Grands Cartouches de Fontainebleau. Mêmes états que la première suite, 230 à 235 sur 153 à 165, sauf la première pièce qui est ronde.

1. Cadre carré vide. De chaque côté deux enfants s'embrassent. Pièce ronde. D. 220.

   Ornementation de la face transversale de la galerie François Ier, du côté du grand escalier.
2. Petit cadre carré; en bas, squelette de crâne d'animal; plus bas, enfants-lions ailés s'embrassant. En hauteur.

   A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 19) et d'une planche de Schiavone (B. 19). La composition a été aussi reproduite dans les Petits Cartouches, n° 3.
3. Rond dans des encadrements. En haut, génie assis, tourné vers la gauche, tenant le F à rebours; au-dessous, tête

d'animal à cornes entre deux petits génies; en bas, buste de femme entre deux autres génies. En hauteur.

Même composition dans les Petits Cartouches, nº 18, et chez Schiavone (B. 17).

4. Cadre carré vide, à l'intérieur d'un cadre rond, entouré d'une décoration, où l'on remarque en bas des enfants lisant et des chiens; sur les côtés, trois femmes supportent des paniers de fruits.

C'est la décoration du 4e tableau à droite de la galerie François Ier, *Danaë*, copiée par le restaurateur de la galerie pour la *Nymphe de Fontainebleau*, placée en face. On retrouve cette composition dans une eau-forte de Fantuzi (F. H. 3), dans un burin de René Boyvin (R. D. 18), et dans une copie anonyme.

5. Petit ovale; en haut, deux salamandres se tenant par le cou. En bas, le F dans une couronne entre deux enfants à cheval sur des Pégases. En hauteur.

A rapprocher d'une eau-forte de Fantuzi (F. H. 8) et d'une planche de Schiavone (B. 15). Même composition dans les Petits Cartouches, nº 20.

6. Rond vide entre deux satyres termes; au-dessus, un enfant soufflant dans deux longues cornes. En hauteur.

A rapprocher d'une eau-forte de Fantuzi (F. H. 20).

7. Dessin de porte : médaillons aux quatre coins. Au milieu de chaque côté, verrou orné d'une tête de femme à gauche, d'une tête de lion à droite.

8. Cadre ovale vide. Deux anges assis dans les écoinçons.

Même composition dans les Petits Cartouches, nº 5.

9. Cadre carré laissant un rond vide dans un panneau. On voit à chaque angle du bas un couple de satyre et satyresse se caressant.

Décoration reproduite par Fantuzi (F. H. 13), et Schiavone (B. 30); on la retrouve dans la série des Petits Cartouches, nº 24.

10. Vieillard à longue barbe dans une niche entre deux petits termes, à gauche d'un cadre carré. Au-dessous le F à rebours dans une couronne.

Partie de la décoration du troisième tableau à gauche, dans la galerie François Ier, l'*Embrasement de Catane*. A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 2) et du n° 23 des Petits Cartouches.

VI. Les Petits Cartouches de Fontainebleau.

M. de Geymuller compte trente-six pièces. Mariette, dans son catalogue du Primatice, annonce : « Divers ornements de grotesque peincts à Fontainebleau par messer Nicolo et par les autres élèves du Primatice, gravés à l'eau forte par Jacques Androuet du Cerceau, en une suite de 26 planches. » Enfin Baldus, qui a donné une reproduction héliographique d'une partie de l'œuvre de Du Cerceau, a publié une suite de 33 pièces. Nous allons en donner le détail.

Dimensions : 170 à 180 sur 110 à 130 : la plupart des pièces sont en largeur.

1. Cadre ovale, sur un soubassement. A gauche une femme, à droite un homme, tous deux nus, portant des fruits. En hauteur.

   Même composition chez Schiavone (B. 16).

2. Cadre carré; de chaque côté une femme terme dans des cuirs. Nombreux enfants dans des guirlandes de fruits.

   Même composition chez Fantuzi (F. H. 10), et chez Schiavone (B. 25).

3. Cadre carré vide au milieu d'ornements qui semblent être la reproduction d'un plafond. En bas, deux enfants ailés terminés en lions qui s'embrassent ; sur les côtés, personnages tenant des têtes de Méduse. En hauteur.

   A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 14), et d'une planche de Schiavone (B. 19). La même composition existe dans les Grands Cartouches, n° 2 de la deuxième suite.

4. Cadre rectangulaire vide : en haut, des hommes nus soufflant dans des instruments de musique. Sur les côtés, vieillards termes portant un rond sur la poitrine, accompagnés chacun de deux anges.

C'est la décoration du septième tableau à droite, dans la galerie de François Ier, *Combat des Centaures et des Lapithes*. Fantuzi l'a reproduite (F. H. 5). Dans le tableau comme dans l'estampe de Fantuzi, le F de François Ier est inscrit dans les ronds que Du Cerceau a laissés vides.

5. Cadre ovale vide, avec deux femmes ailées dans des cuirs.

Même composition dans les Grands Cartouches, n° 8 de la deuxième suite.

6. Cadre rectangulaire vide entre deux ronds vides, dans une ornementation où l'on remarque, en haut, deux couples assis, les jambes entrelacées.

Une eau-forte anonyme (B. 139) et une planche de Schiavone (B. 24) offrent la même composition.

7. Cadre orné, entouré de satyres, de génies, de sphinx ailés.

C'est la décoration de la cheminée du salon dit de François Ier. On la retrouve dans une planche de Schiavone (B. 28).

8. Cadre ovale vide, entouré de trois enfants et de guirlandes de fruits. Dans des cuirs, de chaque côté, groupe de trois enfants.

Même composition chez Fantuzi (F. H. 19), et chez Schiavone (B. 31).

9. Cadre ovale à ressauts, superposé à un cadre rectangulaire, sur lequel sont assises deux figures au milieu de guirlandes de fruits. Enfants à droite et à gauche.

Même composition chez Fantuzi (F. H. 9), et chez Schiavone (B. 23).

10. Cadre ovale allongé vide, dans des ornements où l'on remarque à gauche une femme, à droite un homme. Dans le bas, deux figures renversées, avec chacune un enfant ; celui de gauche tette sa mère.

Une eau-forte, décrite par Bartsch parmi les anonymes (B. 120), que nous attribuons plus loin au maître G. R., offre la même composition ; Schiavone l'a aussi reproduite (B. 32).

11. Plafond composé uniquement de motifs d'architecture.

12. Plafond orné de cuirs.

13. Cadre rectangulaire entre deux cadres ronds, tous vides. En bas, une femme à gauche, un homme à droite, assis dans des draperies qui flottent derrière eux. En haut, enfants et guirlandes de fruits.

14. Cadre rectangulaire vide; en haut, tête de cerf entre deux enfants; de chaque côté, deux enfants portant des guirlandes de fruits. En hauteur.

Même composition chez Fantuzi (F. H. 15), et chez Schiavone (B. 18).

15. Panneau ou plafond, composé de cuirs et de guirlandes de fruits, avec un détail d'architecture gravé au bas de la planche. En hauteur.

16. Cadre rectangulaire vide; de chaque côté, une femme assise soutient des cuirs d'où sort dans le haut un génie.

A rapprocher d'une planche de Schiavone (B. 22).

17. Cadre rectangulaire vide; à gauche une femme, à droite un homme, soutiennent des cuirs; au milieu du bas, un petit cadre.

C'est l'encadrement du septième tableau à gauche de la galerie François Ier, *Vénus châtiant l'Amour*. Le petit cadre du bas renferme une vue du château de Fontainebleau au XVIe siècle. Une serrure, au chiffre du connétable de Montmorency, conservée au Musée de Cluny, reproduit les personnages de cette décoration[1]. A rapprocher aussi d'une planche de Fantuzi (F. H. 4), d'une planche de Schiavone (B. 26), et du n° 8 de la première série des Grands Cartouches.

18. Décoration sur fond noir, présentant un rond surmonté de deux génies séparés par une tête d'animal; au-dessus du rond, un génie assis tient le F à rebours; en bas, deux autres génies couronnent une tête de femme. En hauteur.

A rapprocher d'une planche de Schiavone (B. 17), et du n° 3 de la deuxième série des Grands Cartouches.

---

1. Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1879, 1er vol., p. 319.

19. Cadre rectangulaire, dont la décoration est remarquable par deux chimères qui occupent les coins d'en bas. Au milieu, deux enfants couchés, dont un des pieds dépasse le bord inférieur du cadre.

A rapprocher d'une planche anonyme non décrite (B. N.), et d'une planche de Schiavone (B. 21).

20. Cadre ovale vide, dans une décoration où l'on remarque en haut deux dragons qui se tiennent par le cou, et en bas des enfants sur des chevaux ailés. En hauteur.

A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 8), d'une planche de Schiavone (B. 15), et du n° 5 de la deuxième suite des Grands Cartouches.

21. Un cadre entier et un demi-cadre séparés par des cuirs et par une colonne surmontée d'un torse de satyre.

A rapprocher du n° 10 de la première série des Grands Cartouches.

22. Cadre carré vide, entouré d'ornements où l'on remarque à gauche une satyresse, à droite un satyre, portant des corbeilles de fruits, avec des enfants à leurs pieds.

C'est l'encadrement du premier tableau de droite de la galerie François Ier, *L'ignorance chassée*. A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 1), et d'une planche de Schiavone (B. 27).

23. Cadre carré vide, offrant de chaque côté un vieillard dans une niche, entouré d'enfants et de guirlandes de fruits.

C'est l'encadrement du troisième tableau à gauche de la galerie François Ier, *l'Embrasement de Catane*. A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 2), et du n° 10 de la deuxième suite des Grands Cartouches.

24. Cadre vide, irrégulier, dans des cuirs surchargés d'enfants et de fruits. On remarque, dans chaque angle du bas, un couple de satyres assis, étroitement enlacés.

A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 13), d'une planche de Schiavone (B. 30), et du n° 9 de la deuxième série des Grands Cartouches.

25. Femme debout dans des cuirs, qui cachent la partie médiane de son corps. En hauteur.

A rapprocher d'un bas relief du Musée de Troyes, et du n° 5 de la première série des Grands Cartouches.

26. Cadre rectangulaire à ressauts. On remarque, dans la décoration qui l'entoure, de chaque côté un génie debout qui souffle dans une corne; aux angles du bas, des génies assis dans des guirlandes de fruits. Au milieu d'en haut, une tête cornue.

A rapprocher d'une planche de Schiavone (B. 20).

27. Cadre rectangulaire, dont la décoration repose sur trois pieds en forme de griffes. Deux femmes aux ailes relevées au-dessus de leurs têtes sont debout de chaque côté. En hauteur.

A rapprocher d'une planche de Schiavone (B. 14).

28. Cadre ovale vide, offrant, comme décoration, à gauche une femme qui se presse les seins, à droite un homme qui tient son coude droit dans la main gauche. En hauteur.

Même composition chez Fantuzi (F. H. 17).

29. Petit cadre carré vide dans une composition compliquée où l'on remarque, en bas, à gauche une femme, à droite un homme, tous deux couchés, mordus par des serpents; en haut, un enfant, assis sur une tête d'animal, tient aussi un serpent de la main droite.

30. Cadre rond dans des cuirs où sont disposées sept figures. En hauteur.

31. Cadre carré dans des cuirs où sont disposées huit figures. En hauteur.

Ces deux planches paraissent appartenir à l'École flamande de Corneille Floris ou de Jean Vreeman de Vriese, plutôt qu'à l'École de Fontainebleau.

32. Cadre ovale en hauteur, entre deux frontons supportés par des caryatides; on remarque dans le haut Hercule enfant étouffant les serpents. En hauteur.

A rapprocher d'une planche de Fantuzi (F. H. 11), et d'une planche de Schiavone (B. 13).

33. Dessin d'orfèvrerie, qui n'est pas ici à sa place.

VII. Livre de Grotesques. Paris, 1566.

Dans la dédicace à Madame Renée de France, duchesse de Ferrare, l'auteur dit : « ... Et maintenant qu'il a pleu à vostre bonté me retirer à vostre service, j'ay derobé quelques heures du jour et de la nuict pour ramasser un livre de grotesques, d'inventions diverses, de laquelle œuvre vostre excellence pourra predre plaisir pour la variété des choses comprinces : parties desquelles j'ay tiré de *Monceaux*, lieu fort notable, aucunes de *Fontenebleau*, autres sont de mon invention.... »

Plusieurs des petits sujets reproduits dans les planches ont été en effet empruntés à Fontainebleau. Nous citerons : Le Nil, pl. 10, d'après Primatice. Tableau du dixième compartiment de la galerie d'Ulysse, gravé trois ans plus tard par Étienne Delaune (R. D. 101)[1].

La Nymphe, pl. 22, d'après la planche de L. D. (F. H. 34). Sur la même pièce, l'Enlèvement de Proserpine, des fleuves.

Si l'on possédait le catalogue complet des œuvres du Rosso et du Primatice, on trouverait encore, dans les Grotesques, d'autres motifs qui leur sont probablement empruntés ; ainsi, pl. 1, Cavalier dans un rond central; pl. 2, Bataille de cavaliers dans un carré central ; pl. 5, La Charité ; pl. 8, paysages ; pl. 20, l'Abondance ; pl. 21, Apollon poursuivant Daphné, femme se réveillant, etc.

VIII. Suite des fonds de coupe. Dix pièces.

La Tempête ou le Désastre maritime, reproduction du cinquième tableau à gauche de la galerie François Ier, gravé par Fantuzi (F. H. 34), et par Antoine Garnier (R. D. 70).

Il est possible que d'autres sujets de cette série proviennent aussi du château.

---

1. Voir la démonstration faite sur ce point par M. Dimier : *Le Primatice, peintre, sculpteur, architecte des rois de France*, p. 508.

IX. Pièces isolées.

1. Cartouche ovale encadrant un paysage. Des figures remplissent les écoinçons. Dans le bas, deux guirlandes de fruits séparées par une tête. H. 190; L. 223.
2. Personnages fuyant une ville en flammes. D'après le Rosso. C'est le nº 83 des Anonymes de Bartsch. L. 295; H. 372.
3. Apollon et les enfants de Niobé, d'après le Primatice; pièce encadrée dans un cartouche ovale. C'est le nº 125 des Anonymes de Bartsch, décrit comme une allégorie de l'Amour. H. 221; L. 285.
4. Apollon, d'après le Rosso. Assis dans les nuages, tenant une lyre de la main gauche et regardant en arrière par dessus son épaule droite. H. 262; L. 145.
5. Ronde de six femmes, dansant au son de la musique faite par trois satyres, placés à droite. L. 235; H. 170.
6. Le Christ descendu de la croix. Composition de 18 figures. Sur une pierre, à gauche, on lit la date de 1543; plus loin, du même côté, *R. Urbyn inv.*, et plus bas, *N. J. Visscher exc.* Composition inspirée par la gravure de Marc Antoine (B. 32), dont le dessin est attribué au Rosso par Zani, malgré l'inscription. H. 460; L. 400.

M. Robert-Dumesnil attribue encore à Du Cerceau d'autres pièces que leur description sommaire ne nous a pas permis de reconnaître : Le Serpent d'airain, la Naissance d'Adonis (nov. 1858). L'Incendie (en largeur), les Troyens introduisant le cheval de bois, le Jugement de Paris (1862).

On rencontre aussi quelquefois des copies en petit format (210×170) d'estampes italiennes ou de l'École de Fontainebleau, qui ont été attribuées à ce maître. Ainsi : *Mars et Vénus*, d'après la planche de Caraglio, qui reproduit un dessin du Rosso, conservé au Louvre;

Le Combat des Centaures et des Lapithes, d'après Enée Vico;

S. Jean prêchant dans le désert, d'après la planche anonyme que nous attribuons à Mignon (F. H. 10).

II. — Ferrando Bertelli

Ferrando Bertelli, de Venise, est un éditeur, un marchand, qui, à l'imitation de son confrère, N. Nelli, maniait aussi le burin. Nagler a donné la liste des gravures qui portent son nom, sans qu'on puisse dire dans quelle mesure il en est l'auteur, ou seulement l'éditeur :

Omnium fere gentium nostri ætatis habitus. 1569.
Le Christ guérissant les malades, d'après Farinati. 1566.
Le Christ en croix, d'après Jules Romain.
Vénus et Cupidon, à l'eau-forte, d'après le Titien. 1566.
Specchio della vita humana. 1566.

A cet œuvre, il convient d'ajouter la pièce suivante par laquelle cet artiste se rattache, bien faiblement d'ailleurs, à l'École de Fontainebleau.

B. 17. La Ste Vierge à genoux, lavant les pieds de l'enfant Jésus. On lit au milieu du bas : *Ferando Bertelis exc.* H. 295; L. 273.

Mariette cite la copie d'une estampe de Fantuzi (F. H. 62) : *Jésus-Christ lavant les pieds de ses disciples*, d'après Jules Romain. C'est un burin qui porte l'inscription suivante : *Apresso Donato Bertelli.*

III. — George Boba

Tout ce que Bartsch peut nous dire de cet artiste, c'est qu'il n'est connu que par Van Mander, qui le nomme parmi les disciples de François Floris, en le

qualifiant de bon peintre et inventeur[1]. Renouvier ne le cite pas.

Nous en saurons un peu davantage, si l'on consent à identifier le graveur qui signe Boba avec le peintre George Boba, probablement originaire de Reims (*flandrus*), glorifié par tous les historiens de cette ville. Nicolas Chesneau, doyen de l'église Saint-Symphorien de Reims, en 1580, le qualifie de *pictor nobilissimus, pictorum nostræ ætatis præstantissimus*, et le compare à Jupiter; il est vrai que c'est en vers latins. Maillefer, dans son abrégé de Dom Marlot, le dit élève du Titien. G. Baussonnet n'en parle qu'avec admiration[2].

Le Musée de Reims conserve plusieurs tableaux de Boba, portraits et sujets de piété, qui sont datés de 1572, 1588, 1593, 1598, 1599. Il travaillait en 1579 pour la ville de Reims. Maître George fut le peintre en titre du cardinal de Lorraine, dont il fit un grand portrait; puis de sa sœur, Madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames.

On voit, par les dates que nous venons de citer, que George Boba appartient à l'extrême fin du XVIe siècle, alors que l'École de Fontainebleau est entrée dans la période flamande.

Les eaux-fortes signées Boba, dont Mariette attribuait la composition au Primatice, rappellent bien les paysages de l'École. Le cabinet des Peintures du château a longtemps conservé une série de huit

---

1. Dans la traduction de M. Henri Hymans : bon peintre et compositeur.

2. Voir un article de M. Sutaine, dans le 31e volume des *Travaux de l'Académie de Reims* (1861).

paysages, cités par Cassiano del Pozzo avec l'attribution au Primatice, admirés par le P. Dan, qui les restitue à Messer Nicolo, et figurant encore sur un inventaire de 1692[1]. C'est là sans doute que Boba, venu à Fontainebleau dans l'intention d'étudier les œuvres des maîtres, comme il sera de tradition de le faire pour les artistes du siècle suivant, les aura vus et copiés.

Nous n'avons rien à ajouter à la nomenclature de Bartsch : il est probable que Boba a bientôt abandonné la gravure pour la peinture ; ses eaux-fortes sont aussi rares que peu recherchées. Nous n'en avons trouvé qu'une en quinze ans ; elle était dans le carton des pièces à deux sous.

1. Un homme décapité. Le monogramme est à la droite du bas.

2. Six femmes priant la déesse Cérès. Le nom de Boba est en bas vers la gauche.
3. Six danseuses. Le monogramme est à la droite du bas.
4. Cérès passant dans un char. Le nom se trouve en bas à droite.
5. Femme pêchant. Le monogramme est à la gauche du bas.
6. L'Arbre abattu. Le monogramme est à la droite du bas.

Ce ne sont pas des bûcherons, mais des soldats armés, qui abattent à coups de hache, au milieu d'un pays ruiné par la guerre, un arbre portant une petite niche et des ex-votos. On croirait voir le hêtre de Notre-Dame, au carrefour de Paris, sur la route de Chailly, dans la forêt de Fontainebleau.

Dimensions des estampes : L. 166 à 175 ; H. 114.

---

1. *Arch. nat.*, O[1] 1432. (*Nouvelles Archives de l'Art français*, 1889, p. 175.)

IV. — Geoffroy Dumoustier

Les Comptes des Bâtiments, pour la période de 1537 à 1540, portent cette mention qui se rapporte à Fontainebleau : *A Geoffroy du Moustier, paintre, 20 s. par jour.*

D'autre part, on pouvait encore rencontrer, du temps de l'abbé de Marolles, des estampes anonymes sur lesquelles une main inconnue, mais toujours la même, avait inscrit ces mots : *Me Geoffroy*, ou *G. Du Moustier f* ou *fecit.* Comme par leur style, par le procédé de la gravure, ces estampes offrent avec celles de Fantuzi une grande analogie, on ne peut faire mieux que de ranger Geoffroy Dumoustier parmi les artistes de l'École de Fontainebleau.

Il y occupe une place à part ; ce n'est pas un élève interprétant les dessins de son maître ; c'est un maître essayant d'exprimer ses propres pensées. Ses eaux-fortes ont donc, dans leur ensemble, une originalité supérieure à celles d'autres œuvres ; elles offrent un intérêt historique moindre. Je ne crois pas qu'on puisse y trouver des renseignements sur la décoration du château.

Cette observation nous dispense d'insister sur son œuvre. Le nom de Geoffroy Dumoustier ne saurait être oublié dans une histoire de l'art français ; il pourrait être omis dans celle du château de Fontainebleau. Il nous suffira donc de renvoyer à Robert Dumesnil (t. V du *Peintre-Graveur Français*), qui décrit vingt-deux estampes du maître ; à Georges

Duplessis, son continuateur (t. XI), qui en décrit quatre autres, et à Passavant, qui en signale deux, dont, seule, une *Nativité* semble n'avoir pas été comprise dans les listes précédentes. On trouvera aussi, dans Passavant, des renseignements sur les nombreux artistes du nom de Dumoustier; les Comptes des Bâtiments n'ont retenu que les noms du peintre Geoffroy et de l'imagier Cardin.

Le n° 4 de Georges Duplessis, *St Paul*, a été décrit dans le catalogue de Delbecq, de Gand, 3e partie, p. 45, comme une œuvre du maître L. D.

Les nos 3, 5, 10 et 17 de Robert-Dumesnil ont été compris par Bartsch dans les anonymes de l'École, sous les n° 8, 9, 31 et 100.

V. — Étienne Dupérac

Si l'École de Fontainebleau devait se confondre avec celles du Rosso et du Primatice, Étienne Dupérac n'aurait aucune qualité pour y figurer. Ni Bartsch, ni Passavant, ni Renouvier qui le passe complètement sous silence, ne l'ont étudié. Mais comme cet artiste a travaillé au château de Fontainebleau, comme c'est un peintre-graveur dont l'œuvre assez considérable a vu le jour au XVIe siècle, comme sa manière de graver, au dire de Robert-Dumesnil, « se rapproche beaucoup de celle de Jean-Baptiste Fontana et plus encore des eaufortistes de la célèbre École de Fontainebleau », c'est avec eux qu'il convient de le classer, en faisant quelques réserves.

La date de la naissance de Dupérac est inconnue :

la placer en 1560 comme Basan, en 1549 comme Malpé, c'est faire une supposition ridicule, puisque l'une de ses planches porte la date de 1554[1]. Dupérac était alors à Rome, où il exerçait la profession d'architecte : en 1572, il est l'un des deux architectes du conclave réuni après la mort du pape Pie V, ainsi qu'en témoigne une note relevée par M. E. Müntz dans les archives d'État de Rome[2]. Il est encore à Rome en 1580; un dessin de la collection Crozat portait cette date. C'est pendant cette période qu'il exécute de nombreux dessins et la plupart de ses planches, reproduisant les ruines ou les monuments qu'il a sous les yeux, les fêtes auxquelles il prend part.

Un peu plus tard, il rentre en France et devient peintre et architecte du roi Henri IV. Comme peintre, il travaille pour le château de Fontainebleau; comme architecte, il conduit divers ouvrages aux Tuileries, à Saint-Germain et au Louvre. Enfin, il meurt à Paris, non en 1601, ainsi que l'ont écrit tous ses biographes, mais en 1604, suivant l'extrait des registres de la paroisse Saint-Paul, retrouvé par M. Herluison[3] : « Le premier jour (d'avril 1604), Convoy de Monsieur du Péra, très excellent architecte, rue Saincte Catherine. Il est général service. »

Ses travaux, à Fontainebleau, ont consisté à peindre pour la troisième salle des Étuves cinq

---

1. R. D. 80. *Célébration d'une fête au Mont Testaccio.* Une autre, R. D. 2 du supplément, porte même 1543; mais l'attribution est douteuse.

2. *Nouvelles Archives de l'Art français,* 1877, p. 143.

3. *Actes d'état civil d'Artistes français,* 1873, p. 117.

grands tableaux sur toile, représentant les Dieux des eaux, Neptune, Triton et plusieurs nymphes et divinités, et les Amours de Jupiter et de Calisto[1]. Quoique le P. Dan, qui nous fournit cette description succincte, ne le dise pas expressément, je crois que ces tableaux ont remplacé, dans les premières années du règne de Henri IV, des peintures à fresque du Primatice et de ses élèves. En effet, la salle voisine portait une inscription : *Henricus quartus Galliarum Cesar Augustissimus restauravit*, qui doit s'appliquer à l'ensemble de l'appartement.

D'autre part, on sait que le deuxième volume des Comptes des Bâtiments préparé pour Félibien, qui se rapportait à la période de 1571 à 1599, est aujourd'hui perdu, mais qu'on en possède la table. Celle-ci nous apprend que dans les années 1593, 1594, 1597, 1598, 1599, il a été fait pour Fontainebleau des dépenses de peinture; les travaux de Dupérac s'y trouvaient sans doute compris.

La décoration des salles des Étuves a été détruite en 1697, lorsqu'elles ont été transformées en appartements. Les tableaux sur toile ont pu être transportés ailleurs. Mais que sont-ils devenus? On l'ignore. Ils n'ont pas été gravés, et nous en sommes réduits, pour apprécier le talent de Dupérac, à l'éloge un peu sec du P. Dan : « Peintre autrefois en estime », et à l'examen de ses estampes.

---

1. M. Dimier (*Le Primatice*, p. 282) a démontré que le P. Dan avait commis ici une erreur, et que les Amours de Jupiter et Calisto, dont il a retrouvé une partie des dessins, étaient du Primatice.

L'œuvre gravé de cet artiste, tel qu'il a été colligé par M. Robert-Dumesnil (*Peintre-Graveur Français*, VIII, p. 89) consiste en 87 planches, auxquelles M. Duplessis (t. XI, p. 85) en ajoute encore trois. Mais la troisième, marquée D. B., est sans contredit de Dirck Barentsen, peintre-graveur hollandais, qui a été, en Italie, l'élève du Titien, et qui est l'auteur de quelques paysages[1]. Cet œuvre peut se diviser en deux parties distinctes : l'une, la plus importante par le nombre, a pour objet la reproduction des ruines, des monuments que l'auteur a visités, des fêtes, des tournois auxquels il a assisté. Dans ces pièces, l'architecture joue le rôle principal; elles révèlent bien la profession de Dupérac, qui était avant tout architecte.

L'autre partie de l'œuvre consiste dans des paysages animés de divers sujets, scènes mythologiques ou rustiques ; c'est probablement sous cet aspect que se présentaient les tableaux de la salle des Étuves.

Nous avouons d'ailleurs que nous sommes moins frappé que Robert-Dumesnil du rapprochement qu'il a trouvé entre les artistes de l'École de Fontainebleau et Dupérac. Ses planches offrent d'ordinaire un mélange de burin et d'eau-forte qui n'est pas dans les traditions de l'École. Ses paysages ressemblent sans doute à ceux de L. D.; mais c'est précisément dans ses paysages que L. D. se montre le moins original. On trouverait facilement d'autres graveurs

---

1. Voir, à la B. N., le recueil alphabétique. Van Mander. dans la biographie de Thierry (Dirck) Barentsen. n'a pas mentionné ses estampes.

de la même époque qui ont compris le paysage de la même façon : Dirck Barentsen, par exemple, que nous citions tout à l'heure. C'est à Rome, en Italie du moins, que Dupérac, subissant l'influence du Titien, a produit ses travaux de gravure : aussi, malgré l'autorité de Robert-Dumesnil, l'aurions-nous négligé, si l'artiste n'avait pas travaillé, comme peintre, au château de Fontainebleau.

Nous n'avons rien à ajouter au catalogue donné par Robert-Dumesnil, et nous n'avons pas pu reconnaître dans les estampes les sujets qui auraient été peints par Dupérac dans l'appartement des Bains.

VI. — Juste de Juste.

Sous le nom du Maître au monogramme NATL, on trouve de temps en temps, dans les catalogues de vente d'estampes anciennes, l'annonce d'une suite de *Figures académiques et gymnastiques*. Ce qu'on entend désigner ainsi, ce sont des planches qui n'ont rien d'académique, dessinées avec rudesse, gravées à l'eau-forte par le plus exagéré des artistes de l'École de Fontainebleau, curieuses cependant par leur originalité et faciles à distinguer par le monogramme qu'elles portent.

Seulement, il nous paraît qu'on déchiffre inexactement ce monogramme en y lisant NATL. Brulliot (1re partie, 1777) le décompose en EMST. M. Renouvier est plutôt dans la vérité en y découvrant les lettres IUSTE, qui ont l'avantage de former un nom, et même le nom d'un artiste sculpteur, Juste de

JUSTE, employé par le Rosso aux travaux de stuc de la grande galerie de Fontainebleau.

Le dégingandé des poses, l'exagération de la musculature, surtout la simplicité de la composition qui élimine tout détail inutile, s'accordent assez bien avec l'idée que ces estampes viennent d'un sculpteur plutôt que d'un peintre, et rendent acceptable l'attribution proposée par M. Renouvier.

Les travaux de M. de Montaiglon[1] ont jeté une vive lumière sur la famille des Juste et sur leurs œuvres; même avant d'avoir connu les découvertes de M. Milanesi, il avait établi leur origine florentine et fixé les points principaux de leur biographie.

On connaît aujourd'hui leur nom patronymique, Betti, et leur généalogie peut être fixée, en remontant jusqu'au XIVe siècle. Ceux de ces artistes qui sont venus exercer leur art en France sont :

1° Antonio Betti, fils de Giusto Betti, *Antoine de Juste*, né à Florence en 1479, marié à Lisa di Nardino del Pace, mort avant le 1er septembre 1519;

2° Andrea Betti, fils du même Giusto, *André de Juste*, né vers 1483, habitant Tours en 1527;

3° Giovanni Betti, fils du même Giusto, *Jean I de Juste*, le grand homme de la famille, né en 1485, marié à Agnès, mort avant septembre 1559;

4° Giusto Betti, fils d'Antonio (1°), *Juste de Juste*, né à Florence en 1505, marié à Françoise Lopin, de Tours, mort avant février 1560;

---

1. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XII, 2e période, p. 385 et 515; t. XIII, p. 552 et 657; t. XIV, p. 360; t. XV, p. 221.

5° *Jean II de Juste,* probablement fils de Jean I, né en France, dont on a la signature sur la quittance de travaux exécutés à Tours en 1560, mort en 1577, puisqu'à cette époque toute la descendance mâle du vieux Giusto Betti se trouvait éteinte.

De tous ces artistes, le seul dont nous ayons à nous occuper est Juste de Juste. Les mentions relevées par M. de Grandmaison, par Jal, par M. Guiffrey, par M. de Laborde, permettent de reconstituer sa carrière. En 1521, son apprentissage chez Jean de Juste, son oncle, est terminé. En 1529 et 1530, alors qu'il habite encore Tours où il s'est marié avec Françoise Lopin, il est chargé par le roi d'exécuter certaines images de marbre et deux statues, l'une d'Hercule, et l'autre de Léda : pour ce travail, il reçoit en deux paiements 203℔ 10 s. En 1531, il est au nombre des artistes retenus pour le service du roi, et touche en cette qualité une pension annuelle de 240℔ qui lui est irrégulièrement payée : dans l'ordonnance qui nous fournit ce renseignement[1], il est en compagnie de Roux de Roux, de Matteo dal Nassaro, de Francisque de Carpy, de Jérôme de Robbia, etc. De 1535 à 1540, il est employé aux ouvrages de stuc de la grande galerie de Fontainebleau, à raison de 20 livres par mois, non compris la pension pour laquelle il est inscrit depuis 1531. Il n'est plus question de lui, à Fontainebleau, après 1540 ; sa qualité de Florentin l'avait probablement servi auprès de son compatriote, Rosso ; mais le Bolonais Primatice

1. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1876, p. 90.

ne semble pas l'avoir employé. En quittant Fontainebleau, Juste de Juste est retourné à Tours, où il a encore vécu une vingtaine d'années.

Comme sculpteur, cet artiste, de talent modeste sans doute, n'a laissé aucune œuvre qui puisse lui être attribuée : son âge ne permet même pas de supposer que son père et son oncle l'ont eu comme collaborateur dans l'exécution des tombeaux que ceux-ci ont édifiés. Comme graveur, il doit être l'auteur des planches que nous allons décrire, puisqu'elles portent son nom. La suite comprend au moins dix pièces : c'est le nombre offert en vente par Robert-Dumesnil dans son catalogue de mars 1862, n° 213 ; mais nous n'avons pu en rencontrer que cinq.

Brulliot connaît une autre suite. « Nous avons trouvé, dit-il, douze pièces in-8 de la seconde suite, qui sont très-minces et qui représentent des figures académiques dans des positions bizarres, gravées dans le même goût que les premières. Il est à croire que cette suite est plus nombreuse, attendu que nous en avons rencontré des copies de René Boivin, entre lesquelles se trouvent des figures que nous n'avons pas vues parmi les originaux. » Nous n'avons pu mettre la main ni sur les originaux ni sur les copies.

1. Six hommes nus. Trois posent à terre; ceux de droite et de gauche soutiennent sur les mains et sur les épaules deux hommes qui se tiennent en équilibre. Le sixième, au milieu de l'estampe, fait le poirier en posant les mains sur le dos de l'homme du milieu.

Monogramme en bas à droite. H. 285; L. 212.

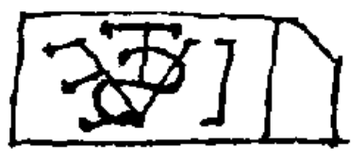

2. Six hommes nus. Trois touchent à terre. Le quatrième, étendu à la renverse, pose un pied sur la poitrine de celui de droite, un genou sur le dos de celui du milieu et un coude sur l'épaule de celui de gauche, qui le maintient aussi par la tête. Deux autres, se tenant par la main, se lèvent sur la cuisse gauche de l'homme étendu.

Monogramme en bas à droite. H. 255; L. 210.

3. Six hommes nus. L'un, assis par terre, se soulève sur les mains. Deux autres posent un pied à terre et l'autre sur chaque épaule du précédent. Un quatrième, maintenu par l'homme de droite, pose un pied sur la tête de l'homme assis. Deux autres se tiennent en équilibre, soutenus sur les mains et les épaules des premiers.

Monogramme en bas à gauche. H. 270; L. 207.

4. Cinq hommes nus. Deux sont debout et en soutiennent sur les épaules deux autres qui écartent violemment les jambes ; le cinquième est en travers, une jambe appuyée sur l'homme de droite, la main gauche sur l'homme de gauche et soutenant de la main droite l'un des équilibristes.

Monogramme en bas à gauche. H. 270; L. 205.

5. Cinq hommes nus. L'un est à terre. Deux sont debout sur un pied et posent l'autre sur l'homme étendu : ils en soutiennent deux autres en équilibre sur leurs têtes et leurs mains ; ceux-ci entrelacent les jambes d'une manière encore plus bizarre qu'obscène.

Monogramme en bas à droite. H. 285; L. 206.

6 à 10.....

VII. — Léonard Limosin

Il s'agit ici du célèbre émailleur dont les œuvres font l'ornement des collections publiques et particulières. Les publications dont il a été l'objet ont élucidé sa biographie, qui se résume ainsi : Né vers 1505,

à Limoges, d'un père aubergiste, Léonard Limosin entre en 1528 à l'École de Fontainebleau (M. de Laborde dit même 1525), commence à peindre sur émail en 1532, et travaille jusqu'à sa mort, survenue avant 1577, vers 1575. Il a été émailleur, peintre, graveur, arpenteur et même collectionneur. A la cour, il avait le titre de peintre et valet de chambre du roi, et son émailleur ordinaire. Dans sa ville natale, il remplissait, en 1571, les fonctions de consul[1].

Je voudrais essayer de préciser les rapports qui ont pu exister entre Léonard Limosin et ce qu'on appelle l'École de Fontainebleau. En 1528, on en était seulement à l'établissement du devis de la maçonnerie pour la construction du château. Les artistes appelés par le Rosso et le Primatice, pour les aider dans leurs travaux, n'étaient pas encore réunis. C'est en 1533 seulement que commencent à besogner les peintres, les imagiers, les doreurs, dont il est question dans un compte de 1535. Léonard Limosin n'a donc pas pu entrer dans une École, avant qu'elle ait été constituée.

Y est-il entré plus tard? A-t-il effectivement travaillé, comme peintre, sous les ordres du Rosso ou du Primatice, à la décoration du château? Rien ne me paraît plus douteux. Du jour où il a commencé à pratiquer l'émaillerie avec talent, que ce soit 1532 ou 1536, il ne pouvait se contenter d'un rôle subalterne. D'ailleurs, son nom ne se trouve pas dans les

---

1. Voir le compte rendu, par Alfred Darcel, des publications de Maurice Ardant (*Gazette des Beaux-Arts*, t. IX, p. 184); et L. Bourdery et E. Lachenaud, *Léonard Limosin, peintre de portraits* (Paris, 1897, in-8).

Comptes. La mention qui le concerne et sur laquelle nous reviendrons, le montre chargé d'un travail d'émaillerie qui n'a aucun rapport avec Fontainebleau.

Mais si Léonard Limosin n'a pas travaillé au château comme peintre, il a pu y travailler comme émailleur, en fournissant des médaillons et des plaques, qui ont été incorporés dans la décoration des murs.

D'autre part, il a certainement, à diverses reprises, traduit en émail des compositions d'artistes de l'École de Fontainebleau.

Enfin quelques eaux-fortes qui, lorsqu'elles portent une date, sont invariablement marquées de l'année 1544, le classent parmi les graveurs de cette École. C'est à ce triple point de vue que nous allons l'étudier.

Voici l'énumération des émaux insérés dans les décorations de Fontainebleau, telle qu'elle nous est fournie par l'abbé Guilbert :

> Dans la galerie François Ier, en haut du cadre de la *Danaë*, deux médaillons, représentant, à droite Apollon, à gauche Diane, tous deux sur leurs chars. La belle estampe de René Boyvin (R. D. 18) nous en a conservé le dessin.
>
> Dans la galerie d'Ulysse, au 4e compartiment, deux médaillons, l'un représentant la France victorieuse, sous l'emblême d'un roy assis sur un trône, près d'un monceau d'armes, ayant un coq à ses pieds, symbole de la vigilance, et des hommes morts ou esclaves près de lui ;

au-dessous est écrit : *Victoria Gallica*[1]. L'autre représentant l'Abondance assise près d'une urne, au milieu de deux cornes d'abondance; au-dessous est écrit : *Ubertas Gallica.*

Au 5e compartiment, quatre médaillons, représentant l'Hyver, le Printemps, l'Automne, l'Été.

Au 7e compartiment, quatre médaillons, représentant :

1° Apollon et Diane qui tuent les enfants de Niobé : *Sicut erant juncti, trajecit utrumque Sagitta;*

2° Niobé à genoux, qui supplie Apollon et Diane de lui conserver au moins sa dernière fille : *De multis minimam posco, clamavit et unam;*

3° Jupiter et Junon sur les airs, et au-dessous Io changée en vache et confiée à Argus : *Illud erat tempus quo te pastoria pellis Texit;*

4° Apollon tue le serpent Python : *Mille geanem telis exusta penè pharetra perdidit.*

Au 9e compartiment, quatre médaillons, représentant :

1° L'Enlèvement des Sabines ;

2° Les Romains et les Sabins prêts à livrer bataille ;

3° Le Triomphe de Romulus, après l'enlèvement des Sabines ;

4° Jupiter protecteur de l'armée de Romulus, qui lui éleva un temple, en l'honneur de Jupiter Férétrien.

L'abbé Guilbert indique formellement toutes ces compositions comme des peintures en émail ; il ajoute même dans une note que ces peintures étaient fort en réputation sous le règne de François Ier, et que Rous (Rosso) en avait fait une grande quantité que Saint-Martin (le Primatice) détruisit. Sans admettre cette allégation, et tout en regrettant que les Comptes des Bâtiments ne nous fassent pas

1. Le dessin est à la collection de l'Albertina de Vienne (Dimier, p. 451).

connaître le nom de l'émailleur qui est l'auteur de ces médaillons, nous pouvons penser que Léonard Limosin a participé à leur exécution[1].

Cette hypothèse est d'autant plus acceptable que nous allons voir qu'il s'est inspiré, dans ses travaux, du Rosso, de Nicolo dell' Abbate et de leurs élèves.

A droite et à gauche du portrait du connétable de Montmorency, qui est au Louvre, on remarque deux figures, un satyre et une satyresse, copiés sur les ornements d'un des tableaux de la galerie François Ier : *L'Ignorance chassée.*

Dans la collection Fould, il y avait un émail de Léonard représentant *la déesse Ops*, d'après le Rosso.

Les huit figures d'anges qui entourent la Crucifixion, au Louvre, ont été exécutées sur les dessins de Nicolo dell' Abbate, dessins qui se trouvaient dans la collection Galichon.

Les douze apôtres provenant du château d'Anet, et conservés actuellement dans l'église Saint-Père de Chartres, sont la reproduction de cartons de Michel Rochetel[2]. Les Comptes des Bâtiments contiennent la mention du paiement fait à Michel Rochetel, peintre, « pour avoir par luy fait douze tableaux de peintures de coulleurs sur papier... et une bordure aussy de peinture au pourtour de chascun tableau pour servir de patrons à l'esmailleur de

---

1. « Personne mieux que Léonard Limosin n'était capable de rendre les cartons de Me Roux, et tout me fait croire qu'il en fut chargé. » (Léon de Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, Ire partie.)

2. Ces cartons eux-mêmes ont été mis au point sur des dessins du Primatice, retrouvés par M. Dimier (*Le Primatice*, p. 382).

Limoges, esmailleur pour le roy, pour faire sur iceulx patrons douze tableaux d'esmail. » Puis M. Léopold Delisle a retrouvé la mention du paiement fait en novembre 1547 à Léonard Limosin, qui venait de livrer ses émaux au roi, à Saint-Germain-en-Laye[1].

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que Léonard Limosin n'est pas le seul émailleur qui ait cherché à traduire les dessins des maitres de Fontainebleau. N'est-ce pas de Pierre Courtoys, l'Enlèvement d'Hélène, d'après le Primatice; la Dernière nuit de Troyes, d'après le Rosso? N'est-ce pas de Pierre Reymond, la coupe aux armes du président de Mesmes, représentant Diane se reposant des fatigues de la chasse, d'après l'estampe de L. D. (F. H. 34)?[2]

Léonard Limosin n'a donc pas fait autre chose que les artistes de son temps, en exécutant les compositions qui lui étaient commandées, et qui, suivant le goût de l'amateur, étaient empruntées à Raphaël, au Maître au Dé, au Rosso ou à Nicolo.

Ce qui rattache plus intimement Léonard à l'École de Fontainebleau, ce sont ses eaux-fortes. M. Renouvier les apprécie assez sévèrement : « Ces estampes ne donnent pas de types bien distingués : les figures

---

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, novembre 1870, p. 159.

2. *Musée de Cluny*, n° 4596. Il y avait à l'Exposition universelle de 1900 un coffret appartenant à M. Ch. Mannheim, où le même artiste, Pierre Reymond, avait peint en émail cinq sujets d'après des estampes de l'École de Fontainebleau : *L'Incendie de Catane* (ou de Troye), gravé par Fantuzi et René Boyvin, d'après le Rosso; *le Cheval de Troye*, *le Jugement de Pâris*, *l'Enlèvement d'Hélène*, *la Femme suppliant un Guerrier*, gravés par Mignon, d'après Luca Penni.

y paraissent en général trop allongées et en même temps trop arrondies, les barbes flottantes, les épaules matelassées, la tête et les extrémités petites pour le corps. » Cependant, il reconnaît que l'artiste a su obtenir la grandeur, l'expression et l'effet. Cela suffit.

Les estampes de Léonard Limosin sont excessivement rares : beaucoup sont perdues sans doute, et les recherches de plusieurs générations d'amateurs n'ont réussi qu'à lui constituer un œuvre de sept à huit planches, dont voici l'indication sommaire[1].

1. R. D. 1 des Pièces non décrites. *L'Annonciation.* Les lettres L. L. sont gravées sur la panse d'un vase de fleurs, vers le bas du milieu de l'estampe. H. 250; L. 180.
2. *La Nativité.* Pièce citée par Renouvier.
3. R. D. 1. *L'Entrée à Jérusalem.* Vers la droite du bas, on voit L. L., et au-dessous 1544, dont les deux derniers chiffres sont à l'envers. H. 260; L. 190.
4. R. D. 2. *La Cène.* On lit, dans une grande tablette d'ornement, au-dessus d'une porte :

   LÉONARD
   LIMOSIN. 1544.

   H. 250? L. 185?
5. *La Prière au Jardin des oliviers.* Pièce citée par Renouvier.
6. R. D. 3. *Jésus au Jardin des oliviers.* L'estampe est marquée :

   LÉONARD
   LIMOSIN. 1544.

---

1. Une note des *Archives de l'Art français* annonçait que M. Hartzer allait publier un catalogue des eaux-fortes de Léonard Limosin. Nous ne croyons pas que cette publication ait été faite.

Robert-Dumesnil, qui cite cette pièce d'après Brulliot, n'en donne pas la description : peut-être fait-elle double emploi avec la précédente.

7. R. D. 2 des Pièces non décrites. *Jésus-Christ livré.* On lit au bas à gauche :

LÉONARD
LIMOSIN
1544

H. 255; L. 188.

8. R. D. 4. *La Résurrection.* A la droite du bas, est le millésime 1544, suivi d'un tablette dans laquelle on lit :

LÉONARD
LIMOSIN.

H. 261 ? L. 190.

Robert Dumesnil a relevé une plaisante bévue commise par Michel Huber à l'occasion de Limosin. Une grande estampe, sur bois, représentant saint Roch, offre vers la gauche du bas un tronc, sur lequel est écrit : *Limosina per la fabricha,* tronc pour la fabrique. C'est ce que Huber avait pris pour une signature de l'artiste.

VIII. — JEAN MIGNON

§ 1. *Le graveur de Luca Penni.*

Dans les Comptes des Bâtiments, publiés par M. de Laborde, on trouve au nombre des artistes travaillant à Fontainebleau, de 1537 à 1540, *Jean Mignon, paintre, à raison de 13 livres par mois.*

D'autre part, Bartsch décrit une pièce unique qui porte la marque IO. MIGON. Cette signature se rencontre encore sur une autre estampe, offrant la décoration des médaillons de la chambre d'Alexandre.

C'en est assez pour classer Mignon parmi les graveurs de l'École et pour admettre que la mention du peintre désigné dans les Comptes le concerne.

Puis, dans le catalogue des estampes anonymes, Bartsch en signale quelques-unes qui lui semblent devoir être attribuées au même artiste. Son goût est assez sûr, et l'événement l'a prouvé, car l'une des estampes anonymes, dont il proposait ainsi l'attribution et qu'il n'avait pas vue dans son intégrité, s'est trouvée porter dans la marge du bas la signature du graveur. C'est la seconde des pièces que nous venons de signaler, le n° 25 du catalogue qui suit.

Enfin, par une coïncidence curieuse, toutes les autres estampes anonymes que Bartsch voulait rattacher au nom de Mignon, sont du dessin de Luca Penni. Cette circonstance nous a poussé à passer en revue les planches anonymes dont ce peintre a fourni le dessin, et il nous a paru que la plupart d'entre elles offraient, au point de vue du travail du graveur, une étroite analogie avec les précédentes. Nous avons donc considéré qu'elles devaient toutes sortir de la même pointe.

Déjà M. Renouvier avait distingué un graveur que, faute de nom et de monogramme, il avait appelé le graveur de Luca Penni; il avait composé son œuvre d'une partie des estampes gravées d'après ce maître, laissant l'autre à Mignon. Nous proposons de réunir ces deux parties sous le même nom.

On sait par Vasari que Luca Penni fit graver ses dessins par des graveurs flamands, et nous avons déjà décrit, dans l'œuvre du maître L. D., plusieurs de ses compositions. Nous sommes donc loin de

prétendre que Luca Penni n'a eu recours qu'à un seul interprète, et que Mignon fut celui-là : mais tandis que les dessins de Luca Penni disparaissent dans l'œuvre touffu de L. D., ils constituent presque exclusivement celui de Mignon, si notre hypothèse est admise.

Cet œuvre, ainsi réuni, quoique ne comprenant qu'un nombre restreint de numéros, n'en présente pas moins un ensemble curieux, d'un caractère original. La plupart des estampes qui le composent sont de celles qui sont particulièrement recherchées par les amateurs, à cause des encadrements dont les sujets sont entourés. On n'y rencontre pas l'imagination déréglée d'un Fantuzi, pour qui le tableau ne compte pas et n'est plus qu'un détail d'ornementation. Ici, le cadre reste l'accessoire de la composition : les fruits, les mascarons, les enfants, quelquefois les cariatides, constituent les principaux éléments d'un décor riche et varié, qui est sans doute l'œuvre propre du graveur, et qui nous montre en Jean Mignon un élève moins hardi que ses maîtres, mais digne d'être cité à côté d'eux.

§ 2. *Le présumé Despesches.*

Plusieurs des planches que nous allons énumérer sont attribuées par Bartsch à un certain Despesches, quoiqu'aucune ne porte ni nom ni marque quelconque. « Nous ne connaissons, dit-il dans la notice placée en tête du catalogue des Anonymes, ce Florent Despesches que par Heinecken (t. IV, p. 618), qui l'appelle graveur qui vivoit du temps de l'abbé

de Marolles et qui a gravé entre autres d'après Raphaël, et par cette inscription *Florent Despeches*[1] *paintre* cvβ, faite à la plume par quelque contemporain sur une épreuve conservée à la Bibliothèque de Vienne. » Cela a suffi à Bartsch pour se faire du graveur, de son talent, de sa manière, une idée assez précise et pour lui constituer un œuvre de onze pièces, la plupart d'après Luca Penni.

M. Renouvier a déjà détruit cette fausse attribution en remarquant que la même signature, *Florent Despesches*, *peintre à Dijon*, de la même écriture et avec le même monogramme autographe, se rencontre sur *l'Assemblée des Dieux* de René Boyvin, sur le *Combat de Gladiateurs* de Ph. Galle, et sur d'autres estampes de divers auteurs et de diverses époques. Pour ma part, je l'ai trouvée sur la *Dispute de Neptune et de Minerve*, par René Boyvin, sous cette forme : *FDespesches pictor*. Cela indique seulement, dit M. Renouvier, que ces pièces ont appartenu à un peintre du XVIIe siècle, amateur de gravures, et qu'il les a signées pour éviter qu'elles ne fussent distraites de l'atelier, où il les laissait courir sans doute entre les mains de ses élèves.

Ce Despesches a-t-il été employé par Louis XIV à des dessins de broderie? Les Comptes publiés par M. Guiffrey fournissent les mentions suivantes :

14 avril 1680. A Despesches, pour son remboursement de plusieurs dépenses qu'il a faites pour desseins pour une tenture de tapisserie pour Sa Majesté, 889 ℔.

---

1. Les lettres F D en monogramme.

30 mars 1681. A Despesches, peintre, pour plusieurs dessins pour tapisserie de broderie pour Sa Majesté, 571 ℔.

24 février 1682. A Despesches, pour desseins peints de coloris pour une tapisserie en broderie pour Sa Majesté, 335 ℔ 15 s.

Jal, qui n'a pas connu Florent Despesches, en cite trois autres : Luc et ses deux fils, Jean et Hugues. Luc et Jean étaient morts en 1680 ; Hugues, qui habitait aux Gobelins, est sans doute le bénéficiaire des articles qui précèdent.

De même, l'abbé de Marolles cite un Despesches dont il ne donne pas le prénom, comme dessinateur ou graveur de comédies, mascarades et ballets, à la suite de Maistre Rous et Daniel Rabel. A-t-il voulu parler de l'artiste dijonais ou du peintre parisien ?

Peu importe. Il n'y a dans tout cela rien qui concerne l'École de Fontainebleau, au XVIe siècle, et nous n'avons cité le nom de Despesches que pour le rayer de la liste des graveurs de l'École.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE JEAN MIGNON

D'APRÈS LUCA PENNI

Ancien et nouveau Testament.

1. B. 2 des Anonymes. Dieu créant Ève pendant le sommeil d'Adam. Dans une bordure d'ornements. L. 564 ; H. 438.
2. B. 3 des Anonymes. Adam et Ève séduits par le démon. Dans une bordure d'ornements. L. 560 ; H. 420.
3. B. 14 des Anonymes. L'Adoration des Mages. L. 422 ; H. 309.

4. B. 15 des Anonymes. L'Adoration des Mages. Dans une bordure d'ornements. L. 510; H. 352.
5. B. 21 des Anonymes. Jésus-Christ flagellé par les Juifs. Dans une bordure d'ornements. L. et H. 170.
6. B. 23 des Anonymes. Jésus-Christ succombant sous le poids de la croix. L'année 1544 est inscrite dans une petite tablette, vers la gauche d'en bas. L. 483; H. 349.
7. B. 25 des Anonymes. Les Disciples déposant le corps de Jésus-Christ. Dans une bordure d'ornements. H. 325; L. 284.
8. B. 29 des Anonymes. La Ste Vierge soutenant le corps mort de son fils. Dans une bordure d'ornements. H. 323; L. 287.
9. B. 37 des Anonymes. St Michel combattant les anges rebelles. H. 594; L. 440.

   Le dessin de cette composition, attribué au Primatice, a figuré à la vente Norblin[1].
10. B. 38 des Anonymes. St Jean prêchant dans le désert. Dans une bordure d'ornements. L. 569; H. 423.

    Il existe, de cette estampe, par un anonyme qui pourrait bien être Du Cerceau, une copie en petit format, sans la bordure (R. D. 1862, et vente Destailleur). Elle n'est pas citée par Geymuller.

Histoire, Mythologie, etc.

11. B. 41 des Anonymes. Cléopâtre se faisant piquer par un aspic. Composition ovale dans une bordure d'ornements. H. 425; L. 306.

    Parmi les ornements, on remarque à gauche une satyresse donnant le sein à son enfant[2], à droite un satyre soufflant dans un instrument. Ces mêmes figures se retrouvent, en sens inverse, avec quelques variantes, dans

---

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1860, 2e vol., p. 58.
2. Le dessin de cette satyresse se trouve dans un précieux recueil conservé à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

l'encadrement d'une planche du maître I♀V (B. 2), et c'est sans doute pour ce motif que le catalogue Destailleur attribuait la *Cléopâtre* au même maître. Mais le rapprochement des deux estampes ne sert, à notre avis, qu'à mieux faire ressortir la différence des manières de chacun des deux artistes, et (toujours à notre avis) la supériorité de Mignon.

12. B. 42 des Anonymes. Pâris enlevant Hélène. L. 420; H. 320.

    Émail peint par Pierre Reymond sur un coffret de la collection Ch. Mannheim.

13. B. 44 des Anonymes. Les Grecs se rendant maîtres du palais de Priam. L. 435; H. 317.

14. B. 45 des Anonymes. Les Troyens introduisant dans leur ville le cheval de bois. L. 445; H. 320.

    Émail peint par Pierre Reymond sur un coffret de la collection Ch. Mannheim.

15. B. 46 des Anonymes. Une femme à genoux, protégeant un jeune homme contre un guerrier. L. 448; H. 320.

    Émail peint par Pierre Reymond sur un coffret de la collection Ch. Mannheim.

16. B. 47 des Anonymes. Marius Curtius se précipitant dans un gouffre. Dans une bordure d'ornements. L. 482; H. 324.

17. B. 52 des Anonymes. Mars et Vénus. Pièce de forme ronde. D. 280.

18. B. 53 des Anonymes. Mars et Vénus assis sur un lit magnifique. Dans une bordure d'ornements. Planche de forme ovale. L. 269; H. 153?

    Les ornements sont empruntés à la galerie François Ier, porte d'entrée du côté du vestibule.

19. B. 58 des Anonymes. Vénus et les nymphes pleurant la mort d'Adonis. Composition ovale dans une bordure d'ornements. H. 281; L. 240.

20. B. 60 des Anonymes. Vénus au bain, servie par les nymphes. Dans un très riche encadrement, que Bartsch ne décrit pas (Bx-A.). On y remarque dans les angles du

bas, deux hommes tirant des draperies; en haut, quatre femmes satyres. H. 528; L. 430.

21. B. 64 des Anonymes. Pâris adjugeant à Vénus le prix de la beauté. L. 181; H. 130.

Copie en contre-partie d'une autre estampe anonyme.

Émail peint par Pierre Reymond sur un coffret de la collection Ch. Mannheim.

22. B. 73 des Anonymes. Actéon métamorphosé en cerf. Dans une bordure d'ornements que Bartsch ne décrit pas. On y remarque, au milieu du haut, l'inscription : *Dominum cognoscite vestrum;* aux angles du haut, des enfants assis portant des festons de fruits; aux angles du bas, de jeunes faunes accroupis (F.H.). L. 575; H. 430.

Le dessin de la composition, sans la bordure, est au Louvre, collection His de La Salle; il est attribué au Primatice. On conserve au Musée de Cluny, sur l'une des cheminées, un bas relief de Hugues Lallement, sculpteur à Châlons, qui reproduit exactement notre planche. Enfin, il en existe une copie en contre-partie, par un anonyme, avec l'inscription suivante :

Libertatis ego blandæ vestigia quærens
Servitii turpes cogor adire vias.
En liberté cherchant mon habitude,
Me suis plongé en dure servitude.

H. 133; L. 191. (Bx-Arts.)

23. B. 99 des Anonymes. Plusieurs femmes dans un bain. Dans une bordure d'ornements. L. 623; H. 444.

Il existe une copie de cette composition sans la bordure, en contre-partie, qui est signée : *Marco de Bianchi f. Nicolai Nelli formis 1572 Venetiis.* (F. H.) Bartsch n'a connu qu'une contre-épreuve.

D'APRÈS LE PRIMATICE.

24 B. unique. Sujet historique dans une forme ovale, représentant une femme qui apporte des présents à un prince.

A la gauche d'en bas, on lit : IO MIGON. Diamètres : L. 220; H. 166.

25. B. 126 des Anonymes. Deux femmes nues autour d'un ovale vide. A gauche, en bas, on lit cette inscription, que Bartsch n'a pas connue : IO. MIGON A *1544*. L. 236; H. 244. (B. N.; F. H.)

« *Io Migon* ou *Migona*. Je trouve ce nom et la date de 1544 sur une estampe qui est gravée dans la manière de L. D. et qui représente un cartouche accompagné de figures, telles qu'on en voit encore à Fontainebleau, dans la galerie des Réformés, et il n'est point douteux que cette pièce est un ouvrage de quelques-uns de ces stucateurs qui travaillaient sous le Primatice... Je n'ai encore vu que ce seul morceau avec le nom de cet artiste; il se peut faire que nombre de pièces qui ont été gravées en France vers ce temps-là, et qui ne portent pas de nom, soient de cet artiste. Cela mérite d'être examiné. » (Mariette.) Renouvier, après avoir rapporté ce passage, dit n'avoir pu lire la dernière lettre A. Sur l'épreuve que nous possédons et qui porte la signature de P. Mariette, 1671, elle est parfaitement visible; nous croyons, d'ailleurs, qu'elle signifie simplement *Anno*.

Ce n'est pas la décoration de la galerie François Ier, comme le dit Mariette, mais celle de la chambre d'Alexandre, que Mignon a reproduite dans cette estampe. La date, 1544, fournit un renseignement sur l'époque où les travaux étaient terminés. A deux reprises, il est question dans les Comptes des Bâtiments, de 1540 à 1550, de la Chambre d'Alexandre; plus tard, en 1557, on voit Nicolas l'Abbate recevoir une petite somme pour divers travaux, au nombre desquels figurent les tableaux de la vie et gestes d'Alexandre, en la chambre appelée de Madame d'Estampes. M. Dimier a expliqué comment de nouveaux aménagements dans le château avaient nécessité, pour cette chambre, de nouvelles pein-

tures. La date de l'estampe prouve, du moins, que la décoration primitive était terminée en 1544.

Le dessin de cette composition se trouve au Louvre, collection His de la Salle; il est attribué au Rosso. Baltard a gravé le même sujet.

---

26. Sainte Famille. La Vierge, assise à gauche, allaite l'enfant Jésus qui tient un oiseau. Ste Élisabeth, debout à droite, présente le petit St Jean. H. 315; L. 250. (B. N.)

L'attribution à Mignon est de Renouvier.

27. Le Jugement dernier. Dieu est au milieu du haut; les réprouvés à droite de l'estampe, les élus à gauche. Ceux-ci montent les premiers degrés d'un escalier qui se perd dans les nuages. Sur la terre, chaque mort sort du tombeau par une ouverture carrée; une bannière, tenue par un diable, porte l'inscription : $\frac{\text{ANTI.}}{\text{XPS}}$ Plus loin, vers la droite, on remarque un pape qu'entraînent les démons. Premier état (B. N.) : la tiare ne porte aucune lettre. Deuxième état (F. H.) : on y lit : $\frac{\text{ARR}}{\text{IV}}$s, c'est-à-dire sans doute *Arrius*, le célèbre hérésiarque. Cette addition a été faite pour prévenir toute allusion impie, allusion qui était sans doute dans l'intention de l'auteur. L. 455; H. 350.

Cette planche curieuse a aussi été attribuée à Fantuzi. Renouvier la donne à Mignon.

IX. — Marques diverses.

C

Un homme debout, dans l'attitude de la méditation, le profil tourné vers la gauche.

La lettre C est à gauche, en bas, sur une tablette attachée à un arbre. H. 214; L. 80. (B. N.)

I C et NH

1. Sorte de mausolée, vu par le petit côté. Au milieu, un cartouche avec la date 1545. Au milieu du bas, le monogramme NH. En haut, les lettres IC. H. 235; L. 167. (B. N.)
2. Chapiteau d'ordre corinthien. Les initiales IC, couvertes de travaux, sont sur sa base fragmentée. Au bas, à droite, en dehors des travaux : *Ant. Sal. exc.* (marque de l'éditeur Salamanca).

   Décrit dans le catalogue de vente de Robert-Dumesnil, en 1838, sous le n° 434.
3. Deucalion et Pyrrha, dans un cadre ornementé, avec le monogramme NH. L. 220; H. 165. (B. N.)

F B

B. 80 des Anonymes. Un Sacrifice, où l'on voit sur le devant du côté droit un enfant qui reçoit dans un plat le sang de la victime. Vers le bas de ce même côté, sont les lettres F. B., qui signifient, d'après Bartsch, *Francesco Bolognese*, c'est-à-dire le Primatice, indiqué comme auteur de la composition. Cette interprétation nous paraît hasardée. H. 141; L. 128.

N o I

Un Supplicié. Il est étendu sur le dos, au milieu des flammes, reposant sur ses deux coudes, la tête renversée vers la droite. A gauche, un homme à mi-corps. A l'angle droit du bas se trouvent les lettres N o I, qui pourraient signifier, si elles ne sont pas la marque du graveur, *Nicolo invenit*. Ce chiffre n'est pas connu de Brulliot; nous ne l'avons rencontré que sur cette estampe. H. 108; L. 166. (F. H.)

P. B.

Une tour en pleine mer, où brûle un bœuf, avec la devise : Ουκ αλλοθεν, en capitales. Dans un encadrement où l'on remarque, en haut, deux anges sur un fronton couronné, et de chaque côté une femme, l'une versant de la main droite, l'autre tenant le glaive et la balance. Les lettres P. B. sont en bas, à droite. H. 175; L. 148. (B. N.)

Les mêmes lettres P. B. se trouvent sur une copie en contre-partie d'une estampe d'Augustin Vénitien, *Hercule étouffant le lion de Némée*, et sur une copie en contre-partie d'une estampe anonyme de l'École de Marc Antoine, *le Satyre près la statue de Priape* (Brulliot, 2e partie, 2204). Le nom de ce graveur est resté inconnu.

X. — Jacques Prévost

Sous le nom de Jacques Prévost, Robert-Dumesnil a catalogué une vingtaine d'estampes qui peuvent être classées en deux catégories distinctes. D'une part, deux suites représentant des Termes d'après Polidore et des motifs d'architecture, plus le portrait de François Ier, portant les dates de 1535, 1537 ou 1538, et les lettres P S en monogramme.

D'autre part, deux planches représentant Vénus et Cybèle, datées de 1546 et 1547, et offrant, en toutes lettres, la signature de *I. Prevost*.

Celles-ci, seulement, dénotent un graveur français et l'influence de l'École de Fontainebleau. Les autres sont purement italiennes. Bartsch les a classées

parmi les œuvres des élèves de Marc Antoine; Marolles les attribue à un certain *Perjeconter*, totalement inconnu d'ailleurs. Quoique appuyée sur l'autorité de Mariette, l'attribution à un seul artiste de ces estampes très différentes proposée par Robert-Dumesnil est donc fort contestable, et nous croyons que Renouvier a eu raison de la rejeter.

Ce qu'on sait de la biographie de Jacques Prévost tient dans une note de Tabourot, chanoine de Langres, que Mariette a relevée. Il était originaire de Gray; il a peint un tableau du Trépassement de la Vierge pour la cathédrale de Langres. Allégé des pièces qui lui étaient indûment attribuées, son œuvre se réduit aux numéros suivants :

1. R. D. 1. *Vénus*. Sur un vase, on lit : *I. Prevost Jne*. PLVS VENENI QVĀ MELLIS HABET. Sur un dé, à gauche, le millésime 1546. H. 182; L. 115.
2. R. D. 2. *Cybèle*. On lit dans la marge : *Opis saturni coniux materque deorum. 1547. I. Prevost Jne*. H. 208, dont 9 de marge; L. 82.
3. *La Romaine nourrissant de son lait son père prisonnier*. Renouvier, qui cite cette pièce sans la décrire, ne dit pas si elle reproduit le bas-relief de la galerie François Ier.

XI. — Le Primatice

Ce n'est point ici le lieu, à propos de quelques estampes douteuses, de parler du Primatice, de son rôle à la cour de France, et de son immense production, comme il conviendrait de le faire. M. Dimier vient de consacrer à ce grand artiste un livre, capital

pour l'histoire de la Renaissance en France, auquel il nous suffira de renvoyer le lecteur[1]. Pour nous, qui ne nous occupons que des graveurs, la seule question qui soit de notre domaine est celle de savoir si le Primatice a gravé de sa main.

Malvasia, qui se pose cette question, répond qu'il ne lui a pas été donné de voir des estampes du Primatice, ou du moins d'en reconnaître pour telles, car il n'y en a pas qui soient signées de son nom, ou d'une marque qui puisse lui être attribuée. Cependant, il cite à tout hasard deux suites de gravures : 1° Les Divinités dans des niches, Jupiter, Neptune, Pluton, Proserpine, Diane, Apollon, Vulcain, Hercule, Cérès ; sous le Jupiter est écrit : *Primaticcio*. 2° Les Arts libéraux représentés par des femmes nues : sous la Rhétorique, on voit un B, qui peut-être veut dire *Bologna*.

C'est Caraglio qui a gravé, d'après le maître Roux, une suite de Divinités dans des niches, qui a été copiée plusieurs fois. Est-ce à une de ces copies que fait allusion Malvasia? Je ne saurais le dire. Aucune de celles qui sont décrites par Bartsch ne porte le nom de *Primaticcio*. Cette forme du nom du Primatice n'était d'ailleurs pas en usage au XVIe siècle. Quant à la suite des Arts libéraux, il s'agit évidemment de celle qui a été gravée par Antoine Wierix. Voici la description qu'en donne Mariette : « Les sept arts libéraux représentés d'une manière allégorique en sept pièces gravées au burin

1. *Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France* (Paris, Ernest Leroux, 1900, in-8).

par Ant. Wierix. Ces estampes sont si fort éloignées du goût du Primatice qu'il seroit bien difficile de reconnoître qu'elles viennent d'après luy si le graveur n'avait pas apposé le nom de ce peintre au bas de la première planche[1]. »

Renouvier nous apprend qu'on trouve sous le nom du Primatice, au cabinet de Dresde, *Une femme assise avec les attributs de l'Astronomie.* Cette planche que Mariette estimait n'être pas un morceau méprisable, et qui porte en effet *f. Primatissio inven.*, est certainement l'œuvre d'un graveur italien du XVIIe siècle, *Bonneionne.*

Heinecken attribue encore à notre artiste : *La Sainte Vierge avec Sainte Élisabeth.* S'il a voulu parler de la pièce décrite par Bartsch sous le n° 8 des Anonymes, son opinion n'est pas acceptable, car l'estampe est de Geoffroy Du Moustier.

Nous avons déjà dit ailleurs que les initiales A P ne pouvaient pas signifier *Abbas Primaticius*, comme quelques auteurs l'avaient proposé. Enfin, il est bien clair que le Primatice ne saurait être considéré comme le graveur des nombreuses planches qui portent son nom ou son surnom *Bologna*, alors même qu'elles ne présenteraient ni nom ni marque de graveur.

En résumé, nous en sommes toujours au même point que Bartsch, qui, sur la foi de la tradition, a attribué au Primatice une seule pièce : *Les deux femmes Romaines.* (B. XVI, p. 305.)[2]

---

1. Ces compositions sont-elles celles qui étaient peintes au château d'Ancy-le-Franc ? Cf. le livre de Dimier, p. 384.

2. Cette planche a été héliogravée par Amand Dujardin.

Avec Renouvier, nous tiendrons cette attribution pour vraisemblable, car les figures ont grande tournure et sont gravées avec l'esprit d'un peintre.

XII. — G. R., de Vérone (Giacomo Riccio ?)

Nous avons eu l'occasion, à propos de Rugieri, de parler d'une eau-forte, représentant *Mercure descendant du ciel*, qui porte l'inscription : G R VER*one*. Mariette l'attribuait à Guido Rugieri, quoiqu'on ne connût de Rugieri qu'à Bologne. Le moment est venu de chercher à découvrir le graveur qui se cache sous ces initiales.

Il y avait, à la cour de François Ier, un artiste véronais très célèbre, qui a longtemps joui de la faveur royale, Matteo del Nassaro. Son nom se retrouve dans les acquits au comptant, de 1531 à 1539, avec la qualification de peintre, graveur et valet de chambre du roi. Il était graveur en pierres fines, dessinateur de cartons de tapisseries, excellent musicien, ingénieur au besoin, et même marchand de couleurs. C'est dans son entourage qu'il paraît naturel de chercher le compatriote, qui a laissé la trace de son passage dans l'École de Fontainebleau. L'historiographe des artistes véronais, Fr. Bartolomeo, nous apprend, après Vasari, que Matteo del Nassaro fit beaucoup d'élèves, entre autres le frère de Dominico Brusasorci, et deux de ses neveux qui l'accompagnèrent en Flandre et en France[1]. Ce

1. Vasari dit seulement en Flandre. Mais c'est de France que Matteo del Nassaro est parti, sur l'ordre de François Ier.

Dominico, peintre assez estimé, était le fils de Giacomo Riccio, graveur sur bois; Brusasorci était son surnom. Ce n'est peut-être pas une hypothèse excessive que d'attribuer à ce Riccio de Vérone, fils de graveur, frère de peintre, élève de Matteo, les eaux-fortes de l'artiste véronais qui n'a signé ses planches que des lettres G. R.

1. Mercure descendant du ciel et se mettant en devoir d'aller porter les ordres de Jupiter, qui parait au-dessus, placé sur un nuage. En bas, l'inscription suivante :

B*ol* *in*V*e*T*o*
G. R. VER*one* F

L. 320; H. 212. (B. N.)

C'était, d'après Mariette, un des tableaux du plafond de l'appartement des Bains, détruit en 1697 lors de la transformation en chambres[1].

2. B. 120 des Anonymes. Un paysage, dans une forme ovale, entouré d'un cadre orné de figures; à gauche une femme, à droite un homme, l'un et l'autre couchés sur le dos et accompagnés d'un enfant. Au milieu, les lettres R. G. à rebours. L. 238; H. 195.

Bartsch propose l'attribution à Guillaume Rondelet.

Les mêmes ornements ont été reproduits par André Schiavone (B. 32) et par Androuet Du Cerceau (nº 10 des Petits Cartouches).

3. B. 5 des Anonymes. La Naissance de la Vierge, d'après Jules Romain. Premier état : à droite en bas : NATIVITAS GLORIOSÆ VIRGINIS; à gauche : IULIUS ROMANUS INVE. Deuxième état : on lit en outre, au milieu du bas : *Ant. Lafrery*. Troisième état : on lit en outre, à gauche, au-dessus de NATIVITAS, les lettres G. R. F*o*. Quatrième

---

1. M. Dimier met son témoignage en doute : « Qu'en savait-il, puisqu'il n'a pas connu cet appartement. » Mais le père de Mariette, Jean, né en 1654, a pu le voir.

état : le nom de Lafreri a été effacé et remplacé par *Gio Jacomo Rossi le stampa in Roma alla pace;* de plus, entre le G et le R, on a inséré un I, pour en faire les initiales de l'éditeur : G I R, *Gio Jacomo Rossi.* Les lettres Fo subsistent et signifient *Formis.* L. 420; H. 304.

Le même dessin a été gravé en contre-partie par un anonyme de l'École (B. 6).

Renouvier attribue cette estampe à Guido Rugieri, dont l'existence ne nous paraît pas démontrée. D'autres considèrent les lettres G R Fo comme l'indice du nom de l'éditeur : *Giacomo Rossi formis.* Leur explication est certainement juste pour le quatrième état; mais elle ne paraît pas très satisfaisante pour le troisième. Comment Rossi aurait-il laissé subsister le nom de Lafreri, en n'apposant que ses initiales incomplètes ? N'a-t-il pas eu le soin de l'effacer plus tard ? N'a-t-il pas alors inséré un I, indispensable pour constituer sa marque ? Ces lettres énigmatiques peuvent donc signifier *Giacomo Riccio* (plutôt que Guido Rugieri) *Fontanableo;* mais nous avouons bien volontiers que cette interprétation est hasardée.

XIII. — Le Rosso

Le 36e volume des estampes de l'abbé de Marolles était ainsi composé : « Maistre Roux, Florentin. Ce peintre a gravé lui-même plusieurs pièces de son dessein et le reste l'a été par Renatus Boyvinus Andegavensis, Paolo Gratiani, Léon Daven et autres qui n'ont pas marqué leur nom. 289. Il y en a aussi quelques-unes de Dominique Florentin. Le reste est de pièces meslées et de païsages de Léon Daven et d'autres pièces curieuses. Le tout faisant le nombre de 438 pièces. »

La collection de Marolles, qui a passé tout entière à la Bibliothèque nationale, n'a pas été conservée dans l'état où elle y est entrée. Les estampes ont été distribuées d'après une méthode, meilleure sans doute; mais ce nouveau classement n'a pas permis, malgré la grande obligeance de M. Bouchot à faire cette recherche, de reconnaître les estampes que M. de Marolles attribuait au Rosso non seulement pour la composition, mais aussi pour la gravure.

Moins encore que le Primatice, le Rosso ne paraît donc avoir droit de figurer au nombre des graveurs. L'allégation de l'abbé de Marolles reste isolée.

XIV. — Le maître I♀V

Bartsch, Brulliot et Passavant ont décrit une série d'estampes marquées du signe I♀V, qui appartiennent tout à fait à l'École de Fontainebleau, aussi bien par leur style que par les sujets empruntés en partie à la décoration du château. Nous ajoutons à leur liste quelques pièces que des recherches ultérieures ont fait découvrir, et constituons ainsi un œuvre de vingt-huit numéros.

Quel est l'artiste qui a employé cette marque? Renouvier l'appelle *Jean Vigny*, *Vignay* ou *Veigne;* Passavant hésite entre *Jean Verdun* et *Jean Vaquet*. Tous deux ont eu recours au même procédé, qui consiste à chercher, sur les registres des Comptes, un artiste dont le prénom commençât par un I, et le nom par un V. Nous pouvons continuer ce petit jeu et offrir au lecteur, par ordre alphabétique, un

tableau de tous ceux qui répondent à cette double condition :

Jacques Vallet, manouvrier stucateur, payé à raison de 3 sols par jour (1535, 1537-40) ;

Jean Vaquet, peintre, payé à raison de 13 livres par mois (1540-50) ;

Jean Veigne, doreur, payé à raison de 10 livres par mois (1537-40) ;

Jean Veloux, poupetier, payé à raison de 20 livres par mois (1537-40) ;

Jean Verdun, imagier, payé à raison de 13 livres par mois (1537-40) ; on trouve, en 1570, un Jean de Verdun, clerc des œuvres du roi ;

Jean Vignay, peintre, payé à raison de 20 sols par jour (1537-40) ;

Jacques Vignolles, peintre, payé à raison de 20 livres par mois (1540-50) ;

Jean Vigny, peintre, payé à raison de 12 livres par mois (1540-50) ; il est expert en 1548 et habite Paris.

Si l'on s'avisait de pousser plus loin les recherches, on trouverait encore parmi les artistes qui ont travaillé au château de Fontainebleau à la fin du XVIe siècle :

Jehan Vernansal[1].

---

1. Jehan Vernansal, parrain en 1599, 1611, 1614, témoin en 1617 et 1622, achète, le 25 avril 1622, un terrain aux héritiers de Jean de Hoey. Il est mort le 12 mai 1622 (*Registres paroissiaux d'Avon*). Dans son testament (cité dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, 1890, p. 139), il avantage sa femme et son gendre, Antoine Melicque. Sa veuve, Anne Feru, ses filles : Madeleine, femme de Pierre Petit ; Charlotte, femme de Jean Pellier ; Christine, femme de Michel Dugué, figurent dans divers actes. Son fils Guy, ou Guinot, était aussi peintre. Jean Vernansal était concierge de l'hôtel du Grand Ferrare.

Josse de Voltigem[1].

Ceux-ci ont sur les précédents l'avantage d'être connus ; il serait possible d'esquisser leur biographie.

En examinant quelques-unes des pièces signées I♀V, j'ai eu l'impression qu'elles étaient postérieures à celles des Fantuzi, des L. D., des Mignon. La pointe est plus lourde ; la planche est plus travaillée ; les types sont plus vulgaires. Je ne suis pas frappé du caractère inventif que Renouvier reconnaît à ce maître. Dans sa plus belle estampe, *Apelles dessinant Alexandre et Campaspe*, les ornements ont été pris à une gravure de Mignon. Il serait donc possible que l'auteur dût être recherché parmi les artistes de l'époque qui a suivi la floraison de l'École, de la période flamande. Mais deux pièces que nous décrivons plus loin d'après Mariette et le catalogue Delbecq, les nos 19 et 25, portent la date de 1544 ! Si ces pièces sont effectivement du maître, notre hypothèse se trouverait ruinée, et les différences signalées viendraient seulement d'une différence de talent[2].

---

1. Josse de Voltigem est l'auteur d'une copie de la *Visitation de la Vierge*, de Sébastien del Piombo, qui était placée dans le cabinet de la reine, et d'une copie de la *Sainte Marguerite* de Raphaël. Il a eu d'un premier mariage avec Balthasarde Houin deux filles : Madeleine, femme de David Petit, et Françoise, femme de Jean Bouzé, et un fils, Henry, né le 21 octobre 1593, marié à Madeleine Maquet, qui fut peintre. D'un second mariage avec Catherine Chauvin, il a eu deux fils : Ambroise, né le 19 mars 1598, et Jean, né le 8 octobre 1606, et deux filles : Jeanne, née le 21 janvier 1602, et Marie, qui épousa Jean Rossignol, le 14 septembre 1617. Il est mort le 29 mars 1622 (*Registres paroissiaux d'Avon*). La tradition, rapportée par Nivellon, qui veut que Lebrun ait fait son portrait en 1634, est donc inexacte. Josse de Voltigem était concierge des Héronnières.

2. De ces deux pièces, nous n'avons pu en rencontrer qu'une, le no 25, qui ne nous paraît appartenir ni au maître I♀V ni même à l'École de Fontainebleau. C'est une estampe italienne.

Comme, d'ailleurs, il serait impossible de choisir entre Vernansal et Voltigem, de même qu'il n'y a aucune raison de préférer Vigny, Vignolles, Vaquet ou Verdun, le plus sûr est de désigner simplement le maître par son monogramme.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DU MAITRE I♀V.

D'APRÈS LE PRIMATICE

Ornements de Fontainebleau.

1. B. 5. Paysage dans une large bordure d'ornements, où l'on voit à gauche et à droite le terme d'une femme. La marque du graveur est à la gauche d'en bas. L. 376; H. 243.
2. B. 6. Paysage maritime dans un montant d'ornements, composé à gauche et à droite de deux termes de femmes, au-dessus desquelles on voit des amours assis, et au bas un mascaron à grandes cornes. Le chiffre est gravé au milieu du bas, au-dessous d'une grande conque. L. 378; H. 247.
3. B. 7. Montant d'ornements, où l'on remarque, au milieu, la statue d'un homme habillé à la romaine debout dans une sorte de niche. Deux autres figures en bas-relief se voient dans des formes ovales à gauche et à droite. En bas, quatre crocodiles ailés. Le chiffre est gravé, assez gros, vers la gauche du bas; le caractère qui sépare l'I du V diffère un peu de la forme habituelle. L. 385; H. 257.
4. B. 135 des Anonymes. Montant d'ornements, composé de deux statues d'empereurs romains dans des niches pratiquées des deux côtés d'un tableau carré, représentant un paysage. L. 372; H. 216.

Chambre d'Alexandre.

5. B. 2. Appelles peignant Alexandre et Campaspe. Dans une bordure ovale d'ornements, où l'on remarque en bas, à droite une satyresse qui donne à téter à son enfant, à gauche un satyre qui souffle dans un instrument. Le chiffre est à la droite du bas, sous la jambe de la satyresse. H. 444; L. 296.

Le tableau existe encore; il a été gravé par L. D. (F. H. 13). L'encadrement rappelle celui d'une des planches de Mignon. (F. H. 11.)

6. Alexandre couché sur le lit où va monter Thalestris, qui se dirige vers la droite et qui lui donne la main. A gauche, des enfants jouant avec une cuirasse. Dans le fond, une voûte et un escalier avec des guerriers. La marque est à droite en bas. H. 265; L. 240. (B. N.)

Le tableau existe encore.

Porte Dorée.

7. Junon chez le Sommeil. La déesse descend de son char pour réveiller le Sommeil appuyé sur un dragon à tête de cheval. A ses pieds, trois masques. Derrière, un satyre soulève la toile de la tente. La marque est à gauche en bas. L. 332; H. 230. (B. N.)

Voir, pour l'identification, Dimier (*Le Primatice*, p. 499).

---

8. Pass. 14. Vénus debout devant un fauteuil. Nous ne connaissons pas cette pièce, qui n'est peut-être qu'une épreuve de la planche de L. D. (F. H. 45); celle-ci porte le monogramme de l'éditeur Visscher : *I C V ex.*, qui a pu être une cause de confusion. C'est sur la foi de Brulliot et de Passavant que nous l'insérons dans notre catalogue.

9. Pass. 11. Moïse tire l'eau du rocher. La marque est à gauche en bas. L. 410; H. 272.

La composition n'a aucun rapport avec un tableau du Primatice, de la galerie de l'Archiduc, représentant le même sujet, tableau gravé par F. Libefetius.

10. Pass. 12. Sainte Famille. L'enfant Jésus, sur les genoux de la Vierge, reçoit une branche de fruits de St Jean-Baptiste. Ste Élisabeth est à droite de la Vierge. A gauche en bas, un chat. Sur le bord d'une écuelle, à droite, se trouve la marque du graveur. H. 373; L. 308.

Passavant attribue la composition à Raphaël. La pièce se trouve à la Bibliothèque nationale, dans le carton du Primatice.

11. Mars et Vénus assis. A gauche, l'Amour, les yeux bandés, couronne Vénus. A gauche en bas, *Roma F.* H. 345; L. 286. (B. N.; B^x^-A.)

C'est Renouvier qui attribue cette estampe au maître. Brulliot la considère comme une eau-forte italienne, qui peut être du XVIIe siècle (2e partie, n° 743).

12. B. 61 des Anonymes. Vénus regardant Mars, qui dort assis dans son lit. H. 296; L. 273.

D'APRÈS JULES ROMAIN

13. B. 3. Vénus dans un char conduit par deux cygnes. La marque est à la droite d'en bas. L. 465; H. 297.

14. B. 4. La Chasse du Sanglier de Calydon. La marque est à la gauche d'en bas. L. 563? H. 341?

15. Pass. 15. Deux Amours avec deux grands cygnes. La marque est sur une pierre en bas, à droite. L. 378; H. 155.

16. B. 74 des Anonymes. Proserpine confiant à Psyché la boîte remplie de beauté. La marque est au milieu du haut. Pièce cintrée par en haut. L. 441; diamètre de la H. 210, marge comprise.

Bartsch n'a pas vu la marque du graveur, qui se perd un peu dans les travaux. Un anonyme, sans doute Ferdinand, a copié la même composition, dans des dimensions un peu différentes. Cette copie porte à gauche les mots : *Giul. Romano.*

D'APRÈS LE ROSSO

17. B. 33 des Anonymes. St Pierre et St Paul debout, avec les armes de France, en haut. Au bas de l'estampe, on lit :

I R
INVEN
TEVR
IVB

H. 349; L. 235.

Les Lettres I. R. désigneraient Rosso (Giovambattista di Jacopo), et les lettres I V B seraient la marque du graveur.

18. B. 32 des Anonymes. Ste Famille. A la droite du bas sont les lettres I V R (Bartsch a lu I V B), qui, ne pouvant désigner Jules Romain comme auteur de la composition, doivent être prises pour la marque du graveur. A moins d'imaginer un artiste spécial pour cette pièce et pour la précédente, il faut donc les comprendre dans l'œuvre du maître I ♀ V. H. 317; L. 272.

C'est une copie en contre-partie d'une estampe de Fantuzi (F. H. 36). Il existe une autre copie anonyme dans le sens de Fantuzi, très barbare d'aspect. H. 265; L. 225.

D'APRÈS ANDRÉ DEL SARTE

19. La Charité. « Une femme, accompagnée de plusieurs enfants représentant la Charité, tableau fameux d'André del Sarte qu'il peignit en France pour François Ier et qui est encore dans le cabinet du Roy. J'en connois une estampe extrêmement mal gravée à l'eau-forte et encore plus mal dessinée par un ancien graveur françois, je croy celui qui se servoit de la marque I ♀ V. Il n'y a sur la planche aucun nom de maître, seulement la date 1544.

Cette estampe n'est singulière que parce qu'elle repré-

sente un tableau qui n'a jamais été gravé que cette seule fois. » Mariette, *Abecedario*. H. 270; L. 189.

Le tableau, qui est actuellement au Louvre, a longtemps fait partie de la collection de Fontainebleau. Du temps de l'abbé Guilbert, on avait substitué à l'original une copie de Michelin. Il a été souvent gravé depuis le jour où Mariette écrivait ces lignes.

D'APRÈS LE PONTORMO (J. Carrucci)

20. B. 8 des Anonymes. « La Présentation de la Ste Vierge, peinte au cloître de l'avant-cour de l'Annonciade, à l'eau-forte, par celui qui se servoit de cette marque I ♀ V. Très belle composition. Cette estampe est assez grande et en hauteur. » Mariette. H. 137; L. 117.

Une ancienne copie de ce tableau est au Louvre.

Cette estampe est attribuée à Geoffroy Dumoustier par Robert-Dumesnil, qui, pour se conformer aux indications des anciens inventaires, en donnait la composition au Rosso.

D'APRÈS POLIDORE DE CARAVAGE

21. B. 1. Les Ambassadeurs romains venant trouver Brennus. La marque du graveur est à la droite d'en bas, sur une pierre carrée. L. 329; H. 235.
22. Pass. 13. La Mort des enfants de Niobé. L. 345; H. 235.
23. Pass. 16. Un jeune homme à cheval. La marque est à l'angle d'en bas, à gauche. H. 200; L. 154.

Une copie gravée au burin, en contre-partie, porte un monogramme[1] composé des lettres A et T inscrites l'une dans l'autre.

---

1. Cette marque appartient, d'après Brulliot qui la reproduit, 1re partie, n° 733, à un ancien graveur allemand dont on ne connaît pas le nom. La même marque, un peu modifiée pourtant, se retrouve sur des copies de Hans Sebald Beham, datées de 1525, sur des copies d'Albert Durer, et sur une copie de Marc Antoine.

24. B. 82 des Anonymes. Deux héros armés de toutes pièces. H. 350? L. 342.

L'attribution au maître est de Passavant.

25. *Catalogue Delbecq*, mars 1845 (n° 449). Rome couronnée par la Victoire, figure allégorique de femme armée et casquée, la lance dans la main droite et la main gauche appuyée sur un bouclier. Elle est assise de face, sur le globe du monde, au milieu d'armures et de faisceaux; à gauche, la Victoire, debout, les ailes étendues, lui met une couronne sur la tête. Au haut de la gauche, *Roma* H F et la marque I V suivie du signe. Vers le milieu du haut, l'indication d'un autre signe renversé et le V à rebours. Au bas de la droite, la date 1544. H. 144; L. 126[1].

26. Thésée tuant le Minotaure au milieu de ses victimes. Pièce citée par Renouvier.

27. Un homme nu, laid, vu de face, monte en arrière sur un tronc d'arbre, le visage tourné vers la droite; il est entouré de ruines. Au burin. H. 315; L. 215. (B. N.)

28. Pass. 17. Paysage ovale. La marque, un peu modifiée et renversée, est sur le devant, à droite, dans l'ombre d'un rocher. L. 269; H. 150.

FÉLIX HERBET.

---

1. Cette description, empruntée au catalogue Delbecq, est exacte, mais l'aspect général de l'estampe, que nous avons sous les yeux, ne justifie pas l'attribution proposée. La marque caractéristique ♀ n'est pas distinctement exprimée. C'est plutôt une eau forte italienne, comme le n° 11. Cependant la même composition se trouve dans le recueil des dessins originaux de Lambert Lombard (collection d'Arenberg à Bruxelles), mais avec la date de 1549.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Le nouveau volume de l'œuvre considérable entreprise par MM. Paul Quesvers et Henri Stein : *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, II (Paris, Picard, 1900; in-4° de 787 p.), est aussi remarquable que le premier dont il a été parlé en son temps. Même érudition, même exactitude des textes, mêmes détails généalogiques, héraldiques, destinés à compléter ou à éclaicir le laconisme de ces textes. L'utilité d'une publication de ce genre n'est pas à démontrer. Beaucoup d'églises sont de véritables musées lapidaires, rappelant mille souvenirs du moyen âge et de ses générations de chevaliers, de bourgeois, de laboureurs, de marchands et d'artisans. Mais dans quel oubli tient-on des documents aussi intéressants, aussi précieux serait-il mieux de dire? Que de destructions causées par l'ignorance et le mépris du passé? La disparition des dalles funéraires insérées dans le carrelage des églises ou des inscriptions commémoratives de fondations pieuses, de dons et d'œuvres charitables, ne saurait être imputée tout entière aux fureurs jacobines de l'an II. Les temps plus récents ne sont pas innocents de méfaits de ce genre. Il s'en commet chaque jour à l'occasion de modernités opérées dans le dallage des édifices religieux. Maintes fois les Sociétés archéologiques ont signalé des faits de ce genre.

Viendraient-il à se renouveler que le regret en serait moins cuisant, grâce à l'excellente publication de MM. Quesvers et Stein, dans laquelle on retrouvera les textes détruits et la reproduction fidèle des plus belles et des plus curieuses

images funéraires, comme on en retrouve dans le Recueil de Gaignières et l'Épitaphier de Paris et des environs, conservés à la Bibliothèque nationale. Le travail de nos concitoyens est à la fois une œuvre de conservation, d'érudition nous l'avons dit, et de vulgarisation. Il appelle l'attention sur des monuments dédaignés ou méconnus de nos églises, qui sont autant de documents authentiques des croyances, des mœurs, du costume des populations de la France d'autrefois. Ce sont les titres de l'histoire nationale, concurremment avec les chartes, les actes, les terriers des archives. C'est l'histoire qui complète les récits des chroniqueurs attachés seulement aux faits et gestes des princes et des rois.

Le volume que nous signalons s'applique aux inscriptions de la banlieue de Sens, des doyennés de Vanne, de Trainel et de Saint-Florentin. De ces doyennés, celui de Trainel seulement comprenait des paroisses faisant actuellement partie du département de Seine-et-Marne. Ce sont les communes de Baby, Balloy, Bazoches-les-Bray, Bray-sur-Seine, Jaulne, Mouy-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, dans lesquelles il y a de belles inscriptions avec l'effigie des personnages inhumés, notamment à Balloy et à Bray. Est-ce à dire que dans le surplus du volume on ne trouverait pas à glaner des renseignements ayant de l'intérêt pour d'autres localités de Seine-et-Marne? De côté et d'autre, au contraire, l'exploration est féconde, témoin, pour ne citer qu'un fait, la tombe de Jean de Mémorant et de ses deux femmes dans l'église de Villeneuve-l'Archevêque. Ce Jean de Mémorant est nôtre. Il appartenait à la famille seigneuriale, contemporaine des croisades, qui possédait, à l'entrée de Perthes-en-Gâtinais, le castel féodal de Mémorant, simple ferme aujourd'hui, avec des traces de ses anciennes fortifications[1].

Les chercheurs, les érudits, les curieux d'histoire locale, doivent savoir gré à MM. Quesvers et Stein de se consacrer

---

1. Le reste du volume est consacré à des paroisses de l'ancien diocèse qui sont comprises dans les départements de l'Aube, de l'Yonne et pour une petite partie dans celui du Loiret (arrondissement de Montargis).

avec tant de dévouement à la publication des travaux commencés par le regretté Edmond Michel, et qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de mettre à jour. L'ouvrage n'a pas perdu au changement d'éditeurs. Les estampages, laissés par Ed. Michel, sont publiés et expliqués avec un soin méticuleux et une érudition sévère, et pour que rien n'y fasse défaut, il est imprimé luxueusement par notre excellent confrère et ami M. Maurice Bourges, de Fontainebleau.

G. Leroy.

***

La *Revue de l'Orient Latin* a publié (1898, p. 159 et ss.) un travail de M. A. Trudon des Ormes qui contient la liste des maisons et de quelques dignitaires de l'Ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France d'après les pièces du procès des Templiers. Nous ne comprenons pas bien l'économie d'une semblable publication qui risque fort de rester incomplète, en raison de l'origine même des renseignements qui ont servi à la préparer, et pour le diocèse de Sens notamment, cette liste ne saurait passer pour définitive : il suffit de comparer avec le *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens* que j'ai dressé avec mon ami P. Quesvers. En outre M. Trudon des Ormes n'est pas au courant de la bibliographie de son sujet, et n'a pas su lui donner l'ampleur qui convenait. Nous relèverons seulement les noms des précepteurs du Temple à Étampes vers 1303-1307 (Arnoul de Champcueil), à Montbouy et Champbeugle vers 1307 (Jean de Thère), à Fourches vers 1284-1297 (Robert Le Picard), à Beauvais-en-Gâtinais de 1276 à 1300 (Thibaut de Saint-Quest, Guillaume Le Lorrain, Pierre Gande); et, parmi les frères reçus à la commanderie d'Étampes, Geoffroy de Charny (1270), et, à celle de Beauvais, Régnier de Larchant (1281). Il faut avoir soin de remarquer que Fourches était seulement une chapelle dépendant de la commanderie de Beauvais (voir la vue qui en a été publiée dans les *Annales*, X, p. 147); et qu'il n'est pas possible de traiter un pareil sujet sans consulter un manuscrit très important pour l'histoire de notre région, et digne d'être publié : l'inventaire des titres de la commanderie de Beauvais en Gâtinais.

***

Il nous revient en mémoire, à ce propos, que nous avons jusqu'ici négligé de signaler un livre qui mérite par certains côtés d'avoir sa place dans nos chroniques. *Villegagnon*, par M. Arth. Heulhard (Paris, 1897, in-4°) est un beau volume et en même temps la réhabilitation d'un homme étrange, souvent décrié, originaire de la Brie et mort près de Pithiviers. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les pérégrinations qu'il a faites jusqu'au Brésil, à la suite du héros qui l'a séduit; nous mentionnerons seulement que ce beau volume reproduit une gravure du château de Vallery (p. 271), contient une carte du Sénonais et du Gâtinais pour permettre de saisir les opérations militaires de 1567 (p. 289), cite un *Danga* gouverneur de Montereau, qui doit être écrit *d'Auga* (p. 290), et publie une lettre écrite de Montereau à Renée de France le 4 mars 1569, où il est question de la prise du château de Diant (p. 297), ainsi qu'une bulle de Jean de La Valette, donnée à Malte le 18 mai 1560, par laquelle Durand dit Villegagnon reçoit le bail de la commanderie de Beauvais en Gâtinais par la renonciation d'Antoine de Challemaison, nommé lui-même à la commanderie de « Pomereulx » (p. 212) : ce dernier document infirme le passage, déjà rectifié par M. Th. Lhuillier, où Dom Morin assure que cet Antoïne de Challemaison est mort en 1552.

***

Dans la « Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris » a paru récemment une *Étude sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*, par Ach. Luchaire (Paris, 1899, in-8°), où sont traités différents sujets. Ce qu'il y a de plus remarquable est le dépouillement de deux recueils épistolaires de l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, d'où l'auteur a tiré quelques textes relatifs au prieuré de Fleury-en-Bière et aux difficultés créées à cet établissement par la famille de Milly (pp. 47, 52, 54, 122, 125); une lettre publiée depuis longtemps, sans destinataire, par Duchesne (*Historiæ Francorum Scriptores*, IV, p. 751) est en réalité, d'après le manuscrit, écrite à l'abbé de [Saint-Séverin de] Châteaulandon.

***

Notre confrère M. l'abbé O. Estournet s'est fait l'historien de la paroisse d'Avon. Il y a quelques mois, il a publié intégralement le *Journal de Antoine Durand, prêtre de la Mission, premier curé de Fontainebleau, 1661-1677* (Fontainebleau, Pouyé, 1900; in-12 de xxii-226 p.) qui est rempli de petits détails intéressants sur les Mathurins, sur la cour, sur les allées et venues à Fontainebleau, sur l'archevêque de Sens, et sur tous les environs à l'époque de la création de la paroisse de Fontainebleau disjointe de celle d'Avon ; ce précieux document, conservé dans quatre cahiers d'épaisseur inégale formant en tout 208 pages, était resté jusqu'ici oublié dans les archives des Prêtres de la Mission. — Peu après, voici venir une étude plus personnelle sur *Le prieuré des Basses-Loges et le fief de Changy* (Fontainebleau, M. Bourges, 1900; in-8 de iv-85 p.) qui nous paraît traitée avec le plus grand soin; les sources originales, utilement consultées, ont permis à l'auteur de reconstituer cette histoire depuis le xiiie siècle, et de suivre à travers les siècles le fief de Changy, qui appartint au célèbre Denis de Chailly, bailli de Meaux et forestier de Bière, dont on voit la tombe funéraire à Notre-Dame de Melun, puis le moulin de Changy, les moulins de l'Érable et de Valvins, l'ermitage de La Madeleine, et le domaine des Basses-Loges, aujourd'hui propriété de M. Lebaudy, où Lacordaire projeta un jour d'établir une maison de Dominicains. La critique aura peine à s'exercer sur ce travail, généralement très exact; nous ferons toutefois difficulté de croire que la tombe de 1307 qui existe dans l'église d'Avon recouvre les restes de Gauthier d'Autry, fondateur du prieuré des Basses-Loges[1]; nous aurions enfin désiré que cette publication, comme la précédente, fût munie d'une bonne table. Enfin l'auteur paraît

1, Je suis même persuadé que la syllabe .....LE, qui précède le mot KEV (cuisinier), est la dernière du nom de ce personnage, qui pouvait être possesseur d'un petit fief dans les environs ou originaire du pays, tel par exemple que devait être Étienne de Samois, cuisinier de la reine à une époque peu antérieure.

n'avoir tenu aucun compte des travaux antérieurs publiés sur Avon, qu'il connaît peut-être mais ne cite pas.

***

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900 et du Congrès de sylviculture, le Ministère de l'Agriculture a demandé à ses collaborateurs des notices sur chacune des parties de leur service, et à notre collègue M. E. Reuss, inspecteur des eaux et forêts, est revenue de droit la mission d'écrire une *Notice sommaire sur la forêt de Fontainebleau* (Paris, Imprimerie nationale, 1900; in-8° de 25 p.). Au point de vue historique, M. Reuss n'avait qu'à puiser à pleines mains dans l'ouvrage de son prédécesseur Domet; mais son travail vaut surtout par la partie moderne et par les renseignements statistiques qu'on chercherait vainement ailleurs.

***

Dans un récent ouvrage, magnifiquement illustré, de M. H. Bouchot sur *Catherine de Médicis* (Paris, 1900, in-4°), on a reproduit, p. 168, une tapisserie qui appartient à la Galerie des Offices, à Florence, et qui représente le tournoi donné à Fontainebleau par Henri III en présence de Catherine.

***

Notons au passage le nouveau travail du colonel Borelli de Serres : *La réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe Auguste* (Paris, 1899, in-8°), qui par son fond ne touche en aucune façon à nos régions, mais où l'on trouvera, sous une plume toujours plus acerbe que de raison, de sérieuses rectifications à la biographie et à la généalogie d'Étienne de Sancerre, seigneur de Châtillon-sur-Loing; beaucoup de points, restés jusqu'ici obscurs et douteux, sont maintenant définitivement fixés par cette étude.

***

La nouvelle communication faite par M. Eug. Thoison aux Réunions des Beaux-Arts des Départements, l'an dernier, a été publiée sous le titre de : *Notes et documents sur quelques*

artistes se rattachant au Gâtinais (Paris, Plon et Nourrit, 1900; in-8° de 36 p.). Sous cette apparence un peu trop vague, se trouvent réunies et coordonnées des notes recueillies au hasard des recherches, qu'il était bon de ne pas laisser perdre, et qui sont simplement classées dans l'ordre alphabétique du nom des artistes : Camille dell' Abbate, Antoine Bertélémy, J.-B. Boyer, Fr. Bracquet, Pierre Cabouty, Jacques Delaroche, Jean Dupineau, Jean Flamberge, André et Jean Gobert, Claude Gonet, Claude Goy, L.-B. Grangeret, Fr. Th. Lassus, Charles Lefebvre, Fr. Levé, Pierre Mieuche, les Claude, François, René, Gilles et Pierre Nivellon, toute une dynastie dont l'échevau était assez embrouillé, Pierre et Jacques Périlleux, Daniel Pintenelle, Roger de Rugieri [1], Jean Tabouret. Quelques-uns de ces noms paraissent pour la première fois; d'autres sont déjà très connus; l'ensemble fournit un précieux contingent d'indications nouvelles dont l'histoire de l'art de nos trois derniers siècles devra tirer parti. Car tous ces artistes sont des XVIe-XVIIIe siècles. M. Thoison en ajoute un seul qui leur est antérieur, et de beaucoup : un certain *Ingenulfus*, peintre du XIIe siècle, dont la mention se rencontre dans le cartulaire de l'abbaye de Morigny, mais que l'on n'aurait guère l'idée d'aller y chercher.

***

La revue *Souvenirs et Mémoires* a publié dans ses numéros 15 et suiv. (novembre 1899 — mars 1900) une correspondance inédite du poète Colardeau avec le curé de Pithiviers, son oncle maternel, qui avait recueilli chez lui le jeune orphelin.

***

Méréville pendant la Révolution (1788-1804); extraits des registres municipaux, recueillis et annotés par CH. FORTEAU

---

1. Aux documents cités par M. Thoison sur ce peintre, j'en ajouterais un autre de même nature, mais de date un peu différente, qui figure dans un compte de l'épargne de 1582 (*Bibl. nationale*, ms., Nouvelles acquisitions françaises 1441, fo 29).

(Étampes, impr. Lecesne-Allien, 1899; in-12 de IV-108 p.) est un charmant petit volume, entièrement tiré de documents inédits, qui nous fait revivre la vie d'une petite bourgade restée relativement calme et libérale au milieu de la tempête révolutionnaire, et qui nous expose fidèlement les faits et gestes des notables de la commune, et notamment du curé Delanoue dont la conduite pourra par d'aucuns être sévèrement jugée, et du représentant du peuple J.-P. Couturier. L'intérêt du travail s'augmente du fait de la présence dans la commune de Méréville du fameux château appartenant alors au banquier de Laborde, mort sur l'échafaud en 1794; les habitants n'avaient pas oublié les bienfaits de ce châtelain qui avait compté sur la fuite pour conserver sa liberté et sa fortune, car ils délivrèrent ensuite à sa veuve et sa fille, demeurées à Méréville, un certificat de civisme dont les termes sont significatifs (p. 87). M. Forteau tire un excellent parti des registres municipaux, en citant le plus souvent le texte même : ce qui équivaut presque à une publication intégrale.

***

A la même époque se réfère une notice de M. Eug. Thoison sur *La fête du 23 thermidor an VII à Nemours* (Fontainebleau, 1900, in-8°; extr. de l'*Abeille de Fontainebleau*), où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'ingéniosité des détails du programme, ou de la conviction des figurants généralement enthousiastes, s'appliquant à se conformer audit programme de leur mieux en entonnant des hymnes publics à la liberté ou à la victoire.

***

Le récit de *La bataille de Montereau* (18 février 1814), par Tondu-Nangis père, témoin oculaire, avec notes, éclaircissements et carte par Paul Quesvers (Montereau, 1900, in-12), est l'œuvre d'un employé des ponts et chaussées qui a noté au jour le jour, heure par heure même, les événements de 1814 dans la localité qu'il habitait, et même pris une certaine part à ces événements; patriote et instruit, il a bien vu; sa narration heureusement conservée est des plus claires et

des plus exactes, et à la lecture, en s'aidant de la carte jointe, on peut suivre toutes les péripéties de cette journée où Napoléon acheta chèrement une victoire inutile. Il n'est pas superflu de faire observer que le narrateur se trouve parfois en contradiction avec Thiers et avec Napoléon lui-même, particulièrement en ce qui concerne la conduite du maréchal Victor, duc de Bellune, pendant la journée du 18 février 1814.

***

Signalons encore : l'achat par les archives départementales de Saône-et-Loire d'une quittance scellée d'Érart de Thianges (septembre 1345); — dans la *Revue des autographes* de juillet 1899, une pièce de parchemin qui est le contrat de partage (Pontoise, 1544) des biens de feu Charles de Sailly, fils de feu Jean de Sailly et de feue Marguerite Amer; — et, dans une suite d'articles du *Ménestrel* parus l'an dernier sur l'histoire de la musique dans l'Orléanais, cette note à retenir : « Parmi les musiciens originaires ou adoptifs de la province les plus connus aux temps dont nous parlons, il faut citer Gilbert Giboin, de Montargis; virtuose consommé sur le téorbe, variété de luth alors très à la mode, il créa vers 1618 une école de cet instrument à Orléans, qui devint aussitôt le rendez-vous de tous les harpistes, guitaristes et autres grattistes du centre de la France. »

HENRI STEIN.

TABLE DES MATIÈRES

I

COLLABORATEURS

MM. Pages

AUVRAY (Lucien). — Note sur un manuscrit provenant d'une bibliothèque privée à Fontainebleau. 290
BERNOIS (abbé C.). — Histoire de Méréville (Seine-et-Oise) et de ses seigneurs; Ire partie. 132
DEVAUX (Jules). — Histoire d'un nom de lieu celtique; origine celtique de Pithiviers 177
HERBET (Félix). — Les graveurs de l'École de Fontainebleau; IV. Les eaux-fortes nommées ou marquées (Jacques Androuet Du Cerceau; F. Bertelli; G. Boba; Geoffroy Du Moustier; Ét. Dupérac; Just de Just; Léonard Limosin; Jean Mignon; Jacques Prévost; le Primatice; Giac. Riccio; le Rosso, etc.). 293
JAROSSAY (abbé Eug.). — Histoire de l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais [fin et pièces justificatives] 18, 193
JARRY (Eugène). — La crypte de la chapelle du château de Montargis. 123
STEIN (Henri). — Chronique bibliographique gâtinaise 173, 358
THOISON (Eugène). — Le pseudo-retable de Recloses (Seine-et-Marne). 1

II

GRAVURES

Le pressoir mystique; panneau dans l'église de Recloses 6
Sceau de Jean Pot, abbé de Ferrières (XVIe siècle) 21
Portrait du cardinal de Tournon, abbé de Ferrières 33
Armoiries de cinq abbés de Ferrières (XVIe-XVIIe siècles). 57
Tombeau de Dom G. Morin dans l'église de Ferrières 77
Plan de l'abbaye de Ferrières au XVIIe siècle 117
Plan de la crypte de la chapelle du château de Montargis 124
Monogramme du graveur George Boba 312
Monogramme du graveur Just de Juste 321
Monogramme de graveur indéterminé 355

III

ADMINISTRATION

Pages
Séance de la Société à Fontainebleau, le 19 mars 1899 III
Séance de la Société à Montargis, le 22 mai 1899. V
État des finances de la Société au 31 décembre 1899 VII
Bureau de la Société pour 1900 VII

IV

BIBLIOGRAPHIE

1°) LIVRES

MM.
BORELLI DE SERRES (Col). — *La réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste* (1899) 361
BOUCHOT (H.). — *Catherine de Médicis* (1900) 361
ESTOURNET (abbé O.). — *Journal de Antoine Durand, prêtre de la Mission, premier curé de Fontainebleau, 1661-1677* (1900) . 360
— *Le prieuré des Basses-Loges et le fief de Changy* (1900). . . . 360
FORTEAU (Ch.). — *Méréville pendant la Révolution* (1899) 362
HERBET (Félix). — *Duels tragiques dans la forêt de Fontainebleau* (1899). 175
HEULHARD (A.). — *Villegagnon* (1897) 359
LECOMTE (Maurice). — *Notice historique sur la seigneurie de Chailly-en-Bière* (1899). 175
LEROUX (Alf.). — *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne* (1899) 173
LUCHAIRE (A.). — *Étude sur quelques manuscrits de Rome et de Paris* (1899). 359
QUESVERS (Paul) et STEIN (Henri). — *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens;* II (1900) 356
— *La bataille de Montereau* [1814]; *récit d'un témoin oculaire* (1900). 363
REUSS (E.). — *Notice sommaire sur la forêt de Fontainebleau* (1900). 361
STEIN (Henri). — Voy. QUESVERS.
THOISON (Eugène). — *Notes sur cinquante-quatre fondeurs de cloches* (1899). 174
— *Notes et documents sur quelques artistes se rattachant au Gâtinais* (1900). 361
— *La fête du 23 thermidor an VII à Nemours* (1900) 363
TUETEY (A.). — *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française;* IV (1899) . . 176

2°) PÉRIODIQUES

Pages
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1899) 174
Bibliographe moderne (1899) 176
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques (1899). . . 174
Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (1899) 176
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1899) 173
Mémoires du Comité archéologique de Senlis (1899). 174
Ménestrel (1899). 364
Moyen Age (1899) 174
Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (1899). . . . 361
Revue de l'Orient latin (1898) 358
Revue de l'histoire littéraire de la France (1899) 175
Revue des autographes (1899) 364
Souvenirs et Mémoires (1899) 362

3°) JOURNAUX

Abeille de Fontainebleau 175, 363

4°) NOMS CITÉS

MM.	Pages	MM.	Pages
Charron (A.).	176	Petit (E.)	173
Gerbaux (A.).	176	Prou (M.)	174
Grou (L.)	175	Trudon des Ormes (A.) . . .	358
Jarossay (E.)	176	Vitry (P.)	174

FONTAINEBLEAU. — MAURICE BOURGES, Imp. brevetée